

**L'homme et la société**

Revue internationale de recherche et de synthèse en sciences sociales

# Travail globalisé Travail singulier

COORDONNÉ PAR :

Claude Didry  
Patrick Dieuaide  
Laurence Roulleau-Berger  
Monique Selim  
Richard Sobel

Publié avec le concours du  
C.N.I. et du C.N.R.S

L'Harmattan

**L'homme et la société**  
*Revue internationale*  
*de recherches et de synthèses en sciences sociales*

# **Travail globalisé**

# **Travail singulier**

Coordonné par

Claude Didry  
Patrick Dieuaide  
Laurence Roulleau-Berger  
Monique Selim  
Richard Sobel

Publié avec le concours du CNL et du CNRS

L'Harmattan  
5-7, rue de l'École-Polytechnique  
75005 Paris  
FRANCE

L'Harmattan Hongrie  
Könyvesbolt  
1053 Budapest, Kossuth L. u. 14-16  
HONGRIE

L'Harmattan Italia  
Via Degli Artisti 15  
10124 Torino  
ITALIE

# L'Homme et la Société

*Revue internationale  
de recherches et de synthèses en sciences sociales*

**Fondateurs :** Serge JONAS et Jean PRONTEAU †

**Directeurs :** Michel KAIL et Numa MURARD

## **Comité scientifique**

Michel ADAM, Gérard ALTHABE, Pierre ANSART, Elsa ASSIDON, Solange BARBEROUSSE, Denis BERGER, Alain BIHR, Monique CHEMILLIER-GENDREAU, Catherine COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine COQUERY-VIDROVITCH, Joseph GABEL, René GALLISSOT, Michel GIRAUD, Gabriel GOSSELIN, Madeleine GRAWITZ, Colette GUILLAUMIN, Serge JONAS, Georges LABICA, Serge LATOUCHE, Jürgen LINK, Richard MARIENSTRAS, Sami NAIR, Gérard NAMER, Sylvia OSTROWETSKY, Gérard RAULET, Madeleine REBÉRIOUX, Robert SAYRE, Benjamin STORA, Nicolas TERTULIAN, Jean-Marie VINCENT

## **Comité de rédaction**

Nicole BEAURAIN, Marc BESSIN, Sylvain BOULOUQUE, Hamit BOZARSLAN, Patrick CINGOLANI, Christophe DAUM, Jean-Claude DELAUNAY, Christine DELPHY, Véronique DE RUDDER, Claude DIDRY, Patrick DIEUAIDE, Elsa DORLIN, Pascal DUPUY, Jean-Pierre DURAND, Jean-Paul FILIOD, Jean-Pierre GARNIER, Jean-Paul GAUDILLIERE, Willy GIANINAZZI, Bernard HOURS, Michel KAIL, Pierre LANTZ, Martine LEIBOVICI, Roland LEW, Michael LÖWY, Margaret MANALE, Louis MOREAU DE BELLAING, Numa MURARD, Nia PERIVOLAROPOULOU, Anne-Sophie PERRIAUX, Larry PORTIS, Thierry POUCH, Pierre ROLLE, Laurence ROULLEAU-BERGER, Monique SELIM, Richard SOBEL, Saïd TAMBA, Christelle TARAUD, Etienne TASSIN, Sophie WAHNICH, Claudie WEILL

**Secrétariat de rédaction :** Jean-Jacques DELDYCK

© L'Harmattan et Association pour la recherche de synthèses en sciences humaines, 2003

© L'HARMATTAN, 2004

ISBN : 2-7475-7590-X

EAN : 9782747575904

# L'homme et la société

*Revue internationale  
de recherches et de synthèses en sciences sociales*

N° 152-153

2004/2-3

## TRAVAIL GLOBALISÉ - TRAVAIL SINGULIER

**Michel Kail**

Éditorial. Le couple masculin-féminin, un objet de pensée ?..... 3

**Claude Didry, Patrick Dieuaide, Laurence Roulleau-Berger,  
Monique Selim et Richard Sobel**

La mondialisation n'existe pas : regards sur les expériences  
singulières du travail globalisé..... 9

**Laurent Bazin, Claude Didry, Laurence Roulleau-Berger et  
Monique Selim**

Salariats incertains. Réflexions sur les incises économiques de la  
globalisation..... 17

**Yves Schwartz**

La conceptualisation du travail, le visible et l'invisible..... 47

**Simon Deakin et John Armour**

Le sauvetage de Rover : une alternative au pouvoir de  
l'actionnaire ?..... 79

**Gilles Guiheux**

Le nouveau « retournement » des corps et des esprits en Chine : la  
mise à leur compte des travailleurs licenciés du secteur d'État..... 97

**Patrick Dieuaide**

Autour de la question du travail. Trois thèses sur le capitalisme  
cognitif..... 129

**Thierry Pouch**

Vers le meilleur des mondes possibles, ou les promesses du  
capitalisme cognitif..... 151

**Pierre Rolle**

Les savoirs salariés. Essai sur quelques théories du capitalisme  
cognitif..... 163

**Danilo Martuccelli**

Les imageries du pouvoir :  
de la rationalisation à la réactivité..... 183

**Philippe Zarifian**

Travail, modulation et puissance d'action..... 201

\* \* \*

**Laurence Tain**

Genre et techniques de reproduction : évidences, alliances et  
turbulences..... 229

*NOTES CRITIQUES*

**Bernard Friot**

Liberté ou sécurité du travail ?..... 247

**Michel Kail**

Une histoire au présent : travail et spiritualité..... 259

**Pierre Lantz**

La classe ouvrière comme réalité et représentation..... 271

**Richard Sobel**

« La fin du travail », suite, mais pas encore fin !..... 279

*COMPTE RENDUS*..... 287

*REVUE DES REVUES* (Thierry Pouch)..... 293

*Abstracts*..... 301

Toute la correspondance — manuscrits (trois exemplaires dactylographiés  
double interligne, 35 000 signes maximum pour les articles, 4 200 pour  
les comptes rendus), livres, périodiques — doit être adressée à la

**Rédaction :**

URMIS Université Paris 7 Boîte 7027

2 place Jussieu, 75251 PARIS CEDEX 05 Téléphone 0144278207

E-mail : deldyck@paris7.jussieu. fr

ABONNEMENTS ET VENTES AU NUMERO

Éditions L'Harmattan 5-7 rue de l'École-Polytechnique 75005 PARIS

Un abonnement annuel couvre 3 numéros dont 1 double  
(joindre un chèque à la commande au nom de L'Harmattan).

France : 47,26 € — Étranger par avion : 53,26 €

Un numéro simple : 13,72 €, double : 18,29 € + 3,20 € de port

### **Le couple masculin-féminin, un objet de pensée ?**

La pensée occidentale est organisée autour de couples de notions, dont les plus célèbres sont à n'en pas douter les couples du vrai et du faux, du bien et du mal. Sans doute, la binarité n'est-elle pas propre à la pensée occidentale, sans qu'il soit possible cependant d'en conclure qu'elle fonctionne comme une condition nécessaire de toute pensée.

Les couples du vrai et du faux, du bien et du mal, sont des couples nobles, que la philosophie occidentale interroge et réfléchit en tant que tels. À l'inverse, le couple du masculin et du féminin, d'un usage tout aussi fréquent, reste dans l'ombre, peu interrogé et peu réfléchi, comme si sa validité allait de soi. Il n'est pas même besoin de s'inquiéter de sa validité : la différence sexuelle n'est-elle pas un fait que chacun, chacune peut constater ? Et pourtant, il est facile de vérifier combien elle est chargée de préjugés, de fantasmes, d'idéologie, qui, en dépit de leur exubérance, n'en sombrent pas moins dans la répétition monotone de ce schéma aristotélicien qui semble avoir établi, une fois pour toutes, la passivité comme apanage du féminin, alors que le masculin concentre sur lui toute l'énergie de l'activité.

Il est décidément étonnant de voir la pensée réflexive, philosophique ou scientifique, si promptement par ailleurs à dénoncer toute forme de préjugé, se soumettre avec un tel empressement au diktat aristotélicien. Découvrir les raisons d'un tel acharnement permettrait sans doute de mettre à distance ce préjugé.

Formellement, la notion de couple est aisément repérable. Il convient d'abord de décider si les termes accouplés sont autant d'entités, séparables et existant en dehors de cette relation, ou s'ils n'ont d'être que par la relation dans laquelle ils sont inscrits. Il

s'agit ensuite de qualifier cette relation, savoir si elle est d'opposition, de complémentarité ou de contradiction. Dans le cas de la différence sexuelle, le couple est présenté comme associant deux absolus opposés. Présentation immédiatement perturbée par le souci majeur de marquer la supériorité du masculin sur le féminin : supérieur, le masculin se voit tout aussitôt relativisé puisque sa supériorité ne peut éclater aux yeux de tous que si elle est rapportée à l'infériorité du féminin. L'absolutisation affichée est ainsi contrefaite par la volonté première d'enserrer les deux termes du couple dans une hiérarchie. Cette remarque laisse soupçonner que la différence des sexes est une notion peu regardante quant à sa rigueur conceptuelle.

Si nous voulons opérer une relativisation des termes du couple masculin-féminin, autrement que sous le coup d'une hiérarchisation non avouée, il importe d'en référer à un anti-naturalisme de principe. Encore faut-il qu'un tel principe soit tenu jusqu'au bout. Trop de discours s'annonçant anti-naturalistes vérifient, malgré eux, l'adage : « Chassez le naturel, il revient au galop ». L'âpreté du principe anti-naturaliste est trop souvent sous-estimée, si bien que la démonstration se relâche et cède finalement aux sirènes naturalistes.

Deux exemples entre mille s'avèrent particulièrement pertinents pour notre propos. Le premier est le discours freudien, convoqué ici parce qu'il présente, *a priori*, toutes les garanties de l'anti-naturalisme, ne serait-ce que par sa conception de la sexualité qui le conduit à détacher la libido de sa finalité biologique. Il n'en reste pas moins que, comme les critiques féministes n'ont pas manqué de le relever dès l'époque de Freud et depuis lors (à l'exception notable des différentialistes, qui s'excluent du même coup du champ d'activité critique féministe, quoi qu'elles affirment), ce discours est commandé par un phallocentrisme forcené placidement assumé. Une citation en lieu et place de beaucoup d'autres :

« Le désir avec lequel la petite fille se tourne vers son père est sans doute, initialement, le désir du pénis, dont la mère l'a frustrée et qu'elle attend maintenant de son père. Mais la situation ne se trouve instaurée que lorsque le désir du pénis est remplacé par celui de l'enfant, lorsque, par conséquent, selon une vieille équivalence symbolique, l'enfant vient à la place du pénis. » (Sigmund FREUD, « La féminité (XXIII<sup>e</sup> conférence) » dans *Nouvelles conférences d'introduction à la psychanalyse* (1933), trad. R-M. Zeiting, Paris, Gallimard, 1984, p. 171-172).

Sous le signe de la privation du phallus, la féminité ne s'accomplit donc que dans la maternité. Les sophistications lacaniennes n'y changent rien, comme le montre, de façon très convaincante, Claude Lévesque dans son ouvrage, *Par-delà le masculin et le féminin* (Paris, Aubier, « La psychanalyse prise au mot », 2002, p. 69-120).

Le second exemple appartient à l'histoire même de la pensée féministe : il est, à ce titre, à la fois plus significatif et heuristique. Le féminisme ne vaut que sur la base d'un parti pris anti-naturaliste, anti-essentialiste, qui dénonce sans complaisance toute allusion à une nature ou une essence féminine, laquelle ne manquerait pas de laisser supposer que l'on naît femme et que l'on ne devient que ce que l'on est. Aussi, la pensée féministe a-t-elle substitué à la différence sexuelle, œuvre soi-disant de la nature, une différence gendrée, construite en vue de conclure que le féminin et le masculin ne ressortissent pas à la nature mais à la culture, et sont, à ce titre, modifiables dans leur contenu et leur efficience sociale et politique. Dans son article, « Corps contre Nature, les stratégies actuelles de la critique féministe » (*L'Homme et la Société*, n° 150-151, 2003/4 et 2004/1, p. 47-68), qui propose un commentaire de l'évolution récente de la pensée féministe, Elsa Dorlin nous convainc que la référence au genre n'exempte nullement l'analyse de tout naturalisme. D'abord, parce que la différence gendrée se superpose à une différence sexuelle, réputée naturelle et maintenue intacte, ensuite, parce que la binarité générique sollicite en tant que binarité même une opération de naturalisation.

« Ainsi, au terme d'un processus particulièrement heuristique de déconstruction des identités sexuées, on parvient à une conclusion aporétique, selon laquelle le social n'a de fait plus besoin d'un quelconque recours à la nature. Désormais, tout se passe comme si c'était le genre qui jouait le rôle initialement tenu par le sexe. En d'autres termes, le genre remplit parfaitement seul la fonction d'invisibilisation des rapports de pouvoir, c'est-à-dire leur *naturalisation*, en cristallisant, par-delà les sociétés et les siècles, une « ancestrale » et attendue relation hiérarchique entre les sexes. » (Elsa DORLIN, *art. cit.*, p. 53)

Pour éviter de telles rechutes, il est nécessaire de rappeler que l'anti-naturalisme est un parti pris, qui annonce un programme à exécuter. L'affirmation de principe anti-naturaliste est trop souvent perçue comme auto-suffisante, si bien que l'on s'en satisfait à bon compte. Le naturalisme n'est pas, en effet, une simple idéologie de

pouvoir (ce qu'il est assurément), idéologie qu'il suffirait d'isoler intellectuellement pour en suspendre les effets. Le naturalisme a bel et bien pénétré l'intimité de chacune et chacun d'entre nous au point que nous lui accordons une fonction vitale (c'est le cas de le dire). Nous sommes ainsi soumis à l'obligation de nous interroger sur les raisons qui nous poussent à lui conférer ce statut, interrogation qui ne saurait être menée sous le signe de la culpabilité individuelle mais collectivement. Pour ce qui concerne spécifiquement la distinction du masculin et du féminin, il est indispensable de prendre la décision (la seule qui soit radicale au sens strict, en l'occurrence) consistant à lui retirer le privilège d'être considéréE comme un objet de pensée. Cette distinction n'est pas pensable, non qu'elle recèle quelque mystère insondable, mais comme indigne d'être élevée au rang d'objet de pensée. Le problème n'est donc pas la distinction du masculin et du féminin et la forme quasi immuable qu'elle a revêtue. Il réside tout entier dans l'attachement que lui voue une grande partie de l'humanité, de toutes conditions, au premier rang desquelles la condition philosophique, qui se contente de reproduire à cette occasion le même médiocre préjugé.

Adoptons momentanément la posture de Spinoza qui conduisit ce dernier à dénier toute qualité conceptuelle au finalisme, cœur de tous les préjugés interdisant l'exercice même de la pensée. Gardons-nous cependant de le suivre jusqu'au bout, lui qui a jugé nécessaire de lier le sort de la pensée au naturalisme, s'autorisant à écrire :

« Mais peut-être me posera-t-on cette question : Est-ce du fait de leur nature même, ou en vertu d'une institution, que les femmes sont au pouvoir de leurs maris ? Le problème ne peut rester en suspens, car, si la soumission des femmes ne résultait que d'une institution, aucun motif ne nous contraindrait plus à exclure les femmes du gouvernement. Toutefois, si nous méditons les leçons de l'expérience, nous voyons que la condition des femmes dérive de leur faiblesse naturelle. » (Spinoza, *Traité de l'autorité politique*, chapitre X, § 4, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1954, p. 1043. Cf. Françoise COLLIN, Évelyne PISIER et Eleni VARIKAS, *Les Femmes de Platon à Derrida, Anthologie critique*, Paris, Plon, 2000).

Cet appel à l'expérience est à la fois commun — il est le terreau de tous les préjugés — et inacceptable du point de vue de cette rigueur même dont se réclame Spinoza : le naturel ne résulte jamais de l'expérience, il est postulé.

Rectifions donc sa leçon et repérons la véritable source de tous les préjugés, qui n'est autre que le couple masculin-féminin lorsqu'il est pris au sérieux par la pensée. Celle-ci s'empêchant alors de se déployer. Ce couple n'est pas pensable dans la mesure même où il n'a pas à être pensé. Que la pensée s'en débarrasse, une fois pour toutes.

Michel KAIL

# Annales

*Histoire, Sciences sociales*

Fondateurs : Marc BLOCH et Lucien FEBVRE

Ancien directeur : Fernand BRAUDEL

Revue bimestrielle publiée depuis 1929 par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales  
avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

59<sup>e</sup> année – n° 2, mars-avril 2004

## Médecine et société

PHILIPPE STEINER, Le don d'organes: une affaire de famille ?

## La romanisation

PATRICK LE ROUX, La romanisation en question

JEAN-BAPTISTE YON, La romanisation de Palmyre et des villes de l'Euphrate

OLIVIER BUCHSENSCHUTZ, Les Celtes et la formation de l'Empire romain

DENIS ROUSSET, La cité et son territoire dans la province d'Achaïe et la notion de « Grèce romaine »

## La Révolution et le crédit

PHILIP T. HOFFMAN, GILLES POSTEL-VINAY et JEAN-LAURENT ROSENTHAL,  
Révolution et évolution. Les marchés du crédit notarié en France, 1780-1840

## Histoire des campagnes (comptes rendus)

---

RÉDACTION : 54, boulevard Raspail, 75006 PARIS

ABONNEMENTS/SUBSCRIPTION TERMS 2004

|            |                                    | 1 an (6 n <sup>os</sup> ) | 2 ans (12 n <sup>os</sup> ) |
|------------|------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| • France   | Particuliers / <i>Individuals</i>  | (78,50 €)                 | (135 €)                     |
|            | Institutions / <i>Institutions</i> | (95 €)                    | (163 €)                     |
|            | Étudiants / <i>Students</i>        | (61 €)                    |                             |
| • Étranger | Particuliers / <i>Individuals</i>  | (100 €)                   | (171 €)                     |
|            | Institutions / <i>Institutions</i> | (117,50 €)                | (200 €)                     |

Les abonnements doivent être souscrits auprès de

*Send your order and payment to :*

COLIN-ABONNEMENTS - F 75704 PARIS CEDEX 13

Tél. : (France) Numéro Indigo : 0825 027 840/(Étranger) : 33 1 53 55 26 28

Courriel : [abonnement@editions-scdes.com](mailto:abonnement@editions-scdes.com)

## **La mondialisation n'existe pas : Regards sur les expériences singulières du travail globalisé**

Depuis près de vingt ans fleurissent les analyses des mutations du travail et de leurs conséquences sociales et politiques. Que dire de plus ? Que dire de mieux ? Rien sans doute ; mais simplement essayer de faire entendre les choses autrement à partir d'une série de contributions qui, pour différenciées qu'elles puissent être, ne sont ici rassemblées que sur fond d'un même souci. Le point de départ de ce dossier de *L'Homme et la Société* est le constat que, malgré leur richesse et, le plus souvent, leur rigueur, ces analyses ne tiennent pas suffisamment compte du processus de globalisation capitaliste qui affecte, de façon systématique mais à des degrés divers, l'ensemble des sphères sociales de toutes les formes de vie humaine, et, au premier chef, la sphère du travail.

Or, ce processus de globalisation, entendu notamment comme une transformation profonde des modes de production, d'échange et de communication dans le capitalisme, n'est pas un simple décor ou un simple contexte dans lequel on pourrait, en toute tranquillité, reconduire les analyses antérieures, moyennant quelques ajustements conceptuels et autres mises en perspective géographique. Il faut ici distinguer un processus de globalisation qui traverse, dans leur sens même, les activités économiques, d'une mondialisation envisagée comme l'homogénéisation sociale, culturelle et politique censée résulter d'une circulation croissante des marchandises. Plus profondément, cette remise en cause affecte le travail ainsi que les attentes et les objectifs des travailleurs. Cela conduit à s'interroger sur la manière même dont était organisée la connaissance du travail dans les sciences sociales. Du coup, notre question de départ paraîtra ou bien naïve ou bien présomptueuse, pour peu que l'on prenne ce processus au sérieux : où en sommes-nous, aujourd'hui, exactement sur le front de la pensée d'un

phénomène humain, le travail, dont les figures sociales sont plus que jamais éclatées ? Contrairement à une idée reçue, ce à quoi nous confronte le processus de globalisation capitaliste n'est pas la recherche d'une pensée nouvelle de l'homogène. Ce processus conduit à une perception affinée du multiple, pour saisir, sous la diversité des formes phénoménales du travail, une liberté et une inventivité qui résistent irrémédiablement aux modélisations et mettent dans les mains des travailleurs eux-mêmes des ressources souvent insoupçonnées, quelquefois occultées par les sciences sociales, pour ébranler les carcans du capitalisme.

### *Déconstruire les grandes mythologies*

Longtemps a été admise la nécessité de partir d'une organisation macro-économique, implicitement calée sur les espaces nationaux, pour laquelle on a parlé de « régulation » et dont se déduisaient les cadres d'autres analyses (sociologie et droit du travail d'une part, histoire sociale d'autre part). Dans une organisation économique vue comme dominée par le fordisme, ou du moins ce que l'on nommait de manière large l'« organisation scientifique du travail », il revenait aux sociologues du travail de mener des investigations empiriques sur la réalité du travail à la chaîne, en se focalisant pour cela plutôt sur de grandes entreprises proches du secteur public au centre desquelles on trouvait Renault, laboratoire social et sociologique de l'après-guerre. Les juristes se voyaient confier la tâche de commenter l'émergence de formes juridiques nouvelles imputables à des mobilisations ouvrières déduites elles-mêmes de la configuration économique globale. Les historiens sociaux partageaient du « mouvement ouvrier » censé résulter de la concentration en grandes usines, pour envisager les grandes mobilisations collectives et les acquis sociaux en résultant. Les ethnographes étaient consignés à la description des rites liés au travail dans l'entreprise et aux modes de subversion tels que la perruque.

La notion de « fordisme » et, *a fortiori*, aujourd'hui, celle de « post-fordisme » se caractérisent par leur aspect vague, en donnant à penser qu'il s'agit là d'une forme générale d'organisation du travail et des rapports sociaux à un moment donné du développement du capitalisme. Tout comme les conjonctures antérieures, la conjoncture actuelle ne se réduit pas à

une forme unique du rapport capital-travail, mais révèle une diversité de ses formes allant, à l'extrême, jusqu'à un capitalisme voyou qui ne connaît plus de limites dans ses exigences de rentabilité. Tout en étant soumis à la généralisation d'une exigence de rentabilité, ce qu'on appelle communément travail recouvre, *de facto*, une pluralité de situations concrètes tant pour les acteurs eux-mêmes, que pour les chercheurs qui tentent d'en cerner le devenir et les développements. Des dynamiques multiples et fréquemment contradictoires se font jour, tant dans les pays nouvellement ouverts au capitalisme que dans les pays occidentaux qui y sont ancrés de longue date. Après avoir fait éclater la notion d'entreprise et celle de territoire productif, elles conduisent la catégorie de travail au bord de l'explosion, au point qu'on peut se demander, face à cet éclatement, de quel secours peut encore nous être une philosophie du travail ? Cette interrogation, préalable, est au cœur de l'article de Yves Schwartz ainsi que de la note critique que consacre Michel Kail au traitement essentialiste de la notion générale de travail dans les *Essais de philosophie économique* d'Arnaud Berthoud. Elle se retrouve dans la critique de la critique du travail que nous propose Richard Sobel, quand il revient sur les fondements anthropologiques de ce concept. S'y révèlent les tensions qui traversent le travail et notamment la tension entre calcul et espérance, économie et incertitude irréductible sur les attentes d'autrui.

***Question de méthode : analyser des dynamiques singulières***

L'objectif structurant qui a présidé à la constitution de ce dossier est de remettre en cause la réduction de ces transformations à de grandes tendances homogénéisantes comme la tertiarisation, la désindustrialisation... qui acquièrent rapidement la fonction de mythologies occultant la singularité des situations et confèrent aux décisions économiques le caractère d'une adaptation à l'inéluctable évolution des structures économiques face auxquelles les doutes, les interrogations et les refus des travailleurs ne sont que pertes de temps et donc de compétitivité. Sans vouloir les réduire à leur inscription dans cette problématique, l'ensemble des contributions ici rassemblées témoigne, chacune à sa façon, de ce souci, souci qu'elles abordent principalement à partir d'une des trois grandes dynamiques suivantes :

1. Première dynamique importante, l'ouverture de pays où une main-d'œuvre formée et exploitable à faible coût suscite des développements industriels importants attirant des activités autrefois réservées aux pays dits « développés ». L'extension des rapports marchands et du capitalisme se traduit alors par ce que l'on pourrait nommer des « bouleversements sociétaux » de grande ampleur et dont la complexité oblige à une observation fine. En effet, dans les pays où il a vu le jour, le capitalisme se fonde sur un droit civil et un droit du travail pris comme référence dans les rapports sociaux. Mais il peut, par exemple, s'accommoder de l'existence de régimes communistes en tirant profit des structures disciplinaires mises en place au cours de la Guerre froide comme en témoignent les économies vietnamienne ou laotienne. Il conduit ainsi à de gigantesques restructurations dans les sociétés chinoises (RPC, Taïwan et Hong Kong). De plus, cette première dynamique se traduit par une montée des migrations et des « interstices » sociaux à cheval entre plusieurs univers. Enfin, cette dynamique ébranle l'unité du territoire national et fait apparaître des réseaux transnationaux à géométrie variable, tout en se nourrissant de la pluralité des cadres législatifs que maintiennent ou aménagent les États souverains.

C'est cette problématique qu'examine de façon générale et sur plusieurs espaces régionaux (les pays d'ancien capitalisme, Asie communiste, Afrique), l'article de Claude Didry, Laurent Bazin, Laurence Roulleau-Berger et Monique Selim. Perspective complémentaire mais plus microéconomique, l'article de Gilles Guiheux présente, quant à lui, une monographie détaillée du développement de formes nouvelles d'entrepreneuriat en Chine. Cette dynamique d'ouverture ne s'impose pas d'elle-même : elle est le fruit des initiatives et des mobilisations individuelles et collectives d'acteurs qui, par leur activité, transforment leurs horizons et leurs attentes. Dans des pays tels que la Côte-d'Ivoire, une adaptation de façade au diktat libéral des organisations internationales accompagne et favorise une forme d'implosion sociale et un repli sur une économie de subsistance.

2. Deuxième dynamique importante, la montée de l'innovation, de l'immatériel, et, plus généralement, l'émergence de la connaissance comme nouveau critère de la division du travail. On peut y voir autant d'éléments de dépassement du fordisme, à

condition d'envisager dans toute leur pluralité, sous cette notion de fordisme, les formes de rationalisation du travail expérimentées par le patronat depuis l'entre-deux-guerres. La portée de ces évolutions s'avère relativement ambiguë : le développement des infrastructures socio-éducatives (publiques et privées) et des réseaux de communication ouvrent de nouvelles possibilités de localisation aux entreprises, sans nécessairement condamner les localisations anciennes. Dans le même temps, on assiste à une interpénétration croissante des activités de conception et d'exécution qui remet en cause l'efficacité et la légitimité des dispositifs centralisés de contrôle et de gestion hérités du passé. De plus en plus, pèse sur le travail une « obligation d'invention » qui fait de ce dernier un acte réfléchi et réflexif tout en restant subordonné à la valorisation du capital.

Tous ces phénomènes, éminemment complexes, sont aujourd'hui au centre de très vifs débats, qu'il ne s'agit pas ici de trancher de façon définitive, mais de structurer avec plus de clarté et plus de rigueur. En témoignent, d'une part, l'article de Patrick Dieuaide, argumentant de façon incisive le bien-fondé d'une approche spécifique en termes de capitalisme cognitif, auquel répondent de façon critique les articles de Pierre Rolle et de Thierry Pouch. Quant à l'examen des transformations des rapports de savoirs-pouvoirs au cœur de ces mutations actuelles du capitalisme, les articles de Danilo Martuccelli et de Philippe Zarifian en proposent deux tentatives d'éclairages complémentaires.

3. Troisième grand type de dynamique, celle des résistances et des *contradictions* qui se manifestent, comme à toute époque, dans les processus de travail et qu'exacerbent aujourd'hui les nouvelles formes de domination capitaliste. Le problème est que ces dimensions tendent à être occultées par des sciences sociales qui recouvrent les luttes sous le manteau de grandes tendances telles que la tertiarisation, le post-fordisme, la société post-industrielle ou sous celui du sentimentalisme de la misère du monde. Pour comprendre ces dynamiques, il faut au préalable sortir d'une assimilation implicite du travail au travail salarié, et saisir la construction historique de cette catégorie et des droits auxquels elle donne accès. Dans sa note critique sur deux ouvrages récents à ce sujet, celui de Robert Castel (*L'insécurité sociale*) et celui de

Bernard Gazier (*Tous sublimes*), Bernard Friot revient sur les débats juridiques et sociopolitiques autour de la construction sociale du salariat stabilisé dans les nations capitalistes européennes et s'interroge sur les véritables enjeux de ses transformations actuelles dans le contexte ambigu de la construction d'une « Europe sociale ». Bien sûr, comprendre de tels enjeux dans leur dimension macro-sociale n'exclut pas d'en saisir aussi le fonctionnement à des niveaux d'analyse plus méso-, voire micro-sociaux. Comme le souligne Pierre Lantz, le « retour » sur la condition ouvrière que proposent Stéphane Beaud et Michel Pialoux ne consiste pas uniquement (même si c'est déjà beaucoup) à mettre en évidence les formes d'exploitation par quoi se signale la permanence d'une condition ouvrière. En adoptant une « perspective socio-historique », Lantz souligne que les auteurs rapportent l'occultation des ouvriers dans la société française à la lente érosion de la représentation macro-sociale que le PCF a longtemps assurée. Mais cela les conduit précisément à envisager les formes renouvelées de luttes sociales qui se font jour dans la construction automobile sochalienne, au premier rang desquelles apparaissent des femmes dans une pratique de résistance plus quotidienne et donc moins visible politiquement. Dans ces formes de résistance relativement dispersées, le droit du travail se présente quelquefois comme une ressource, un point d'appui pour des acteurs dominés, leur permettant parfois de reprendre la main dans l'organisation des luttes sociales. Encore faut-il, pour en saisir la portée, se dégager d'une analyse de ces actions collectives les réduisant, après-coup, à de simples « oppositions » à un changement conçu comme inéluctable. C'est, en particulier, ce qu'examine, dans le cas spécifique de l'entreprise Rover, l'article très documenté de Simon Deakin.

***Singularités, identités, reconnaissance :***  
***des questionnements transversaux***

Bien sûr, rattacher chacune des contributions de ce dossier à tel ou tel type de dynamique est un effet de présentation, chacun des articles pouvant déborder sur l'une ou l'autre des trois dynamiques. Qui plus est, toutes ces contributions convergent pour rendre compte, chacune à sa façon, de la montée des incertitudes identitaires consécutives aux processus multiples de transformation

du travail qui se déploient à la faveur de la globalisation capitaliste. En effet, il convient ici de ne pas surestimer l'ampleur de la maîtrise des acteurs sur la globalisation en cours : on ne peut poser la question du travail sans la penser dans des contextes traversés par des processus de précarisation, de paupérisation, de discrimination. Avec la globalisation des activités économiques, le travail s'individualise de plus en plus, s'accomplit dans une multiplicité de lieux pour produire une sorte de capitalisme collectif, sans visage, structuré autour d'un réseau de flux financiers très vivant dans les villes globales, sièges des processus mondialisés, allant de la finance internationale à l'immigration. Les processus de précarisation salariale qui s'y font jour renforcent les inégalités sociales où les moins qualifiés sont régulièrement exclus et relégués dans des emplois disqualifiants et disqualifiés, et où des phénomènes de segmentation ethnique sur les marchés du travail apparaissent toujours plus marqués. Pour les plus fragiles, ces transformations de l'organisation d'un espace économique à géométrie variable ont produit (tout au long de ces dernières années) un brouillage, voire un déracinement, des identités. Bien sûr, à travers ce déploiement de nouvelles formes de précarité, c'est à nouveau que se pose le problème de la « lutte pour la reconnaissance ». C'est particulièrement vrai dans nos sociétés salariales où s'affirme un individu en situation d'insécurité salariale qui circule dans des espaces économiques traversés par des exigences et des contraintes contradictoires. Confrontés aux remaniements, réajustements et conflits identitaires, les individus éprouvent de plus en plus de difficultés à ajuster leurs différents « soi », leur rapport au travail tend à se brouiller, de plus en plus marqué par la formation de « double binds » chez des individus. Et le risque d'être méprisé socialement, d'être refoulé parmi les moins compétitifs au nom de la logique économique, est alors devenu de plus en plus important pour tous ceux qui apparaissent invisibles socialement, notamment ceux qui sont privés d'emploi et de statut et qui ressentent alors très vite un sentiment d'inutilité sociale, confrontés à l'épreuve du mépris.

Au regard de l'analyse de ces dynamiques et de leur dialogue, ce dossier de *L'Homme et la Société* se place sous une exigence spécifique : saisir la dimension singulière des situations de travail, seule façon de comprendre comment elles se rattachent concrètement à ce processus totalisant et fragmentaire qu'est la

globalisation capitaliste. Du point de vue du travail-vivant au cœur des processus actuels d'exploitation, la « singularisation » est ici appréhendée dans l'ambivalence qui la constitue. La subjectivité est d'abord réinvestie dans des mécanismes d'exploitation de plus en plus fins développant des formes de contrôle auxquelles adhèrent les individus, quand bien même elle se marquerait de « nécessaires » dégâts sociaux et identitaires collatéraux. Pour autant, cette affirmation de la subjectivité comporte une dimension indubitablement positive. Elle innove et s'accompagne aussi d'une multiplicité de rapports au monde, qui ne se résume pas à un simple aménagement des contenus de travail mais trace les contours de nouvelles alternatives ou de nouvelles postures qui sont autant de lignes de fuite et d'exils intérieurs. C'est pourquoi les modes de subjectivation qu'implique le travail, sous l'effet notamment de la transformation profonde des rapports de domination liée à la réflexivité qui innerve toutes les institutions, sont au centre de la critique pratique et politique sur le travail envisagée dans ce dossier. En ce sens, cette critique s'inscrit dans la réflexion plus vaste que *L'Homme et la Société* a mis en chantier, la réflexion sur l'auto-émancipation.

*Claude DIDRY, Patrick DIEUAIDE, Laurence ROULLEAU-BERGER,  
Monique SELIM et Richard SOBEL*

# **Salariats incertains**

## **Réflexions sur les incises économiques de la globalisation**

Laurent BAZIN  
Claude DIDRY  
Laurence ROULLEAU-BERGER  
Monique SELIM

La mondialisation se présente la plupart du temps comme une fatalité, face à laquelle la seule issue pour les salariés serait la précarité et le seul avenir du droit du travail serait son démantèlement. La course à la flexibilité deviendrait la donnée générale face à laquelle les syndicats n'auraient qu'à trouver les aménagements les moins catastrophiques possibles et les salariés, qu'à s'accommoder de la « chaîne invisible <sup>1</sup> » que le capitalisme actuel resserrerait chaque jour un peu plus dans une course infinie aux gains de compétitivité, visant, dans le discours des directions d'entreprise, à une croissance du profit destiné à alimenter les dividendes. Au volontarisme révolutionnaire des années 1960-1970, succéderaient les politiques du « moins pire » revenues des lendemains qui chantent avec leur cortège de camps, mais résignées à la disparition de garanties sociales conçues comme surannées pour les salariés d'un pays tel que la France.

Si, pour un moment, nous sortons de l'univers tour à tour enchanté et maudit de la mondialisation, de ses bienfaits et de son horreur économique, nous allons perdre sans doute la rigoureuse vertu du stoïcisme nécessaire pour affronter l'inéluctable misère du monde engloutissant les acquis sociaux. Mais, en replaçant les activités économiques dans leur contexte social, la chaîne qui lie les travailleurs à la valorisation d'un hypothétique capital mondial

---

1. En reprenant le titre de l'ouvrage de Jean-Pierre DURAND, *La chaîne invisible : travailler aujourd'hui, flux tendus et servitude volontaire*, Paris, Seuil, 2004, sans s'arrêter au désespoir de La Boétie sur la nature humaine.

devient moins évidente ou, du moins, elle perd de sa belle unité si rassurante pour les Cassandre. Si les flux économiques internationaux prennent de l'ampleur, leur intensité demeure extrêmement différenciée. Les produits qui s'y échangent sont le fruit d'un travail ancré dans des sociétés nationales, qui s'organise à partir de cadres transactionnels et juridiques variés et complexes au sein desquels on ne pourrait que très difficilement dégager un « rapport salarial » unifié. Tout en assumant, pour l'heure, l'horizon indépassable d'une analyse marxiste du salariat, entendu comme forme générale de l'exploitation capitaliste de la force de travail, ne faut-il pas finalement revenir aux conditions concrètes de cette exploitation pour en saisir les dynamiques complexes et les contradictions ? Pour ce faire, la démarche à suivre devient elle-même plus incertaine et plus complexe, entre la tentation d'une forme de sensationnalisme susceptible d'émouvoir les journalistes et le goût d'une modélisation mathématisée peu soucieuse de vérification empirique que professe l'économie dominante.

Ethnologues et sociologues, nous avons tenté de saisir les incises économiques de la globalisation<sup>2</sup> sur les terrains de nos recherches. Cela nous a conduits à renoncer, au moins provisoirement, à la notion de « mondialisation » entendue comme extension homogène des normes marchandes qui toucherait l'ensemble de l'humanité<sup>3</sup>. De plus, perdant de vue le souci d'arriver à l'identification d'un rapport salarial structuré par une organisation macro-économique aux contours clairement déterminés, nous avons rencontré, dans nos discussions, une pluralité de situations économiques où le spectre d'un marché global prend des figures diverses pour les travailleurs, voire, dans le cas ivoirien, perd de sa pertinence. Dans le même temps, il nous a fallu remettre en cause le lieu commun d'une séparation de l'État et de l'économie, de la réglementation et du marché, pour envisager *des États* dont la présence *dans* les attentes des acteurs

---

2. Laurent BAZIN et Monique SELIM, *Motifs économiques en anthropologie*, Paris, L'Harmattan, 2001.

3. « Au centre de la plupart des débats politiques depuis le début des années 1990, la catégorie de la mondialisation reste confuse. Il est d'autant plus urgent d'en interroger l'usage majoritaire que ce dernier oriente autoritairement la pensée critique et l'enferme dans l'antinomie du déterminisme économique et du volontarisme politique », (Michel KAIL et Richard SOBEL, « Mondialisation et néo-libéralisme », *Les temps modernes*, n° 607, « Le théâtre de la mondialisation, acteurs, victimes, laissés-pour-compte », janvier-février 2000, p. 1-15, p. 1).

économiques prend des formes extrêmement variées. De ce point de vue, la référence plus ou moins forte, au cœur même des rapports de travail, à des institutions étatiques (normes juridiques, recours à la justice, élaboration et mobilisation d'un droit du travail d'inspiration variable) a été pour nous un indice important pour identifier la nature et la profondeur des incises de la globalisation dans les sociétés nationales que nous avons envisagées. Surtout, nous avons tenté d'éviter le piège du naturalisme en rapportant les processus identifiés à des acteurs individuels et collectifs, en refusant de poser la réalité économique comme un contexte d'action donné extérieurement à ces actions et en partant de ce que « le système de production n'est autre que les producteurs <sup>4</sup> ». Notre démarche s'est ainsi ouverte au travail d'émancipation, qu'est aussi le travail <sup>5</sup>, tant à l'égard d'une domination politique qu'à l'égard d'une domination économique, en sortant d'une analyse de la domination comme reproduction irrémédiable d'une classe dominante ne laissant d'autre échappatoire aux dominés que la fierté d'être relégués dans les marges sociales.

Pour saisir la diversité de ces incises économiques de la globalisation, nous nous sommes retrouvés sur trois grandes aires géographiques faisant écho aux variations d'intensité des échanges marchands :

— les pays d'ancien capitalisme qui maintiennent une position hégémonique dans un commerce mondial en croissance ;

— l'Asie communiste qui renforce ses positions de manière spectaculaire sans pour autant remettre en cause l'hégémonie des précédents ;

— l'Afrique, en voie de retrait vis-à-vis des circuits économiques mondiaux au cours des trois dernières décennies.

Pour mettre en évidence les singularités de chaque situation, nous partirons des pays de capitalisme ancien qui nous mettront au contact d'une organisation capitaliste de la vie sociale où l'action publique produit des cadres de référence et apporte des ressources aux acteurs, dans le cours même de leurs rapports de travail. Nous nous pencherons ensuite sur le développement du marché dans les pays communistes d'Asie (Chine, Vietnam) qui nous montrera une réalité complexe, où les ouvertures à des transactions

---

4. Michel KAIL, « Pour une critique anti-naturaliste du capitalisme, le procès de production comme procès de valorisation », in *ibidem*, p. 242-249, p. 249.

5. Comme le rappelle Yves Schwartz dans sa contribution au présent numéro de *L'Homme et la Société*.

commerciales et financières internationales se greffent sur la domination politique du parti communiste et la mise à l'écart du droit comme référence des rapports de travail ordinaires. Enfin, la Côte-d'Ivoire sera prise comme l'exemple d'un pays africain soumis aux injonctions internationales de démocratisation dans une situation d'effondrement des échanges avec l'extérieur après avoir été, jusque dans les années 1970, la plus brillante économie de plantations du continent.

### *Les dynamiques globales du vieux capitalisme*

L'internationalisation des activités économiques est une réalité déjà bien établie dans les pays d'ancien capitalisme qui furent les « pays industrialisés » des années 1970. Ces pays dominent aujourd'hui largement les échanges mondiaux. Selon l'OMC<sup>6</sup>, l'Amérique du Nord est passée de 16,7 % (en 1973) à 22 % des exportations mondiales de marchandises (en 2002), le Japon, sur la même période, est passé de 6,5 % à 5,2 % et l'Europe occidentale est passée de 45,8 % à 42,4 %. Les pays d'Amérique du Nord (États-Unis, Canada) renforcent donc leurs positions, alors que dans le même temps, le Japon et l'Europe maintiennent leur part dans un contexte de croissance du volume. Cette internationalisation ne s'est pas accompagnée pour autant d'une élimination de l'action des États au profit d'une diffusion de la régulation par le marché dans la mesure où, précisément, les marchés supposent la sécurité des transactions contractuelles pour que les marchandises puissent être achetées et vendues. Cette internationalisation des activités économiques s'est donc opérée dans le cadre d'organisations visant à ajuster les espaces économiques et institutionnels nationaux, notamment en ce qui concerne leurs régulations, de manière à ce que des transactions puissent s'opérer au travers des frontières nationales. En dehors des organisations mondiales (Organisation Mondiale du Commerce, Banque Mondiale, Fonds Monétaire International, ONU, etc.), des organisations régionales telles que la Communauté Économique Européenne puis l'Union Européenne ou l'ALENA ont œuvré à une ouverture de pays à une échelle continentale et ont suscité des coopérations et des échanges entre des partenaires économiques de différents pays membres qui ont abouti à une dynamique soutenue de restructurations industrielles.

---

6. Données disponibles sur le site [www.wto.org](http://www.wto.org).

Au cours des années 1960, le rôle de l'État dans ces pays connaît une évolution sensible, en passant d'un objectif de plein-emploi garanti par des mécanismes financiers de relance économique, à un objectif d'accompagnement social de restructurations souvent conçues comme inéluctables<sup>7</sup>. En France, c'est sur la base de l'ouverture européenne à partir du Traité de Rome, que s'engagent les premières grandes restructurations industrielles au cours des années 1960 avec, au premier rang, la liquidation des activités minières et, plus généralement, l'élimination des « double-emploi » pour conduire les entreprises françaises à un niveau élevé de compétitivité. La crise des années 1970 a accéléré un processus déjà bien avancé dans les années 1960, au terme duquel les États se sont lancés dans la mise en œuvre de « politiques de l'emploi » aboutissant, pour partie, à une instrumentalisation du droit du travail et de la sécurité sociale au service de la mobilité des travailleurs et de la création d'emplois nouveaux dans les entreprises. Dans le même temps, se sont organisées, tant au niveau de l'Union européenne, qu'à celui des États membres, des procédures de consultation des salariés et de leurs représentants en cas de restructuration et de licenciement collectif. Au total, les mobilisations individuelles et collectives des acteurs face aux évolutions induites par une internationalisation de leurs activités économiques prennent paradoxalement appui sur les produits d'une action publique qui, dans le même temps, organise cette internationalisation.

#### *Les restructurations comme causes de mobilisations collectives*

Au vu des données quantitatives sur la qualification juridique des rapports de travail, on pourrait arriver à la conclusion que la précarité demeure un phénomène d'ampleur limitée, pour autant que l'on assimile le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) à une forme de « statut » comparable à celui de la fonction publique. Certes, le nombre d'emplois échappant au CDI, en équivalent temps plein, a connu une croissance de 70 % au cours des années 1990. Mais, dans le même temps, ce volume d'emploi est passé de 7,1 % de la population salariée occupée en 1990 à 10 % en 2000. De plus, avec le ralentissement économique du début de la décennie 2000, le nombre d'intérimaires a tendance à baisser. Enfin, la

---

7. Sur cette question, dans le cadre français, cf. Robert SALAIS, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'invention du chômage*, Paris, PUF, 1986.

part des contrats et des stages aidés dans le cadre des politiques de l'emploi apporte une contribution non négligeable à cet ensemble, avec une pointe à 4 % de la population salariée occupée en 1995 et une stabilisation autour de 2,5 % depuis. Le contrat à durée indéterminée demeure ainsi, dans un pays comme la France, la référence la plus commune en dehors des emplois relevant d'un statut de la fonction publique. Pour autant, le contrat à durée indéterminée correspond à un contrat dont la durée n'est pas spécifiée et qui peut, de ce fait, être rompu de manière unilatérale à tout moment par chaque partie<sup>8</sup>. Ainsi, le CDI est la base du licenciement et notamment du licenciement économique qui organise les conditions de la rupture de contrats de travail en dehors de motifs inhérents à la personne du salarié.

À cet égard, le droit du travail s'avère profondément ambivalent, en ouvrant, d'une part, la possibilité du licenciement (liée au principe de la liberté d'entreprise et à la prohibition des engagements perpétuels) et en organisant, d'autre part, les procédures de mise en œuvre des licenciements. Les comités d'entreprise tirent ainsi des règles organisant la procédure de leur consultation en matière de restructuration économique et de licenciement collectif, les armes d'une « lutte pour le droit<sup>9</sup> », notamment dans le cadre de procès relayant les mobilisations collectives des salariés à l'échelle de l'établissement ou de l'entreprise concernée. Ce régime juridique nouveau (il a succédé à celui de l'autorisation administrative de licenciement) a conduit, au cours des années 1990, à une première accumulation de décisions judiciaires qui permet de cerner les contrastes entre les formes de mobilisation du droit, les mobilisations collectives et les situations économiques concernées. Cette jurisprudence en matière de licenciement collectif, qui a éclairé le législateur dans la Loi de Modernisation Sociale, révèle une pluralité de « registres

---

8. Sur la « précarité relative » qui se dégage de l'ensemble du droit du travail, au-delà des contrats communément qualifiés de « précaires », cf. Claude DIDRY, « Misère de la sociologie et sociologie de la misère, réflexions sur la précarité relative dans le capitalisme néo-libéral », in Jean LOJKINE (éd.), *Les sociologies critiques du capitalisme*, Paris, PUF, 2002, p. 81-104.

9. En s'inspirant du manifeste de Rudolf VON JHERING, pour qui « la paix est le but que poursuit le droit, la lutte est le moyen de l'atteindre. Aussi longtemps que le droit devra s'attendre aux attaques de l'injustice — et cela durera tant que le monde existera — il ne sera pas à l'abri de la lutte. La vie du droit est une lutte : lutte des peuples, de l'État, des classes, des individus. » (*La lutte pour le droit*, Paris, Librairie Maresq Aîné, trad. de la 9<sup>e</sup> édition de 1889, 1890, p. 1).

d'action » et de situations économiques singulières<sup>10</sup>. Il s'en dégage plusieurs types de restructurations, au-delà de l'image commune d'une suppression d'emplois justifiée par une délocalisation de l'entreprise vers des pays à faible coût de main-d'œuvre. Certaines restructurations sont particulièrement mises en cause par les salariés et leurs représentants, notamment dans les secteurs peu familiers de ce type de pratiques comme, par exemple, les secteurs faisant une part importante à la R & D ou fortement ancrés dans un territoire comme dans le cas des eaux Perrier. Il arrive alors que la mobilisation des salariés et de la justice aboutisse, comme dans le cas des maisons de champagne du groupe LVMH en 1993 ou celui de la société Neyrpic (aujourd'hui Alstom Hydro Power) à Grenoble en 1996, au retrait du projet de licenciement.

La même ambivalence de la législation se retrouve au niveau de l'Union Européenne : à une remise en cause des réglementations nationales et à une politique centrée sur le contrôle de la concurrence, répond une concertation avec les partenaires sociaux destinée à garantir une forme d'« acceptabilité sociale » du projet européen. Le développement d'une législation en matière d'information et de consultation des instances représentatives des travailleurs et l'institution, au terme de la directive de 1994, du comité d'entreprise européen, introduisent des éléments nouveaux dans les rapports de travail au sein de l'Union. La mobilisation du comité européen chez Renault, au moment de la fermeture de l'usine de Vilvoorde en 1997, a permis de soutenir un conflit social de longue durée, à travers, notamment, des décisions de la justice française établissant les prérogatives du comité européen en matière de consultation et bloquant la décision de fermeture. Elle a ainsi contribué au maintien de 400 emplois (sur 3000) et à la négociation d'un plan social permettant d'organiser un véritable reclassement pour les salariés licenciés de l'usine belge<sup>11</sup>. Plus récemment, les élus du comité européen d'Opel, en 2001, ont convaincu la direction de renoncer à la fermeture d'un ensemble d'établissements en Europe, grâce à la vigoureuse pression exercée

---

10. Cf. Claude DIDRY, « Les comités d'entreprise face aux licenciements collectifs, trois registres d'argumentation », *Revue française de sociologie*, n° 3, septembre 1998, p. 495-534.

11. Cf. Claude DIDRY, « Europe Tested through its Products : the Renault – Vilvoorde Affair and its Implications for Industrial and Employment Policies », in Robert SALAIS et Robert VILLENEUVE, *Europe and the Politics of Capabilities*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 21-37.

par IG Metall alors dirigée par Klaus Zwickell. Actuellement, le forum européen d'Alstom pèse sur les instances européennes et, en France, gouvernementales, pour arriver à une solution qui ne sacrifie pas l'emploi et le potentiel d'un groupe de haute technologie, au nom du redressement de la rentabilité.

Si elle affecte profondément les marges de manœuvres et les formes d'action syndicale, la globalisation fait l'objet d'une forme de domestication de la part des représentants des salariés dans les pays d'ancien capitalisme. Les cadres légaux sont des éléments essentiels pour cela et ils traduisent une présence de l'action publique au cœur de l'activité économique. La globalisation et les restructurations qui s'ensuivent ne font pas disparaître toute forme d'action collective et toute responsabilité politique à l'égard des travailleurs, elles en transforment les canaux et les formes. L'importance des discussions sur la Loi de Modernisation Sociale en France, votée in extremis par une Assemblée de gauche en mars 2002 et suspendue par François Fillon en janvier 2003, avant même d'avoir été entièrement promulguée, montre l'existence d'une ligne de fracture qui se retrouve au sein des partenaires sociaux et implique l'exercice d'une responsabilité politique au sens fort du terme <sup>12</sup>.

Dans le contexte des États de vieux capitalisme qui demeurent largement le centre du processus, la globalisation ne se présente donc pas simplement comme une gigantesque machine à transformer les travailleurs en « laissés-pour-compte » : les travailleurs sont aussi des acteurs de ce processus en tant que, par leur travail, ils contribuent à réaliser des produits pour un marché global, ou du moins dépassant le cadre national. En tant que tels, ils ont aussi leur mot à dire sur les opérations économiques qui menacent leurs intérêts.

C'est dans le même esprit que nous voudrions envisager l'émergence de zones intermédiaires dans les économies de vieux capitalisme qui, tout en maintenant, de manière plus ou moins lâche, la référence aux cadres étatiques, font émerger des dominations et des collectifs nouveaux, à cheval entre le « formel » et l'« informel » et entre plusieurs espaces nationaux.

---

12. Et dont les forces de gauche semblent un peu plus conscientes depuis la catastrophe politique d'avril 2002.

*Précarisation, ethnicisation du rapport salarial et production des espaces intermédiaires*

Dans ce contexte de globalisation, les incises économiques donnent à voir une pluralisation, un entremêlement et une segmentation des économies, notamment avec les phénomènes de précarisation des marchés du travail et d'ethnicisation des rapports de travail qui se traduisent dans des formes d'accessibilités différenciées et hiérarchisées à l'emploi. Et, si les dynamiques globales du vieux capitalisme favorisent la précarisation et l'ethnicisation des marchés du travail, économies marchandes, économies supposées non-marchandes et non-monétaires, économies informelles et économies de survie s'encastrent plus ou moins les unes dans les autres du fait des effets des contextes sociétaux, de la nature des États, des systèmes de régulation des marchés et des capacités de mobilisation des acteurs individuels et collectifs.

Par exemple, en France, en même temps que s'est démultiplié le contrat de travail à travers une diversité de formes particulières d'emploi, une hiérarchie s'est progressivement construite entre les différents contrats de travail. L'analyse des parcours des populations en situation précaire montre comment se succèdent, mais aussi s'empilent, des formes de travail précaire et des activités diverses ; elle montre aussi comment peuvent se dissocier, mais aussi s'imbriquer, le travail salarié, le travail intérimaire, les emplois aidés, le travail « au noir » et des économies dites informelles. Ces enchevêtrements ne peuvent être vus dans un cadre d'analyse où le travail salarié y est pensé comme dominant. On voit donc là ce que peut cacher l'idée de crise du travail salarié, à savoir son imbrication étroite avec des formes de travail non salarié<sup>13</sup>. En effet, les formes diverses de précarité économique sont souvent liées à différentes formes de travail et d'activités. Quand le processus de précarisation de la société salariale produit une multiplication des formes d'échanges économiques et sociaux il interroge alors la thèse du tout-travail, contenant l'idée que les autres activités économiques ne peuvent être assimilées qu'aux résidus de la société industrielle, ou ce que d'autres appellent du « hors-travail ». Dans une société régie par le travail salarié, où ceux qui en sont privés souffrent à la fois au niveau économique et

---

13. Laurence ROULLEAU-BERGER, *Le travail en friche. Les mondes de la petite production urbaine*, Éditions de l'Aube, La Tour D'aigues, 1999.

social, le lien social ne peut être seulement réduit à l'échange marchand<sup>14</sup>.

Par ailleurs, les populations étrangères ou d'origine étrangère font l'objet d'un traitement inférieur à leurs homologues français malgré une instruction, des qualifications et une expérience comparables ; les hiérarchies établies entre les nouvelles formes de contrats de travail font naître des processus de surexposition, de désignation, de stigmatisation sociale des populations d'origine étrangère sur les marchés de l'emploi. Mais les phénomènes d'ethnisation des marchés du travail se traduisent aussi par un processus de segmentation ethnique lisible dans la formation et le développement d'*enclaves ethniques* et de *niches ethniques*. Les enclaves ethniques, comme les secteurs de la restauration chinoise, par exemple, supposent une production plus ou moins autonome de ressources économiques et culturelles où des obligations réciproques attachées à une même appartenance lient employeurs et employés qui peuvent produire une économie semi-autonome et développer des parcours de mobilité sociale<sup>15</sup>. Les contours des niches ethniques, comme le secteur du nettoyage industriel ou le travail domestique, par exemple, où sont majoritairement présentes des femmes peu qualifiées d'origine maghrébine ou comorienne, se sont largement précisés dans ce contexte de globalisation.

Avec la précarisation et l'ethnisation des sociétés salariales, les économies marchandes et les économies dites non-marchandes se superposent alors à certains endroits et se dissocient à d'autres. Et naissent entre des marchés du travail segmentés des formes d'organisation sociale et économique où se mobilisent des populations pour résister à des situations de précarité : *les espaces intermédiaires*<sup>16</sup>. Dans les espaces intermédiaires, là où n'est pas attendue de la production mais plutôt de l'absence de lien économique et social, se fabriquent des compétences (de mobilisation, de coordination et d'adaptation) et de « l'intelligence collective » pour assurer les conditions d'une « petite » production.

---

14. Dominique MEDA, *Qu'est-ce que la richesse ?* Paris, Aubier, 1999.

15. Alejandro PORTES et Leif JENSEN, « What's an ethnic enclave ? The case for conceptual clarity », *American sociological review*, 1987, p. 768-73 ; Alejandro PORTES et Julia SENSENBRENNER, « Embeddedness and immigration : notes on the social determination of economic action », *American journal of sociology*, vol. 98, 1993.

16. Laurence ROULLEAU-BERGER, « Économie solidaire, non-reconnaissance publique et production d'espaces intermédiaires », in « Économie solidaire et démocratie », *Revue Hermès*, deuxième trimestre 2003.

En s'attachant à ce que les individus font et non pas à la façon dont ils sont désignés, c'est-à-dire des « sans-emploi », des individus « sans qualification... », on voit comment des univers sociaux non visibles produisent des micro-organisations du travail à partir de situations de précarité partagées où se définissent des rôles, où les compétences collectives activent, voire transforment, les savoirs et compétences individuels pour les légitimer dans des espaces de travail non directement liés au salariat. Dans les espaces intermédiaires se construisent des acteurs collectifs capables d'action et de mobilisation dans un contexte de précarisation, et de résistance aux discriminations et « exclusions de l'intérieur ».

*L'État de droit comme condition d'une responsabilité politique à l'égard du travail*

Pour appréhender la question du travail dans un contexte d'insécurité salariale<sup>17</sup> et, simultanément, de remise en cause du pouvoir patronal dans les mobilisations collectives que suscitent, par exemple, les licenciements économiques ou la réforme des retraites, il importe de considérer la catégorie de l'économique sur le même plan que celle de l'éthique, du politique et du juridique plutôt que de poser d'emblée le primat de l'économique. Les activités sociales, l'emploi et le chômage peuvent être alors pensés dans une perspective autre que celle de la subordination croissante de la culture<sup>18</sup> et de la politique à l'économie. On peut ici rappeler la thèse d'Habermas selon laquelle l'utopie qui se rattachait à la société de travail aurait épuisé sa force de conviction, pas seulement à cause du déclin de l'emploi stable mais surtout du fait qu'elle a perdu la capacité qu'a le travail à forger des structures et à donner sa forme à la société. Mais il faut aller plus loin qu'Habermas et penser le travail au-delà, mais aussi à partir du travail salarié, comme nous invite à le faire Yves Schwartz<sup>19</sup>. Dans cette perspective, c'est tout un « équipement institutionnel » qui se révèle dans les rapports de travail au sein des pays occidentaux et notamment des pays européens. Si le travailleur s'y trouve soumis au pouvoir de direction de l'employeur, c'est à partir d'un ensemble de cadres contractuels donnant accès, en cas de litige,

---

17. Loic J. D. WACQUANT, « La généralisation de l'insécurité salariale en Amérique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 115, 1996.

18. Hannah ARENDT, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Lévy, 1961.

19. Dans sa contribution au dossier.

aux tribunaux. Les États se voient alors investis de la tâche d'aménager ces références communes aux acteurs, avec des orientations variables selon les majorités qui se dégagent des consultations électorales et des résultats dépendant de la combativité et de l'imagination des travailleurs dans l'interprétation et la mobilisation des dispositifs juridiques et légaux.

Les situations que nous allons envisager maintenant vont nous permettre de mieux saisir la singularité que représente le développement du capitalisme dans le cadre d'États souverains ayant historiquement banni les droits civils de leurs citoyens. Dans le cas des pays communistes d'Asie, le capitalisme se marie ainsi à une situation de domination politique peu soucieuse, jusqu'ici, de la production et de la mobilisation de normes juridiques dans la recherche d'une solution à des conflits d'intérêts entre particuliers. En cela réside peut-être une des sources du développement actuel de ces pays qui pourrait, si la situation d'anarchie résultant du débordement de l'autoritarisme politique par les échanges marchands s'amplifiait, se retourner contre lui-même en minant le minimum de confiance juridiquement garanti sans lequel il n'est pas de capitalisme.

### ***La domination politique du communisme à l'épreuve du socialisme de marché : les cas du Vietnam et de la Chine***

Le Vietnam et la Chine — en raison de l'alliance paradoxale que ces pays mettent en scène entre communisme et capitalisme — constituent d'excellents exemples des différentes échelles de normes qu'induit la globalisation dans le domaine du droit et du travail. Ces deux pays incarnent deux étapes sur la voie des restructurations complexes qui touchent des sociétés communistes engagées dans ce que l'on appelle, depuis les réformes chinoises des années soixante-dix, le « socialisme de marché ». Le Vietnam en est à la phase initiale du « socialisme de marché », dans la mesure, en particulier, où la rhétorique idéologique s'accroche à la grammaire de l'orthodoxie politique (avec les légitimations du prolétariat et de la révolution) et où la société reste sous le contrôle d'un appareil politique innervé dans les organisations de masse (parti, syndicats, jeunes, femmes) hiérarchiquement déclinées<sup>20</sup>.

---

20. Monique SELIM, *Pouvoirs et marché au Vietnam. Tome I : Le travail et l'argent ; Tome II : Les morts et l'État*. Paris, L'Harmattan, 2003.

La domination politique qui s'y affirme permet de maintenir la discipline impliquée par la recherche d'une croissance permanente de la compétitivité des exportations vietnamiennes livrées, par des entreprises toujours rattachées à l'État et au parti, aux grands donneurs d'ordre multinationaux (notamment sud-coréens, mais aussi les groupes spécialisés dans la chaussure et la confection sportives, Nike, Adidas et, en France, Decathlon).

Initiatrice du modèle dès la fin des années soixante-dix, la Chine est le premier État-parti communiste à s'être lancé dans une série de réformes économiques réintroduisant des rapports marchands : le monopole politique — avec son appareil de coercition et de répression — est maintenu alors que travail, santé et logement sont peu à peu retirés de la gestion publique. Les laissés-pour-compte sont innombrables : paysans s'embauchant en ville comme ouvriers et composant la « population flottante », retraités, chômeurs des grands bastions industriels en faillite, sans compter la masse des enfants déscolarisés et les sidéens abandonnés à leur sort. Les cadres réglementaires qui réglaient autoritairement la vie des travailleurs tendent ainsi à perdre leur emprise sur la vie économique, sans que les transactions marchandes ne puissent s'appuyer sur la référence d'un droit civil et d'un droit du travail, mobilisables devant des juridictions. Conséquemment, les évolutions idéologiques prônées par le gouvernement se distancient de plus en plus des matrices doctrinaires du communisme : l'inégalité est refondée idéellement tandis que la justice comme idéal s'évapore des objectifs politiques.

La qualification d'un tel régime est délicate : autoritarisme « classique » accompagnant une croissance exponentielle fondée sur le développement d'un capitalisme qu'on décrira comme euphémiquement peu régulé. Ou bien faut-il continuer à voir dans la dénomination du Parti communiste au pouvoir et dans son envol libéral une figure bicéphale — au caractère tératologique en regard des dogmes du siècle passé — qui retient l'attention, voire fascine par l'énigme qu'elle incarne ?

Ces deux cas méritent qu'on s'y attarde dans la mesure où un écart paroxystique s'y dévoile entre, d'un côté, des champs sociaux de travail livrés à des modes d'exploitation inédits et à analyser, et, de l'autre, une nécessaire normalisation des échanges économiques avec l'extérieur, impliquant le spectacle d'une apparente entrée du droit dans les arènes institutionnelles de l'État.

### *Niches capitalistes du communisme vietnamien*

La nécessité d'une sécurisation juridique des transactions internationales s'est manifestée au Vietnam rapidement après les décrets de 1986 inaugurant l'économie de marché. Il était, en effet, devenu urgent de tenter une intégration dans l'économie mondiale, tant les pénuries étaient sévères et insolubles, pénalisant chacun mais surtout les campagnes par des disettes extrêmes et régulières. Près de 20 ans après, le gouvernement se félicite d'avoir fait progresser le marché, ce que d'ailleurs toutes les couches de la population approuvent y compris celles qui ne peuvent accéder à ses bénéfices. Les plus démunis préfèrent, en effet, le spectacle lumineux d'une abondance de biens, qui s'étalent sur les places de marché et dans les magasins, aux privations partagées dans la période antérieure, décrite comme sombre dans tous les sens du terme puisque l'électricité manquait aussi. L'investissement étranger a donc été appelé à grands renforts, impliquant même, à la fin des années quatre-vingt-dix, les Viet Kieu, c'est-à-dire la population d'origine vietnamienne qui avait fui l'instauration du régime communiste au Nord comme au Sud après 1954 et 1975 et s'était dispersée dans le monde entier. Le label de trahison de la nation a été ainsi levé, faisant sauter de façon symptomatique un tabou notable dans l'objectif de prendre place dans le nouvel espace économique globalisé. Le mérite de « l'étoile rouge » a été inventé pour décorer de jeunes entrepreneurs dynamiques et l'enrichissement personnel a été encouragé comme une contribution au développement de la nation.

Par suite, d'importants efforts ont été faits pour offrir une façade juridique correspondant aux normes globales. Les pressions extérieures se renforcent et, parce qu'elles se traduisent par des aides financières, elles débouchent inéluctablement sur des mesures concrètes. L'Assemblée nationale compte ainsi dans ses rangs, aujourd'hui, des députés n'appartenant pas au « parti au pouvoir<sup>21</sup> », selon la dénomination en usage, et on peut obtenir l'autorisation d'assister à ses sessions où les interpellations venant des « masses » sont non seulement permises mais aussi retransmises à la télévision. Les élections au niveau local permettent depuis peu l'inscription de candidats hors-parti. Une maison du droit, subventionnée par la France, a été créée et quelques institutions — comme la faculté de médecine de Hanoi

---

21. IX<sup>e</sup> Congrès du Parti communiste du Vietnam, Éditions Thé Gioi, 2001.

— qui coopèrent de façon régulière et fructueuse avec l'étranger, laissent entrevoir des personnages, au rang le plus élevé, qui ne sont pas membres du Parti. La « démocratie à la base » s'affiche donc comme un slogan récent de l'État-parti, qui, pour se rendre plus crédible, met en œuvre quelques condamnations à mort remarquables de dignitaires frauduleux : les procès font alors l'objet d'une grande publicité, destinée à convaincre tous, au Vietnam et ailleurs, de l'incorruptibilité de l'État et de la justice. Un processus de démocratisation apparente et de judiciarisation est en marche pour répondre aux injonctions des organisations internationales, comme des firmes multinationales et des pays d'ancienne industrialisation. Mettre en place un droit des affaires s'avère primordial tandis qu'à un autre niveau, complémentaire, faire croire à une progression des droits de l'homme et à l'avènement d'un État de droit est censé neutraliser les accusations à l'égard d'un des derniers régimes communistes, placé dans l'orbite d'une accusation systématisée de criminalisation. Cette imposition démocratique génère une sorte de fable qui, comme toute fiction, laissera sans doute des traces, mais surtout, révèle aujourd'hui sa nature par l'écart qui la sépare des pratiques et rapports sociaux effectifs.

La domination politique reste, en effet, le principe premier d'organisation de la société, ce qui implique tout d'abord concrètement qu'au sommet et aux différents postes-clés des administrations, des institutions et des entreprises, se trouvent des membres du Parti. L'ouverture du pays aux échanges internationaux a adjoint à cette domination politique une capacité d'accumuler et patrimonialiser les richesses nouvelles et la polarisation politico-économique traverse donc tous les champs sociaux. Une des conséquences en est une monétarisation généralisée des rapports conduisant à ce que documents, services et emplois s'achètent de manière illégale : des « enveloppes » d'argent sont ainsi données partout, de l'hôpital à l'usine, en passant par le « comité populaire », l'école et l'université. On constate une inexistence du droit comme référence : l'affirmation radicale de l'impossibilité d'un recours juridique dans une situation d'injustice est un leitmotiv chez les acteurs, vidant l'idée de citoyenneté de tout contenu.

Dans les univers de travail, ces logiques prennent une dimension singulière qui dévoile les mécanismes sous-jacents à une croissance économique réelle dans un contexte où le droit du travail — inspiré du modèle français et octroyant par exemple le

droit de grève — est quotidiennement bafoué. Depuis les réformes économiques, la suppression des tickets de rationnement en nourriture, la séparation entre emploi et logement, soit la nouvelle obligation faite aux employés d'assurer personnellement leur logement, ont mis fin aux unités totales de vie qu'instituaient les entreprises ; de fait une liberté individuelle inédite de quitter un emploi s'est fait jour. Dans ce paysage profondément bouleversé, où l'entreprise publique partiellement autonomisée doit démontrer sa rentabilité, la permanence d'un organigramme fondé sur la hiérarchie du parti est un fait notable : les rapports politiques de domination fonctionnent comme rapports de production. Ainsi, à tous les niveaux stratégiques de l'organisation de la production, on trouve, soit des individus membres du parti, soit des comités regroupant des membres du parti et des organisations de masse dépendantes (syndicat, jeunes, femmes...) chargés du contrôle et dotés de surcroît des pouvoirs de sélection, de promotion et de qualification. L'intensification du travail, les nouvelles exigences de qualité, l'accélération des demandes de production venant de l'étranger — qui ont remplacé les quasi-trocs avec les pays de l'Est — ont provoqué une surexploitation qui paraît ne connaître d'autres limites que l'épuisement physique de la main-d'œuvre ; l'allongement outrancier de la durée de travail journalière et mensuelle, l'absence de pause pour les repas, le non-paiement des heures supplémentaires à leur tarif sont banals sans que grève s'ensuive. Parti, syndicat et organisations de masse sont producteurs et gestionnaires de cette surexploitation, ne laissant aucune instance à laquelle adresser des revendications qui, désormais, impliqueraient un renvoi immédiat. Cette surexploitation a été rendue d'autant plus aisée qu'ont été nombreux les licenciements et les mises à la retraite forcées avec ou sans pension. Les salariés permanents sont tendanciellement remplacés par une main-d'œuvre jeune et précaire qui, lorsqu'elle est de surcroît d'origine rurale et féminine, est particulièrement malléable, docile et endurante. D'une manière générale, on observe que les contrats de travail à durée indéterminée se transmettent dans les parentèles des directeurs d'entreprise, membres du parti. En conséquence, le recours à une vente nue de la force de travail — sans contrat — augmente. Dans ce contexte de surexploitation, la fuite hors de l'entreprise publique apparaît parfois à d'aucuns comme la seule solution, avec l'espoir de devenir son propre « patron », aventure qui, la plupart du temps, ramène l'ouvrier malchanceux à travailler à la tâche dans un atelier ou une usine

privée fondé par un responsable du parti de l'entreprise publique qu'il a quittée.

Le fonctionnement social des entreprises montre ainsi, tout d'abord, comment les armatures politiques, engendrant structures disciplinaires et précarisation, constituent les leviers de pénétration et de développement de formes capitalistes de travail, sans, néanmoins, les barrières du droit importantes dans les pays d'ancienne industrialisation. À un autre niveau, il faut saisir les courroies de transmission, du point de vue des acteurs, entre la période antérieure — marquée par la simple oppression politique dans les micro-univers captifs qu'étaient les entreprises — et la situation présente caractérisée par une conjonction politico-économique fructueuse. Le passage a, en premier lieu, été largement facilité par l'expulsion du droit — comme idée soutenant une potentialité pratique de recours devant les tribunaux — par le régime communiste dès 1954. La disparition de la référencialité légale au profit du pouvoir incarné par le monopole de vérité et d'action du parti a laissé les acteurs intérieurement démunis devant toute domination quelles que soient les transformations de son contenu : la peur continue ainsi, aujourd'hui, à habiter les familles ouvrières à l'idée d'une révolte contre des dirigeants d'entreprises imposant des rythmes de travail insoutenables ; on préfère taire et refouler la rage ou partir plutôt que de se livrer à une multitude floue et fantasmée de risques contre lesquels aucun droit ne peut protéger. Les modes d'héroïsation — qui ont façonné la société et stimulé l'organisation de la production depuis un demi-siècle et qui sont actuellement repris dans un objectif de profit — sont, d'autre part, décisifs dans les mécanismes d'acceptation de la conjoncture présente : en ayant forgé les bases d'une compétition permanente entre individus et entre collectifs, ils sont aisément convertis en ressorts d'une concurrence aux visages capitalistes qui s'étend du travail à la consommation. L'ancien modèle du militant du parti dévoué, vertueux, austère a été remplacé par un héros du marché représentant du parti, enrichi. Internalisées, domination hors-droit et injonction mimétique ont fabriqué des logiques d'assujettissement polyvalentes, aux grandes capacités d'adaptation, sur la base d'une neutralisation du sens des phénomènes et des agencements qui permet d'accepter de manière fataliste la dégradation des conditions de travail.

L'apparent paradoxe d'un épanouissement capitaliste dans un des derniers bastions communiste se dissipe devant les doubles

normes de la globalisation qu'il dévoile : la démocratisation et la progression du droit dans l'appareil d'État font office de figurants face au despotisme d'usine qui se régénère dans le cadre d'une nouvelle précarité partagée au profit d'une intégration croissante de la production nationale dans les échanges mondiaux. Droit des affaires en marche et droit du travail en régression se présentent comme deux facettes imbriquées de la conjoncture vietnamienne dont la conservation du régime politique se révèle exemplairement un atout économique à long terme.

Au fur et à mesure que semble avancer une pseudo-transparence de l'État — selon des critères devenus hégémoniques —, l'opacité est de plus en plus maintenue sur les modalités de production de biens exportés dans les pays d'ancienne industrialisation, balayant les nouvelles normes de moralisation industrielle censées donner au capitalisme mondialisé un visage éthique.

#### *Migrations internes et marchés du travail urbain en Chine continentale*

Pour analyser les transformations de la domination politique sur la vie économique en Chine, le migrant peu qualifié apparaît comme une figure-analyste particulièrement éclairante. Depuis 1990, la population flottante<sup>22</sup> joue ainsi un rôle très important sur les marchés du travail urbain : en 1992, 46 millions de paysans se déplaçaient vers les grandes villes, actuellement, le nombre de migrants dans les villes chinoises s'élève à 120 millions, c'est-à-dire environ 10 % de la population chinoise. Après avoir commencé à migrer « librement », au lendemain des premières restructurations dans l'industrie rurale, ces travailleurs ont bénéficié d'un assouplissement du *hukou* qui a favorisé leur mobilité ; dans ce mouvement migratoire sans précédent, les nouvelles politiques organisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché reconfigurent fortement les marchés du travail<sup>23</sup>. De plus, comme au Vietnam, les salariés permanents du secteur d'État sont souvent remplacés par une main-d'œuvre jeune et non intégrée économiquement, contrainte à la docilité et pour laquelle on peut également parler « de retour à la

22. Définie comme l'ensemble des ruraux se déplaçant vers les bourgs, bourgades et villes et y vivant plus de six mois, sans que change leur lieu de résidence enregistrée (*hukou*).

23. Françoise LEMOINE, *L'économie chinoise*, Paris, La Découverte, 2003.

vente nue de la force de travail dans l'ignorance totale et volontaire du droit du travail<sup>24</sup> ». Occupant des emplois disqualifiés et dangereux, ils sont victimes des mesures discriminatoires mises en place par les gouvernements des grandes villes qui leur interdisent officiellement l'accès à certains métiers<sup>25</sup> pour encourager l'embauche de leurs chômeurs. Après avoir été le garant de l'assignation des ruraux à la campagne, la figure de l'État réapparaît ainsi comme garant de barrières à l'entrée des activités professionnelles urbaines.

Ces travailleurs migrants viennent occuper des niches économiques sur certains segments des marchés du travail urbain. À Shanghai, par exemple, les provinciaux représentent, selon les données du recensement 2000, 25 % des ouvriers de l'industrie, 9 % des ouvriers du bâtiment, 14 % des employés du commerce, 7 % dans la restauration, et 3 % dans les transports de marchandises. Certains (2 %) travaillent dans la récupération des objets usés et très peu accèdent à des métiers qualifiés. Il faut aussi tenir compte de la présence massive de milliers de paysans des différentes provinces, notamment du Jiangsu et du Anhui, qui vendent leur production sur les marchés et ne peuvent être comptés par la statistique chinoise<sup>26</sup>.

Sur tous les marchés du travail urbain, ces migrants peu qualifiés sont placés dans une concurrence violente avec les chômeurs locaux considérés comme prioritaires par les gouvernements des villes. Ils accèdent somme toute de manière majoritaire au secteur de la production des biens et participent ainsi de manière forte à l'imposante croissance chinoise. Ils se trouvent soumis, dans le même temps, à une forme de subordination sans recours qui rapproche leur statut de l'esclavage dans de nombreux cas. Outre la difficulté à trouver et conserver un emploi, ils gagnent un salaire inférieur à celui des citoyens pour le même travail. Une majorité d'entre eux travaille 12 heures par jour. Ils sont relégués au « sale boulot », à des tâches dangereuses. En cas de litige, ils sont mis dehors alors que, dans le même temps, les employeurs embauchent des migrants du même village pour éviter

---

24. Monique SELIM, *Pouvoirs et marché au Vietnam*, Paris, L'Harmattan, 2003.

25. Isabelle ATTANÉ (éd.), « La Chine au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle : questions de population, questions de société », *Les cahiers de l'INED*, n° 148, 2002.

26. Laurence ROULLEAU-BERGER et Shi LU, « Les provinciaux à Shanghai : formes d'inscriptions urbaines et économiques des migrants dans la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 93, 2003, p. 49-56.

les conflits dans leur entreprise. Les jeunes migrants sans diplôme sont souvent exploités, violentés, humiliés, voire battus par des employeurs chinois, mais de telles conditions de travail se retrouvent également dans les entreprises sino-étrangères, notamment les entreprises sino-coréennes ou taiwanaises où des migrants disent avoir connu des rythmes de travail inhumains allant jusqu'à des journées de travail de 15 heures par jour. La figure du migrant concentre la violence des formes de domination économique, sociale, physique et symbolique qui s'exercent de manière diffuse sur les marchés du travail en Chine <sup>27</sup>.

Mais ces migrants, pour démunis et peu qualifiés qu'ils soient, développent des stratégies de survie dans un contexte où la réalité économique chinoise devient de plus en plus multiple et insaisissable. Ils s'apparentent aux « hobos » décrits par Anderson <sup>28</sup> dans les années 1920 et circulent d'une province à une autre, sur un mode nomade et en créant des formes de micro-organisations économiques et sociales dans un contexte sociétal où elles n'apparaissent pas à l'œil nu. Ils accumulent les compétences dans des situations de travail toujours nouvelles. Les savoir-faire et les compétences se cumulent au gré des expériences migratoires en produisant de nouvelles compétences de contextualisation, d'adaptation et d'inscription sur des espaces de travail situés dans des provinces différentes où elles peuvent être l'objet de légitimation économique et sociale. Apparaissent alors des acteurs individuels et collectifs capables d'élargir leurs répertoires de rôles et de ressources dans une logique cumulative. Leurs parcours migratoires construits autour d'un principe de pluriactivité impliquent de revenir — comme dans les pays d'ancien capitalisme — sur la distinction activité/travail, travail rémunéré et non rémunéré, formel et informel.

Par son ampleur, la constitution d'une « population flottante » de migrants en Chine montre comment le flot de l'économie de marché submerge les cadres étatiques contraignants posés à des fins d'assignation de la population par la domination communiste. En se relâchant, la domination politique cède la place à des rapports marchands débridés où, à la relation pacifique des

---

27. Laurence ROULLEAU-BERGER et Shi LU, « Inégalités, disqualification sociale et violences symboliques à Shanghai : l'accès à l'emploi urbain des provinciaux », *Journal des anthropologues*, « Globalisation : effets de marché et migrations », n° 96-97, 2004.

28. Nels ANDERSON, postface de Olivier SCHWARTZ, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 1993.

contractants que présente idéalement Weber dans ses analyses du capitalisme, se substitue souvent la domination privée dans son expression la plus violente. En Afrique, la domination politique se trouve mise sous la tutelle des organisations internationales, alors que, dans le même temps, le marché international en tant que pratique économique se retire. Au total, on assiste, comme nous allons le voir dans le cas de la Côte-d'Ivoire, à un divorce entre la vie des institutions politiques sous tutelle étrangère et le reste de la vie sociale.

***Un laboratoire des normes néolibérales en déclin :  
la Côte-d'Ivoire***

La Côte-d'Ivoire offre une trajectoire presque inverse de celles du Vietnam et de la Chine<sup>29</sup>. Sa marginalisation actuelle dans l'économie mondiale est aggravée par l'affrontement armé déclenché en septembre 2002. Ce déclin prononcé, qui aboutit à un éclatement de l'unité politique, est d'autant plus spectaculaire qu'il fait suite à une intégration remarquable dans le jeu des rapports internationaux durant la période antérieure. La Côte-d'Ivoire conjugait l'une des plus fortes croissances économiques au niveau mondial dans les années 1950-1970 avec un positionnement géopolitique assumant les rapports de dépendance néocoloniaux et une alliance stratégique avec la France. Pays phare d'une réussite économique obtenue au moyen d'un alignement pro-occidental durant la guerre froide, la Côte-d'Ivoire a néanmoins emprunté, dès avant l'indépendance survenue en 1960, la forme politique la plus répandue parmi les États du Tiers-Monde de cette période, inspirée plus ou moins directement du modèle soviétique : un système de parti unique auquel était assujetti l'ensemble des organisations proclamées représentatives de la société ainsi que les mécanismes de promotion sociale et professionnelle, le parti unique devant guider la société vers le développement qui constituait le motif idéologique principal. Outre la référence idéologique, le régime politique ivoirien se différencie fondamentalement de celui des États socialistes, tel le Vietnam, par cette caractéristique néocoloniale dont il a poussé la logique le plus loin : l'affirmation de la prépondérance de l'État et du parti unique (puis, couronnant les deux, de la figure présidentielle) s'est réalisée

---

29. Laurent BAZIN et Monique SELIM, « Diffractions politiques du marché (Côte-d'Ivoire, Vietnam) », *Journal des anthropologues*, « Parcours de l'ethnologie dans le monde post-soviétique », n° 87, 2001, p. 109-137.

à travers la médiation de l'ancien dominant colonial. La domination de ce dernier n'a pas été combattue et éradiquée ; au contraire, après l'indépendance, la poursuite du développement économique s'est accomplie à travers un partage des rôles à peine modifié, l'économie dite « moderne » devenant le domaine partagé du capitalisme étranger et de l'État tandis que la population africaine (ivoirienne ou des États voisins) était invitée à investir l'agriculture d'exportation (cacao, café) qui devait fixer l'image de la nation <sup>30</sup>.

*La démocratisation comme bonne gouvernance du libéralisme politique*

Réinstauré en 1990 après l'effondrement des régimes communistes de l'Europe orientale, le multipartisme n'avait pourtant jamais été effacé de la constitution ; pas plus que le droit de grève, d'ailleurs, pourtant extrêmement difficile à exercer en raison des répressions mais aussi du fait que la seule centrale syndicale autorisée demeurait affiliée au parti unique et, se revendiquant « syndicat de participation », avait pour objectif explicite un maintien de l'ordre. Le décalage est donc grand entre un appareil juridique bien élaboré, hérité de la tutelle coloniale et largement calqué sur le droit français (constitution, droit du travail, etc.) et une pratique des rapports politiques comme des rapports de travail qui, sans évacuer radicalement le droit, subordonne son effectivité aux affiliations politiques et clientélistes.

Les modèles de référence et les normes internationales se transforment à partir du milieu des années 1970, parallèlement à la dégradation continue de la situation des régimes communistes d'Europe et d'URSS dans les années 1980, et s'accompagnent de revirements idéologiques au niveau mondial, dont les pays africains ou latino-américains vont devenir les terrains d'expérimentation. Sur le plan politique, la « démocratisation » est fortement prescrite par la France à ses anciennes colonies africaines quelques mois seulement après la chute des régimes communistes en 1989, au terme d'une décennie caractérisée par une critique très radicale de l'État menée par les institutions financières internationales. La première vague de plans d'ajustement structurel obéissait, en effet, à des principes visant à

---

30. Laurent BAZIN, *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte-d'Ivoire dans le monde actuel*, Paris, L'Harmattan, 1998.

éradiquer absolument l'emprise de l'État sur l'économie et à faire de cette dernière le lieu d'une confrontation directe avec l'étranger. Ces deux principes du libéralisme (politique et économique) ont été réarticulés et réélaborés à travers la notion de « bonne » gouvernance qui s'est imposée de plus en plus au cours des années 1990 dans le vocabulaire des institutions internationales pour définir les conditions de leur assistance. En Côte-d'Ivoire comme dans de nombreux pays, le fonctionnement clientéliste du politique, fondé sur la capture et la distribution de rentes d'import-export (particulièrement sur le secteur cacao-café), fut à la fois le plus directement visé et le lieu ultime de résistance aux transformations des règles économiques imposées de l'extérieur.

*Des privatisations à la réforme du droit du travail :*

*Les avatars ivoiriens du libéralisme économique international*

D'une manière générale, l'Afrique (ainsi que l'Amérique latine), sous influence externe, est devenue une sorte de laboratoire des normes unifiées du libéralisme à partir des années 1980. À titre d'illustration, les procédés de démantèlement et de privatisation des grandes entreprises gérant les monopoles publics, tels que celui de l'électricité, y ont été introduits bien avant de se voir imités, par exemple en France, sous la pression de l'Union européenne, et en dehors de toute préoccupation de mise en place de soi-disant dispositifs concurrentiels : le découpage de l'entreprise d'électricité entre une firme dépositaire des infrastructures et une autre, privatisée, à laquelle fut concédée la gestion de la distribution et des abonnements (modèle d'EDF-GDF, mais aussi de la SNCF, etc.), était réalisé en Côte-d'Ivoire en 1991, et le bénéficiaire de l'opération était le groupe français Bolloré. Parmi les procédés ainsi exportés et testés avant d'être réintroduits dans les pays occidentaux, on pourra signaler également, dans un tout autre domaine, le dispositif technique permettant la confection de pièces d'identité dites infalsifiables et impliquant le fichage exhaustif de la population, qui a été expérimenté en Côte-d'Ivoire lors de la mise en circulation des cartes de séjour en 1991 avant d'être utilisé en France. Ce rappel ne figure pas ici à titre anecdotique, puisque normes et technologies de l'identification ont abouti, une décennie plus tard, au dessein politique de répertorier systématiquement la population en opérant une discrimination entre « vrais » Ivoiriens et « vrais » étrangers sur la base d'une reconstitution de l'origine villageoise (donc ethnique, et lignagère)

de chacun, concourant ainsi au déclenchement de l'insurrection armée en septembre 2002.

Les politiques d'ajustement structurel, dans les années 1980, ont donné lieu à des réformes du droit, destinées à mettre l'appareillage économique en conformité avec les exigences proclamées « saines » de l'économie de marché. Ainsi, le code des investissements et celui des douanes ont été reformulés dès 1984, sous la pression directe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. La promulgation d'un nouveau code du travail en 1994 constitue la troisième et tardive grande réforme juridique mise en place dans ce cadre. Il a la particularité d'introduire un nouveau type de contrat de travail, le « contrat à durée déterminée à terme imprécis », qui peut être considéré comme un prototype du « contrat de mission » ou « contrat à durée déterminée sans terme fixe », discuté en France en 2004 et souhaité par le patronat dans la mesure où il casserait la norme du contrat à durée indéterminée et serait susceptible d'abolir les procédures de licenciement.

Cet oxymoron juridique a été introduit dans le droit ivoirien dans une quasi-indifférence des syndicats et un contexte politique dominé par la question de l'« ivoirité » surgie quelques mois plus tôt (décembre 1994) de la promulgation d'un nouveau code électoral. Rédigé par un juriste français, mis en œuvre au terme de 10 années de discussions tripartites (gouvernement, syndicats, organisations patronales) sous l'égide de l'OIT, le code du travail remplace celui de 1952 calqué sur le dispositif français. En ce qui concerne la libéralisation du travail, les mesures les plus décisives préconisées de l'extérieur avaient cependant été prises bien avant la mise en place du nouveau code : abolition du monopole (théorique) de l'OMOCI (office de la main-d'œuvre de Côte-d'Ivoire) sur le recrutement ; suppression de l'autorisation administrative de licenciement (comme en France). Notons, à propos de ce dernier point, que le patronat ivoirien n'y était guère favorable, dans la mesure où il appréciait le rôle de médiation joué par l'inspection du travail en cas de licenciements collectifs. L'introduction d'un nouveau type de contrat de travail n'est pas anodine, mais elle paraît obéir essentiellement à des motifs extérieurs à la Côte-d'Ivoire, ainsi qu'à des enjeux situés en dehors du fonctionnement réel de l'économie et des rapports de travail.

En 1952, la réplique, en Côte-d'Ivoire, du code du travail français correspondait à une période où la stabilisation de la main-d'œuvre s'imposait comme une préoccupation centrale des

autorités coloniales cherchant simultanément la maîtrise de la contestation politique. Elle venait parachever, par l'institutionnalisation d'un travail salarié véritable devant être distingué et séparé des autres formes de travail, l'abolition du travail forcé (1945) et du régime de l'indigénat, mais elle faisait simultanément émerger un vaste travail « informel » qui demeurait précisément en dehors de tout cadre juridique. Ce cadre juridique lui-même a été, dans les décennies ultérieures, largement privé de sens en étant englobé dans un système politique de parti unique faisant primer l'ordre politique et ses mécanismes de clientèle sur la sanction juridique.

Dans les années 1980-1990, les transformations du droit du travail s'inscrivent dans une évolution inverse, non plus coloniale mais globale, des normes idéales de gestion du travail visant la déstabilisation de la main-d'œuvre, à travers les mots d'ordre de la flexibilité. Rencontrant une indifférence relative des syndicats, préoccupés par d'autres impératifs, et un scepticisme du patronat beaucoup plus soucieux d'abolir les possibilités de recours clientélistes des salariés que de concrétiser dans la législation une flexibilité existant de fait, elles sont implantées localement pour ce qu'elles sont : affirmations idéologiques et symboliques extérieures, dont l'efficacité juridique locale est secondaire. Le droit se révèle alors dans sa double nature. D'un côté, comme enveloppe des rapports de travail, il construit une façade de conformité et de légalité destinée à l'extérieur ; l'« extérieur » est alors satisfait de se prendre à son propre jeu qui consiste à définir directement les normes juridiques et économiques qui doivent s'implanter localement tout en produisant la fiction d'une « bonne gouvernance » démocratique qui voudrait qu'elles soient le résultat d'une négociation entre les acteurs. D'un autre côté, le droit (re)définit effectivement la référence d'un travail salarié « conforme » qui tend cependant à désigner un pôle de plus en plus étroit dans le spectre des modalités de travail. En effet, tandis que la population active continue de croître rapidement, sa fraction salariée est en nette diminution et se répartit sur un très large éventail de conditions d'emploi, le droit du travail étant souvent transgressé.

Cette évolution du droit devant aménager les conditions d'une révocabilité des salariés fait écho à l'importance croissante de la gestion de la pauvreté : après la découverte du « coût social » des ajustements à la fin des années 1980, la « lutte contre la pauvreté » se présente aujourd'hui comme la garniture indispensable des

politiques économiques préconisées par la Banque mondiale. Elle est un autre lieu essentiel d'élaboration de normes globales, vecteur d'une intervention étrangère sous d'autres formes : à l'instar de bien d'autres, l'État ivoirien s'est vu, de fait, mis à l'écart, contraint d'abandonner ses modes d'intervention (comme le soutien aux revenus agricoles par l'intermédiaire de la caisse de stabilisation par exemple, objet d'un long combat entre les organisations financières internationales et le gouvernement ivoirien ; ou encore le soutien du niveau de vie urbain par des politiques de subvention ou de contrôle des prix) et de s'en remettre à l'assistance d'ONG et d'organisations internationales.

### *Du retrait de l'État à sa dissolution*

Ce rapide survol montre que, sur divers fronts, l'implication de l'État dans l'économie se voit refoulée dans l'illégitimité, au profit d'une intensification de l'imposition, de l'influence ou de l'intervention d'acteurs extérieurs, dépositaires des normes légitimes et universelles. Ce processus nourrit précisément une disqualification des classes supérieures nationales, élites politiques et administratives autant que cadres et dirigeants d'entreprises. Au cours des années 1990, la sphère économique s'affirme comme le site imaginaire d'une compétition avec l'extérieur marquée par l'échec, ruinant la fierté que les Ivoiriens avaient auparavant fondée dans une réussite économique exceptionnelle. Celle-ci avait alimenté un mépris relatif des pays voisins, notamment de ceux considérés comme pourvoyeurs d'une main-d'œuvre elle-même perçue comme plus ou moins servile (au premier chef, le Burkina-Faso et le Mali). Corollairement, l'État va devenir le théâtre d'une lutte défensive et tragique pour une autochtonisation contre l'emprise de figures de l'étranger qui se trouvent démultipliées par le fait même qu'elles sont prises dans une telle dérive obsidionale.

Des mesures d'ivoirisation des emplois adoptées en mars 2004 se présentent comme la relance d'un motif récurrent en Côte-d'Ivoire depuis les années 1970. En 1974, en effet, les étrangers avaient été exclus de l'inscription à l'OMOCI, condition d'accès à l'emploi qui restait cependant sans réelle efficacité. L'ivoirisation visait alors la redistribution à des acteurs nationaux des positions salariées, en grande partie occupées par des expatriés européens en ce qui concerne les postes de cadres et de direction, et par des manœuvres originaires d'États voisins (Burkina-Faso, Mali, Guinée, etc.) pour ce qui est des emplois les plus subalternes. Elle

devenait une obligation légale quelques années après une contestation très vive — dans un contexte qui pourtant ne laissait place à aucune contradiction politique — qui avait obligé le gouvernement à abandonner son projet d'accorder la double nationalité à tous les ressortissants ouest-africains, dans l'optique de faciliter davantage l'installation de travailleurs étrangers, massivement présents dans les secteurs agricole ou industriel. Trente ans plus tard, la reprise de velléités d'ivoirisation systématique des emplois intervient après un mouvement de libéralisation du travail<sup>31</sup> et s'inscrit dans une logique différente : en premier lieu justement, elle procède essentiellement d'une volonté politique, et non de l'expression des tensions sur le marché du travail (aux deux pôles hiérarchiques extrêmes). Elle résulte aujourd'hui d'une dynamique politique engagée depuis une dizaine d'années dans une spirale de xénophobie de plus en plus marquée : la radicalisation d'un projet d'expulsion des figures fantasmatiques de l'« étranger » est une tentative désespérée de refonder une légitimité de l'État sur une autochtonie inventée de toutes pièces (la projection de la notion d'« ivoirité » au cœur du débat et des affrontements politiques à partir de 1994).

Les champs du travail sont ainsi le lieu de processus paradoxaux, de « mises aux normes » internationales et de libéralisation d'un côté, de cristallisation des contradictions politiques et des tensions identitaires de l'autre côté. Les pratiques de construction hiérarchique reformulent la domination dans le cadre d'une actualisation du rapport colonial, dont les contradictions sont aiguisées par les plans d'ajustement structurel et la mondialisation. La soumission aux dominants Européens intervient dans les entreprises comme la contradiction fondamentale dans laquelle s'engluent l'autorité des catégories supérieures, à la fois obligées de continuer à revendiquer leur prétenion à se substituer légitimement aux cadres expatriés et incapables de se faire reconnaître effectivement comme leurs égales. Dans le même temps, les mots d'ordre d'ivoirisation, officiellement adoptés dans les années 1970 et devenus, de fait, obsolètes avec la libéralisation des années 1990, s'exacerbent et se

---

31. Lors des négociations sur l'élaboration d'un nouveau code du travail au début des années 1990, les centrales syndicales avaient toutes refusé le principe d'une non-discrimination en fonction de la nationalité que le juriste français proposait d'inscrire dans l'article premier.

superposent aux tensions ethniques et identitaires aggravées par la tournure prise par les conflits politiques.

### **Conclusion : figures de la globalisation**

La mondialisation est fréquemment présentée comme le théâtre d'une remise en cause de la souveraineté des États-nations, au profit d'un hypothétique ordre mondial suscitant alternativement la dénonciation d'un libéralisme fleurant bon l'hégémonie militariste des États-Unis et la fascination d'une forme de constitution de l'humanité permettant à la « *multitude* » de trouver la scène nouvelle de l'*Empire*<sup>32</sup>. Au terme de notre périple à travers des sociétés choisies pour leur diversité et leurs éloignements réciproques, il nous paraît douteux d'envisager la mondialisation. En revanche, ce qui se joue aujourd'hui demeure et exprime un horizon général et conceptuel du capitalisme : celui d'une extension indéfinie des chaînes d'interaction que portent en elles les relations marchandes. Dans cette perspective, parler de *globalisation* correspond à l'extension inédite prise par de telles relations, sans préjuger des transformations qui en résultent dans des configurations sociales spécifiques.

Pour cela, une démarche empirique, sociologique et anthropologique, s'impose qui permet de dégager des orientations à certains égards contradictoires. La montée des échanges internationaux touche d'abord les pays de capitalisme ancien et, dans ce cadre, conduit à une mise en cohérence des normes nationales pour arriver à une sécurité transnationale des transactions commerciales et financières. Certes, des tendances à la remise en cause de garanties acquises au terme de luttes sociales menées d'abord dans un cadre national se font jour. Cependant, de manière générale, la sécurité des transactions a pénétré profondément l'ensemble de la vie sociale et s'étend aux rapports de travail qui puisent dans le droit du travail l'ensemble des références nécessaires à une prévisibilité indispensable au

---

32. Les importantes analyses de Michaël HARDT et Antonio NEGRI, dans *Empire* (Paris, Exils éditeur, 2000), ont stimulé notre réflexion et suscité notre article ; elles présentent, en effet, une optique de gauche non dogmatique sur les processus en cours. Leur limite tient selon nous à une forme d'idéalisation de l'internationalisme constitutionnel identifié autour des États-Unis. La dimension transnationale ne doit pas occulter que la globalisation procède de la mise en cohérence de sociétés, d'États, de cadres institutionnels qui ne sont pas abolis par les organisations internationales.

capitalisme. Il revient alors aux États de moduler les garanties qui s'attachent, pour les travailleurs, au droit commun du travail que constitue le contrat à durée indéterminée (CDI) et de laisser une place plus ou moins importante aux formes exceptionnelles que constituent les CDD et le travail temporaire. Dans le même temps, la domination politique exercée par le parti communiste dans des pays d'Asie comme la Chine et le Vietnam a fourni la base disciplinaire nécessaire à une forme d'accumulation primitive du capital qui n'a pas encore rencontré aujourd'hui ses limites. Enfin, le libéralisme dominant les organisations internationales se traduit par un véritable démantèlement de l'État dans des sociétés qui, à l'instar de la Côte-d'Ivoire, sombrent aujourd'hui dans la guerre civile.

Si, partout, un droit du travail existe, il connaît des fortunes diverses. Outil d'organisation de la vie économique et de revendication pour les travailleurs, il se développe, au sein des pays développés, dans le cadre de démocraties attentives à la continuité des affaires et à un certain bien-être de leurs citoyens. Dans un contexte de remise en cause partielle de l'ordre disciplinaire assignant leurs ressortissants à résidence, le droit du travail se trouve tout simplement nié dans les pays communistes de l'Asie. Enfin, il peut se soumettre aux réformes les plus contradictoires que lui impose le libéralisme idéologique des organisations internationales à la faveur d'un enfoncement de l'économie ivoirienne dans les rapports informels.

# La mort collective

## Pour une sociologie des catastrophes

Gaëlle Clavandier



Ce que la mort a de monumental, d'inattendu et de collectif, tel est le sujet de cet ouvrage. Il aborde les morts collectives à travers un regard sociologique, la question centrale étant : la mort d'un collectif d'hommes, outre les traitements habituels, ne suscite-t-elle pas des réactions et pratiques spécifiques en lien avec le caractère collectif de ces morts ? De ce point de vue, cette mort serait collective parce qu'elle génère un traitement original différent des décès « ordinaires ». Cette recherche se construit sur un corpus d'une vingtaine d'accidents majeurs ayant eu lieu sur le territoire français au XX<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien est celui de l'incendie du Bazar de la Charité en 1897, les plus meurtriers ceux des mines de Courrières en 1906 et de la rupture du barrage de Malpasset en 1959, le plus récent celui de l'incendie du tunnel du Mont-Blanc en 1999. Y sont étudiées les dangers

sociales, les réactions émotionnelles, les ritualisations du deuil et la construction d'une mémoire collective.

Aujourd'hui les morts collectives ne s'expliquent plus par une vengeance divine ou une Nature furieuse, c'est la responsabilité humaine qui est en question. Se pose alors le problème quasi insoluble d'une responsabilité collective de l'homme, très complexe en terme de droit. En découle l'idée d'un passage impossible, d'où aussi la nécessité d'une sur-ritualisation et d'un oubli récurrent.

**Gaëlle Clavandier** est maître de conférence en sociologie à l'Université Jean Monnet, Saint-Étienne. Elle est chercheur au Crésal (Université Saint-Étienne, Lyon II / CNRS) et chercheur associé au Centre de Sociologie des Représentations et des Pratiques Culturelles (Université Grenoble II).

**Collection CNRS Sociologie**  
17 x 24 - 272 p - br. 27 €

**Pour trouver et commander nos ouvrages :**

**LA LIBRAIRIE de CNRS ÉDITIONS**, 151 bis, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS  
Tél. : 01 53 10 05 05 - Télécopie : 01 53 10 05 07 - Mèl : [lib.cnrseditions@wanadoo.fr](mailto:lib.cnrseditions@wanadoo.fr)

**Site Internet :** [www.cnrseditions.fr](http://www.cnrseditions.fr)

Frais de port par ouvrage : France : 5 € - Etranger : 5,5 €

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter

le **Service clientèle de CNRS ÉDITIONS**, 15, rue Malebranche - 75005 Paris  
Tél : 01 53 10 27 07 - Télécopie : 01 53 10 27 27 - Mèl : [cnrseditions@cnrseditions.fr](mailto:cnrseditions@cnrseditions.fr)

**CNRS ÉDITIONS**

*La référence du savoir*

# La conceptualisation du travail, le visible et l'invisible

Yves SCHWARTZ

Un congrès d'historiens<sup>1</sup> se proposait récemment comme thème « Le travail et les hommes ». Dans sa justification préalable, il faisait preuve d'une lucidité et d'une prudence salutaires. D'un côté, était affirmé « Le travail comme catégorie culturelle », à partir d'une évidence : « dans toutes les sociétés, quels que soient les lieux ou les temps, les hommes et les femmes travaillent, c'est-à-dire engagent leur corps dans une activité socialement programmée qui vise à produire les moyens matériels de leur existence ». Et en même temps, parce que « tout le monde ne partage pas la même conception du travail », le congrès se proposait d'accueillir « autant de déclinaisons savantes et ordinaires de situations qualifiées de « travail » ».

Le « travail » est à la fois une évidence vivante et une notion qui échappe à toute définition simple et univoque. C'est sans doute dans ce « et » qui unit « le travail » et « les hommes » que gît probablement la source de ce caractère énigmatique, générateur de paradoxes : qu'est-ce qui s'engage — *des hommes* — dans le travail ?

Le propos de cette contribution vise à authentifier cette difficulté et à situer les enjeux non négligeables pour les études historiques, à assumer l'idée que le travail est une réalité énigmatique, qu'une définition claire du travail sera toujours un problème.

Pour être plus précis sur ce « et », rechercher l'« activité de travail » derrière « le travail » permet, à notre sens, de comprendre

---

1. Le Centre des travaux historiques et scientifiques, tenant son congrès annuel à Nancy, en avril 2002.

pourquoi il n'est pas un paramètre du processus historique comme un autre, mais pourrait être à la base même de ce qui « fait histoire » pour les hommes. Et ceci sans reproduire ici des théorisations illustres qui ont fait du travail la matrice même de l'histoire, soit comme succession des divers « moments » du travail *du concept* (Hegel), soit comme lieu du développement des contradictions entre rapports de production et forces productives (matérialisme historique). Non que ces grands systèmes conceptuels ne soient éminemment formateurs dans notre regard sur le travail et les hommes, mais peut-être leur a-t-il manqué — pour le premier nettement plus que pour le second — d'entrer franchement dans le travail par *l'activité* de travail.

On envisagera d'abord trois impasses significatives illustrant les échecs de la pensée conceptuelle à cerner un objet qui lui est pourtant essentiel. Puis nous nous essaierons à retravailler la notion de travail, en essayant d'expliquer par ses dimensions invisibles les impasses évoquées. Dans un troisième temps, nous nous permettrons imprudemment de suggérer comment cette réappréciation de la notion de travail pourrait éventuellement réinterroger, à partir de quelques points topiques, le travail de l'historien.

### *Quelques impasses significatives*

#### *La première impasse*

La première impasse concerne la date de la « naissance » du travail. Sans doute la formulation de la question est elle-même fort critiquable, comme l'est en général l'idée de « mutation » : comme si en quelques points de ses comportements vitaux et sociaux, l'humanité pouvait couper les fils d'une mémoire patrimoniale, inscrite dans nos corps vivants et opérants. Heureusement, ce ne sont pas les historiens qu'il faut convaincre d'avoir à rechercher dans nos héritages les potentialités d'émergence du nouveau.

Mais, le constat de ce que nous rencontrons dans la littérature scientifique comme une « triple naissance » du travail, où le *même* terme désigne trois moments et phénomènes très distincts sans que la compréhension soit dans chaque cas fondamentalement affectée par l'hétérogénéité de ce que désigne le mot, manifeste bien l'ambiguïté du concept de travail.

1. Ainsi, il a pu paraître logique de dater la naissance du travail de la fabrication des premiers outils : fabrication largement standardisée d'objets médiatisant le rapport d'une population à son milieu d'existence, dans l'axe d'une transformation, culturellement transmise, des normes de jouissance de la vie.

Sans doute, aujourd'hui, rien ne permet de dire que cette industrie serait la marque de fabrique exclusive de notre plus lointain ancêtre humain, l'*homo habilis*. Les « ateliers » de galets taillés découverts au Kenya et datant de 2,5 millions d'années avant Jésus-Christ ne peuvent être attribués avec certitude à *Habilis* plutôt qu'à d'autres hominidés<sup>2</sup>. Mais une fois cette « dépossession » admise, le fait qu'on puisse parler de « manufacture », de méthodes relativement stéréotypées et pragmatiquement pensées, engageant, même à un rythme infiniment lent, un processus cumulatif de transformation de la signification de la vie par rapport à un milieu même infinitésimalement « dénaturalisé », tout ceci peut fort légitimement être défini comme l'émergence du « travail », au sens le plus fort, dans l'histoire de la vie. Par cette fabrication d'outils, ces premières espèces industrielles pourront progressivement supplanter la sélection naturelle comme facteur explicatif des changements, transformant l'« Évolution » en (pré) Histoire.

2. Mais, mise à part la probabilité d'une certaine spécialisation, au sein de ces populations, des producteurs de cette industrie lithique, cette définition très générique du travail ne dessine en rien l'économie vivante, les horizons de valeur de ces sociétés de chasseurs-cueilleurs. Pour cette raison, d'autres, considérant ce moment, que Gordon Childe avait appelé « la Révolution Néolithique<sup>3</sup> » (vers 7500 avant Jésus-Christ), ont été conduits à situer en *cette* période, non à leur tour sans de fort bonnes raisons, la *vraie* naissance du travail, compte tenu de la prégnance sociale, économique, culturelle, qu'il y manifeste : on assiste à l'émergence de sociétés de *production*, sédentarisées, dont la temporalité de la

---

2. Cf. Hélène ROCHE et J. TIERCELIN, *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences de Paris*, Série D, 1871, 1977 ; Hélène ROCHE, *Nature*, 6 mai 2002 ; Sileshi SEMAW et al., *Nature*, 23 janvier 1997.

3. Cf. Gordon CHILDE, *La Naissance de la civilisation*, trad. P. H. Gonthier, Genève, éd. Gonthier, 1964.

vie sociale est organisée et scandée par les rythmes de l'agriculture et de l'élevage. Comportement prodigieusement original, c'est

« l'« initiative » agricole en tant qu'inauguration d'un comportement nouveau des communautés sédentaires face à leur milieu naturel [...] Spectatrices jusqu'alors des cycles naturels de reproduction du monde vivant, les sociétés néolithiques s'autorisent à y intervenir en tant que producteurs actifs<sup>4</sup>. »

Ici, difficulté, non d'attribution, comme pour la première naissance, mais d'interprétation. Rappelons que la thèse de Jacques Cauvin s'est construite frontalement contre toute explication de cette révolution par des pressions de type écologique (climatique, alimentaire, démographique...). Sa thèse, que nous sommes hors d'état de discuter, donne la priorité, dans cette émergence, à la « révolution des symboles » sur la révolution productrice. Ce n'est pas la misère, engendrée dans et par les rapports de production, qui produirait l'aliénation religieuse, comme les successeurs de Marx ont pu le défendre : appliquer ce modèle à la préhistoire reviendrait à « prendre l'effet pour la cause<sup>5</sup> » :

« Un événement s'est produit, et il est de nature psychique. Nous l'avons défini comme une déchirure nouvelle au sein de l'imaginaire humain entre un « haut » et un « bas », entre un ordre de la force divine personnifiée et dominatrice et celui d'une humanité quotidienne dont l'effort intérieur vers cette perfection qui le transcende peut être symbolisé par les bras levés des orants<sup>6</sup>. »

Ce serait cet état initial d'angoisse, de misère psychique, symbolisé par ces orants, qui aurait engendré, par ses effets dynamiques, par ce « désir de changer », par cette ambition accélérée de « progrès<sup>7</sup> », par ce « désir passionné de briser les anciens équilibres<sup>8</sup> », des rapports nouveaux, productifs, industriels, avec le milieu dont nous sommes aujourd'hui les héritiers.

Thèse sans doute ouverte à tous les débats mais dont le point fort est, pour nous, confrontés aux multiples naissances du travail,

---

4. Jacques CAUVIN, *Naissance des divinités, Naissance de l'agriculture*, CNRS Éditions, 1994.

5. *Ibidem*, p. 276.

6. *Ibidem*, p. 98.

7. *Ibidem*, p. 100.

8. *Ibidem*, p. 276.

le poids essentiel donné à *cette* définition et à *cette* émergence néolithique du travail dans l'intelligibilité de l'histoire humaine :

« L'un des propos de ce livre sera de montrer que c'est bien dans la Révolution néolithique que s'enracine l'état présent de l'espèce humaine, pas seulement dans le domaine de l'exploitation du milieu, comme on vient de le suggérer, mais dans sa culture elle-même et dans ses structures mentales<sup>9</sup>. »

De fait, c'est bien *cette* émergence du travail, quelles que soient ses causes, qui va propulser *homo (sapiens)* dans l'histoire, toute proche.

3. Et pourtant, dans notre conscience commune, le syntagme « travail », sans explicitement gommer les deux précédentes définitions, la première générique quant à l'espèce humaine, la seconde démiurgique quant à sa vie psychique et sociale, évoque aujourd'hui plus spontanément et massivement ce qu'on peut appeler « le travail *stricto sensu* » : prestation rémunérée dans une société marchande et de droit. Pour une part à tort, parce que l'humanité n'oublie rien, notre culture moderne a tendance à resserrer le travail dans ce qu'en ont dessiné et circonscrit la révolution industrielle et le salariat : la portion de temps échangé contre rémunération. C'est elle qui permet précisément de distinguer « le travail » du « hors travail » (du « loisir ») ou du « non-travail » (chômage), la sphère socioprofessionnelle et celle du privé. C'est autour d'elle, autour de cet échange très largement inégal, au départ imposé, que vont s'organiser les classes sociales, les mouvements sociaux, l'expérience de l'exploitation. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, les affrontements et contradictions sociales, la structuration des rapports de force politiques, vont largement se développer autour de cette notion *marchande* du travail.

Ce travail est donc d'abord un *temps*, mais qui porte avec lui des stigmates sociaux très profondément marqués. Ce n'est pas sans raison que s'ouvre avec Marx un débat fécond, notamment sur la notion de « travail productif » : ou bien notion générique, renvoyant avec l'idée de l'homme « fabricant d'outils », à ce que nous définissions plus haut comme la « première naissance du travail », « mouvement du travail utile en général, abstraction faite de tout cachet particulier que peut lui imprimer telle ou telle phase

---

9. Jacques CAUVIN, *op. cit.*, p. 13.

du progrès économique de la société<sup>10</sup> » ; ou bien notion historiquement beaucoup plus délimitée, comme segment de travail, plus ou moins producteur de plus-value, pour autant que le temps de « surtravail » a pu être dans ce segment plus ou moins majoré<sup>11</sup>.

Il n'est donc pas étonnant que ce travail, comme *temps de vie « vendu »*, ait entraîné comme conséquence, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et sous diverses formes jusqu'à aujourd'hui, que la question de la *durée* du travail ait été et soit une question socialement cruciale.

Sans doute, on parle bien aujourd'hui de « travail domestique », de « travail militant », de « travail sur soi »... Mais l'approche marchande du travail en est venue, progressivement, à étouffer plus ou moins les autres définitions. À des sociétés néolithiques de production se substituent peu à peu, avec le développement du capitalisme, des sociétés arc-boutées sur la productivité, dont l'utilisation du travail marchand, du travail juridiquement « subordonné », apparaît comme le nœud.

Chacune de ces « naissances » peut être définie comme telle très légitimement. Mais en même temps, comme le précisait justement Jacques Cauvin, « l'interrogation sur le passé, en préhistoire pas plus qu'ailleurs, n'est neutre<sup>12</sup> ». Et autant la position irénique évoquée plus haut, « accueillir autant de déclinaisons savantes et ordinaires de situations qualifiées de « travail » », peut paraître saine, autant elle est, dans la communauté scientifique, mal acceptée, parce que subsiste l'idée que le travail *doit* être définissable, faute de quoi des positions conceptuelles, institutionnelles, philosophiques, politiques, ne pourraient plus être tenues.

### *La deuxième impasse*

On peut nommer la deuxième impasse celle de l'impossible simplification du travail. Impossibilité seulement partielle, certes, mais l'échec de cette ambition de très longue durée à dénouer les

10. Cf. Karl MARX, *Le Capital*, Livre I, Éditions sociales, 1983, chapitre VII.

11. Sur cette question, cf. la distinction entre « détermination générale » et « spéciale » in Alain BERTHOUD, *Travail productif et productivité du travail chez Marx*, Maspéro, 1974, et Yves SCHWARTZ, *Expérience et connaissance du travail*, Messidor Éditions Sociales, 1988, chap. VIII et notamment § 17.3.

12. Jacques CAUVIN, *op. cit.*, p. 13.

opacités du travail nous paraît éminemment significative des dimensions irréductiblement invisibles de celui-ci.

1. L'histoire de cette impossible simplification commence plus ou moins au XVII<sup>e</sup> siècle avec l'idée d'une philosophie de la nature : si on peut connaître les lois qui régissent la transmission des figures et des mouvements des corps, on peut se rendre maîtres et possesseurs de cette nature pourvu qu'on parvienne à réduire les combinaisons complexes de mouvements à des enchaînements simples et évidents.

Mais cette ambition ne prend son envol, sur des bases techno-économiques, qu'avec les auteurs britanniques, surtout écossais<sup>13</sup>, de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« La perfection, à l'égard des manufactures, consiste à pouvoir se passer de l'esprit, de manière que sans effort de tête, l'atelier puisse être considéré comme une machine dont les parties sont des hommes<sup>14</sup>. »

Ferguson, Mandeville, Hume, sont persuadés que les opérations industrielles peuvent être simplifiées, le sont dans les manufactures modernes, et que là est la cause première de la puissance économique du Royaume-Uni en Europe. Adam Smith, identifiant la division du travail comme la cause première de la richesse des nations, impute sa fécondité à trois éléments, dont le premier s'appuie sur cette ambition, mais finalement non sans ambiguïté : la division du travail accroît l'habileté de chaque ouvrier individuellement en réduisant sa tâche « à quelque opération très simple, et en faisant de cette opération la seule occupation de sa vie » ; elle « lui fait acquérir nécessairement une très grande dextérité<sup>15</sup>. » Dextérité sans doute, mais dont l'envers négatif — simplifier le travail, donc le travailleur — est largement repris dans l'inquiétude au Livre V, par exemple :

« Un homme qui passe toute sa vie à remplir un petit nombre d'opérations simples, dont les effets sont aussi peut-être toujours les mêmes ou très approchants les mêmes, n'a pas lieu de développer son

---

13. Cf. notamment Norbert WASZEK, *The scottish enlightenment and Hegel's account of « Civil society »*, London/Boston, Dordrecht Kluwer, 1988.

14. Adam FERGUSON, *Essai sur l'histoire de la société civile*, PUF, coll. Leviathan, 2000 (Edimbourg 1767, trad. 1783).

15. Adam SMITH, *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, liv. I, chap. I, Garnier Flammarion, 1991 (1776), p. 74-75.

intelligence ni d'exercer son imagination à chercher des expédients pour écarter des difficultés qui ne se présentent jamais » ; et il devient donc « aussi stupide et aussi ignorant qu'il soit possible à une créature humaine de le devenir <sup>16</sup>. »

Certes la dimension positive de la « dextérité », matrice de résistance à cette déconstruction humaine, a été magnifiquement développée par les travaux d'Edward P. Thompson sur la classe ouvrière anglaise. Mais se développe néanmoins profondément l'idée, dans le champ culturel, que la manufacture, en spécialisant les hommes sur des opérations manuelles simples, a maîtrisé les ressorts du travail humain.

2. Or, que l'on prenne un peu moins d'un siècle plus tard (1865), sans même parler du *Sublime* de Denis Poulot (1870), les si beaux chapitres XIII à XV du Livre I du *Capital* : certes, dit Marx, la manufacture « estropie le travailleur, elle fait de lui quelque chose de monstrueux, en activant le développement factice de sa dextérité de détail, en sacrifiant tout un monde de dispositions et d'instincts producteurs <sup>17</sup> ». Mais le côté positif de la dextérité, cette résistance du métier évoquée par Edward P. Thompson, maintient une limitation très forte à cette présupposition de simplification, à cette ambition de pénétrer les secrets du travail :

« L'habileté de métier restant la base de la manufacture, tandis que son mécanisme collectif ne possède point un squelette matériel indépendant des ouvriers eux-mêmes, le capital doit lutter sans cesse contre leur insubordination <sup>18</sup>. »

Et cette contradiction à résoudre est, pour Marx, le véritable itinéraire à emprunter pour essayer d'expliquer l'apparition de la révolution industrielle et du machinisme, et non pas, par exemple, d'abord le perfectionnement de la machine à vapeur, comme le grand ouvrage de Paul Mantoux, le suggérait <sup>19</sup>. Le machinisme, dont la base est la « machine d'opération », est ce qui permet de supprimer « la main-d'œuvre comme principe régulateur de la

16. Adam SMITH, *op. cit.*, livre V, chap. I, section III, art. 2, p. 406.

17. Karl MARX, *Le Capital*, Livre I, tome II, Éditions Sociales, 1976, p. 49.

18. *Ibidem*, p. 56.

19. Paul MANTOUX, *La révolution industrielle au XVIII<sup>e</sup> siècle. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre*, Paris, éd. Génin, 1973.

production sociale » [...] « Dès que l'instrument, sorti de la main de l'homme, est manié par un mécanisme, la machine-outil a pris la place du simple outil. Une révolution s'est accomplie alors même que l'homme reste le moteur <sup>20</sup> ».

Sur cette émancipation fondamentale par rapport à la virtuosité humaine pourront alors se greffer d'autres puissances, émancipées des limites biologiques et subjectives du travailleur, le moteur mécanique, la décomposition scientifique des processus ; et la grande industrie « se créa ainsi une base technique adéquate et put alors marcher sans lisières <sup>21</sup> ». C'est parce que « le travail simple est devenu le pivot de l'industrie », comme le dit encore Marx dans *Misère de la Philosophie* <sup>22</sup> que la main-d'œuvre a pu cesser de faire résistance au gouvernement du travail.

3. Pourtant, un demi-siècle plus tard, Frederick Winslow Taylor, familier des ateliers de production, constate, scandalisé, que :

« Ceux qui ont une connaissance approfondie des différents métiers peuvent se rendre compte de l'absence d'uniformité des méthodes suivant lesquelles sont exécutés les différents travaux qui constituent un métier. Au lieu de considérer comme une norme une seule méthode de travail, on emploie, d'une façon courante, disons cinquante ou cent façons différentes d'exécution de chaque élément du travail <sup>23</sup>. »

Autrement dit, la contribution de cette main-d'œuvre ouvrière, que la simplification par la grande industrie aurait dû réduire à une totale transparence, manifeste une variabilité quasi anarchique, qui décourage tout management un peu rationnel :

« Par conséquent, les directeurs les plus expérimentés laissent franchement à leurs ouvriers la responsabilité du choix du mode le meilleur et le plus économique d'exécution du travail <sup>24</sup>. »

Situation absurde dans la mesure « où il existe toujours une méthode et un outil qui permettent un travail plus rapide et meilleur que tous les autres <sup>25</sup> ».

---

20. Karl MARX, *op. cit.*, 1976, p. 57 et 60.

21. *Ibidem*, p. 69.

22. Karl MARX, *La misère de la philosophie*, Éditions sociales, 1976, p. 64.

23. Frederick Winslow TAYLOR, *La direction scientifique des ateliers*, Dunod, 1971.

24. *Ibidem*, p. 61.

La montée en régime de l'Organisation Scientifique du Travail au XX<sup>e</sup> siècle, aux États-Unis puis en Europe, avec une acmé dans les industries manufacturières vers la fin des années soixante, découle du principe que l'on peut, en perforant l'infinitesimal, en décomposant radicalement les gestes et en mesurant les temps, ôter tout mystère au geste productif et faire passer tout le savoir du travail du côté de ce que Diderot appelait, dans *l'Encyclopédie* (article « ART »), la « connaissance inopérative », celle des ingénieurs et techniciens des méthodes, celle qui peut se passer de toute pratique pour normer exhaustivement l'optimisation de celle-ci.

Certes, les historiens du travail nous permettent de mesurer que l'OST n'a jamais, et de loin, couvert tout le champ de la production industrielle. Mais s'il est incontestable que ce mouvement conquérant de réduction du travail à de la pure exécution a pu, de fait, transformer profondément les structures de la production sociale, décupler la production de richesses et s'inscrire comme un élément fondamental d'intelligibilité de l'histoire contemporaine, ses limites, son échec partiel dans cette fin des années soixante, manifestent bien que les ressorts de la productivité sociale ont toujours à être repris. Cette recherche de l'impossible simplification a manifestement buté sur une partielle méconnaissance de ce qu'est l'activité industrielle humaine.

*Cet enseignement est-il aujourd'hui assumé ?*

Certes, de nos jours, personne ne se dirait ouvertement taylorien ; le gouvernement du travail, la gestion des ressources humaines, se proposent au contraire de desserrer l'étreinte sur les processus opératoires, conscients qu'il vaut mieux prescrire des objectifs, que prescrire une activité qu'on ne parvient jamais à enserrer raisonnablement. Mais l'histoire continue à tâtonner *parce qu'on continue à mal mesurer ce qu'on n'arrive pas à cerner dans le travail*. Certaines « innovations » gestionnaires, comme les pratiques de normalisation, certification, ne sont pas exemptes de retours voilés aux faux comforts du taylorisme. Au fond, l'histoire se continue de façon chaotique, critique, avec des retombées dépassant de loin les lieux et les temps dits « de travail », parce que

trois éléments continuent à interagir, dans une relative méconnaissance réciproque :

— le souci propre à tout travail humain, « sans cachet particulier » aurait dit Marx, de normaliser, de rationaliser, de s'évaluer, le génie humain heureusement ne revenant pas à zéro à chacune de ses entreprises ;

— le souci propre à nos sociétés contemporaines, fondées sur la marchandisation du travail, de gérer celui-ci, même en partie, à l'aveugle, de se donner des instruments de gouvernement, de mesure, d'évaluation de ce qu'il peut apporter dans le champ de la concurrence marchande ;

— la renaissance permanente de ce qui, dans l'activité humaine, échappera nécessairement à toute codification quelle qu'elle soit, et fera apparaître celle-ci comme toujours en partie simplifiante.

### *La troisième impasse*

La troisième impasse concernerait les « illusions » de la division du travail. Là encore, la formulation est largement provocatrice : les divisions du travail dans l'histoire sont une caractéristique majeure pour la compréhension des processus, on voit mal comment l'analyse historique pourrait s'en passer. Mais comment manipuler à bon escient ce concept si fortement mobilisé dans le champ des sciences sociales ?

Avec la précédente aporie de la simplification, on a déjà rencontré la division du travail, comme la méthode pour aboutir à cette simplification. Mais c'est un concept d'usage plus large : on parle aussi de division sexuelle, d'opposition entre les villes et les campagnes, de séparation entre travailleurs manuels et intellectuels ; et si on revient aux catégories de la production, on parlera de division sociale et de division technique. Comme le précise Marx, dans la division sociale, chaque homme de l'art d'un métier spécifique produit une marchandise, le cordonnier des chaussures, ce qui n'est pas le cas, directement, des travailleurs techniquement parcellisés de la manufacture ou de la fabrique<sup>26</sup>. Et si le premier avantage de la division « technique », on l'a vu avec Adam Smith, est précisément de décomposer les séquences opératives, ce n'est pas le problème du concept de division sociale qui se soucie simplement d'une spécialisation des compétences,

---

26. Karl MARX, *Le Capital*, op. cit., chap. XIV, p. 44-45.

réparties en métiers, pour assurer à la cité ses biens essentiels, sans se préoccuper du *modus operandi*.

Pas moyen donc de faire de l'histoire sans quelque chose comme un concept de division du travail. Mais là encore il faut distinguer l'universel — relatif — de l'historique. Dès que les hommes vivent en communauté, c'est-à-dire probablement depuis toujours, nul n'a intérêt et bientôt n'est apte à tout faire. *Mais au-delà, ce mot « travail » qui recouvre des divisions si différentes, n'est-il pas passablement équivoque ?*

La division sexuelle est pour une part une évidence. Mais jusqu'à quel point ?

S'interrogeant sur l'ancienneté de la division sexuelle des tâches à propos de la question d'un matriarcat préhistorique, Jacques Cauvin, pour revenir à lui, concluait à un constat d'ignorance<sup>27</sup>. Alain Dewerpe, dans son excellente petite *Histoire du Travail*<sup>28</sup>, insiste sur cette division mais, pour illustrer aussi la labilité des frontières séparant tâches masculines et féminines, évoque le statut des fourreurs de Bâle, de 1226, qui donne le même droit aux deux sexes<sup>29</sup>. Au sein des communautés villageoises médiévales, bien des travaux sont mixtes.

Villes et campagnes : certes une cristallisation considérable s'opère à partir du Moyen Âge, mais quel « travail » est divisé ? Et les frontières sont-elles nettes, les circulations unilatérales ? Il s'agit beaucoup plus de relations hiérarchiques et économiques inégales que de types d'activités productives nettement distinguées. Les soyeux lyonnais investissent le moulinage dans la Drôme et l'Ardèche paysannes<sup>30</sup>, et cela se transforme plus en « nébuleuse » ; comme le disait, il y a longtemps Pierre Léon, parlant du XVIII<sup>e</sup> siècle, « chaque région textile devient une « nébuleuse » de villages de tisseurs [...] dominés par le centre

27. Jacques CAUVIN, « La question du « matriarcat préhistorique » et le rôle de la femme dans la Préhistoire », in *La femme dans le monde méditerranéen*, Maison de l'Orient, coll. Travaux de La Maison de l'Orient, 10, Lyon, 1985.

28. Alain DEWERPE, *Histoire du travail*, PUF, 2001.

29. *Ibidem*, p. 14.

30. Nous en profitons pour mentionner le bel ouvrage de Yves MOREL, *Les Maîtres du Fil. Histoire du moulinage vivarois du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, 3 vol., Mémoires d'Ardèche et Temps Présent, 2002. Sur le rôle de Lyon cf. t. I, p. 109-120.

voisin <sup>31</sup> ». Les circulations ont toujours été dans tous les sens. Les historiens (Rolande Treppe) ont bien marqué toute l'importance des ouvriers paysans au XIX<sup>e</sup>, sans parler des pôles industriels phares installés en pleine ruralité, comme Le Creusot, ou Wesserling en Alsace. Et puis il y a aussi les jardins et basses-cours dans l'enceinte des villes.

Plus encore, les historiens traditionnels de la proto-industrialisation (Mendels, Medick...), et aujourd'hui des « territoires » et des districts (notamment en Italie), ont contribué à fragiliser — partiellement — l'opposition de la ville industrielle et des campagnes vouées aux seuls rythmes agricoles et aux techniques routinières <sup>32</sup>.

Travail manuel, travail intellectuel : qui aujourd'hui pourrait prétendre, sans absurdité, qu'un travail « manuel » ne mobilise pas, à travers un corps, support d'une histoire personnelle, une masse de micro-appréciations, de micro-choix, de micro-jugements <sup>33</sup> ? Et qui, à fréquenter aujourd'hui les activités de service, pourrait nier qu'une « pensée », une opération intellectuelle, n'est féconde, efficace, que si elle est portée par un corps pour lequel vivre dans son milieu de travail est valeur ou santé ?

Quant à la division sociale du travail, « travail » étant entendu ici comme définition d'un objectif de production d'un groupe humain, présidant à une répartition stabilisée des places ou emplois à occuper en son sein, elle supposerait acquis un consensus qui ne l'a jamais été et ne peut l'être, au moins dans nos sociétés

---

31. Cf. Pierre LÉON, *Histoire économique et sociale*, Armand Colin, 1978, notamment l'introduction de L. Bergeron et le chapitre II du tome II.

32. Sur Franklin MENDELS, cf. l'introduction de Louis BERGERON, in *Histoire économique et sociale*, Armand Colin, 1978, et « Protoindustrialization : the first phase of the industrialization process » in *Journal of economic history*, 32, 1972, p. 241-261 ; Peter KRIEDTE, Hans MEDICK et Jürgen SCHLUMBÖHM, *Industrialization before industrialization*, Cambridge-Paris, Cambridge University Press-Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1981. Cf. également Georges DUBY, *L'Économie rurale et la vie dans les campagnes dans l'Occident médiéval*, Flammarion, 1977 (1962), p. 60-78 et Yves SCHWARTZ, *Expérience et connaissance du travail*, Messidor Éditions Sociales, 1988, § 16,3.

33. Alain WISNER, « L'imposture du travail manuel », texte pour la Fédération de la Métallurgie CGT, 1992, CNAM Paris.

historiques, sur l'usage le plus rationnel de nos potentialités productrices. Comme le disait le philosophe Georges Canguilhem :

« On peut même se demander si une société quelle qu'elle soit est capable à la fois de lucidité dans la fixation de ses fins et d'efficacité dans l'utilisation de ses moyens. En tout cas, le fait qu'une des tâches de toute organisation sociale consiste à s'éclairer elle-même sur ses fins possibles — à l'exception des sociétés archaïques et des sociétés dites primitives où la fin est donnée dans le rite et la tradition [...] — semble bien révéler qu'elle n'a pas, à proprement parler, de finalité intrinsèque<sup>34</sup>. »

Au fond, pour revenir à ce qui avait été évoqué à propos de « l'impasse de la simplification », les limites de ce que Marx appelait la division technique, illustrées par l'histoire, toujours actuelle, de l'OST, dans son extrémité même, paraissent concentrer les dangers d'une manipulation imprudente de ce concept de division du travail dans tous les champs divers que l'on vient d'évoquer.

a. « Le travail », en l'occurrence, c'est quoi ? On cherche à décomposer quoi ? Une combinaison provisoire d'actes exécutés par des machines, des automates, des suivis de procédures, et des actes plus ou moins complémentaires des premiers, jamais clairement explicites et perceptibles, produits par des intelligences et des corps humains. Combinaisons profondément labiles, à recomposer en permanence en fonction des investissements sur des architectures de travail, des outillages techniques, des renouvellements de produits (matériels ou immatériels), le tout enraciné dans des histoires d'entreprises, de services, d'ateliers...

Ce travail à diviser mêle donc des éléments hétérogènes, des séquences machiniques et des séquences humaines, des choix instables de répartition. Il y a toujours essai d'assignation des tâches, mais ces tâches ont une histoire hybride telle que le travail que l'on prétend diviser est une notion pour une part obscure.

b. Théoriser sèchement sur la division du travail, cela veut dire que l'on prend au sérieux les catégories selon lesquelles les hommes et les femmes seront divisés. D'un côté, certes, elles correspondent à des places, des statuts, des catégories

---

34. Georges CANGUILHEM, in *Le Normal et le Pathologique*, PUF, 1966, p. 188.

socioprofessionnelles, des grilles de classification majeures pour l'intelligibilité de l'histoire sociale. Mais, en même temps, elles ne correspondent jamais à la réalité des activités et des rapports noués dans les lieux de travail. On ne contingente pas la pensée des hommes et des femmes, au travail pas plus qu'ailleurs. On ne peut circonscrire les horizons ni de leurs projets ni des héritages qu'ils se construisent, c'est toujours en partie peine perdue. Georges Canguilhem, encore, citant la phrase de Taylor aux ouvriers, « on ne vous demande pas de penser » commentait :

« Il allait, d'une façon fruste et brutale, au cœur du problème. Il est évidemment désagréable que l'homme ne puisse s'empêcher de penser, souvent sans qu'on le lui demande, toujours quand on le lui interdit<sup>35</sup>. »

Toutes nos recherches sur les situations de travail manifestent que les organigrammes sont toujours, dans la réalité, plus ou moins débordés, transgressés, recomposés, que personne ne veut, ni ne peut, travailler « décomposé » et même, et peut-être surtout, en milieu taylorien où l'institution cloisonnée des postes de travail est la plus rigide.

c. Cette réalité, que l'on peut dire anthropologique, est la raison majeure pour laquelle toute division du travail, qu'elle soit technique, sociale, sexuelle... est toujours instable. Les historiens y ont insisté, Alain Dewerpe le rappelait à propos des oppositions entre sexes, entre villes et campagnes, ces oppositions sont appropriées et structurées dans des rapports de domination. Mais toute domination est instable, selon des proportions et des temporalités extrêmement variables. Tout sujet, tout groupe humain au travail est un centre de vie, un essai d'appropriation du milieu, et sa vie au travail n'est pas un enclos séparé de son ambition de vie globale.

Marx disait déjà que le « *ne sutor ultra crepidam !* », Savetier, reste à ta savate, devient « démence et malédiction » dès lors que la grande industrie, imposant la révolution technique comme loi de variation continue, « oblige la société, sous peine de mort, à remplacer l'individu morcelé, porte-douleur d'une fonction productive intégrale, par l'individu intégral qui sache tenir tête aux

---

35. Georges CANGUILHEM, « Milieux et normes de l'homme au travail », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. III, 1947, p. 125.

exigences les plus diversifiées du travail <sup>36</sup> ». Prophétisme peut-être un peu imprudent mais qui renvoie bien à ces provocations décloisonnantes de tout milieu de travail, que le développement d'Internet réactualise d'ailleurs aujourd'hui aux yeux de certains.

L'historien est certes sensible aux instabilités, plus peut-être que le sociologue, parce qu'il y saisit les prémices de l'histoire qui continue à se faire. Mais ce n'est pas ainsi qu'a été le plus fréquemment manipulé dans la littérature le concept de division du travail : concept essentiel mais à manier « en tendance ». Il devient véritablement idéologique, quand il en vient à présupposer comme une entité assez claire pour être divisée, détaillée, imposée par segments à des êtres humains supposés décomposés par eux, ce qui est précisément toujours en débat, le travail.

### *L'invisible du travail*

Pourquoi ces trois impasses autour du travail ?

Parce qu'on présume d'un concept qui comporte toujours une part d'invisible, ou de pénombre. On croit à tort savoir clairement de quoi on parle quand tout travail comporte une part d'invisible provisoire en attente d'une éventuelle élucidation et une part irréductiblement énigmatique. Pour mieux mesurer cette difficulté, il est bon de faire « travailler » le concept de travail, se frotter à des « objets » ou plutôt des formes limites, ou qui nous paraissent telles.

Quand on fait sur Internet une recherche sur le « travail invisible », vient une pluie de références sur le travail des femmes. Certes, comme le rappelle Sylvie Schweitzer dans un ouvrage récent, *Les femmes ont toujours travaillé* <sup>37</sup>, y compris dans la sphère marchande, ce qui renforce la thèse de la labilité des frontières entre travail masculin et féminin (mais aussi celle des inégalités de statuts).

Mais cette caractéristique d'invisibilité dans les références fournies renvoyait essentiellement à ces « formes limites » que sont les tâches ménagères, le travail domestique. Or, cette quasi identification du travail invisible au travail féminin au foyer, ou bénévole, peut conduire à deux remarques :

---

36. Karl MARX, *Le Capital*, op. cit., chapitre XV, p. 166-167.

37. Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé*, Odile Jacob, 2001.

— Orientation profondément féconde, dans la mesure où elle oblige à sortir notre réflexion sur le travail du seul travail, *stricto sensu*, marchand, comme si seul celui-ci était vraiment travail, digne d'attention, seul lieu d'engagement, d'usage et d'usure de nos facultés industrielles. Comme si une différence de nature séparait ces deux formes d'activité humaine, prestation marchande ou non marchande. Autre façon de le dire : ce serait oublier les autres « naissances du travail », oublier les dimensions anthropologiques du génie humain, pour ne s'intéresser à lui que lorsqu'il est encadré par une relation marchande. Ou encore, oublier le continent diversifié du travail dit « informel », où l'on trouve toutes les continuités, sur toute la planète, entre les formes dites « domestiques » et le travail « à statut ».

— Mais on perdrait le bénéfice de cet élargissement si cela nous conduisait à opposer un type de travail invisible, le travail domestique, à l'autre qui, lui, serait entièrement visible par son échange contractuel, ses procédures opératoires, ses produits, son cadre juridico-économique. Or, mesurer, au contraire, les continuités, les circulations, les transferts en tous sens entre l'informel, le domestique et les formes marchandes à statut, c'est contribuer à redécouvrir la part d'invisible, d'énigmatique de toute activité industrielle, l'impossibilité de circonscrire clairement les ressources, les actes, les espaces où se déploient les corps et les âmes humaines dans tout travail, y compris le travail marchand.

Ainsi, restituer l'activité domestique comme « travail », c'est, à côté d'un rééquilibrage de notre vision de la vie sociale et familiale, approfondir notre approche du travail « en général » en nous faisant réfléchir sur : qu'est-ce qui est donc « invisible » dans ce travail et, à partir de là, dans tout travail <sup>38</sup> ?

\*

Nous pourrions synthétiser cette idée du travail comme mixte de visible et d'invisible, en citant notre collègue ergonomiste François Daniellou :

---

38. C'était la démarche d'une doctorante brésilienne en stage au Département d'Ergologie d'Aix-en-Provence, intitulant un chapitre de sa thèse sur l'évaluation du travail de recherche scientifique « Le travail invisible » (Denise ALVAREZ, thèse soutenue à l'Université fédérale de Rio de Janeiro, août 2000).

« Dans leur activité, les hommes ou les femmes au travail tissent. Côté *trame*, les fils les relient à un processus technique, à des propriétés de la matière, des outils ou des clients, à des politiques économiques — élaborées éventuellement sur un autre continent —, à des règles formelles, au contrôle d'autres personnes... Côté *chaîne*, les voici reliés à leur propre histoire, à leur corps qui apprend et qui vieillit ; à une multitude d'expériences de travail et de vie ; à plusieurs groupes sociaux qui leur ont offert des savoirs, des valeurs, des règles avec lesquels ils composent jour après jour ; à des proches aussi, sources d'énergie et de soucis ; à des projets, des désirs, des angoisses, des rêves <sup>39</sup>. »

Et on pourrait rapprocher cette opposition de la trame, le « visible » du travail, et de la « chaîne », le moins ou l'invisible, de la couverture du même ouvrage : l'affiche d'une exposition sur « Les premiers paysans de la France méditerranéenne ». Le parfaitement visible est, en premier plan, une herminette, du néolithique méditerranéen sans doute, et au second plan, l'équivalent de la « chaîne », c'est une main qui va l'empoigner, mais une main un peu fantomatique, à peine esquissée par le bout des phalanges et les protubérances de la paume. De l'objet technique — ici l'herminette bien conservée —, du cadre objectivable, de la prescription, des procédures écrites, on pourra inférer bien des choses du travail humain, mais jamais plus que cette main esquissée.

Et ce n'est pas par hasard que nous nous appuyons sur un ergonome pour affirmer cette dimension d'invisibilité du travail. Car si nous mesurons à quel point les historiens sont sensibles à de multiples déclinaisons culturelles, mentales, de l'acte de travail, on constate qu'ils n'intègrent à peu près jamais les questionnements de l'ergonome (le contraire étant d'ailleurs vrai).

Ce n'est pas dire que l'ergonomie est l'alpha et l'oméga d'une approche « sensée » du travail. On peut, au contraire, être persuadé de certaines de ses limites (nous avons d'ailleurs développé une approche « ergologique » qui essaie de s'en affranchir). L'ergonomie est multiple, parfois étroite, elle ne se saisit pas toujours des enjeux qu'elle fait émerger. Mais sans l'apprentissage du regard sur le travail qu'instruit l'ergonomie, il n'y a guère de chances de mesurer l'importance d'une assomption des dimensions invisibles ou en pénombre du travail.

---

39. François DANIELLOU, *L'Ergonomie en quête de ses principes : débats épistémologiques*, Octarès, 1996, p. 1.

Ce que l'ergonome appelle, par exemple, une « chronique d'activité » donne sa vraie densité à l'activité industrielle : celle-ci n'est jamais simple, jamais pur suivi de normes, de procédures pensées avant et sans la personne qui va travailler, parce que c'est tout simplement impossible et en même temps invivable.

Une activité de travail est toujours le lieu, plus ou moins infinitésimalement, de réappréciation, de jugements sur les procédures, les cadres, les objets du travail, et, par là, ne cesse de nouer un va-et-vient entre le micro du travail et le macro de la vie sociale cristallisé, incorporé dans ces normes. Va-et-vient qui ne laisse inentamé aucun des deux niveaux. Ce qui veut dire que l'histoire de la vie économique, politique, sociale, ne peut être écrite sans un regard sur ces multiples va-et-vient.

On évoquait tout à l'heure, à propos de l'impossible simplification du travail, l'affirmation de Taylor pour qui, dans le fouillis des modes opératoires ouvriers, il s'imposait d'instituer enfin le « one best way ». Or, l'échec partiel, longtemps différé en pleine lumière de l'OST, vaut pour nous comme un raisonnement *a fortiori*. Même là où le travail a été le plus corseté, il reste des nuées de variabilités. Les normes du *one best way* laissent encore partout, même si à peu près inapparents, des « trous de normes » qui renvoient aux individus et aux groupes pour les gérer. Ces « trous de normes », qu'ont justement bien mis en évidence les ergonomes, engagent des reconfigurations de manières de faire, des liens collectifs plus ou moins intenses, des apprentissages, des réseaux de transmission de savoir-faire, des valeurs d'usage de soi, de santé au travail, et finalement réinterrogent et construisent — ou détruisent — ce que peut vouloir dire le vivre ensemble. C'est donc toute la vie sociale qui est sourdement remise en chantier dans l'atelier, le service, les chantiers, pour être redisséminée par les mille canaux de la sociabilité vers les autres espaces de la vie sociale.

Quand on cesse donc d'approcher le travail au seul microscope, on mesure mieux comment, dans la pénombre, tout travail est — plus ou moins — provocation à faire usage de soi par soi, à penser, même quand on ne le demande pas, comme disait Georges Canguilhem, et donc à construire plus ou moins confusément les ébauches d'un monde plus ou moins commun.

À partir de là, on peut sans doute caractériser toute activité humaine (c'est là une prise de position « ergologique ») comme un nœud de débats entre des « normes antécédentes » et des essais de

renormalisation dans le rapport au milieu. Débats souvent invisibles portant d'abord sur les normes opératoires, mais sans discontinuité avec les normes de vie que tout milieu historique véhicule comme mixte de valeurs consensuelles et de valeurs contradictoires. Ce qu'on appelle « le travail » et plus particulièrement le travail *stricto sensu* est une forme tardive mais aujourd'hui singulièrement complexe, richement critique, de cette activité générique.

Là, dans ce travail marchand, les « normes antécédentes » sont, au plus près, les prescriptions, procédures, contraintes, relations d'autorité, de pouvoir, mais aussi les savoirs scientifiques, techniques, les règles juridiques, les expériences capitalisées, tout ce qui anticipe l'activité de travail à venir avant même que la personne ait commencé d'agir. Et les « renormalisations » sont les multiples gestions de variabilités, trous de normes, tissage de réseaux humains, de canaux de transmission que toute situation de travail requiert, sans pour autant jamais anticiper ce qu'elles seront, dans la mesure où ces renormalisations sont portées par des êtres et des groupes humains toujours en partie singuliers, dans des situations de travail toujours elles-mêmes en partie singulières.

Nous parlions du philosophe Georges Canguilhem ; mais c'est pour des idées tout à fait comparables que l'économiste Henri Bartoli appelait à repenser sa propre discipline, comme « service de la vie », loin d'une fabrication de modèles homogénéisant à l'équilibre les situations et les calculs des agents :

« Vivre, déjà pour l'animal et *a fortiori* pour l'homme, ce n'est pas simplement végéter et se conserver, c'est affronter des risques, les vaincre, être capable de plusieurs normes de choix et de décisions. Vivre, ce n'est pas subir les provocations de l'ambiance, les prises du milieu sur sa liberté, c'est se mesurer avec elles ». Les « millions de haches éclatées », les peintures rupestres, montrent que l'humanité ne cesse d'aller « travaillant » son monde. Sans doute jamais les hommes n'ont-ils été en « équilibre avec leur milieu, et sans doute jamais ne cesseront-ils de s'y adapter et de l'adapter...<sup>40</sup> »

Toutes inapparentes qu'elles soient, ces formes de travail renormalisantes du milieu humain ont comme un creuset majeur les activités industrielles ; elles contaminent l'économique, le social, le politique, les modes de sociabilité, de liaisons ou de

---

40. Henri BARTOLI, *L'économie, service de la vie*, Presses Universitaires de Grenoble, 1996, p. 151.

« déliaisons » sociales. Ainsi, on peut, par exemple, comprendre pourquoi les grandes concentrations usinières, non malgré mais parce qu'elles imposaient un strict isolement des travailleurs sur leurs « postes de travail », ont produit, à travers les milliers de renormalisations industrielles toujours largement collectives, ces « vivre ensemble » plus ou moins subversifs, ces formes de solidarités ouvrières et faubouriennes si caractéristiques des années 1920-1970<sup>41</sup>. À l'inverse, on peut comprendre pourquoi les « triturations » des renormalisations collectives après 68, abritées sous ce qu'on appelait énigmatiquement les « mutations technologiques », ont produit, dans la vie sociale, des formes partielles de « désocialisation », mal compensées par d'autres formes de regroupement dans ce qu'on appelle « la société civile ».

\*

Alors comment une telle approche « ergologique » peut-elle contribuer à rendre compte des trois impasses évoquées en commençant ?

a. Sur les trois naissances (au moins) du travail : oui, il est juste d'user du même terme de travail pour ces trois émergences si différentes, si « travail » renvoie à la signification générique d'activité industrielle humaine, comme nœuds de débats entre normes antécédentes et renormalisations.

De ce point de vue, cette définition est justifiable même dans la préhistoire. Les spécialistes de l'industrie lithique du paléolithique identifient aussi bien les méthodes de taille stables sur des durées immenses, comme la méthode levalloisienne, que la nécessité repérable sur chaque « chantier » de faire avec les variabilités du silex et du milieu naturel local<sup>42</sup>.

Mais le contenu de ces débats de normes, eux, ne sont pas génériques, mais historiques. Ce en quoi le « travail », terme commun, convoque, sature de concret ces débats, est à chaque fois

---

41. Leçon qu'on peut lire dans le magistral ouvrage d'Ivar ODDONE et de ses collaborateurs, *Redécouvrir l'expérience ouvrière*, Éditions Sociales, 1981 et aussi dans le classique de Robert LINHART, *L'Établi*, Éditions de Minuit, 1978.

42. Cf. Jacques TIXIER, Marie-Louise INIZAN et Héliène ROCHE, *Préhistoire de la pierre taillée*, vol. 1, Paris, CREP, 1980, p. 16-28, 42 sq.

profondément différent : lors de l'émergence de l'outillage, lors de la révolution néolithique, ou avec la prédominance du travail comme prestation marchande, au point qu'il nourrit à chaque fois le sentiment, non entièrement injustifié, d'assister à *la* naissance du travail.

b. Sur l'impossible simplification : oui, il y a une tendance partiellement, voire même massivement efficace, à la simplification.

Mais, au microscope, cette tendance est toujours plus ou moins illusoire. On n'aura jamais fini d'essayer d'anticiper ce qui ne pourra jamais l'être. Et faire comme si l'impossible était devenu réalité, comme pour le gouvernement taylorien du travail avant 68, ou tenter, sous d'autres façons, de revenir aux hypothèses sur la transparence possible du travail, comme parfois aujourd'hui, cela crée des contradictions sociales qui pèsent sur et expliquent en partie l'histoire qui se fait.

c. Sur l'illusoire division du travail : oui, les populations humaines se sont développées en répartissant les rôles et les tâches en leur sein. Division que les rapports de domination ont sans cesse tendu à coloniser et stabiliser.

Mais toute situation de travail provoque des débats de normes individuels et surtout collectifs. À travers eux, les protagonistes du travail n'ont de cesse de défaire, massivement dans l'inapparent, les cloisonnements d'exercice d'eux-mêmes, des horizons de vie que ces divisions proposent ou imposent. Ces germes de transgressions instabilisent toute division du travail, quelle qu'elle soit. Toute division du travail est toujours un résultat, plus ou moins instable, provisoire, conflictuel.

### *Quelques réflexions sur le travail historique*

Si on nous a suivi, l'histoire (du travail) ne peut être seulement une « histoire sociale » (celle des relations entre catégories, classes sociales, celle des « relations professionnelles », comme on dit aujourd'hui, des séries de salaires, de statuts...), ni une histoire seulement économique. Si l'intrusion ergonomique, et plus largement sans doute l'approche ergologique dans les configurations actuelles du travail humain peut conduire, dans les entreprises, à réapprécier les ressorts de la productivité sociale, ses

points de crise ; la manière dont se nouent ou se dénouent des liens intersubjectifs, se mettent en commun, se retravaillent, s'étiolent les valeurs du présent ; tout cela à travers les « dramatiques » de l'activité industrielle, à travers la mise en œuvre des procédures, des règlements, des technologies, comme, par exemple, les « NTIC », la gestion d'une file d'attente ou de l'accueil au sein d'une unité de service ; alors, si ce regard sur l'à peine visible du travail transforme notre vision sur ce qui fait aujourd'hui crise et ourdit le proche à venir, comment ne pas se poser rétroactivement la question : ces dramatiques entre normes antécédentes et renormalisations n'ont-elles pas été toujours au cœur des situations de travail passées et ne faut-il pas essayer de les faire revivre ?

On peut tenter d'évoquer quelques points topiques, pour exemplifier ces suggestions imprudentes.

1. Par exemple, quel usage est fait en histoire (des techniques, du travail) des concepts d'innovation, de routine, de résistance au changement ? La routine, disait André Leroi-Gourhan, en anthropologue plus qu'en historien, « n'est presque jamais un idéal. La routine ne se dégage pas des forces indispensables à la conservation de la personnalité ethnique<sup>43</sup> ». En ce sens et sur ce point, nous avons beaucoup appris auprès des historiens des techniques antiques et médiévales de l'Université de Provence : sans doute il y a une flèche du temps de la meule à va-et-vient, au moulin à meule dormante et mobile, au moulin pompéien « à sang », puis au moulin à vent et à eau ; du harnais antique au collier d'épaule, de la traction à bœuf, à âne, mulet, à la traction à cheval.

Mais ce serait une erreur de dessiner une linéarité à partir de ce qu'on peut appeler une position d'« exterritorialité » par rapport aux dramatiques de l'activité industrielle. De même qu'aujourd'hui des « innovations » ou annoncées telles, conçues par des ingénieurs, des techniciens, peuvent, par exemple dans le cas de la sécurité, conduire à compliquer la tâche des opérateurs, compte tenu du monde de micro-variables locales à gérer dans des délais et conditions imposées, et tombent en désuétude ou font l'objet de conflits, de même il est impossible de désigner de dehors de l'activité, indépendamment de ses conditions « cliniques »

---

43. André LEROI-GOURHAN, *Milieu et Techniques*, Albin Michel, 1945, t. II, p. 457.

globales, ce qui est « progrès technique ». Pour éviter des investissements inefficaces, on construit aujourd'hui des groupes-projets, des dispositifs d'ergonomie de conception. N'y aurait-il pas, pour les historiens, à imaginer de tels dispositifs pour tenter rétroactivement d'élucider l'histoire, au fond, très obscure des milieux techniques humains ?

Une histoire des innovations par la seule « trame », en ignorant la « chaîne », est sans cesse en risque de se décaler par rapport à l'histoire réelle. Ainsi, que faire de la meunerie industrielle de Barbegal, près d'Arles, au II<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ, non-reprise avant plusieurs siècles ? Pourquoi la persistance de la charrue à bœufs quand la traction à cheval est connue ? Pourquoi persister à faucher à la faucille quand existe la faux ? Pour la mouture, entre bien des paramètres, il faut prendre en compte le degré d'humidité du grain à moudre, sa texture, le grain de celle de la pierre (plus ou moins « éveillée », vacuolaire) ; pour l'attelage, c'est l'ensemble de la structure attelée qui est implicitement l'objet des arbitrages techniques des paysans : joug, voiture, charge, harnais, traction, et aussi nature et état des voies de communication, distance habituelle des échanges<sup>44</sup>...

L'usage persistant de la faucille n'est pas, démontre notre collègue Georges Comet, dans la plupart des cas, l'effet d'une « routine », mais d'un excellent calcul économique au sens où il faut faire intervenir dans les débats de normes l'usage de la paille, le type d'économie rurale (économie familiale de subsistance où femmes et enfants sont parties prenantes ou grande exploitation pour le marché), le coût de la main-d'œuvre compte tenu des pertes en grain de la faux, la nature de la céréale, la fragilité de l'épi sur la tige, l'époque de la moisson.

On dira : mais le génie des historiens en est bien venu à ces éléments de « chaîne » ! Certes, on ajoutera que la fréquentation des ergonomes et ergologues, dont le réflexe est d'essayer de s'installer au cœur de l'activité et de ses débats en va-et-vient, du micro au macro, du local au global, débats qu'ils ne peuvent ni anticiper ni modéliser, pourrait conduire directement les historiens sur chaque cas étudié à ces types de questionnements, auxquels par

---

44. Cf. « Permanences et innovations dans les attelages romains », contribution de Georges RAEPSAET au colloque organisé à Aix-en-Provence, *Le Temps de l'Innovation* (Université de Provence, 2000) dont nous utilisons largement les pré-actes dans ces paragraphes.

contre les « ergobranchés » sont incapables de répondre, faute de pouvoir dessiner l'ensemble des horizons cliniques du moment de l'histoire considéré. Essayer, par principe méthodologique, d'ouvrir toujours l'entrée par la « chaîne », apprécier que l'essentiel de tout travail est peut-être dans la dialectique entre trame et chaîne, cela conduit à réapprécier les concepts d'innovation, de routine, de résistance au changement<sup>45</sup>. L'imputation de « routine » est souvent une façon d'occulter les choix et les valeurs de ceux à qui on cherche à imposer des transformations d'économie ou de vie qui leur sont défavorables, du point de vue de leurs ressources, de l'économie de leur « soi ».

Ce n'est certes pas un concept « interdit », mais à manipuler avec prudence et respect de nos semblables. On en voit aussi les implications pour la muséographie : on peut penser aux critiques faites autrefois par André G. Haudricourt et Mariel Jean-Brunhes Delamarre sur des classifications linéaires de charrues<sup>46</sup> : comment concilier l'existence d'un sens de l'innovation avec le refus d'exterritorialité dans le jugement de valeur sur les choix de vie des personnes et groupes humains<sup>47</sup> ?

2. Dans le champ des relations sociales entre ceux qu'on appelle « partenaires sociaux », ne faut-il pas intégrer systématiquement le fait que ce qui fait l'objet des « transactions », conflits, compromis entre les différents partenaires, concerne un objet au fond obscur, qui est l'activité de travail (les théories du contrat incomplet, puis la « théorie des conventions » ont touché cette question sans aller jusqu'au bout).

---

45. Cf. Abdallah NOUROUDINE, *Techniques et Cultures, comment s'appropriet-on des techniques transférées*, Octarès, Toulouse, 2001, notamment chapitre IV.

46. Cf. André G. HAUDRICOURT et Mariel JEAN-BRUNHES DELAMARRE, *L'homme et la charrue à travers le monde*, La Manufacture, 1986, p. 29-30.

47. « Ainsi la perception du machinisme agricole dépend entièrement de la signification sociale qu'il engendre : dans la France rurale du XIX<sup>e</sup> siècle, la mécanisation est synonyme de la perte des emplois et des moyens de vie ; dans l'Ouest des États-Unis, la mécanisation est synonyme de conquêtes de nouvelles terres et de solution au manque chronique de main-d'œuvre », in Erwan JAFFRÈS, « Comment écrire l'histoire d'une activité de travail : réflexions à partir de l'exemple de l'histoire de l'activité de travail agricole », Mémoire de DESS-APST, Université de Provence, septembre 2000, p. 46.

Soit le phénomène appelé « paternalisme », que nous avons nous-même un peu étudié dans le cas de l'industrie alsacienne, plus particulièrement mulhousienne, à l'époque de son âge d'or (fin du XVIII<sup>e</sup> — sept premières décennies du XIX<sup>e</sup>) avec l'opportunité d'échanger sur ce terrain avec des historiens des sciences (Doru Todériciu) et des historiens de l'industrialisation (Michel Hau) : l'interprétation de cette « philanthropie patronale », comme on disait à l'époque, n'est-elle pas obérée par une sorte de dilemme ? Ou le paternalisme est un outil général de la domination capitaliste, et alors pourquoi sa précocité, ses formes particulières à Mulhouse et sa quasi absence en certains lieux ? Inversement, s'il est lié à des spécificités confessionnelles ou culturelles particulières à Mulhouse, pourquoi existe-t-il aussi ailleurs ?

Sans doute, l'une et l'autre explications ont une certaine pertinence. Mais ne faut-il pas introduire, « en tendance », les dimensions invisibles du travail, les effets de « chaîne », au sens de François Daniellou, en partie spécifiques et requis par les ambitions marchandes de l'industrie mulhousienne, pour comprendre pourquoi c'est au sein de cette aire géographique qu'ont germé les premières grandes réalisations de cette « philanthropie » ? Or, ces défis spécifiques ne sont pas difficiles à identifier, reposant en premier lieu sur la qualité des produits de l'impression sur étoffes, qualité se reportant ensuite sur les autres créneaux où l'industrie mulhousienne devait exercer une sorte de leadership sur le continent : le textile en général, la construction mécanique, l'industrie chimique.

Comment créer un milieu favorable pour engager et faire transmettre ce qui est nécessaire à l'accumulation de profits mais qu'aucune procédure antécédente ne peut codifier, cet investissement ouvrier sur cet « art industriel usinier », ce travail accompli plus en qualité et compétence qu'ailleurs ? Comme le disait un « expert » allemand, Robert Jannasch, appelé après 1871 par la Société industrielle de Mulhouse pour la conseiller sur les modalités à négocier l'insertion de la puissance économique haut-rhinoise au sein de l'espace commercial du nouveau Reich allemand, comment ne pas voir que :

« Le perfectionnement des produits a pour base une culture supérieure des goûts, ainsi que des éléments intellectuels agissant dans la production. Le fabricant prévoyant cherchera donc à donner une culture artistique à tous les individus participant à la production, c'est-à-dire à toute la population ouvrière » [...] « Il est facile, concluait-il en évoquant

Mulhouse, de se représenter les efforts de temps et de capital nécessaires pour amalgamer de cette façon les intérêts intellectuels et économiques d'une population avec les intérêts d'une industrie soit dans une ville, soit dans une province<sup>48</sup>... »

Les cités ouvrières de Mulhouse n'ont-elles pas quelque chose à voir avec cette tentative d'« amalgamer » au sein d'une population qui en sera par ailleurs très inégalement bénéficiaire, ces deux sortes d'intérêts, de la population ouvrière et des industriels, qui sont plus naturellement en conflit qu'en consensus ?

3. On pourrait mentionner un débat, d'ailleurs toujours ouvert, sur l'idée de « production de masse ». Il y a une dizaine d'années, deux chercheurs américains, Charles Sabel et Jonathan Zeitlin, défendaient l'idée que deux « paradigmes », non départageables par des critères uniquement économiques ou techniques, s'ouvriraient simultanément à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'un s'organisant autour d'une production de masse, standardisée, l'autre autour d'une production « flexible », faisant fond sur la variété des produits, l'habileté professionnelle, l'innovation technique permanente, l'appui sur des réseaux territoriaux, dont municipaux. Nous avons été recruté par ce groupe, constitué pour illustrer cette thèse, au motif que notre analyse de l'industrie mulhousienne représentait typiquement le second paradigme de l'industrie flexible<sup>49</sup>.

Sans doute y a-t-il du vrai. Mais si le travail est *toujours* (plus ou moins) combinaison de trame et de chaîne, débat entre normes antécédentes, plus ou moins visibles, stockées, enseignables, prescriptibles, codifiables, et renormalisations, toujours plus ou moins resingularisantes, on pourrait dire qu'il n'y a jamais eu, *stricto sensu*, de production « en » masse, l'homogène, le standard n'échappant jamais aux renormalisations quotidiennes dont nous

---

48. Cf. *Bulletin de La Société Industrielle de Mulhouse*, 1873, p. 132 sqq.

49. Cf. Charles SABEL et Jonathan ZEITLIN, "Historical alternatives to mass production: politics, markets and technology in nineteenth century industrialization", *Past and Present*, n° 108 (août 1985) ; Yves SCHWARTZ, *Travail et philosophie, convocations mutuelles*, Octarès, 1992, la 2<sup>e</sup> partie : « Le paramètre travail et l'explication historique » ; cf. également Michael PIRE et Charles SABEL, *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*, Hachette, 1989.

avons parlé même en régime taylorien. Entre ces deux paradigmes dont nous venons de parler, il y a beaucoup plus, selon nous, une différence de degré, qui peut être importante, qu'une différence de nature (de « paradigme » au sens kuhnien).

Alors certes, la production de masse existe, mais « en tendance ». Sinon, comment comprendre le passage d'une production de masse à l'actuelle « économie de la variété » ? Ne doit-on pas supposer que les « ouvriers masses », les producteurs qui sont aussi des consommateurs, ont progressivement exporté dans le champ de la consommation l'attachement à la micro variété créative (pouvant aller jusqu'au « bricolo », à la « perruque ») qu'ils expérimentaient plus ou moins consciemment dans la sphère productive ? Si l'industrie de masse est supposée produire des types humains homogènes et interchangeable dans leurs pratiques et leurs goûts, alors l'émergence de l'économie de la variété devient obscure. Si, au contraire, toute situation de travail, y compris déployée sous l'étendard de la standardisation, provoque l'activité industrielle aux resingularisations productrices et sociales, alors la séquence historique offre moins d'aspérités.

4. On pourrait également s'interroger sur les phénomènes de l'apprentissage, sur l'histoire des écoles d'entreprise, auxquelles, par exemple, des militants ouvriers, en lutte syndicale ou politique avec les dirigeants de ces entreprises, ont pu être pourtant profondément attachés : pourquoi, sinon parce que si les établissements publics professionnels pouvaient apparaître libérés de la tutelle et des stratégies patronales, au sein de ces écoles d'entreprise, le patrimoine en pénombre, la production des règles collectives, les formes localement créées du vivre ensemble générés sur la longue durée dans les dramatiques du travail avaient chance de se fixer et de se transmettre<sup>50</sup>.

5. Plus généralement, il y aurait sans doute à retravailler, à diversifier les entités collectives dont les groupes humains se sentent, explicitement ou non, parties prenantes, à réinterroger les catégories géographiques et les périodisations historiques, toujours

---

50. Cf. Ce que disent les « instructeurs au sosie » dans l'ouvrage d'Ivar ODDONE, cités in Yves SCHWARTZ, *Expérience et Connaissance du travail*, op. cit., 1988, § 15,2.

à géométrie variable, qui se créent à partir et autour de ce que génère en pénombre l'activité de travail.

Pour nous contenter d'un petit exemple<sup>51</sup>, à propos d'un mémoire de DESS, un jeune étudiant d'histoire, prenant pour base son expérience de participation à des « moissons à l'ancienne<sup>52</sup> », s'était penché sur la relecture des catégories descriptives du monde agricole : comment retravailler celles-ci à partir d'une perception « ergologique » du travail de la terre ? Et son petit exemple, tiré de cette expérience vécue dans la campagne berrichonne, suggère ce va-et-vient nécessaire entre des catégories générales et distancées, issues de la dimension « trame » de la vie sociale, et des catégories ourdies beaucoup plus autour de la « chafne », c'est-à-dire construites à travers l'activité de travail.

Ainsi, un de ses interlocuteurs lui dit à un certain moment :

« Il faut bien comprendre que je vous parle du Boischaud nord ». En effet, le Boischaud nord qui correspond au Nord du département de l'Indre est marqué par des structures agraires particulières : petites propriétés et polycultures (vigne et céréales). En cela, la région s'oppose au sud du département que l'on appelle la « Champagne berrichonne », marquée par la grande propriété et la monoculture céréalière. Derrière ces distinctions se profilent d'autres enjeux sociaux et économiques, d'autres relations au travail agricole, d'autres valeurs liées à ce travail (dont le procès est pourtant le même), des cultures différentes. L'appartenance à un groupe social déterminé est donc ici revendiquée, comme une condition de la compréhension des enjeux autour de l'activité de travail dont il nous parle<sup>53</sup>. »

6. Et si, aujourd'hui, on voulait comprendre pourquoi et en quoi l'histoire, partiellement, se poursuit à travers les contradictions, conflits, acquis du travail, on aurait sans doute à rencontrer ce double défi du travail marchand contemporain : la part d'invisibilité, la part d'impalpable, la part de débats de normes et de « dramatiques », qui a *toujours* existé dans le faire industriel humain, prend aujourd'hui, avec la croissance des « services », les nouvelles manières de produire, les nouveaux milieux techniques, une dimension tout à fait critique. Ce qu'est le travail, ce qu'il en

---

51. Nous avons développé plus avant cette question de la catégorisation historique in Yves SCHWARTZ, *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe*, Octarès, 2000, texte 33.

52. Cf. Erwan JAFFRÈS, *op. cit.*

53. *Ibidem*, p. 59.

coûte, en termes d'activité corporelle, mentale, sociale, devient de plus en plus un point aveugle de la vie collective<sup>54</sup>.

Et comme avec les aspects économiques de la « mondialisation », les distances ont tendance à se creuser prodigieusement entre les lieux où l'on travaille, les lieux où l'on gouverne le travail et les lieux où l'on décide des allocations de ressources sur l'usage ou le non-usage du « travail vivant », cette combinaison entre une mise en pénombre croissante du travail et un éloignement des instances de décision stratégique sur lui, qui la renforce et se nourrit d'elle, est en passe de produire un malaise multiforme dont l'explication historique, aujourd'hui, ne saurait, à notre avis, se passer.

\*

Pour conclure : ce point de vue sur les dimensions invisibles du travail peut en fin de compte atténuer la contradiction entre l'ambition de l'histoire comme discipline explicative et notre expérience du présent : l'ambition légitime de l'historien doit être de tenter de lier un état donné d'une configuration historique à ce qui était en germe dans un certain passé à construire. Déontologie déterministe, qui s'oppose à l'expérience du présent qui, elle, est toujours cheminement sur une trajectoire aux horizons largement imprévisibles.

Or, l'intérêt pour les dimensions en faible visibilité de l'activité humaine en général, du travail en particulier, attire l'attention sur ces multiples débats, qui se développent dialectiquement entre micro et macro, entre local et global. Ces débats tiennent en suspens à chaque moment le futur à venir, à proprement parler, ils « font histoire ». Pris entre des pesanteurs, des normes, des

---

54. Nous avons eu l'occasion de parler de « métiers en souffrance » (cf. Yves SCHWARTZ, *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe*, op. cit., p. 34 sq.), parce que dans un nombre croissant d'activités sociales, la substance même des ingéniosités, des compétences, des coûts, à combiner pour les exercer est si peu palpable qu'elle n'est plus reconnue comme « métier ». Ceci, par exemple, en opposition avec le « métier de soudeur », progressivement constitué entre les deux guerres, combinant des dimensions théoriques codifiées et de longs apprentissages corporels (Cf. Anne-Catherine ROBERT-HAUGLUSTAINE, « Les métiers du soudage en France », *Le Mouvement Social*, 193, octobre-décembre 2000).

patrimoines de longue durée, et des « renormalisations » enracinées dans, requises par l'extrême singularité et actualité des actes à accomplir, ces débats sont, pour une large part, inanticipables par quelque modèle d'interprétation scientifique que ce soit.

En tentant de restituer hypothétiquement ces horizons de débat qui tiennent partiellement en suspens le destin de tout moment de l'histoire humaine, l'historien accomplirait alors un travail qui n'invaliderait pas l'expérience du présent, où rien n'est totalement joué pour personne.

*Université de Provence*

*Département d'ergologie-analyse pluridisciplinaire des  
situations de travail*

**Sommaire**

- Madeleine Akrich**  
**Cécile Méadel** Problématiser la question des usages
- Michael Hardey** Internet et société : reconfigurations  
du patient et de la médecine ?
- Sally Wyatt**  
**Flis Henwood**  
**Angie Hart**  
**Hazel Platzer** L'extension des territoires du patient :  
Internet et santé au quotidien
- Finn Olesen**  
**Randi Markussen** Du stylo à l'ordinateur : la médication  
comme pratique sociotechnique
- Lorenza Mondada** Téléchirurgie  
et nouvelles pratiques professionnelles :  
les enjeux interactionnels  
d'opérations chirurgicales  
réalisées par visioconférence

**Note de lecture**

**La rédaction a reçu**

**Tarifs d'abonnement 2004 (4 numéros par an)**

|                     | <b>FRANCE</b> | <b>UE ET SUISSE</b> | <b>AUTRES PAYS</b> |
|---------------------|---------------|---------------------|--------------------|
| <b>Étudiants</b>    | 60 €          | 70 €                | 75 €               |
| <b>Particuliers</b> | 90 €          | 100 €               | 110 €              |
| <b>Institutions</b> | 160 €         | 170 €               | 180 €              |

*Les abonnements sont annuels et partent du premier numéro de l'année en cours. Le paiement est à effectuer à l'ordre de John Libbey Eurotext et doit être adressé à :*

*John Libbey Eurotext, 127, avenue de la République, 92120 Montrouge, France  
Tél. (33) 01.46.73.06.60*

**Sciences Sociales et Santé**

*publié par l'Association pour le Développement des Sciences Sociales de la Santé (ADESSS)  
avec l'aide du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)*

# Le sauvetage de Rover : une alternative au pouvoir de l'actionnaire ?

Simon DEAKIN et John ARMOUR

Le long déclin de l'industrie automobile britannique a fait l'objet de nombreuses analyses de la part des spécialistes de l'industrie et des chercheurs en relations professionnelles. À la fin des années 1990, les réflexions sur le gouvernement d'entreprise ont ouvert de nouvelles perspectives sur ce thème bien connu. L'intérêt pour cette question a été renouvelé par les rebondissements entourant la vente, par BMW, du groupe Rover (dernier constructeur automobile sur le territoire britannique). En se retirant juste avant la conclusion de l'affaire, la compagnie de capital-risque Alchemy Partners a, en effet, laissé la voie libre au « sauvetage » de Rover par un consortium rassemblant plusieurs « parties prenantes à la vie de l'entreprise <sup>1</sup> », Phoenix. Phoenix s'est constituée autour d'anciens cadres dirigeants de Rover ayant quitté la société quand BMW en a pris le contrôle ; elle intègre des syndicalistes représentant les salariés, des fournisseurs, un réseau important de concessionnaires et les autorités publiques de la région des West Midlands en Angleterre, où la plupart des usines Rover sont installées. En raison de cette exceptionnelle implication des « parties prenantes à la vie de l'entreprise », les conditions de la vente de Rover à Phoenix ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'opinion publique britannique. La vente de Rover à Phoenix permet notamment d'envisager l'influence des procédures d'information et de consultation des salariés sur une transaction commerciale, dans le contexte britannique où de telles procédures sont encore peu familières. Depuis le sauvetage de Rover, la forme spécifique qu'y a prise le gouvernement

---

1. Nous adopterons cette expression pour traduire le terme de « stakeholder ».

d'entreprise continue à susciter l'intérêt et même la controverse, en particulier sur la difficulté de contrôler les dirigeants dans le cadre d'une structure juridique jugée trop complexe par certains observateurs syndicaux. De plus, dans une situation de forte incertitude sur son avenir, le destin de Rover est aujourd'hui lié aux débats plus larges sur le gouvernement d'entreprise : d'un côté, la priorité traditionnelle donnée en Grande-Bretagne aux intérêts financiers et à la norme de la « valeur pour l'actionnaire », de l'autre, la coopération avec les « parties prenantes à la vie de l'entreprise » comprenant les salariés, les sous-traitants et les régions concernées.

***Le rôle de la législation en matière d'information-consultation des salariés***<sup>2</sup>

*De Honda à BMW (1970-2000)*

MG Rover, nom actuel de l'ancien groupe Rover, est le successeur de British Leyland, conglomérat créé à la suite d'une série de fusions dans les années 1960. Au bord de la faillite dans les années 1970, l'entreprise est sauvée par l'intervention du gouvernement travailliste de l'époque. Après une période de relations sociales agitées dans les années 1970, les années 1980 connaissent une stabilité relative, avec la signature d'accords entre syndicats et direction sur la flexibilité du travail. En 1986, le gouvernement conservateur vend les parts que détient l'État dans le groupe à British Aerospace (BAe). Au cours de cette période, Rover s'engage également dans une coopération avec Honda, qui se traduit par un investissement commun dans le développement de chaînes de production pour certains modèles et par un accès à la technologie du constructeur japonais.

En 1992, BAe décide à son tour de vendre Rover, dans le cadre d'une stratégie de recentrage autour de son activité d'armement. BAe a alors besoin de procéder à une vente rapide pour limiter les pertes croissantes de ses activités périphériques et rassurer ses actionnaires. Honda propose de porter sa part dans le capital de Rover de 20 à 47,5 %, pour arriver au même niveau que BAe, le reste étant détenu par les dirigeants et les salariés de Rover. Mais

---

2. Cette section est tirée en grande partie de John ARMOUR et Simon DEAKIN, "The Rover Case (2) : Bargaining in the Shadow of TUPE", *Industrial Law Journal*, 29, 2000, p. 395-402.

cette offre ne correspond pas aux projets de BAe qui, souhaitant sortir rapidement du capital de Rover, préfère se tourner vers une proposition alternative avancée par BMW. La priorité de BMW est, à cette époque, de maintenir son indépendance par une acquisition substantielle vue comme une garantie pour l'avenir de la firme allemande. Rover, avec 33 000 salariés et une valeur comptable de plus de £1,3 milliards, rentre dans cette catégorie. De plus, BMW est intéressé par Land Rover qui couvre le seul domaine, les 4x4, où Rover est en position de leader mondial. Après négociations, BAe accepte l'offre de BMW pour £800 millions, en reprenant £200 millions de dettes et £700 millions d'encours hors-bilan ; l'affaire est conclue en mars 1994. George Simpson, alors président de Rover, dira plus tard à propos de l'échec des négociations avec Honda :

« J'ai essayé d'expliquer que j'en étais très désolé, que les affaires en Occident devaient prendre en compte des données telles que la valeur pour l'actionnaire, qu'il était extrêmement difficile d'évaluer des choses telles que 15 ans de partenariats et d'engagements moraux, et que, une fois les additions faites, les 800 millions valaient plus que l'offre de Honda <sup>3</sup>. »

Pour BMW, l'acquisition de Rover s'est heurtée à des difficultés quasiment depuis le début <sup>4</sup>. La direction de Rover, élevée dans une culture de coopération étroite avec Honda, a dû, avec l'arrivée de BMW, faire face à un changement brutal de philosophie et de valeurs. Dans le même temps, BMW hésite à intégrer pleinement Rover dans ses activités. Les difficultés que rencontre la fusion sont aggravées par la valeur élevée de la livre sterling par rapport aux monnaies continentales pendant la seconde moitié des années 1990 : la compétitivité de Rover est sérieusement atteinte sur ses principaux marchés à l'exportation. En 1999, Rover perd £2 millions par jour et la direction de BMW commence à redouter que sa filiale ne remette à nouveau en cause son indépendance. Début 2000, il est annoncé que si aucun acheteur n'est trouvé, BMW envisage de liquider Rover sur la base d'une dissolution volontaire de la société permettant de réaliser ses actifs et, pense-t-on à l'époque, de payer totalement les créanciers. Cela signifie alors la perte de dizaines de milliers d'emplois. Le

---

3. Cité dans Chris BRADY et Andrew LORENZ, *End of the Road. BMW and Rover – A Brand Too Far*, London, Pearson, 2002, p. 4.

4. Pour un récit détaillé, cf. Chris BRADY et Andrew LORENZ, *ibidem*.

bureau régional des entreprises estime que 14 000 emplois, principalement à l'usine Rover de Longbridge, seraient directement affectés auxquels il faudrait ajouter 45 000 emplois liés aux fournisseurs et aux concessionnaires dans l'économie des West Midlands. Ainsi, l'option de la faillite, tout en laissant relativement intacts les intérêts des actionnaires et des crédateurs, aurait infligé des dommages substantiels aux « parties prenantes », en particulier les salariés, les consommateurs attachés à la marque sur le long terme, les fournisseurs et, en dernier lieu, la région.

En coulisse, les négociations pour la vente de Rover à Alchemy Partners, une société de capital-risque basée à Londres, commencent. Des réunions se tiennent en octobre 1999 et ne sont rendues publiques qu'en mars 2000. BMW annonce alors son intention de vendre les marques Rover et MG à Alchemy en même temps que son usine de Longbridge. Il annonce également qu'il conservera l'usine de Cowley pour la production de la Mini et précise, peu après, qu'il vendra la division Land Rover (parfaitement rentable) à Ford. Il devient rapidement clair qu'Alchemy a l'intention de réduire significativement le niveau de production de Longbridge, en se focalisant sur la niche que représentent les modèles MG au détriment des marques Rover. Sur cette base, son offre reçoit un accueil hostile de la part des syndicats et des autorités locales des West Midlands. Fin mars, est annoncée publiquement une offre concurrente, qui préfigure le consortium Phoenix. Cette offre est présentée par John Towers, ancien directeur général de Rover, sur la base d'un projet visant au maintien en activité de Longbridge dans une perspective de production de volume. Cependant, pendant presque tout le mois d'avril, BMW refuse d'entrer en négociation avec Phoenix et continue à avancer dans la vente de Rover à Alchemy.

### *Le droit du travail face au droit des sociétés*

Alors que la vente à Alchemy se précise, les activités de Rover sont découpées en six unités opérationnelles qui prennent la forme de filiales du groupe Rover (cf. figure n° 1). L'objectif est de séparer les parties du groupe qui resteront avec BMW (l'usine de moteurs et les activités de Cowley qui sont conservées pour produire la nouvelle Mini), celles qui seront vendues à Ford (Land Rover) et celles qui seront cédées à Alchemy. Cette opération conduit à sept filiales au total : le groupe Rover est une filiale de BMW UK et détient les six autres filiales créées. Elle vise à

permettre la vente de Longbridge à Alchemy sous la forme d'un transfert d'actions dans le capital de la société que constitue le groupe Rover<sup>5</sup>. Ainsi, la vente de Rover devient plus complexe et ne prend plus la forme d'un pur et simple transfert d'entreprise.

Pour mesurer les enjeux de cette opération, revenons sur la législation britannique en matière de transfert d'entreprise et de licenciement. La structure juridique au sein de laquelle s'opère la vente a d'importantes implications en matière d'information et de consultation des travailleurs. La directive communautaire sur le maintien des contrats de travail dans les transferts d'entreprise a été transposée en 1981 dans le droit britannique sous la forme d'une « réglementation sur les transferts d'entreprises et la protection de l'emploi » (*Transfer of Undertakings and Protection of Employment Regulations*<sup>6</sup>). En prévoyant (en cas de transfert avéré) le renouvellement obligatoire des contrats de travail dans les termes et les conditions d'avant le transfert<sup>7</sup>, cette législation accroît potentiellement les coûts d'un processus de sauvetage pour l'acheteur ou le cessionnaire. En principe, le cessionnaire est tenu de reprendre le personnel du cédant, sans poser de conditions. Il ne peut pas faire de choix au sein des salariés de l'entreprise cédée. Il ne peut pas non plus aligner les contrats des travailleurs de l'entreprise cédée sur les contrats de ses autres salariés et doit s'en tenir aux conditions préalables à la cession. S'il licencie des salariés transférés dont il n'a pas besoin, il sera tenu de payer une indemnité de licenciement qui tiendra compte, non seulement, de l'ancienneté acquise par les salariés dans l'entreprise transférée, mais aussi des droits spécifiques intégrés dans le contrat que ces derniers ont conclu en rentrant dans cette entreprise.

---

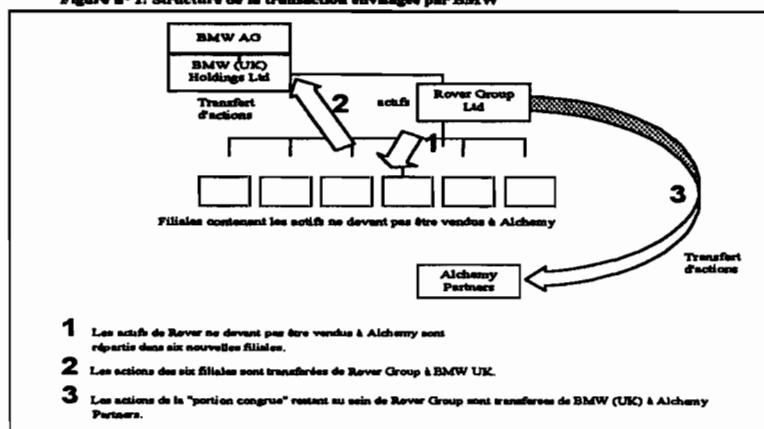
5. Cf. figure n° 1 plus loin.

6. Cette législation sera désignée dans la suite du texte par l'acronyme « TUPE ».

7. TUPE, regulation 5.

En principe, cette responsabilité, bien que substantielle, peut néanmoins être contournée par une négociation entre le cédant et le cessionnaire. Certes, il n'est plus possible pour le cessionnaire, au terme de la décision Litster<sup>8</sup>, d'obtenir le licenciement du personnel du cédant avant la vente, de manière à éviter de rentrer dans le champ de la législation sur le maintien des contrats de travail en cas de licenciement (TUPE). Cependant, le cessionnaire peut toujours négocier une réduction du prix de vente en fonction des dommages-intérêts qu'il risque d'avoir à verser aux salariés dans le cadre de cette législation (TUPE). Cette situation aboutit à un nouvel ensemble de problèmes. Les salariés qui perdront leur emploi à la suite du transfert seront complètement indemnisés, alors qu'avant la décision Litster, ils n'auraient pu que se tourner vers l'État pour demander à bénéficier d'une indemnité publique fixée par la législation ou de l'indemnisation de base prévue en cas de licenciement abusif (au cas où le cédant s'avère incapable de faire face à une telle indemnisation, c'est-à-dire qu'il soit insolvable). Si c'est un bon résultat pour les salariés, il semble peu équitable pour les autres créanciers en cas d'insolvabilité de l'entreprise transférée, dans la mesure où le fruit de la vente de cette dernière sera amputé du montant déduit par le cessionnaire

Figure n° 1: Structure de la transaction envisagée par BMW



8. Litster v. Forth Dry Dock & Engineering Co. [1989] Industrial Relations Law Report (IRLR), p. 161.

pour faire face aux coûts résultant de l'application de la législation sur le maintien des droits des salariés en cas de transfert. Cela conduit à voir dans la décision Litster la reconnaissance d'une forme de « superpriorité » aux salariés.

Les effets négatifs de cette forme de « superpriorité » des salariés sont cependant surévalués. L'argument selon lequel la priorité de la créance des salariés sortirait de l'ordre normal des priorités de créances en cas d'insolvabilité est en effet difficilement recevable, dans la mesure où la situation des salariés s'inscrit dans une longue liste d'exceptions au principe *pari passu* selon lequel les créanciers doivent, de manière égale, recevoir une part des actifs de l'entreprise correspondant à la proportion de leur créance dans l'ensemble des dettes de l'entreprise<sup>9</sup>. Les banques ont traditionnellement contourné ce principe en prélevant des charges variables sur les actifs des entreprises qui leur permettent de nommer un « receveur » en cas de défaillance de paiement et de recouvrer leurs créances avant les créanciers privés de telles garanties. Les créanciers commerciaux peuvent tenter de soustraire à la procédure de redressement judiciaire certains biens fournis au client en faillite, en présentant les titres de propriété de ces biens. Au contraire des banques et des fournisseurs, les salariés ne bénéficient d'aucune protection spécifique face à ce type de risque. Compte tenu de l'importance des coûts de transaction liés aux négociations pour arriver à une protection contre le risque d'insolvabilité de l'employeur, on peut penser que la législation sur le maintien des contrats de travail en cas de transfert de l'entreprise fournit une solution réglementaire pour renforcer la position des salariés face à celle des autres créanciers<sup>10</sup>.

Une objection plus sérieuse tient à ce que cette législation pourrait décourager la reprise des entreprises en difficulté. Si les différentes parties de l'affaire avaient une information parfaite, le cessionnaire pourrait toujours négocier un rabais sur le prix, de manière à intégrer les dédommagements prévus par une telle législation. En se plaçant dans cette situation hypothétique et dans

---

9. Cf., par exemple, Roy M. GOODE, *Principles of Corporate Insolvency Law*, 2<sup>nd</sup> ed., London, Sweet and Maxwell, 1997, p. 143-144.

10. Cf. Katherine VAN WEZEL STONE, "Policing employment contracts within the nexus-of-contracts firm", *University Of Toronto Law Journal*, 43, 1993, p. 353.

le cas où ces dédommagements seraient plus élevés que le prix que le cessionnaire est prêt à payer, la reprise de l'entreprise ne se ferait pas. Cela semble ainsi aller à l'encontre d'une législation visant à faciliter le sauvetage d'entreprises<sup>11</sup>.

Les arguments, en termes d'efficience économique, pour et contre « Litster » sont donc relativement équilibrés. La clé pour comprendre les implications de cette décision se trouve dans l'analyse de ses effets sur la négociation entre les différentes parties, à la fois avant et après le transfert, en intégrant dans les parties en cause, au-delà des deux entreprises concernées par le transfert, les créanciers et les salariés de l'entreprise défaillante. « Litster » exclut une forme de négociation — celle qui serait fondée sur le licenciement des salariés avant le transfert afin d'éviter l'application de la législation — mais laisse des ouvertures pour d'autres formes de négociation. Ces formes de négociation ne se limitent pas à une simple révision possible du prix de vente en fonction des dommages à verser. Bien d'autres effets dynamiques deviennent possibles quand on envisage que les salariés eux-mêmes puissent devenir des participants actifs au sein du processus de négociation.

Dans cette perspective, un autre aspect de la législation sur la protection de l'emploi joue un rôle crucial : les droits collectifs d'information et de consultation que la loi confère aux représentants des salariés<sup>12</sup>. Ces garanties légales fournissent aux salariés la possibilité de faire entendre leur voix, de manière à les intégrer, en tant que parties prenantes à la survie de l'entreprise (*stakeholders*), dans le processus de négociation qui s'instaure autour du sauvetage des entreprises. La législation sur la consultation en cas de licenciements<sup>13</sup> vient compléter les obligations d'information des salariés en cas de transferts. Dans la mesure où les transferts sont fréquemment motivés par des perspectives de suppressions d'emplois, les représentants des salariés peuvent ainsi prétendre amener les employeurs à une table

---

11. P. COLLINS, "Transfer of undertakings and insolvency", *Industrial Law Journal*, 18, 1989, p. 144 ; S. FRISBY, « TUPE or not TUPE ? Employee protection, corporate rescue, and one unholy mess », *Company Financial and Insolvency Law Review*, 4, 2000, p. 249.

12. TUPE, regulations 10-11A.

13. *Trade Union Labour Relations Consolidation Act (TULRCA)*, 1992, p. 188 sqq.

de négociation bien avant ou bien après le transfert. Les deux types de consultation (transfert et licenciement) deviennent potentiellement plus efficaces depuis le renforcement, au milieu des années 1990, des dédommagements associés au droit d'action en justice prévu pour les travailleurs<sup>14</sup> en cas de non-respect de ces procédures de consultation par l'employeur. Dans les situations où beaucoup de salariés sont susceptibles d'exercer un recours en justice, les dommages peuvent représenter des centaines de millions de livres.

Pour qu'une négociation sur les solutions à apporter aux problèmes posés par le sauvetage de l'entreprise soit possible, les représentants des salariés doivent être en position de mobiliser le droit du travail non pas en tant que but ultime, mais comme une base de négociation (en allant jusqu'à inclure dans la négociation l'abandon d'une partie de leurs droits par les travailleurs). C'est une négociation de ce genre qui est envisagée par l'article 4a introduit en 1998 dans la directive « transferts d'entreprises<sup>15</sup> ». Cependant, la mise en pratique de cette possibilité de négociation est alors loin d'être claire. De ce point de vue, l'affaire Rover apporte un éclairage nouveau sur la manière dont le droit peut influencer sur l'issue de la négociation.

### *L'affaire Rover*

Comme nous l'avons vu, au terme du découpage de Rover en six filiales, ce qui apparaissait auparavant comme la vente de Rover prend désormais la forme d'un transfert d'actions dans le cadre de l'entité Rover. Vis-à-vis des salariés, il ne s'agit plus d'un changement formel d'employeur et il en résulte que la loi sur le maintien des contrats en cas de transfert ne s'applique plus que partiellement. Ils bénéficient, certes, de la garantie légale sur le maintien de leur contrat de travail dans les conditions précédant la prise de contrôle par Alchemy, mais, il n'y a plus d'obligation pour

---

14. Jusqu'aux amendements faits à la TUPE et à la TURLCA en réponse au jugement de la CJCE dans les affaires C-382/92 et C-383/92 *Commission v. UK* [1994] IRLR 392, 412, l'indemnité était fixée à partir des salaires de la période en question (entre le transfert et le licenciement), réduisant de manière très importante son efficacité comme dissuasion contre les irrégularités de la part des employeurs.

15. Directive 98/50.

l'employeur d'informer et de consulter les représentants des salariés, dans la mesure où, dans le droit britannique, une telle obligation n'existe pas en cas de fusion par transfert d'actions. De plus, Alchemy est lié, beaucoup moins rigide, par l'obligation de maintenir les contrats dans les conditions précédant le transfert, en se plaçant sous l'article 5 de la législation et en se référant à la décision Wilson<sup>16</sup>.

Cependant, il est alors clairement défendable que c'est au moment de la création des six nouvelles filiales<sup>17</sup> que le transfert a eu lieu. Cela tient à ce que cette opération se rapproche d'une forme d'essaimage qui peut être envisagée, au regard de la jurisprudence, comme une transaction unique au cours de laquelle la holding britannique de BMW se substitue à Rover comme employeur. Or, la réticence des tribunaux à accepter que la loi sur la protection de l'emploi, en cas de transfert, soit contournée par des opérations complexes de ce type vient alors d'être réaffirmée par la décision récente de la Haute Cour dans l'affaire de *Maxweell Fleet and facilities Management SA*<sup>18</sup>. Des avocats représentant un groupe de salariés de la direction avancent alors cet argument : la création d'une société résiduelle nommée Rover, dans l'attente d'une cession des actions à Alchemy, est assimilable, en tant que telle, à une forme d'essaimage qui doit être soumis, à ce moment-là, à la législation sur la protection de l'emploi en cas de transfert. La situation qui se dégage est donc, finalement, moins favorable pour les salariés que le transfert pur et simple auquel aurait donné lieu la vente immédiate de Rover à Alchemy. Mais elle offre tout de même une marge d'action non négligeable aux représentants des intérêts des salariés.

À aucun moment, la direction de l'entité Rover Group ou celle des autres filiales britanniques de BMW n'ont engagé une procédure de consultation des représentants des salariés sur le transfert. Les instances représentatives du personnel étaient, en l'occurrence, les syndicats reconnus<sup>19</sup>, qui se trouvent ainsi en

---

16. *Wilson v. St. Helen DC* [1999] 4 All ER 609.

17. Dans lesquelles a été réaffecté le personnel de Rover.

18. [2000] IRLR 368, 372-373.

19. La législation britannique prévoit une forme de reconnaissance de représentants syndicaux qui est spécifique à chacune des procédures de consultation prévues par les directives européennes (dans le cas des licenciements

mesure d'engager directement une action en justice. À cette violation de la législation sur les transferts d'entreprise, s'ajoute également la violation de la procédure de consultation en cas de licenciement collectif, dans la mesure où tant BMW qu'Alchemy ont indiqué que la vente de Rover Group et des autres filiales devait aboutir à des suppressions d'emplois. Dans l'affaire *Kerry Foods Ltd. v. Kreber*<sup>20</sup>, l'*Employment Appeal Tribunal*<sup>21</sup> pose que la responsabilité de l'employeur, en la matière, passe à l'acquéreur éventuel de l'entreprise au terme de l'article 5 de la législation sur les transferts (TUPE) et ce, en rupture avec les décisions antérieures ayant autorité de précédents. Cela signifie que la responsabilité à l'égard de la défaillance en matière d'information et de consultation des travailleurs ne serait pas simplement supportée par BMW : elle concernerait aussi le racheteur éventuel de l'entreprise. L'arrêt de la Cour de justice des communautés européennes dans l'affaire *Allen v. Amalgamated Construction Co. Ltd.*<sup>22</sup> confirme qu'il n'y a aucune raison de ne pas appliquer la directive sur le maintien des contrats de travail aux transferts d'entreprises dans un même groupe. Les prétentions des salariés en sortent renforcées. Sur ces différentes bases, les syndicats préparent une action en justice devant les tribunaux du travail pour obtenir le dédommagement des 28 000 salariés de l'ancien groupe Rover. De plus, des démarches sont lancées pour préparer des actions individuelles en justice contre des licenciements réalisés en contravention avec des accords collectifs anciens portant sur l'absence de « licenciement obligatoire » et qui sont censés avoir été incorporés dans les contrats de travail individuels. Au total, la valeur potentielle des dommages demandés est supérieure à £300 millions.

C'est dans ce contexte qu'Alchemy se retire des négociations avec BMW le 27 avril 2000, un jour seulement avant la réalisation

---

collectifs et dans celui des transferts d'entreprises). Cf. Simon DEAKIN et Gillian S. Morris, *Labour Law*, London, Buttersworth, 2001, chap. 9.3.

20. [2000] IRLR 10.

21. Cette juridiction est la première juridiction d'appel pour les décisions des tribunaux du travail (*employment tribunals*). Ses décisions peuvent être contestées devant la Cour d'Appel (*Court of Appeal*) ou la Chambre des Lords (*House of Lords*) (qui se penche rarement sur les décisions en matière de travail).

22. [2000] IRLR 119.

de l'opération. Il est difficile de savoir exactement pourquoi cette opération a échoué. Des récits écrits après les événements suggèrent que la perspective d'engagements sur des retraites anticipées et celle de dommages éventuels à verser aux concessionnaires Rover ont achevé de décourager Alchemy<sup>23</sup>. Au moment où l'affaire a échoué, la presse a suggéré que le catalyseur avait été l'insistance de BMW auprès d'Alchemy pour obtenir des indemnités au cas où des actions en justice auraient été engagées pour (entre autres choses) irrégularités de la procédure en matière d'information-consultation des représentants du personnel et licenciements abusifs à titre individuel. Selon la presse, Alchemy était prêt à payer £50 millions pour l'entreprise, BMW prenant en charge certaines indemnités liées aux restructurations, mais il n'était pas prêt à accepter des indemnités pouvant aller jusqu'à « des centaines et des centaines de millions de livres<sup>24</sup> ».

La vente au consortium Phoenix intervient le 10 mai. Rover est vendu pour une valeur nominale de £10 et BMW y injecte £575 millions pour faire face aux charges courantes. La direction de Phoenix presse les syndicats de renoncer à leur demande de dédommagement pour le non-respect de la procédure d'information-consultation sur le projet de vente à Alchemy. Tout en maintenant leur demande<sup>25</sup>, les syndicats arrivent à un accord avec Phoenix en partant du fait que la consultation entre Phoenix et les syndicats a commencé avant. Le résultat est une économie de £100 millions. En contrepartie, Phoenix accepte d'améliorer les conditions de licenciement dans les contrats des salariés de Longbridge. Une autre économie de £200 millions est obtenue grâce à la décision de licencier moins de 1 000 salariés à Longbridge, ce qui permet d'éviter d'avoir à verser des dédommagements pour licenciement de grande ampleur.

Pour les avocats des syndicats :

« Il était bien dans les intentions des syndicats de mettre autant d'obstacles [légaux] que possible sur la route d'Alchemy, mais, en même temps, ils ne voulaient pas tout faire échouer... et donner un chèque en blanc à John Towers [directeur du consortium Phoenix]<sup>26</sup> ».

---

23. Chris BRADY et Andrew LORENZ, *op. cit.*, p. 178 et p. 186-188.

24. *Financial Times*, "How the Alchemy deal fell apart", 1 May 2000.

25. Pour ne pas donner à leurs adhérents l'impression de se jeter dans les bras d'un patron.

26. *Financial Times*, "Claims that hurt Alchemy bid to be waived", 9 May 2000.

Selon les avocats de la direction de Rover :

« Les questions d'emploi qui ont miné l'offre d'Alchemy ont gardé la même ampleur, mais ont été résolues par la discussion, la négociation et l'accord <sup>27</sup> ».

Sans retirer formellement leurs instances en justice, les salariés et leurs représentants se sont trouvés eux-mêmes dans une position où leur implication dans le processus de sauvetage a conduit au succès de la seule offre de rachat garantissant que Rover demeurerait un constructeur de volume. Jusqu'à quel point peut-on dire que la législation sur le licenciement renforce la voix des « parties prenantes à la vie de l'entreprise » au cours de son sauvetage ?

Comme le dit un des avocats des syndicats : « Nous avons soulevé beaucoup de problèmes, dans l'espoir de faire avorter l'offre d'Alchemy <sup>28</sup> ».

Ainsi, par exemple, la question de savoir si la législation sur la protection de l'emploi en cas de transfert s'appliquait au rachat des parts par Alchemy dans la société Rover résiduelle n'a pas été tranchée. Il est également difficile de savoir jusqu'à quel point la responsabilité des filiales de BMW ainsi constituées aurait pesé sur la société holding britannique du groupe allemand. Il est possible que, si ces questions avaient été posées devant un tribunal, elles auraient été résolues dans un sens favorable aux employeurs. Cependant, au cours de ces complexes et difficiles négociations, ces questions juridiques ont créé un risque potentiel énorme pour tout acheteur de Rover qui envisageait de procéder à des restructurations de grande ampleur. L'avantage de Phoenix, dans cette perspective, a été de limiter les opérations de restructuration envisagées.

### ***Le pouvoir dans l'entreprise après la vente de Rover à Phoenix***

La structure du pouvoir dans l'entreprise qui a retrouvé son indépendance et est rebaptisée MG Rover, au lendemain de son rachat, était censée refléter les différents intérêts des « parties prenantes », en particulier le personnel, ainsi que les sous-traitants et les concessionnaires qui comptent sur Rover pour maintenir leur activité. La nouvelle équipe de direction décide alors de réserver

---

27. *Financial Times*, *op. cit.*

28. *Ibidem.*

35 % du capital de l'entreprise au personnel et 25 % aux concessionnaires. Les parts des concessionnaires sont détenues par une société de gestion et les avoirs de chaque concessionnaire individuel sont réévalués périodiquement en fonction d'un indice basé sur les ventes annuelles de voitures. À court terme, au moins, la décision de développer la propriété dans ce sens a été bien reçue et a contribué à renforcer l'idée que la société serait gérée dans un sens favorable aux intérêts représentés. Plus récemment, cependant, la structure mise en place par les nouveaux dirigeants de Rover a fait l'objet de discussions importantes et est devenue une source de préoccupations considérables.

Le problème principal tient à la structure créée par la nouvelle équipe pour gérer la « dot » que BMW a versée à Rover. Comme contrepartie à son retrait du capital de Rover, BMW a, en effet, accepté de mettre à la disposition de la nouvelle société plus de £500 millions, essentiellement sous forme de prêts, mais dans des conditions si généreuses qu'il semble improbable qu'ils soient un jour entièrement remboursés. Cette somme devait être rendue si Rover avait été vendue dans un délai de trois ans (ce qui n'a pas été le cas) et des remboursements échelonnés devront intervenir une fois que Rover sera redevenue rentable (ce que l'on attend toujours). Dans tous les autres cas, cette somme n'est pas remboursable avant cinquante ans. La nouvelle équipe de direction s'est arrangée initialement pour que la « dot » soit payée à la société mise en place pour réaliser le rachat de Rover, société nommée Techtronic. En 2000, une nouvelle holding est créée, MG Rover Holdings, et en 2002, cette compagnie est rebaptisée Phoenix Venture Holdings (PVH).

PVH est maintenant la holding dont dépendent MG Rover et de nombreuses autres filiales. Les soi-disant « parties prenantes », salariés et concessionnaires, détiennent leurs avoirs dans Rover sous la forme d'actions de PVH sans droit de vote. Les fondateurs de Phoenix, conduits par John Towers, détiennent à eux quatre 40 % du capital de PVH, mais 100 % des droits de vote. De plus, salariés et concessionnaires ne peuvent percevoir que des dividendes provenant des revenus procurés à PVH par MG Rover, la division automobile du groupe.

Jusqu'à présent MG Rover n'a pas fait de profit et son passif dépasse son actif de £200 millions. Cependant, d'autres parties de PVH sont rentables en grande partie grâce aux ventes réalisées par PVH, notamment la vente du site de Longbridge lui-même à une

autre société qui le loue depuis à MG Rover<sup>29</sup>. Cette structure est présentée par les nouveaux dirigeants comme un mécanisme permettant de diriger l'investissement vers le « cœur de métier » que représente la production automobile. Elle apparaît également comme un dispositif protégeant leurs intérêts contre une défaillance éventuelle de MG Rover :

« Si Rover devait fermer, les 5 000 salariés de l'usine de Longbridge à Birmingham seraient privés d'emploi, la Grande-Bretagne aurait perdu son dernier constructeur automobile de volume et les « Quatre » de Phoenix seraient à la tête des activités restantes, évaluées à environ £70 millions<sup>30</sup> ».

Face à ce constat, l'inquiétude s'est développée au sein des syndicats les plus impliqués dans le sauvetage et la réhabilitation de la société. L'équipe syndicale qui a participé au sauvetage était dirigée à l'époque par Tony Woodley, alors un des dirigeants nationaux du TGWU<sup>31</sup> et qui est devenu secrétaire général de son syndicat en 2003. En mars 2004, Woodley adresse une lettre ouverte au management de Rover appelant à une intégration des différentes sociétés du groupe dans une seule structure et à la nomination de directeurs indépendants du conseil d'administration. Selon cette lettre, la réintégration était rendue nécessaire pour « établir très clairement que personne ne pourrait tirer profit de la fin du constructeur automobile et que personne ne pourrait tirer parti d'une éventualité aussi désastreuse<sup>32</sup> ».

Le fond de ces craintes réside dans l'incapacité du cœur de métier, la construction automobile, à revenir à des résultats positifs. Il y a en effet un nombre important d'obstacles significatifs sur la voie d'une rentabilité à long terme. Un premier obstacle est constitué par l'usine de Longbridge elle-même : la première construction sur ce site industriel ancien date des années 1930 ; l'usine n'a bénéficié que de très peu d'investissements depuis le début des années 1980 et elle souffre de capacités de production

---

29. Les informations contenues dans ce paragraphe se fondent sur "Rovers' financial rebuild", *The Guardian*, 2 March 2004.

30. *Ibidem*.

31. Transport and General Worker's Union, qui syndique notamment les travailleurs de l'automobile.

32. "Unions ally calls for indépendant Rover directors", *The Guardian*, 10 mars 2004.

excédentaires qui tiennent, selon les experts, à l'absence de rationalisation et de modernisation de son infrastructure<sup>33</sup>. La seconde difficulté tient à l'image largement répandue d'une marque moribonde, qui depuis longtemps n'est pas associée à une dynamique de qualité et d'innovation<sup>34</sup>. Les deux problèmes ont été accentués par la manière dont BMW s'est retiré : il a conservé la marque Mini et l'usine relativement productive de Cowley, et vendu la division rentable que constitue Land Rover à Ford. Ainsi, la nouvelle société Rover s'est retrouvée constituée des parties les moins rentables de l'entreprise qu'avait achetée BMW en 1994.

Dans cette perspective, le scénario le plus pessimiste pour Rover serait d'abandonner la production de volume et d'être obligé de se placer sur des productions de « niche » en se ralliant finalement à la stratégie avancée par Alchemy au moment de son offre. Dans une situation où l'emploi a baissé de manière continue à Longbridge depuis quatre ans, passant de 5 000 à 2 000 salariés par le recours à des départs volontaires, ce pronostic n'est pas improbable.

***Bilan : les leçons de Rover pour le débat sur le gouvernement d'entreprise et la responsabilité sociale des entreprises***

L'histoire récente de Rover montre à quel point l'industrie britannique de l'automobile a souffert de l'absence d'une véritable stratégie d'entreprise depuis de nombreuses décennies. Dans les années 1960 et 1970, la direction de l'entreprise est placée sous le contrôle du gouvernement, allant jusqu'à une nationalisation complète. Un plan excessivement ambitieux de fusions et d'acquisitions imposé par les gouvernements successifs se conclut par l'effondrement rapide de British Leyland. Ce processus s'est accompagné d'une dégradation des rapports sociaux avec l'adoption d'une attitude de confrontation tant de la part des syndicats que de celle de l'employeur. Les années 1980, par contraste, apparaissent comme une période de consolidation, avec d'importants progrès dans la restauration de rapports sociaux plus pacifiques et une série d'accords sur la productivité et la flexibilité. Ces années sont aussi le moment où se noue un partenariat avec Honda qui semble ouvrir une stratégie industrielle de long terme.

---

33. Professor Kumar Bhattacharya appartenant au Warwick Manufacturing Group, cité dans Chris BRADY et Andrew LORENZ, *op. cit.*, p. 111-112.

34. Chris BRADY et Andrew LORENZ, *ibidem*, p. 37-38.

Tout cela a été remis en cause au moment de la vente éclair par British Aerospace en 1992. La pression faite sur la direction de British Aerospace en faveur d'une valorisation financière du capital a conduit celle-ci à privilégier les gains immédiats d'une vente de Rover à BMW sur la perspective plus incertaine d'une survie à long terme du constructeur automobile au sein de l'alliance nouée avec Honda. De plus, du côté de BMW, tout un ensemble de considérations externes à Rover doit être relevé. Le souci principal de la famille Quandt qui possède le capital de BMW est le maintien de l'indépendance de leur entreprise. Ce souci a été la principale motivation de l'achat, dans un premier temps, puis de la vente, dans un second, de Rover. Au moment de la vente de Rover par BMW, un pas supplémentaire est fait dans le sens d'un démantèlement des actifs centraux de l'entreprise avec la rétention de la Mini par BMW et la vente de Land Rover à Ford. Au vu des intentions de BMW, le plan d'Alchemy consistant à faire de Rover un constructeur ne produisant que pour des « niches » répond à une logique manifeste, une logique qui pourrait se réaliser si la nouvelle société indépendante perdait la lutte qu'elle mène actuellement pour sa survie.

Les conditions dans lesquelles Phoenix a pris le contrôle de Rover ne sont sans doute pas idéales pour réaliser une expérience de gestion fondée sur les intérêts des « parties prenantes à la vie de l'entreprise ». Mais, même en autorisant cette expérience, Rover n'a apporté que peu d'espoir à ceux qui aspirent à une approche plus consensuelle et intégrée de la gestion des entreprises. La mise en place de la nouvelle société, au lendemain du sauvetage de l'entreprise, s'est faite en dehors de toute transparence. On s'aperçoit ainsi aujourd'hui que les droits accordés aux salariés et aux sous-traitants sont très limités par rapport à la monopolisation des votes par la nouvelle équipe dirigeante.

La forme actuelle de Rover doit beaucoup, comme nous l'avons vu, à l'influence du modèle de consultation des salariés qui domine dans les pays d'Europe continentale et qui s'est trouvé incorporé dans la directive sur le maintien des contrats de travail en cas de transfert, repris au Royaume-Uni dans la législation sur la protection de l'emploi (TUPE). Pour des raisons déjà envisagées, en l'absence d'une telle loi, il est probable que la vente de Rover à Alchemy aurait été menée à son terme et que l'orientation en faveur des « parties prenantes », défendue par Phoenix, aurait été écartée. Il est sans doute possible que l'environnement

institutionnel des restructurations change de manière importante en Grande-Bretagne, lorsque des mesures similaires d'information-consultation prévues à une échelle plus large par la directive de 2001 se trouveront transposées dans la législation nationale au cours des cinq prochaines années. Jusqu'à présent cependant, l'impact de ces mesures est marginal, comme le montre le fait que les exigences en matière d'information-consultation ne s'appliquent pas explicitement aux transferts de capital. À l'heure actuelle, l'environnement institutionnel britannique continue donc d'être activement hostile aux initiatives des « parties prenantes » dans le genre de celles auxquelles Rover s'est, un temps, ouverte.

*Center for Business Research, Université de Cambridge*

(Traduction de l'anglais par Claude DIDRY)

# Le nouveau « retournement » des corps et des esprits en Chine

## La mise à leur compte des travailleurs licenciés du secteur d'État \*

Gilles GUIHEUX

Dans la Chine urbaine, au temps de l'économie planifiée, le droit au travail était garanti par un système d'allocation administrée des emplois et l'exercice d'un emploi assurait le bénéfice des droits sociaux. Dans le cadre de la politique des réformes, des contrats de travail (*hetong*) se substituent au « bol de riz en fer » (*tiefanwan*<sup>1</sup>). Durant la décennie 1980, les fermetures d'usines sont strictement contrôlées ; mais dans les années quatre-vingt-dix, la mise en place d'une loi sur les faillites est suivie de la multiplication des disparitions d'emplois. Entre 1992 et 2002, la main-d'œuvre salariée travaillant dans le secteur d'État passe de près de 101 à 71,6 millions personnes, et en pourcentage de 73 % à

---

\* Nous faisons ici référence au slogan « *fanshen* », littéralement « retourner son corps », utilisé par le Parti communiste dans le cadre de la réforme agraire dans les années 1940. William H. HINTON l'a repris dans le titre de son célèbre ouvrage, *Fanshen, La révolution communiste dans un village chinois* (Paris, Plon, Terre Humaine, 1971). William HINTON est également l'auteur de *The Great Reversal : The Privatization of China, 1978-1989*, New York, Montly Review Press, 1990. Dans cet ouvrage, l'auteur, fidèle à ses convictions communistes, soutient que le développement du capitalisme est impossible en Chine.

1. Les premiers contrats de travail datent de 1987. En chinois, l'expression « bol de riz en fer » désigne, métaphoriquement, le système d'emploi à vie.

29 % de la main-d'œuvre urbaine<sup>2</sup>. En 10 ans, le secteur d'État a donc vu ses effectifs diminuer de 30 millions ; certes, tous n'ont pas perdu leur emploi car dans certains cas, les entreprises ont seulement changé de statut juridique (et donc de catégorie statistique), mais tous ont perdu leur statut de travailleur employé à vie. Cette « perte de statut » est contemporaine d'une autre mutation tout aussi considérable : la majorité des urbains chinois, auparavant occupants à titre quasi gratuit de leur logement, propriété de leur unité de travail, sont en effet devenus propriétaires de leur lieu de résidence.

En 2002, le chiffre officiel du chômage urbain est de 7,7 millions, soit 4 % de la main-d'œuvre urbaine<sup>3</sup>. Les observateurs s'accordent pour considérer qu'il est en réalité au moins du double, et il va en s'accroissant. Le développement du chômage est en particulier dû à l'arrêt de la production dans les entreprises d'État non rentables qui affecte particulièrement le Nord-Est du pays où celles-ci représentent une part importante de l'activité économique<sup>4</sup>. Le chômage est donc devenu en quelques années le premier défi économique et social qu'ont à relever les autorités chinoises<sup>5</sup>.

Les anciens salariés des entreprises d'État sont qualifiés de *xiagang*, littéralement « descendus » de leur poste de travail. *De facto* sans travail, ils ne sont toutefois pas considérés comme chômeurs (*shiye*) car ils continuent à être comptabilisés par leur entreprise d'origine ; le terme *xiagang* est à la fois une catégorie administrative et statistique<sup>6</sup>. En théorie, ils devraient percevoir un

2. *China Statistical Yearbook 2003*, Pékin, China Statistics Press, p. 123 et *China Statistical Yearbook 1993*, p. 97.

3. *China Statistical Yearbook 2003*, p. 123.

4. Dans les provinces du Nord-Est du Jilin et du Liaoning, les entreprises d'État représentent encore 50 % et 40 % de l'emploi urbain, 20 % et 18 % de l'emploi total, contre 28 %, 32 %, 9 % et 6 % dans les provinces méridionales et côtières du Zhejiang et du Guangdong (*China Statistical Yearbook 2003*, p. 126).

5. Sur la misère des salariés urbains, cf. Anita CHAN, « Toujours plus bas ! Les effets de la mondialisation sur les conditions de travail en Chine », *Perspectives chinoises*, n° 75, janvier-février 2003, p. 43-52.

6. Jean-Louis ROCCA, « L'évolution de la crise du travail dans la Chine urbaine », *Les Études du Ceri*, 65, avril 2000. Rocca revient sur l'impossible évaluation du chômage. Pour une analyse récente des conditions de réemploi comme salariés des *xiagang*, cf. Li PEILIN et Zhang YI, « La réinsertion

revenu minimum versé par leur entreprise<sup>7</sup>. Dans les faits, celle-ci n'en a pas toujours les moyens. Toutefois, ils conservent le plus souvent leur logement et toute une série d'avantages matériels liés à leur appartenance au secteur d'État (accès aux services de santé ou d'éducation par exemple). Ce sont donc des employés qui n'occupent plus de fonction productive mais dont le contrat de travail continue d'être en vigueur, ce qui leur assure en théorie une allocation de base destinée à couvrir leurs besoins essentiels et un accès aux prestations sociales<sup>8</sup>.

Pour résoudre l'augmentation du nombre des chômeurs, les autorités centrales et locales encouragent les *xiangang* à se mettre à leur compte en créant leur propre entreprise. En janvier 2003, est, par exemple, mis en place un système d'accès aidé au crédit pour ceux d'entre eux qui souhaitent se lancer dans une activité indépendante<sup>9</sup>. Ce type d'incitation à la création d'entreprises par des chômeurs est une stratégie qui a été éprouvée dans les pays occidentaux confrontés à la montée du chômage<sup>10</sup>. Point commun entre la Chine contemporaine et les expériences occidentales, cette politique est lancée alors que les autorités jouent le rôle central que doit jouer le secteur privé (et notamment les petites et moyennes

---

professionnelle des *xiangang* », *Perspectives Chinoises*, 81, janvier-février 2004, p. 32-43.

7. L'allocation de subsistance (*shenghuofei*), dont le montant est fixé par chaque municipalité, varie d'une ville à l'autre et va d'une à plusieurs centaines de yuans par mois (en avril 2004, 1 yuan vaut 0,1 euro).

8. Ce système des *xiangang* est conçu comme provisoire dans l'attente de la mise en place d'un véritable système d'assurance chômage et d'assurance maladie. Plusieurs provinces ont annoncé, à la fin de l'année 2003, la disparition de ce statut, la gestion des *xiangang* étant transférée de leur ancienne unité de travail vers les bureaux de gestion du chômage.

9. Le gouvernement central met en place des prêts d'un montant de 20 000 yuans garantis par les gouvernements municipaux et provinciaux (*South China Morning Post*, 11 janvier 2003, p. 8).

10. Cf. Anne-Lise AUCOUTURIER et Claude DIDRY, « Des politiques de l'emploi à la pluralité des formes juridiques de la relation du travail », Rapport de recherche pour le Commissariat général du Plan, Paris, juin 1997. Les auteurs analysent en particulier la mise sur pied, en France, à la fin des années 1970, de l'Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises.

entreprises commerciales ou artisanales) dans le contexte de crise des entreprises industrielles d'État. D'un point de vue idéologique, le Parti communiste s'emploie depuis de longues années déjà à réhabiliter la figure sociale de l'entrepreneur, autrefois incarnation d'une bourgeoisie honnie ; cette stratégie a culminé avec l'appel lancé par Jiang Zemin au Parti en juillet 2001 souhaitant qu'il accueille dans ses rangs davantage de patrons privés <sup>11</sup>.

Ce texte ne porte pas sur les dispositifs institutionnels de l'action publique pour résoudre le problème du chômage et la question du ré-emploi des *xiagang*. Le matériau sur lequel il s'appuie est une collection de témoignages d'individus qui ont créé leur propre entreprise. Il s'agit donc, à partir d'itinéraires individuels, de revenir sur l'une des formes que prend le travail en Chine aujourd'hui : la microentreprise individuelle ou familiale. Dans la Chine urbaine du temps de l'économie planifiée, la scène du travail était dominée par la figure de l'employé de l'entreprise d'État, à côté des salariés du secteur collectif (bénéficiant de conditions matérielles d'emploi et de vie moins favorables). Aujourd'hui, non seulement les statuts se sont diversifiés (à côté des employés des secteurs d'État et collectif s'ajoutent les salariés des entreprises étrangères, des entreprises privées, et les individus à leur propre compte (*geti* en chinois <sup>12</sup>) et les chômeurs en attente d'un emploi), mais les chances de passage d'un statut à l'autre se sont accrues. La société est plus mobile. La question qui est posée ici est celle des conditions dans lesquelles, dans le cadre d'une économie et d'une société en transition, se construit « l'entreprise privée ».

Ce texte s'appuie sur un ensemble de témoignages parus dans la presse et recueillis dans un ouvrage qui peut se lire comme un manuel d'initiation à l'entrepreneuriat individuel <sup>13</sup>. Dans le cadre

---

11. La traduction théorique de cette attitude est la « théorie des trois représentativités », qui fait du Parti le garant des intérêts de toutes les couches sociales, y compris le patronat privé, inscrite dans la charte du Parti communiste chinois depuis novembre 2002.

12. L'émergence d'activités économiques privées est contemporaine du début des réformes en 1979. Pour une chronologie du développement du secteur non étatique en Chine, cf. Gilles GUIHEUX, « La cristallisation inachevée du secteur privé », *Perspectives Chinoises*, 71, mai-juin 2002, p. 24-35.

13. Liu WEIMING (éd.), *Xiagang dang laoban* (les *xiagang* devenus patrons), Pékin, Jingji ribao chubanshe, 2003, 338 p. Liu Weiming, rédacteur en chef du

du programme de réemploi des *xiangang* (*zai jiuye gongcheng*), un quotidien de Chengdu, capitale de la province du Sichuan, le *Huaxi dushi bao* (« quotidien de la capitale de la Chine de l'Ouest »), en collaboration avec d'autres journaux, des syndicats, des bureaux locaux de l'emploi et la Fédération des femmes, a enquêté dans toute la Chine et recueilli les témoignages de 18 *xiangang* ayant réussi leur reconversion dans une activité privée. Ceux-ci ont été publiés au cours du mois de novembre 2002. C'est donc sur la base d'une sélection de *success stories* de « *xiangang* devenus patrons » — et si les difficultés rencontrées sont évoquées, rien n'est dit des échecs définitifs dont nombre d'entre eux ne se relèvent sans doute jamais — que nous revenons sur « l'invention » du marché en Chine<sup>14</sup>. Le texte utilisé a une forte dimension idéologique et de propagande et s'inscrit dans la très abondante littérature — ouvrages mais aussi presse, en particulier presse-magazine<sup>15</sup> — qui vante les mérites de l'entreprise et qui fournit supposément aux lecteurs des « recettes » pour s'enrichir. Certes, l'ouvrage dresse une image en partie idéale de la conversion souhaitée par les autorités des anciens salariés du secteur d'État en entrepreneurs individuels, mais la diversité des itinéraires envisagés, la profondeur chronologique des récits, la pluralité des dimensions considérées (psychologiques, sociologiques, économiques,

---

*Huaxi dushi bao*, signe une très brève préface à l'ouvrage. Les 18 témoignages rassemblés dans l'ouvrage ont été rédigés après entretiens oraux, les uns par des journalistes, les autres par des universitaires. Chacun est restitué sans analyse et suivi d'un commentaire de quelques lignes seulement. L'ensemble des histoires de vie relatées et des citations dans cet article est extrait de cet ouvrage. Les références de pagination ont été supprimées pour en faciliter la lecture.

14. Pour une étude réalisée à l'échelle du quartier d'une ville, également sur une population de *xiangang*, cf. Gilles GUIHEUX, « D'une entreprise d'État à un marché spécialisé. La reconversion d'un espace économique urbain dans la province du Hunan », *Perspectives Chinoises*, 77, juillet-août 2003, p. 4-17.

15. On cite pour exemple les titres suivants de presse-magazine nationale : *Qiyejia tiandi* (le monde de l'entrepreneur, mensuel, Changsha, depuis 1985) ; *Qiyejia xinxi* (l'information de l'entrepreneur, mensuel, Pékin, depuis 1994) ; *Zhongguo qiyejia* (l'entrepreneur chinois, mensuel, Pékin, depuis 1985). Il faudrait ajouter que l'entrepreneur est désormais aussi une figure de la littérature et du cinéma.

administratives) font de ce matériau un prisme permettant d'identifier les mécanismes à l'œuvre dans l'adaptation des individus au nouvel environnement économique et social.

### *De la mise à pied au choix d'une nouvelle activité*

La perte d'un emploi dans une entreprise d'État, ou du « bol de riz en fer » (*tiewan fan*), constitue un choc psychologique fort et s'apparente à un saut dans l'inconnu. C'est, pour les individus concernés, tout un monde qui s'effondre. En effet, l'unité de travail (*danwei*) n'est pas seulement le lieu où est réalisée la production, elle assure aussi des fonctions administratives, politiques et sociales. C'est elle qui loge le personnel, qui organise le planning familial (et décide donc quand et quel ménage peut avoir un enfant), ou qui organise la mobilisation politique lors des campagnes lancées par le Parti communiste. Les individus sont donc étroitement intégrés à cette structure<sup>16</sup>. La mise au chômage s'accompagne partiellement ou totalement, les situations variant, de la perte de l'ensemble de ces services.

### *La fin d'un monde*

L'emploi à vie, c'est la sécurité comme le confie Mme Hu qui, une fois diplômée de l'enseignement secondaire, devient ouvrière dans une usine textile qui compte plus de 4 000 employés ; en entrant dans une usine d'État, c'était « comme une assurance pour la vie (*ziji de yisheng jiu you baozhang*) ». Certes, les salaires sont faibles, entre 300 et 400 yuans par mois selon les cas, mais un grand nombre de ressources (le logement ou les services de santé) sont mis à disposition quasi gratuitement par l'unité de travail. Mme Jia commente en ces termes le montant de ses revenus mensuels (300 yuans) :

« Ce n'est pas beaucoup mais au moins j'avais des horaires précis. Une fois le travail terminé, j'avais encore beaucoup de temps pour discuter, boire du thé, lire le journal. »

Et les difficultés de réinsertion sont d'autant plus grandes que les *xiagang* sont des femmes de plus de 35-40 ans.

La perte de l'emploi, c'est, pour Mme Hu, « son rêve qui se brise ». C'est non seulement le saut dans une économie, mais aussi

---

16. Corine EYRAUD, *L'entreprise d'État chinoise : de « l'institution sociale totale » vers l'entité économique ?*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 147.

dans une société nouvelle, avec d'autres valeurs, et en particulier la valeur de l'argent. L'un de nos informateurs, qui explique ses difficultés à s'adapter à une société où il lui faut désormais chercher par lui-même une source de revenus, confie ne pas avoir le « concept de l'argent (*jinqian guannian*) ». Dans une économie où les biens et des services essentiels étaient obtenus en fonction du statut de chacun et de sa plus ou moins grande proximité de la nomenclatura de l'État ou du Parti, l'argent occupait peu de place. Telle autre manifeste des réticences à facturer des services à des clients, mais son mari lui explique :

« Demander aux gens de payer n'est pas si difficile. Cet argent, ils nous le doivent. Aujourd'hui, c'est une société de marchandises (*shangpin shehui*) ».

La disparition du mode dominant d'emploi signifie en effet un changement de société. Les réformes qui visent à mettre en place un nouveau type d'entreprise concourent à transformer la société. L'entreprise devient une entité économique à part entière. Elle est désormais conçue comme une organisation spécifique dont la mission est uniquement économique. L'entreprise était au cœur du système d'organisation de la société, et notamment au cœur du système de redistribution. Les droits sociaux étaient auparavant associés à l'emploi et à l'entreprise. L'emploi au sein d'une entreprise assurait l'accès à la plupart des biens publics (santé, éducation, retraite, etc.). Ces services sont désormais assurés par d'autres institutions sociales sur une base individuelle dans le cadre d'un marché. C'est une autre société qui se met en place, différenciée socialement et contractuelle, où les droits, en particulier sociaux, sont davantage liés à la personne<sup>17</sup>.

Privés de travail salarié, plusieurs voies conduisent les *xiagang* à choisir telle ou telle activité. Ce peut être l'effet d'une observation attentive de l'environnement et de l'imitation des démarches entreprises par d'autres. Ce choix est parfois lié à la maîtrise d'un savoir-faire sur la base de leur activité

---

17. Sur ce sujet, cf. Linda WONG, "Individualization of social rights in China" in Sally SARGERSON (éd.), *Collective Goods, Collective Futures in Asia*, Londres, Routledge, 2002 et aussi Linda WONG, "Market Reforms, Globalization and Social Justice in China", *Journal of Contemporary China*, vol. 13, 38, février 2004, p. 151-172.

professionnelle antérieure ou d'une histoire familiale. Ce peut être aussi simplement le fruit du hasard. En tout état de cause, la possibilité d'amorcer une activité sans pour autant investir une somme importante apparaît comme une condition *sine qua non*, étant donné le faible capital dont ils disposent.

### *L'imitation*

L'établissement à son propre compte, et le choix du secteur d'activité tiennent souvent de l'observation des initiatives prises par d'autres et de leur reproduction, donc de l'imitation de ses pairs, qu'il s'agisse des camarades licenciés de la même usine ou d'autres *xiagang* de la ville, ou même d'autres villes du pays. Les médias, presse écrite et télévision, semblent, à cet égard, jouer un rôle important dans la diffusion de nouveaux modèles d'activités.

À la recherche d'un emploi, Mme Hu, résidente à Wuhan, voit un jour son attention attirée par une jeune migrante, cireuse de chaussures sur le bord d'un trottoir, migrante. Elle l'interroge et apprend qu'en une seule journée, il lui arrive de cirer jusqu'à une centaine de paires et de gagner ainsi près de 100 yuans. À la suite de cette conversation, Mme Hu va à son tour ouvrir un établissement où les clients viendront faire cirer et réparer leurs chaussures. Outre la rue, l'autre source d'inspiration est l'observation attentive des stratégies adoptées par les personnels licenciés de la même entreprise : les anciens camarades d'usine ont ouvert des boutiques et font du commerce, pourquoi donc ne pas suivre le mouvement. L'examen des stratégies des autres peut d'ailleurs conduire à une initiative divergente. Dès le lendemain de son licenciement, Mme Jia cherche un endroit où elle pourrait ouvrir un petit restaurant. Elle se rend alors compte que ce type de commerce est toujours tenu par des *xiagang* et que les affaires ne sont pas très bonnes. Des amis lui conseillent d'ouvrir un établissement servant une spécialité de Xi'an, les *liangpi*, une sorte de nouilles de riz.

C'est dans la presse que Mme Zheng Liuqing lit un jour le portrait d'une femme *xiagang*, Mme Chao, qui a monté une entreprise de travail à façon (*voir infra*) et a ainsi procuré du travail à une centaine de chômeurs. Celle-ci est installée dans le district de Changshan dans la ville voisine de Jiangmen (province du Zhejiang). Elle lui rend visite ; Mme Chao Lin lui explique son expérience et lui montre les articles qu'elle fabrique. À son retour à Jiangshan, Mme Zheng Liuqing réunit autour d'elle plusieurs

*xiagang* qui vont travailler comme sous-traitantes de Mme Liu sur le même modèle d'organisation de la production. Tel autre *xiagang* qui a monté un atelier de production de *doufu* a un jour la visite de la télévision provinciale du Jiangsu. Au cours de l'entretien, il déclare que les *xiagang* sont les bienvenus. Le lendemain de la diffusion du programme, plusieurs d'entre eux se présentent et sont prêts à collaborer avec lui.

Les médias ne se contentent pas de diffuser des initiatives nouvelles d'une ville ou d'une province à l'autre, ils sont aussi une source d'apprentissage des économies étrangères, et, en particulier, de la première d'entre elles, l'économie américaine. C'est en regardant la télévision que Mme Bai apprend qu'il existe aux États-Unis et dans les grandes villes de Chine comme Shanghai des sociétés de services ménagers (*jiazheng gongsi*) auxquels on peut avoir recours pour faire effectuer des réparations ou tout simplement pour l'entretien courant de son appartement.

« Dans ces grandes villes, si l'on a un problème de plomberie, on passe alors un coup de téléphone et un ouvrier se rend sur place, c'est très pratique. Si l'Amérique a besoin de ce type de service, si Shanghai a besoin de ce type de service, alors certainement Zunhua [où elle réside, dans la province du Hebei] en a aussi besoin. »

Et c'est ainsi qu'elle décide de créer une société de services ménagers.

### *La maîtrise d'un savoir-faire*

Dans certains cas, l'activité indépendante du *xiagang* s'inscrit en ligne directe de son activité salariée au sein d'une entreprise d'État. Il mobilise au service d'une activité privée des compétences acquises ou déjà pratiquées du temps de l'économie planifiée.

Lors de sa cessation d'activité, il arrive que l'entreprise d'État cède à ses ouvriers, à titre gratuit ou onéreux, leurs anciens outils de travail, qu'il s'agisse des machines ou des locaux. Ma Guanggui est licencié en 1996 après avoir travaillé 20 ans comme chauffeur dans une entreprise de distribution et de vente. Lors de sa fermeture, cette dernière met à la disposition de ses anciens employés les véhicules de livraison. Ma débute ainsi son activité indépendante comme chauffeur-livreur au volant du véhicule de son ancienne entreprise d'État.

Mme Liu Zhangshuang, une fois licenciée, exerce à temps plein une activité à laquelle elle se livrait en marge de son emploi

principal du temps de l'économie planifiée. Employée d'une usine de conserves alimentaires de la ville de Dalian, elle utilisait son temps libre pour fabriquer au crochet de menus articles qu'elle vendait à ses camarades d'usine ; au lendemain de son licenciement, c'est désormais sa source unique de revenus. Un autre cas de figure est la reprise, au lendemain de la mise à pied, d'une activité indépendante familiale et comme héritée. M. Peng reprend le métier indépendant autrefois exercé par son père. Celui-ci, originaire de la province du Hunan, était fabricant de pâte de soja (*doufu*). Licencié, Peng décide de reprendre cette activité. Certes, il n'a jamais exercé ce métier et il lui faut faire son apprentissage dans un atelier pour réapprendre les techniques de fabrication, mais il dispose encore au moins des outils laissés par son père. L'intérêt est donc que le risque encouru est faible, car, explique-t-il : « fabriquer du *doufu* exige un tout petit investissement. Et même si cet investissement est perdu, ce n'est pas une grande perte. »

Mme Liu Wei devient *xiagang* en 1999, à l'âge de 33 ans. Née de parents diplômés de l'université, elle a pu poursuivre des études universitaires. En 1989, diplômée de l'université de médecine de Shenyang (Nord-Est de la Chine), elle travaille dans le service de pédiatrie d'un hôpital qui dépend d'une aciérie de la ville d'Anshan, premier centre sidérurgique du pays ; rapidement, elle y occupe des fonctions de gestionnaire. Dix ans plus tard, elle devient *xiagang*. Elle imagine un moment d'abord ouvrir un magasin de vêtements, mais elle évalue le coût d'un loyer et d'un premier lot de marchandises à plus de 100 000 yuans dont elle ne dispose pas ; elle abandonne donc ce projet. Enquêtant auprès de la Fédération locale des femmes, des hôpitaux et du bureau de l'Éducation, elle identifie une activité indépendante possible. Chaque année, en effet, Anshan compte une population de près de 40 000 jeunes enfants de moins de 3 ans, et 10 000 à 20 000 femmes enceintes. Or, la ville manque d'infirmières spécialisées, et les soins apportés aux femmes qui viennent d'accoucher et aux très jeunes enfants sont insuffisants. Simultanément, la population de femmes *xiagang* s'accroît, et il est particulièrement difficile aux femmes de plus de 40 ans de retrouver un emploi. Ainsi prend forme le projet de former des *xiagang* qui pourraient s'occuper à domicile des jeunes femmes enceintes et des nouveau-nés. Mme Liu Wei mobilise là, pour partie, ses compétences acquises à l'université et dans son activité de gestionnaire d'hôpital.

Mme Jia Zuying, née en 1960 dans le Sichuan, poursuit ses études jusqu'au lycée. Après son mariage avec un enseignant d'école primaire, elle devient elle-même enseignante dans l'école de son mari. Puis, après 1990, elle travaille successivement dans une compagnie de transport qui fait faillite puis dans une usine pharmaceutique dont elle est licenciée. Au printemps de l'année 1994, elle se rend compte que de nombreux jeunes enfants de son quartier ne sont pas scolarisés. Ce sont les fils et filles de migrants venus de la campagne qui n'ont pas accès aux établissements publics d'enseignement, réservés aux résidents dûment enregistrés comme urbains. Mme Jia fonde une école privée et retourne ainsi à son premier métier<sup>18</sup>.

### *Le hasard*

Dernière configuration possible, ce peut être simplement le hasard qui fait découvrir à un *xiagang* une activité indépendante possible. Comme beaucoup de gens, M. Ma aime cultiver les fleurs dans la cour qui jouxte son logement. Un jour, il se rend au marché et remarque un attroupement devant l'étal d'un marchand qui vend des orchidées. Une fois le vendeur parti, Ma ramasse au sol des graines qu'il ramène chez lui. Il les plante et en prend grand soin ; les graines poussent et donnent une plante, puis une fleur. Un jour, un de ses voisins lui demande en passant : « Cette fleur, elle est à vendre ? » Ma, d'une part, n'avait pas pensé que quelqu'un puisse être intéressé au point de vouloir acheter cette fleur et, d'autre part, n'avait pas la moindre idée d'un prix possible et il répond : « Combien en donnez-vous ? Cent yuans répond le voisin ». Il n'en croit pas ses oreilles. Il la vend finalement pour le double, soit deux cents yuans, c'est-à-dire la moitié de son salaire d'ouvrier. Après cet épisode, il se met à fréquenter assidûment le marché aux fleurs. Il se rend compte qu'il y a un choix important, que les acheteurs sont nombreux et viennent souvent de loin. M. Ma a découvert qu'une activité à laquelle il se livrait pour son plaisir pouvait avoir une valeur marchande.

---

18. Sur les écoles pour migrants, cf. Chloé FROISSART, « Les aléas du droit à l'éducation en Chine. Enquête sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants à Chengdu », *Perspectives chinoises*, 77, p. 23-38.

*Rassembler le capital initial*

Quel que soit le motif qui conduise un *xiagang* à choisir telle ou telle activité, l'observation de la rue ou des stratégies mises en œuvre par ses pairs, la maîtrise d'un savoir-faire particulier ou le hasard, l'une des contraintes essentielles à laquelle il est confronté est la difficulté de mobiliser le capital initial. Si les femmes sont nombreuses à choisir de travailler comme employées de maison et les hommes comme réparateurs en tout genre, c'est que justement l'investissement initial est nul. De même, monter un restaurant ambulant au coin d'une rue coûte à peine quelques centaines de yuans ; Mme Jia achète une table, des tabourets de bambous, quelques bols, un vélo à trois roues d'occasion, pour moins de quatre cents yuans.

La mise de fonds qui permet de lancer l'activité indépendante peut consister en l'épargne personnelle du *xiagang* qui peut mobiliser aussi parfois l'épargne familiale ; dans quelques cas, il a accès à des financements auprès d'institutions publiques. Un capital dont l'usage n'a pas de coût, c'est le lieu de résidence des *xiagang* dont ils sont souvent devenus propriétaires à la suite de la privatisation du patrimoine immobilier des entreprises d'État (les appartements étant vendus à des prix accessibles). Pour résoudre la question souvent insoluble du paiement d'un premier loyer (voire de plusieurs mois de loyer à l'avance lorsque cela est exigé par le propriétaire), nombre de *xiagang* débutent leur activité dans les murs de leur domicile.

Mme Li débute avec une somme modique. Avec l'aide de ses deux sœurs, elle réussit à rassembler un peu plus de 1 000 yuans. Elle consacre une partie de son appartement qui compte trois chambres à accueillir des personnes âgées qui exigent des soins que leur famille ne peut assurer ; cette somme sert à l'achat des premiers lits. En septembre 1998, le seul capital dont dispose Mme Bai, ce sont 1 900 yuans laissés par son mari décédé. Cette somme est dépensée pour acheter les premiers produits d'entretien nécessaires à la mise sur pied de son entreprise de services de nettoyage. La question du local ne se pose pas ; les produits sont entreposés dans son appartement.

Lors de son licenciement, Mme Hu a reçu une somme de 12 000 yuans pour solde de tout compte (*xiagang fei*) et c'est cette somme qui lui permet de faire face aux frais de création de son établissement de cirage de chaussures. Elle lui permet de payer les trois premiers mois de loyer du local qu'elle occupe, d'acheter le

meubler nécessaire (chaises, tables, des « affiches de stars pour décorer les murs », un calicot écrit à l'encre rouge à l'entrée indiquant « Première boutique de cirage de chaussures ») et les matériaux dont elle a besoin (cirage, serviettes). De son côté, Mme Liu Wei parvient à réunir 10 000 yuans ; 8 000 proviennent de l'épargne de son mari et 2 000 de la vente des premiers articles qu'elle a fabriqués. Cette somme lui permet de payer les premiers loyers d'un local de 60 mètres carrés. Mme Xu mobilise toute l'épargne familiale, 35 000 yuans économisés par elle-même et son mari, à quoi s'ajoutent 15 000 yuans empruntés à des parents, soit 50 000 yuans en tout.

### *Les formes d'organisation de l'activité indépendante*

Les établissements commerciaux ou de production que créent les *xiagang* lorsqu'ils s'établissent à leur propre compte sont d'une grande variété : ce peut être des services à domicile, des activités de production dans le lieu même de résidence, où encore participer à une organisation de production à façon. Ce peut être aussi être membre d'un réseau d'établissements à l'échelle d'une ville, d'une province ou du pays tout entier. Ce n'est pas tant par la taille (mesurée par le capital immobilisé ou le nombre d'employés) ou la nature du service ou du bien produit que nous classons les entreprises de notre échantillon, qui ont toutes quelques années d'existence, mais par leur forme organisationnelle ou leur type d'insertion dans l'économie de marché.

### *Les activités commerciales et le jeu sur l'espace*

Mme Wei entend dire qu'en ouvrant un commerce de vêtements, elle peut gagner beaucoup d'argent. Elle décide alors de louer un local de 18 mètres carrés pour une somme de 2 200 yuans et se rend à Canton où elle achète pour 2 000 yuans de vêtements ; de retour, elle ouvre sa boutique. Mme Wei joue là sur les différences entre son espace de résidence et d'activité, Zhengzhou, capitale de la province du Henan, et le Sud de la Chine qui lance les modes de consommation, en particulier dans le prêt-à-porter.

Pour jouer sur les écarts de valeur d'un produit d'un espace à l'autre<sup>19</sup>, il n'est pas nécessaire d'acheter des marchandises dans le Sud pour les revendre au Nord ; à l'échelle d'une province, le jeu et le gain sont possibles. M. Ma, qui habite Chengdu dans la province du Sichuan, « prend son vélo et s'en va dans la campagne. Il achète une dizaine d'orchidées [...] qui coûtent 10 yuans le pied. Il choisit d'aller les revendre à plusieurs centaines de kilomètres de là, à Chongqing. Il a entendu dire que les prix y sont bien plus élevés [...] Il se rend en bus à Chongqing. Il vend ses orchidées sur un marché le double du prix qu'il les a achetées. Lors de son premier voyage, il gagne 600 yuans », soit près de deux fois son salaire mensuel d'ouvrier.

#### *Les services à domicile*

Une forme simple d'activité indépendante est l'offre de services à domicile. Mme Bai a travaillé pendant 23 ans dans une usine. À sa mise à pied, des amis lui font savoir que leurs voisins commerçants cherchent à employer quelqu'un pour s'occuper de leur maison. C'est donc sur une recommandation amicale, qu'elle commence à travailler comme femme de ménage. Elle travaille d'abord pour une, puis pour deux, puis trois familles. Rapidement, elle est en mesure de gagner 300 puis 500 yuans par mois.

#### *La production indépendante à domicile*

Une forme d'activité caractéristique est la création d'une activité indépendante dans les propres murs de son domicile. Le facteur qui semble là déterminant, c'est l'absence de coût pour initier une telle activité puisque les *xiagang* sont le plus souvent propriétaires des murs dans lesquels ils habitent. Plusieurs expressions imagées désignent ce type d'activité économique : « l'économie du pas de la porte » (*menkou jingji*) désigne ceux qui ouvrent un établissement commercial profitant le plus souvent de la localisation de leur logement sur une artère très fréquentée ; « l'économie de balcon » (*changtai jingji*) désigne ceux qui se livrent à une activité de production au sein de leur espace résidentiel.

---

19. Sur l'espace comme ressource économique, cf. Gilles GUIHEUX, « Les ressources localisées d'une entreprise privée en Chine centrale », *Genèses*, 56, 2004, p. 51-71.

Le logement de Mme Jiang à Nankin est situé face à une maternité. Du fait de l'importance du passage sous ses fenêtres, il lui serait facile de gagner de l'argent en ouvrant un commerce. Souvent des passants lui demandent de faire usage de son téléphone et la remercient en lui laissant quelques centimes de yuan. C'est ainsi que lui vient à l'esprit l'idée de mettre en place un téléphone public<sup>20</sup>. Puis, elle se rend compte que ces passants lui demandent également de réchauffer des plats qu'ils ont préparés à l'intention des personnes résidant à l'hôpital. Elle décide donc d'offrir ce service moyennant rémunération. Le lendemain du jour où elle offre ce service, elle gagne 1 yuan. Son mari fabrique alors un écriteau qu'il accroche à l'extérieur et sur lequel il inscrit « Ici on réchauffe soupes et légumes : 1 yuan ». Le lieu de résidence de la famille se transforme en établissement commercial. M. Peng, également à Nankin, habite à proximité d'un grand marché où les paysans viennent vendre leurs produits. Sa première activité indépendante, c'est un petit restaurant dans les murs mêmes de son logement. Mme Li ouvre, pour sa part, un établissement pour personnes âgées dans les murs de son appartement en accueillant pour commencer quelques vieillards qui ne peuvent plus vivre seuls.

### *Le travail à façon*

Le travail à façon est un système complexe d'organisation productive. Un individu enregistre les commandes des acheteurs et distribue les tâches aux *xiagang* qui travaillent à leur domicile. Les matières premières sont fournies par le client commanditaire. Les *xiagang* sont rémunérés à la pièce. Cette forme d'organisation économique est peut-être nouvelle dans les villes chinoises, mais elle ne l'est pas dans les campagnes. Dans les années 1980, le travail à façon est caractéristique de la région de Wenzhou (province du Zhejiang) où de nombreuses entreprises collectives de cantons et de bourgs (*xiangzhen qiye*) fonctionnent sur ce principe, la production étant réalisée par les ménages ruraux. Plusieurs expressions désignent ce type d'activité en chinois : « l'assemblage d'éléments fournis [par le commanditaire] » (*laiyang zhuangpei*) et encore « l'usine sans mur » (*wuwei gongchang*). Les avantages de

---

20. Avant la diffusion généralisée du téléphone, un immeuble ou un quartier ne comptait qu'une seule ligne fixe utilisée par l'ensemble des résidents.

ce système de production sont multiples et, avec « un montant minimal d'investissement, [il permet de] résoudre le problème difficile et de grande ampleur du réemploi des *xiagang* femmes ; et cela peut permettre à de nombreuses familles de retrouver une forme stable de ressources ».

Le nombre de *xiagang* travaillant pour un même commanditaire varie de quelques dizaines à quelques centaines. Mme Liu Shuping a débuté par louer un étal sur un marché et à chercher d'autres *xiagang* qui savaient tricoter. Elle fournit aux *xiagang* la matière première, vend les produits et leur assure un revenu. Elle fait travailler plus de 40 jeunes femmes à Shijiazhuang (Hebei). Mme Zheng Liuqing vit dans la ville de Jiangshan (province du Zhejiang). Elle est à la tête d'une entreprise de ce type. Plus de 1 000 femmes *xiagang* viennent chaque mois chercher du travail auprès d'elle. Elle fabrique toutes sortes de produits comme des vêtements, des chaussures, des sacs, des chapeaux, des articles de décoration, des articles de tricot. Ses commanditaires sont des commerces de gros des villes de Hangzhou, Yiwu ou Ningbo. Son activité est désormais régulière. Elle justifie ainsi le choix de ce type d'organisation de la production :

« Les entreprises fournissent les matériaux, les produits sont fabriqués à la main, il n'y a pas besoin d'investir un centime, il faut seulement organiser la production des ouvriers qui travaillent à façon. »

À cette fin, elle a mis en place un système pyramidal à trois niveaux de contrôle de la production. En août 2001, elle emploie plus de 1 000 personnes (40 sont gestionnaires de second rang et 200 sont gestionnaires de troisième rang). Ailleurs, à Dalian, (province du Liaoning), entre les mois d'août 2001 et d'octobre 2002, plus de 10 000 *xiagang* prennent des cours pour apprendre à tricoter. Et 6 000 d'entre eux deviennent les employés de « l'usine sans mur » de M. Yu Guozheng. Ces ouvrières à domicile gagnent environ 8 yuans par article. Leur revenu mensuel atteint de 600 à 700 yuans, et jusqu'à 1 000 yuans pour certaines.

### *Les chaînes de magasins*

Les magasins en succursale (*liansuo fendian* — magasins en chaîne — ou *jiameng dian* — magasins membres d'une alliance) constituent une autre forme complexe et collective d'organisation de l'activité indépendante. À l'automne 1999, Mme Hu a ouvert à Wuhan (Hubei) un établissement de cirage de chaussures. En juin de l'année 2000, un couple de *xiagang* se présente à sa porte. Ils

viennent d'être licenciés d'une usine de Wuhan, estiment que son commerce marche bien et voudraient ouvrir un autre établissement sous le même nom. Mme Hu les forme pendant quelque temps et ils ouvrent effectivement une boutique à la même enseigne ; c'est la première « branche » (*di yi jia liansuo fendian*). En septembre de la même année, c'est un autre *xiagang*, venu de la capitale de la province méridionale du Yunnan, Kunming, qui sollicite Mme Hu ; rapidement, ce sont 6 boutiques qui sont créées à Kunming. D'autres établissements le sont également dans plus d'une centaine de villes dans toute la Chine : à Wuhan, Kunming, Pékin, Chongqing, Chengdu, Canton, Nankin, Shenyang, Shenzhen, Changsha, Guiyang, Guilin, Foshan, Zhongshan, etc.

Dans son bureau, Mme Hu a affiché un slogan : « Bienvenue dans l'alliance » (*huanying jiameng*). Trois obligations sont faites aux membres : utiliser la marque Hanhuan pour le magasin, distribuer ses produits (cirage, brosses, etc.), et le patron doit être *xiagang*. Pour entrer dans l'alliance, il faut payer une somme de 3 000 yuans (*jiameng fei* ou frais d'alliance). Une fois cette somme versée, sont donnés à l'associé : la pancarte à accrocher, les uniformes que devront porter les employés et quelques meubles ; le personnel reçoit en outre une formation. Pour assurer la cohérence de l'ensemble, le pays est divisé en zones géographiques, un seul représentant (*daili ren*) ayant la charge de contrôler les établissements de sa zone et notamment de les approvisionner.

Mme Jia a ouvert à Xi'an (Shaanxi) un restaurant de nouilles qui, lui aussi, essaime à travers tout le pays. C'est parce que de nombreuses personnes viennent lui demander d'ouvrir des succursales qu'elle en ouvre. Le principal problème auquel elle est confrontée est celui de la qualité des produits : comment préserver hors de sa ville d'origine le goût de la spécialité de Xi'an qu'elle sert dans son établissement ? La solution, c'est la formation des personnels. Pour ce qui est des approvisionnements, le même modèle que celui de Xi'an sera suivi. Dans chaque ville, un seul établissement peut être créé. La décoration doit être la même partout. Chaque magasin doit payer à Mme Jia 10 000 yuans de frais de gestion (*guanli fei*) qui correspondent à la formation de trois cuisiniers. Au bout de la troisième année, si la collaboration continue, 10 000 yuans par an doivent être versés au titre de *guanlifei*. En août 2002, dans le Shaanxi, il y a plus de dix établissements à l'extérieur de Xi'an. D'autres établissements sont

ensuite ouverts à Shanghai, Pékin ou Shenzhen dans le Guangdong.

Parmi les différentes formes d'organisation de l'activité productive indépendante des *xiagang* que nous avons évoquées, il semble que l'on puisse distinguer au moins deux catégories : d'une part, des établissements proprement indépendants où le *xiagang* est seul responsable de la production ou de la recherche des marchés, et, d'autre part, des activités qui participent d'un collectif, que ce soit sous la forme d'un réseau de travailleurs à façon ou d'établissements commerciaux qui vendent un même produit ou service.

### *L'apprentissage du marché*

La mise à son compte, c'est, comme le suggère un entretien, l'initiation à de nouvelles valeurs, et d'abord à celles de l'argent et de la marchandise. C'est aussi l'apprentissage d'un certain nombre de techniques et de pratiques : étude de marché, calcul prévisionnel des gains et des pertes, construction et entretien dans le temps de sa notoriété et de son crédit.

### *Calcul et étude de marché*

La mise à son compte, cela devrait prendre d'abord la forme de l'évaluation rationnelle d'une activité indépendante, mettant en balance les dépenses et les ressources et identifiant les possibilités de gains. Le passage du statut de salarié à vie à celui de patron indépendant est comme une initiation au calcul économique. Celui-ci prend la forme d'une comptabilité sommaire et de la capacité à prévoir les recettes. Mme Jiang ouvre un restaurant et se livre au calcul suivant :

« Ce mois-ci, elle sert 270 bols de soupe, qu'elle vend 5 yuans, soit près de 1 400 yuans de chiffre d'affaires. Or, le prix de revient s'élève à 800 yuans pour les ingrédients, à quoi s'ajoutent les dépenses d'huile, de gaz, d'eau et d'électricité, soit plus de 100 yuans, donc il lui reste un bénéfice de 400 yuans par mois. »

Le calcul prend aussi la forme d'une étude de marché (*shichang jiaocha*). M. Liu envisage d'ouvrir un établissement de soins de pédicure :

« Une fois sa décision prise, il prend son vélo et parcourt la ville avec sa femme pour faire une étude de marché. Or, ce qu'il trouve à Xi'an ce sont soit des instituts de beauté, soit des boutiques qui offrent des bains de pieds, mais pas d'établissements qui offrent des soins de pédicure. »

Mme Wei envisage de créer un établissement qui prendrait en charge les enfants en dehors des heures d'école. Comment savoir si ce type d'activité peut être rentable ? Elle rend visite à des directeurs d'écoles et à des parents. Plusieurs d'entre eux soutiennent sa suggestion. Pour s'assurer du soutien de ses parents, elle expose son budget prévisionnel :

« Chaque écolier paie 160 yuans par mois, le midi on lui sert un repas, 4 jours par semaine, par écolier, on peut gagner 80 yuans par mois, s'ils sont 50, cela fait 4 000 yuans. S'ils sont 100, cela fait 8 000 yuans. »

Ce sont ces arguments financiers qui lui permettent de rassembler l'épargne de toute sa famille.

La famille de Mme Jia est hostile à son intention de monter un restaurant, parce que « si elle ouvre une boutique, il lui faudra employer du personnel, payer des impôts, et combien lui restera-t-il d'argent ensuite ? Et si jamais son commerce ne marche pas, alors elle perdra de l'argent ». À l'intention de sa famille, qui est sa seule source possible de financement, elle refait les calculs des coûts et des bénéfices attendus et démontre que, non seulement, elle pourra gagner de l'argent, mais elle pourra en gagner beaucoup. Avec l'hypothèse de la location d'un local pour la somme de 2 200 yuans par mois, et sur la base de l'emploi de 5 personnes dont un cuisinier :

« Le cuisinier aurait un salaire de 1 000 yuans et les serveuses de 200, alors les coûts par mois sont déjà voisins de 5 000. Ce qui veut dire qu'il lui faut gagner au minimum 170 yuans par jour. Pour gagner 170 yuans, il lui faut vendre 200 bols par jour. Ce qui veut dire qu'il lui faut vendre 300 bols pour commencer à dégager un bénéfice. »

### *La gestion*

Sous l'effet de la concurrence, Mme Bai prend conscience de la nécessité d'améliorer la qualité du service offert et de mettre en place une gestion plus efficace. De nombreux *xiagang* et migrants venus des campagnes offrent les mêmes services ménagers à des prix très bas. Elle réunit alors ses équipes et leur explique :

« Il n'y a qu'une seule solution, c'est renforcer la gestion (*yange guanli*), augmenter le niveau technologique (*tigao jishu shuipin*) et la qualité du service (*fuwu zhiliang*). »

À cet effet, les employés de son « centre de services domestiques » sont répartis en 8 équipes sous la direction d'un

responsable (*duizhang*). Les employés portent un uniforme ; un système strict contrôle la qualité des prestations servies : après chaque mission, les clients peuvent faire part de leurs suggestions sur un formulaire et Mme Bai se rend elle-même chez les clients contrôler le travail effectué. Les employés ne sont pas autorisés à manger pendant leurs heures de travail chez les clients et tout nouvel employé bénéficie d'une formation de quelques jours.

Yu Guozheng a mis sur pied une entreprise de travail à façon qui emploie plusieurs centaines de *xiagang*. Au lendemain d'une livraison refusée par le client et qui se traduit par une perte pour l'entreprise, il prend conscience de la nécessité de mettre en place un système d'administration de la production (*shengchan guanli*) et d'une forme de gestion standardisée (*guifan jingying fangshi*). Les plus de 6 200 personnes que fait travailler Yu sont alors réparties en 26 groupes à base géographique, chaque groupe désignant un responsable. Les produits fabriqués par chaque groupe portent un label d'une couleur différente tandis qu'une deuxième étiquette identifie le travailleur individuel qui a fabriqué le produit. Donc, s'il y a un problème de qualité, on peut désormais identifier la personne en cause et c'est cette personne qui en assume la responsabilité.

### *La notoriété*

Autre défi de la création d'une activité indépendante : comment faire connaître son commerce ou ses produits à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou du pays tout entier ? Les nouveaux patrons font là l'apprentissage de stratégies de promotion. Il faut, à cet égard, rappeler que pendant trois décennies, la plupart des produits de consommation courante ne portaient pas de marque en Chine communiste. Seuls ont été conservés quelques labels d'entreprises antérieures à 1949 qui avaient une solide réputation<sup>21</sup>. L'usage d'une marque, et sa promotion par des campagnes de publicité, est donc une pratique contemporaine de l'émergence de l'économie de marché.

Mme Jiang, qui vend une spécialité culinaire de Xi'an dans plusieurs villes de Chine, reconnaît l'importance de cette

---

21. Shen YUAN et Liu SHIDING, « Histoire de marques », in Isabelle THIREAU, « Le retour du marchand dans la Chine rurale », *Études rurales*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2002, p. 67-76.

dimension de l'activité entrepreneuriale comme facteur de réussite :

« Le marché m'a donné de nombreuses opportunités, l'important c'est de pouvoir saisir ces opportunités, de pouvoir créer quelque chose de nouveau. Saisir les opportunités, créer quelque chose de nouveau ne suffit pas, il faut encore savoir établir la notoriété de sa marque, créer une image. Une marque (*pinpai*), une image (*xingxiang*), une notoriété (*xinyu*), comment alors ne pas gagner de l'argent ? »

Le moyen le plus simple et le moins coûteux de faire connaître son établissement, c'est d'avoir recours à l'affichage de rue. Sur les murs des artères les plus fréquentées, sur les poteaux électriques, dans les gares routières et ferroviaires, de multiples affiches de tout format vantent les mérites d'un produit, d'un médecin, d'une école ou d'un appartement qui est à vendre. Mme Jia souhaite faire connaître l'école pour enfants migrants qu'elle ouvre à Neijiang (province du Sichuan). Elle n'a pas les moyens de financer un encart publicitaire dans les journaux locaux ou à la télévision ; elle a donc recours à l'affichage. Elle et son mari collent près d'un millier d'affiches. Mme Bai fait, elle aussi, connaître les services de sa société de nettoyage par voie d'affiches de rue. Plus d'une centaine sont collées sur les murs de la ville de Zunhua (Hebei) avec le texte suivant :

« Si vous avez un ventilateur [de cuisine ou de salle de bains], une hotte aspirante [dans la cuisine] qui ont besoin d'être nettoyés, appelez Bai Liping au numéro de téléphone suivant... »

Pour attirer des clients dans son établissement qui accueille des enfants à la sortie de l'école, Mme Wei distribue plusieurs centaines de tracts à la sortie des écoles. Mme Li, quant à elle, mobilise ses sœurs et leurs enfants pour coller dans les rues des affiches qui vantent son établissement qui accueille les personnes âgées.

Les médias, journaux, chaînes de radio et de télévision, jouent un rôle important dans la promotion des activités nouvelles. M. Liu a ouvert un établissement de pédicure à Xi'an ; au troisième mois de son ouverture, une chaîne de télévision locale fait un reportage sur son commerce qui contribue à lui amener de nouveaux clients (comme d'ailleurs également des candidats à un emploi). Un article paraît également dans la presse locale intitulé « un diplômé d'université *xiagang* ouvre un établissement de pédicure ».

M. Peng, qui fabrique de la pâte de soja à Nankin, reçoit, lui, la visite de la chaîne de télévision de la province du Jiangsu.

### *La confiance*

Un autre défi auquel sont confrontés les nouveaux entrepreneurs est celui de la confiance nécessaire pour opérer des transactions, tant avec des clients qu'avec des fournisseurs, en l'absence d'institutions de régulation qui garantiraient la qualité d'un produit ou la fiabilité d'une opération financière. Un parent, prêt à confier ses enfants à Mme Wei, l'interroge :

« Aujourd'hui, la société est si complexe. Les escrocs sont si nombreux. Comment est-ce que je peux vous faire confiance ? »

Mme Li qui tient un hospice pour personnes âgées fait remarquer que :

« Pour tenir un hospice, il faut de la confiance. Gagner de l'argent n'est pas facile, mais encore plus difficile est d'obtenir la confiance. L'argent, c'est une donnée matérielle, la confiance, c'est un capital immatériel. C'est un capital garanti par les clients. Un hospice doit obtenir la confiance, la reconnaissance de la société. À cette condition seulement, il peut exister et se développer. »

Sur un marché de gros, Mme Liu Shuping, qui fait travailler à façon des *xiagang*, fait la connaissance d'un client potentiel venu du Sud du pays. Mais quand il comprend que son activité n'est pas enregistrée auprès du bureau du Commerce (voir *infra*) et donc qu'elle n'a pas de licence, il prend peur et lui dit de manière très peu polie :

« Coopérer avec vous ? Si nous vous commandons la marchandise et que vous ne nous la livrez pas ou que vous disparaîsez, vers qui nous retourner ? »

Ce n'est qu'après cette interaction qu'elle comprend qu'il lui faut obtenir une licence auprès des administrations concernées. Elle fait les démarches nécessaires, obtient en quelques jours sa licence, et contacte à nouveau ce client potentiel, et lui déclare :

« Si vous ne me faites toujours pas confiance, je peux vous donner le numéro de téléphone de mon domicile et celui de ma *danwei*, vous pouvez vérifier. »

Cette remarque laisse supposer que le lien administratif que le *xiagang* entretient toujours avec l'unité de travail où il n'a plus d'activité, constitue un gage possible de sérieux ; au cas où le

*xiagang* serait pris en défaut, un client ou un fournisseur a quelqu'un contre qui se retourner.

L'appartenance au parti communiste apparaît comme un autre moyen possible de contribuer à la construction de sa réputation. Si Mme Jia entre au parti :

« Ce n'est pas pour gagner de l'argent. Le parti a beaucoup de prestige dans le cœur de la population, les membres du parti sont considérés comme dignes de confiance et d'estime par le plus grand nombre. La confiance que l'on peut accorder au directeur d'une maison de retraite pour personnes âgées qui entre dans l'organisation du parti est très élevée. L'efficacité sociale de l'appartenance au parti ne peut pas être négligée (*dangyuan de shehui xiaoyi*). »

Dans l'économie de marché émergente, les institutions du temps de l'économie planifiée trouvent aussi de nouveaux principes opérationnels. L'unité de travail à laquelle est toujours administrativement rattaché le *xiagang* ne lui fournit certes plus ni emploi ni revenu, mais elle le situe dans l'espace social et lui assure un statut plus avantageux que celui de chômeur ordinaire ; elle constitue un espace social de référence qui peut contribuer à établir sa réputation de patron indépendant. Dans la même perspective, l'appartenance au parti n'a pas de dimension idéologique ; si elle ne donne pas accès à des ressources économiques, elle constitue, en tout cas, un gage de sérieux pour un individu, et participe à l'établissement de sa notoriété, donc de son crédit comme entrepreneur individuel.

### *L'intervention des autorités*

Le développement de l'activité indépendante pose la question de l'attitude des autorités locales : sont-elles prédatrices (comme le disent souvent les petits patrons, en Chine comme ailleurs) ou facilitent-elles la mise à leur compte des *xiagang*<sup>22</sup> ? Notre

---

22. L'essentiel des travaux relatifs à l'entrepreneuriat dans la Chine des réformes porte sur la question de l'attitude des pouvoirs publics. Cf. Jane DUCKETT, *The entrepreneurial State in China. Real Estate and Commerce Departments In Reform Era in Tianjin*, Londres, Routledge, 1998 ; Jean-C. OI, *Rural China Takes Off. Institutional Foundations of Economic Reform*, Berkeley, University of California Press, 1999 ; Marc BLECHER et Vivienne SHUE,

échantillon permet de mettre en évidence une variété d'attitudes qui vont de l'indifférence jusqu'au soutien actif.

L'ouverture d'un établissement commercial ou industriel exige une démarche auprès du bureau de l'Industrie et du Commerce (*gongshang ju*) qui vise à se faire enregistrer moyennant des frais de quelques centaines de yuans (*gongshang guanlifei*). Lorsque Mme Hu se rend auprès du bureau pour faire enregistrer sa boutique où elle cire les chaussures de ses clients, on lui répond que l'on n'a jamais entendu parler de ce type d'activité :

« Nous connaissons les bazars, les commerces de vêtements ou d'alimentation, mais on n'a jamais entendu parler d'une boutique pour cirer les chaussures. »

Malgré son ignorance de ce cas de figure, l'administration finit par donner son accord à l'ouverture de ce commerce.

M. Liu rencontre un problème analogue lorsqu'il décide d'ouvrir un établissement de pédicure. Le bureau de l'Industrie et du Commerce n'a jamais enregistré pareille activité et ne sait pas s'il faut la classer dans les activités de « service » (*fuwu hangye*) ou comme « activité médicale » (*yiliao hangye*). Liu explique que c'est un service. Le fonctionnaire lui demande alors la taille de son établissement, quand il répond qu'il ne fait que 7 mètres carrés, on lui dit :

« Allez d'abord ouvrir votre commerce, si cela marche, revenez ici obtenir la licence. Inutile de s'occuper de la licence maintenant, si cela ne marche pas, est-ce que ce n'est pas de l'argent perdu ? »

Cette décision traduit une tolérance certaine de l'administration pour l'économie informelle ; il semble qu'une micro-entreprise puisse exister sans même être formellement enregistrée.

De même, lorsque Mme Wei se rend auprès du bureau déclarer son établissement qui accueille des enfants à la sortie de l'école, on lui répond :

« Une garderie de jour, ce n'est pas au bureau du Commerce et de l'Industrie de s'en occuper. Nous ne savons pas de quel type d'activité il s'agit. Vous êtes *xiagang*, alors allez demander au bureau des Syndicats (*zonggong hui*). »

Et là, on lui répond :

« Une garderie, c'est un nouveau type d'activité, je n'en ai jamais entendu parler auparavant. Puisque vous êtes *xiangang*, conformément à la réglementation du gouvernement central, vous êtes exemptée de frais auprès de l'administration du commerce et de l'industrie et de taxes pendant 3 ans. »

Le premier problème auquel sont confrontés les *xiangang* qui s'établissent à leur compte, c'est leur ignorance des procédures administratives : « Aller à quel bureau ? Faire quelles démarches ? ». Mme Li ne le sait pas. Personne dans sa famille ne le sait. Son mari a un camarade d'école qui a ouvert un commerce et il va lui demander. Il lui répond qu'à Changchun, il n'y a encore personne qui ait ouvert un hospice, et il n'a pas entendu dire que, pour ce type d'activité, il y ait des formalités : « S'il y a des formalités à accomplir, c'est certainement auprès du gouvernement municipal ». Après avoir consulté plusieurs administrations, le bureau des Affaires civiles lui répond :

« À l'échelle de la province comme de Changchun, il n'y a pas de règles pour cette activité, car les maisons de retraites qui existent sont toutes publiques. Vous êtes la première. »

À l'ignorance des entrepreneurs répond donc celle des administrations elles-mêmes confrontées à des initiatives qu'aucun texte n'a jusqu'à présent envisagées.

Le soutien des autorités peut aussi être actif. Au printemps 2001, à l'occasion du 4<sup>e</sup> plénum du XV<sup>e</sup> congrès, une réunion du parti est consacrée, à Dalian, à la question du ré-emploi des *xiangang*. Lors de cette réunion, Yu Guozheng entre dans la salle, et, au cours d'une pause, s'adresse au maire de la ville Li Yongjin et au vice-maire Xia Deren. Dans son discours, le premier venait de déclarer : « Rechercher l'appui du maire ne vaut pas trouver un marché » (en chinois, il y a jeu sur l'homophonie : *zhao shizhang buru zhao shichang*). Yu apostrophe le maire et lui déclare :

« Monsieur le maire, je suis un *xiangang*, je suis tout à fait d'accord avec vous et votre slogan. Pourtant, si j'ai trouvé un marché, j'ai encore des difficultés, je dois encore trouver le maire pour qu'il m'aide. Cette aide, êtes-vous prêt à me la donner ? »

Le maire et le vice-maire lui répondent par l'affirmative. Yu rédige un rapport qu'il transmet aux autorités municipales et, en retour, celles-ci mettent gratuitement à sa disposition un local, et rémunèrent sa femme qui donne des cours de tricot aux *xiangang*.

L'aide des administrations prend la forme de facilités d'accès aux ressources dont les *xiagang* ont besoin pour s'établir : location ou achat bon marché d'un local, accès au crédit ou dons en nature. Mme Bai obtient des aides de plusieurs administrations pour la mise en place de son « centre de services ménagers » qui emploie plusieurs dizaines de *xiagang*. Le syndicat municipal (*shigonghui*) lui loue un local bien situé et lui donne la somme de 1 500 yuans ; le bureau du Travail lui installe gratuitement le téléphone, et la Fédération des femmes lui procure gratuitement de quoi meubler ses bureaux.

Plusieurs organes étatiques ou para-étatiques jouent un rôle de premier ordre. C'est d'abord la Fédération des femmes (*nulian*), particulièrement impliquée dans la gestion des femmes *xiagang*, alors que les organes de contrôle de la société chinoise dans leur ensemble se transforment en prestataires de services pour les plus démunis. À Jiangshan (Fujian), Mme Zheng fait appel à la Fédération pour recruter en 48 heures les 50 *xiagang* dont elle a besoin pour réaliser la commande qui vient de lui être passée. La Fédération agit là comme une agence pour l'emploi. Les bureaux du Travail (*laodong ju*) et de la Protection sociale (*shehui baozhang ju*) sont également particulièrement impliqués dans la gestion des personnes sans emploi à l'échelle de tout le pays. En mars 2000, Mme Liu Wei apprend par la presse l'organisation d'un programme financé par les bureaux du Travail et de la Protection sociale de la province du Liaoning pour aider les *xiagang* à retrouver un emploi ; le slogan est : « Nous vous donnons 50 000 yuans et vous réalisez votre rêve de créer une entreprise ». Au terme de la sélection, Mme Liu est choisie parmi les 3 740 soumissionnaires.

Pour l'achat d'un local mis en vente 400 000 yuans, Mme Li sollicite l'aide de la municipalité de Changchun. Différents départements vont la soutenir : le département de l'organisation du parti dont elle est membre lui accorde un prêt de 50 000 yuans, le Bureau de l'Industrie textile puisqu'elle travaillait auparavant pour une usine qui en dépendait, le Bureau des Affaires civiles et le bureau du Travail lui prêtent chacun plusieurs dizaines de milliers de yuans.

Les administrations interviennent non seulement pour mettre en contact l'offre et la demande de travail et pour faciliter, le cas échéant, l'accès au capital, mais aussi pour vanter les mérites de tel ou tel *xiagang* qui a réussi. Elles se font là le relais de campagnes de propagande et exercent une fonction qui leur a toujours été

dévolue depuis 1949. Ce ne sont plus des travailleurs salariés qui sont érigés en modèles, à l'image du soldat Lei Feng<sup>23</sup>, mais des entrepreneurs privés. Si les médias dressent leurs portraits, c'est aussi dans une intention politique. Il s'agit, à la fois, de dissiper le malaise social que crée le chômage de masse en expliquant qu'il est possible de s'en sortir, et aussi de légitimer la prospérité soudaine de quelques-uns. De multiples titres sont ainsi décernés à ces entrepreneurs modèles.

En 2002, à la veille de la fête nationale, Mme Hu Kuiping est nommée « star [de la politique de] ré-emploi » (*zai jiuye mingxing*) de la province du Hubei. Sa biographie est relatée par la presse, la télévision et la radio locale. M. Liu a lui aussi été décoré de ce titre par les autorités provinciales du Shaanxi en 2000 ; l'année suivante, il est nommé « soldat populaire modèle » (*xian shi wenming shi min biao bing*) et, en 2002, « exemple d'excellence de la jeunesse nationale » (*quanguo youxiu qingnian daitouren*). Mme Wei, à l'occasion de la journée de la femme du 8 mars, est déclarée « femme exceptionnelle » de la province du Henan. Elle entre même en politique et devient membre de l'Assemblée populaire municipale et aussi de la Conférence politique consultative locale ; le 8 mars 1998, elle participe, à Pékin, à une réunion de la Fédération des femmes à l'occasion de la journée de la femme. Mme Jia a été successivement récompensée de plusieurs titres : « Excellent membre du Parti » de la province du Sichuan, « Travailleur modèle », « Créateur d'entreprise exemplaire » (*jinguo chuangye daitouren*).

Ces titres glorieux et ces portraits, qui sont relatés par les médias, ont, en particulier, pour objectif de faire d'une histoire collective — la mise au chômage en masse des salariés du secteur d'État — des histoires exclusivement individuelles. Ce sont les qualités psychologiques des individus qui sont mises en évidence, comme si la création d'une entreprise n'était qu'une affaire de volonté et d'astuce. La question des *xiagang* n'a d'ailleurs pas

---

23. La première campagne politique « Apprendre de Lei Feng » (*xuexi Lei Feng*) est lancée au printemps 1963. Né dans une famille paysanne, Lei Feng est rapidement orphelin et est élevé par le parti communiste. Adulte, il est un soldat frugal et dévoué à la révolution et au peuple. Il serait mort en 1962 dans un accident. La photo du « petit soldat Lei Feng » est encore, à la fin des années 1990, accrochée dans toutes les écoles de Chine.

l'exclusivité de ce type de traitement par les appareils de propagande ; ceux-ci développent un discours analogue à propos d'un autre groupe social particulièrement vulnérable que sont les migrants ruraux en zone urbaine <sup>24</sup>.

### *Conclusion*

Ce parcours à travers les histoires de vie de *xiangang* devenus entrepreneurs donne à voir une extrême diversité de situations. Certains ont débuté leur carrière entrepreneuriale en ouvrant un modeste restaurant dans les murs de leur logement ou en exerçant la profession, socialement peu enviable, d'employé de maison <sup>25</sup>. Une autre a, dès sa mise à pied, réuni le capital nécessaire à l'ouverture d'une école. Le type d'activité varie, de la fabrication et de la vente de pâte de soja à la culture des orchidées, en passant par la création d'une maison de retraite. La forme organisationnelle va de l'activité purement indépendante — un entrepreneur et sa famille ou quelques employés — à la participation à un réseau de producteurs, qu'il s'agisse de vendre des services ou sa force de travail. Le travail à façon peut associer plusieurs centaines de *xiangang* sous l'autorité d'un patron. L'espace de rayonnement de l'activité va d'un quartier d'une ville à une province, voire à l'échelle de tout le pays, voire encore au-delà lorsque certains entrepreneurs ont des clients hors des frontières chinoises.

La plupart des activités citées sont des activités de services : services à domicile, restauration, école destinée aux enfants de migrants exclus des établissements publics, maison de retraite alors que l'offre publique est insuffisante, etc. Bien plus qu'elles ne concurrencent le secteur d'État, ces entreprises privées le complètent et créent un marché là où il n'y avait pas d'offre de ce dernier. Seul le travail à façon, en particulier lorsqu'il s'agit d'articles textiles, apparaît comme concurrent de la production

---

24. Cf. Eric FLORENCE, « Migrant workers in Shenzhen : between discursive inclusion and exclusion », in Hans ENTZINGER, Marco MARTINIello et Catherine WIHTOL DE WENDEN (éds.), *Migration Between States and Markets*, Londres, Ashgate, 2004, p. 42-62.

25. Les employés de maison sont, dans la Chine urbaine contemporaine, le plus souvent des migrants venus des campagnes pauvres. Cf. Delia DAVIN, « Country Maids in the City », in Jean-Louis ROCCA et Françoise MENGIN (éds.), *China : the Moving Frontiers*, New York et Basingstoke, Palgrave, 2002, p. 143-156.

dans le cadre des entreprises d'État. Ce mode d'organisation est souple, permettant le passage rapide de la fabrication d'un type d'article à un autre, et surtout économique puisque celui qui tient lieu de chef d'entreprise et qui commande la production aux travailleurs à domicile n'a ni à se soucier de ses débouchés ou de ses stocks (la production est faite sur commande), ni à payer de loyer (c'est « une usine sans murs »), ni à fournir de multiples prestations à ses employés (ils sont rémunérés à la tâche). À cet égard, les textes sur lesquels nous nous appuyons ne font que suggérer comment le passage du statut de salarié à vie à *xiagang*, et éventuellement à entrepreneur privé, s'accompagne aussi d'une augmentation de l'incertitude et de l'insécurité face à tous les risques de la vie. Autrefois membres d'un groupe social privilégié et choyé par le régime, ces individus sont désormais livrés à eux-mêmes, exposés au risque de la pauvreté (sans pour autant être aussi démunis que le sont les migrants ruraux venus en ville dont la situation s'apparente à celle d'un nouveau prolétariat). Les stratégies qu'ils mettent en œuvre (et la création d'une activité indépendante n'est pas immédiatement fructueuse) tiennent, à bien des égards, du tâtonnement dans un environnement économique en transition ; se mettre à son compte, c'est le plus souvent la seule solution pour survivre<sup>26</sup>. En encourageant les chômeurs à créer leur propre activité, les autorités s'absolvent de toute responsabilité et portent aux nues des qualités individuelles de débrouillardise.

La diversité des situations tient à un accès variable aux possibilités de financement, à la maîtrise ou non de compétences professionnelles spécifiques, sous la forme par exemple d'un savoir technique, ou de la capacité ou non à jouer sur plusieurs espaces géographiques ; autant d'éléments caractéristiques des parcours individuels préalables à la mise à pied. Certains ont fait des études. D'autres ont un réseau familial sur lequel s'appuyer. D'autres encore sont membres du parti communiste et ont un accès privilégié aux autorités locales susceptibles de leur apporter leur soutien.

Au-delà de cette variété, les *xiagang* devenus entrepreneurs sont confrontés, comme l'ensemble de la société chinoise, à l'émergence de nouvelles valeurs (l'argent, le concept de

---

26.. Antoine KERNEN parle d'« une économie de la débrouille » (*La Chine vers l'économie de marché. Les privatisations à Shenyang*, Paris, Karthala, p. 36.

marchandise) et doivent s'initier à de nouvelles techniques que sont la comptabilité, la gestion ou la promotion de leur activité. C'est sans doute dans les passages consacrés à cette dimension que le matériau utilisé a sa plus forte dimension de propagande. Les *xiagang* qui se mettent à leur compte ont un horizon temporel très court (quelques jours) et leur aptitude au calcul économique est limitée, d'autant que, par crainte de l'administration fiscale, toutes les entreprises chinoises dissimulent le plus souvent la réalité de leur comptabilité. Ce qui frappe également, c'est l'apparente facilité avec laquelle l'activité indépendante peut débuter. En l'absence de frontière claire entre l'activité formelle et informelle (car les administrations sont en train de faire l'apprentissage de leur rôle régulateur), l'obstacle principal à la mise à son compte est la mise de fonds initiale — et le paiement du premier loyer —, davantage que l'obtention coûteuse de certificats ou autorisations administratifs.

Dans cette nouvelle économie de marché, les institutions caractéristiques de l'économie planifiée continuent à exercer un rôle. L'unité de travail (la *danwei*) à laquelle le *xiagang* est administrativement lié ne lui fournit plus d'activité et bien souvent plus de revenu, mais ce lien fournit un statut et ajoute du crédit au *xiagang*. Certes, celui-ci est sans emploi, mais il est dans une situation moins défavorable que le chômeur qui, lui, n'a pas de *danwei*. Les organisations para-étatiques, qui avaient autrefois vocation à encadrer et contrôler la population et à la mobiliser lors des campagnes politiques, ont vu leur rôle se transformer. La Fédération des femmes ou les syndicats fonctionnent désormais comme des prestataires de service et font office de bureau de l'emploi.

Les médias jouent un rôle complexe. Ils sont à la fois les supports de diffusion des idées nouvelles et, parfois, des sources d'inspiration de ceux qui créent une activité indépendante. Mais, dans un régime totalitaire réformé, ils sont aussi sollicités de manière très classique par l'appareil de propagande pour dresser en exemple des individus qui ont réussi, incitant chacun à en appeler à ses propres ressources pour sortir du dénuement. Ce ne sont pas seulement les individus, mais aussi les institutions héritées du temps de l'économie planifiée qui s'adaptent à l'émergence d'une nouvelle économie et d'une nouvelle société, et participent à la construction du marché. Certes donc, l'État et ses différentes composantes (les administrations provinciales ou locales) se retirent de la sphère économique, déléguant à l'initiative privée la

création des emplois et l'approvisionnement des marchés en produits ou services. Mais simultanément, l'État réinvente ses modes d'intervention, et devient plus social, incitant notamment les organisations qui sont sous son contrôle à gérer la question du chômage. D'autres institutions exercent une tutelle sur les associations d'entrepreneurs de telle sorte que celles-ci ne peuvent se constituer en une force de contestation du système politique. Tant que la croissance économique se poursuit, la combinaison d'un totalitarisme réformé et d'un capitalisme sans véritable bourgeoisie a de beaux jours devant elle.

*Centre d'études français sur la Chine contemporaine –  
Hong Kong*



**Economie & Humanisme**

**Entreprises, société, développement durable. Quelles responsabilités pour les managers ? N° 370 - octobre 2004**

**ÉDITORIAL**  
Manifestons  
D. Clerc

**DÉBATS**  
Et si on parlait d'effectivité du droit à l'emploi ?  
J. Dughera  
Militer pour la sécurité des parcours de vie  
J. Vanoye

## DOSSIER

**Entreprises et management. DE NOUVELLES PRATIQUES ?**

La grandeur des femmes et hommes d'entreprise est de préférer l'action au discours. Qu'en est-il de leurs initiatives pour assumer la responsabilité des entreprises dans la société ?

MN Auberger, F Quairel, P Barthel, F Bornard, ML Buisson, S Hernandez, PY Madinier, P Koleva, P David, J Le Maux, P Gilormini, D Moreau

**Un contexte social en mouvement. DE FORTES ATTENTES**  
Dignité du travail, dialogue social, écologie... les changements dans les pratiques de management font écho aux exigences, en partie contradictoires, des salariés, mais également des épargnants, des consommateurs, des citoyens.

Ph Bernoux, B Valiorgue, F Autier, A Carbonnel, M Féron, JL Gérard, B Chapas, J Blanc, A Bêcheur, F Bensebaa, X Hollands, J Fanguinovy

**Des interrogations à l'économie, au droit, au politique.**  
**REPERES POUR UN Avenir**

La responsabilisation globale des entreprises appelle des changements structurels et une mobilisation continue de leurs dirigeants. Mais elle passe aussi par l'émergence d'une nouvelle relation entre la société et son économie.

C Le Bas, C Mouchot, M Capron, I Cadet, HJ Nougéin, Ph Barbarin, P Ajanche, J Bichot, J Clément, JC Dupuis, PY Gomez, H Pué, F de Bry, J Ballet



## CHRONIQUES

**ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ - Les surprises de la civilisation des loisirs**  
Y. Crozet

**RAISONS D'AGIR - L'énergie et la morale**  
H. Pué

## RUBRIQUES

**INSERTION - Revenu minimum d'activité. Opportunité ou rique ?**  
F. Minet

**ALTERITES - Droit d'asile et accès à l'hébergement**  
S. Ebermeyer, M. Sévin

**TERRITOIRES - La politique de la ville en question**  
L. Chambolle

**INTERNATIONAL - La crise du coton au Mali n'est pas un accident**  
Y. Soudan

**Dossier du prochain numéro :**  
**Alternatives en Amérique Latine**

Abonnement 2005 : France : 45 € TTC - CEE : 51 € - Hors CEE : 50 € (Étudiant : demi-tarif)

Vente au numéro : France : 13 € - CEE : 14 € - Hors CEE : 13,50 € (port compris)

14 rue Antoine Dumont - 69372 LYON cedex 08 - FRANCE - courriel : ehlyon@economie-humanisme.org  
tél. 33 (0)4.72.71.66.66 - fax 33 (0)4.78.69.86.96 - site Internet : www.economie-humanisme.org

# **Autour de la question du travail**

## **Trois thèses sur le capitalisme cognitif**

Patrick DIEUAIDE

Qu'il s'agisse de réparer une machine tombée en panne, de concevoir ou de mettre au point de nouveaux produits ou procédés techniques, de répondre rapidement à une demande personnalisée de produits ou de services, de plus en plus, le travail demande aux travailleurs un « détour de réflexion » ou, comme le dit Marx, une « activité personnelle » préalable nécessaire pour organiser, voire inventer, les moyens de leurs propres actions. Notons que ce réquisit, devenu explicite aujourd'hui à travers le discours sur les compétences ou encore sur le *knowledge management* n'est pas chose nouvelle. Depuis fort longtemps, l'écart mis en évidence par les sociologues du travail entre travail réel et travail prescrit devait pointer le rôle critique décisif joué par les « savoirs ouvriers » dans le fonctionnement des organisations tayloriennes.

Il n'empêche. Depuis un certain temps déjà, ce « détour de réflexion » fait débat. Certains y voient l'expression d'un régime spécifique, raffiné, de mobilisation de la force de travail, qu'il soit fondé sur la coopération forcée<sup>1</sup>, la généralisation des principes du juste à temps et du *teamwork*<sup>2</sup> ou bien encore sur des formes renouvelées de mise au travail fondées sur l'adhésion ou l'implication subjective<sup>3</sup>. D'autres y décèlent l'émergence d'un nouveau régime

---

1. Thomas COUTROT, *L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste ?*, La Découverte, 1998.

2. Jean-Pierre DURAND, *La chaîne invisible. Travailler aujourd'hui : flux tendu et servitude volontaire*, Seuil, 2004.

3. Danièle LINHART, « Les nouvelles formes d'organisation du travail : vers la fin du taylorisme ? », *Cahiers de l'IAURIF*, n° 131-132, p. 67-72.

de production des savoirs, de plus en plus intégré à l'industrie<sup>4</sup> et porteur d'un modèle de travail « indivis », antinomique au modèle de l'opération taylorienne<sup>5</sup>. D'autres encore y voient un piège, ou une fausse question, qui dissimule davantage qu'il ne les éclaire les limites de la sociologie du travail à s'interroger sur le processus de « fabrication des aptitudes<sup>6</sup> » ou encore à cerner le caractère nécessairement composite de l'activité humaine de travail<sup>7</sup>.

Dans le cadre de cette contribution, on se propose de poursuivre ce débat en s'interrogeant sur le sens de ce « détour de réflexion » comme modalité singulière de conception, d'organisation et de mise en œuvre du procès de travail au sein des entreprises. À regarder de près, en effet, ce « détour de réflexion » recouvre une foule d'activités intermédiaires de production et d'échange, sans rapport direct avec le processus de fabrication des produits, comme celles, par exemple, de s'informer, de dialoguer ou encore de juger ou d'évaluer. Ces activités, subjectives par essence, mobilisent des moyens discursifs et langagiers, consomment des ressources cognitives, prennent du temps. Elles décrivent les contours d'une « division cognitive du travail<sup>8</sup> » à l'intérieur de laquelle les individus circulent et coopèrent entre eux pour la production de connaissances nouvelles ou de savoir-faire spécifiques. Bref, ce « détour de réflexion » renverrait à un moment productif intermédiaire inédit, constitutif d'une dynamique endogène de formation et de développement d'une puissance intellectuelle de travail singulière, car toujours contingente à une situation de travail donnée. Autrement dit encore, par le truchement des connaissances produites « en situation », le procès de travail deviendrait l'enjeu d'une transformation profonde de la manière dont s'organise le procès de mise en valeur des capitaux productifs. Telle est

4. Pierre VELTZ, *Le nouveau monde industriel*, Gallimard, « Le Débat », 2000.

5. Pierre VELTZ et Philippe ZARIFIAN, « Vers de nouveaux modèles d'organisation ? », *Sociologie du travail*, n° 1, 1993, p. 3-25.

6. Marcelle STROOBANTS, *Savoir-faire et compétences au travail*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993.

7. Pierre ROLLE, *Où va le salariat ?*, Éditions Page deux, 1997.

8. Philippe MOATI et El Mouhoub MOUHOUD, « Information et organisation de la production : vers une division cognitive du travail », *Économie appliquée*, tome XLVI, n° 1, 1994, p. 47-73.

succinctement l'hypothèse que nous développerons dans le cadre de cette contribution.

Pour ce faire, nous procéderons en trois temps. Dans une première partie, nous présenterons quelques-uns des principaux changements macro-structurels susceptibles d'éclairer, selon nous, les conditions de passage d'un régime de « travail contraint » à un régime de « travail libre » (ou *free activity*, pour reprendre les termes de Marx). Puis, nous discuterons du sens et de la portée de cette mutation en s'interrogeant sur l'articulation de cette nouvelle forme sociale de travail, étroitement liée au développement des rapports de coopération, avec la contrainte de mise au travail organisée par le rapport salarial. Enfin, nous ouvrirons quelques pistes de réflexion au sujet de la manière dont la *free activity* s'inscrit dans le champ de la valorisation capitaliste. Concernant ce dernier point, nous limiterons nos propos à établir un simple rapprochement entre le développement de produits et de logiques productives de plus en plus intensives en connaissances et le développement de la finance.

Pour clore ces remarques introductives, précisons que ces quelques éléments d'analyse s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion plus large et collective relative aux processus économiques et sociaux de transition du capitalisme industriel vers un « capitalisme cognitif » dont la dynamique historique chercherait à placer la mobilisation, la production et la valorisation des connaissances au cœur de l'accumulation du capital. Parties prenantes de ce programme de recherche, les quelques réflexions qui suivent s'inscrivent dans la continuité d'une série de travaux déjà engagés sur ce thème<sup>9</sup>.

---

9. Cf. par exemple, Christian AZAIS, Antonella CORSANI et Patrick DIEUAIDE (éds.), *Vers un capitalisme cognitif*, L'Harmattan, 2001 ; Carlo VERCELLONE (éd.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2002 ; Antonella CORSANI, Patrick DIEUAIDE, Maurizio LAZZARATO, Jean-Marie MONNIER, Yann MOULIER-BOUTANG, Bernard PAULRÉ et Carlo VERCELLONE, « Le capitalisme cognitif comme sortie de la crise du capitalisme industriel. Un programme de recherche », *Forum de la régulation*, École normale supérieure, octobre 2001, 39 p.

***Dans le capitalisme cognitif, la « free activity » est première, la mise au travail seconde***

Comme le suggère la série d'exemples évoqués en introduction, nombreuses sont les situations où le travail, dans ses déterminations concrètes, n'a rien d'immédiat mais se présente, au contraire, comme un « problème à résoudre » quant aux formes d'engagement et de mobilisation des capacités de travail des individus. Plus généralement, dans un régime d'accumulation tiré par l'innovation et le développement des activités de services, on peut supposer que ces situations d'indétermination sont devenues la règle plutôt que l'exception. Il en découle un rapport des individus au travail s'inscrivant à rebours des principes tayloriens de planification et de prescription des tâches. Sur ces bases, en effet, il revient à l'individu lui-même de fournir l'effort de connaissance et de conception pour définir et organiser les moyens de ses propres actions. Or, ce « rapport à soi » fonde, croyons-nous, l'idée d'un renouveau de la notion de *free activity* que l'on peut caractériser, en première approximation, comme l'expression *directe* de l'intelligence et de l'initiative des travailleurs. Plus fondamentalement, la *free activity* correspondrait à un mode spécifique d'intervention des individus « en situation », où il s'agirait, non seulement, d'être capable de jugements et de diagnostics sur ces situations, mais aussi de concevoir et de mettre en œuvre des solutions appropriées aux circonstances du moment.

Cette caractérisation du rapport des individus au travail n'est pas sans fondement. D'un point de vue théorique, celle-ci s'inscrit en filigrane dans le droit fil de la thèse de la disjonction entre le travail de l'homme et le travail de la machine forgée par Pierre Naville dès les années soixante<sup>10</sup>. En effet, pour Pierre Naville, cette disjonction liée au développement de l'automatisation des moyens de production (et portée aujourd'hui à son plus haut point avec la diffusion massive des TIC) permet une désynchronisation spatiale et temporelle des conditions d'emploi des machines de celles des hommes. Ouvrant, par cela même, un espace d'autonomie de nature à permettre aux individus de travailler par eux-mêmes, ces derniers se voient dans la possibilité de construire et de coordonner « librement » leurs actions ; « librement », c'est-

---

10. Pierre NAVILLE, *Vers l'automatisme social ?*, NRF, Gallimard, 1963, p. 188 sq.

à-dire d'agir dans des rapports de travail déconnectés du système de qualification requis par le fonctionnement des machines et au regard desquels la conduite de leurs actions, qu'elles soient individuelles ou collectives, repose fondamentalement sur l'intelligence de leurs auteurs et des savoirs qu'ils détiennent. D'un point de vue empirique, il suffira, pour notre propos, de se reporter aux analyses de terrain de Armand Hatchuel et Bruno Weil sur les système-experts<sup>11</sup> ou encore aux situations de travail prises en exemple par Philippe Zarifian dans les secteurs de l'industrie et des services les plus taylorisés<sup>12</sup> (l'automobile et les centres d'appel) pour se convaincre que ces modalités d'action font de la *free activity* une forme sociale de travail qui n'est pas réservée à une élite du salariat (management, recherche) mais se manifeste dans un large spectre d'activités, de métiers ou de professions.

Une seconde justification de la *free activity* peut être recherchée dans ses finalités pratiques, lesquelles doivent être rapprochées d'un changement radical de définition et de construction de la performance économique des entreprises. En particulier, dans un environnement de marché dominé par un régime de concurrence fondé sur l'innovation intensive, pèse continuellement sur ces dernières une quasi « obligation d'invention ». D'un côté, cette exigence conduit les entreprises à s'intéresser activement aux connaissances, à chercher à comprendre comment elles se forment, qui les détient et comment il convient de les sauvegarder. De l'autre, la pression de la concurrence par l'innovation conduit à une accélération de l'obsolescence et du renouvellement des produits et des techniques. Les entreprises sont donc conduites à se projeter dans un futur radicalement incertain, à forger des anticipations sur un horizon temporel de gestion de plus en plus court et à s'en remettre à des décisions fondées de plus en plus sur des conjectures, des croyances ou encore des logiques mimétiques ou d'opinion dont on sait, depuis Keynes, qu'elles ne recèlent aucune force endogène de stabilisation. C'est pourquoi, les buts du travail poursuivis et les moyens requis pour les atteindre, ne sont jamais totalement fixés ou maîtrisés par les directions. De fait, au regard de ces évolutions, la *free activity* peut être considérée doublement :

---

11. Armand HATCHUEL et Bruno WEIL, *L'expert et le système*, Economica, 1992.

12. Philippe ZARIFIAN, *À quoi sert le travail ?*, La Dispute, 2003.

comme une alternative à des processus internes de décision et de gestion fondés sur l'autorité et la hiérarchie ; comme une solution visant à pallier une certaine forme d'ignorance ou de méconnaissance des firmes de leur environnement externe (marché du travail et marché des biens), en particulier pour concevoir et organiser les bons appariements entre technologies et qualifications, produits et marchés.

Sur ces bases, la *free activity* peut être définie par trois dimensions essentielles :

— La *free activity* consiste en un « agir » imprescriptible car toujours contingent à une situation de travail donnée. C'est donc un travail investi d'une temporalité propre. Pour reprendre une terminologie forgée par Philippe Zarifian, la *free activity* repose sur une dynamique de l'action qui substitue au « temps de travail » nécessaire à la fabrication d'une marchandise particulière, le « temps du travail »<sup>13</sup> que demandent l'organisation, la conception et la mise en œuvre des moyens (solutions) pour la réalisation d'une activité ou d'une production donnée.

— La *free activity* est la manifestation concrète d'une mobilisation continue de la volonté, du physique, de l'intelligence et, plus largement, de la personnalité des individus. Plus précisément, la *free activity* recouvre une palette d'activités, d'attitudes et de comportements dont la finalité ultime réside dans la production et la mise en œuvre de solutions ou de capacités d'action singulières, personnalisées. C'est donc une activité « sous laquelle se cristallisent toutes les dimensions de la vie sociale, de l'économie, de la culture et de la politique<sup>14</sup> ».

— La *free activity* peut se décliner en une infinité de sous-ensembles de travaux selon le type dominant de ressources cognitives mobilisées par les individus dans l'action. De façon pragmatique, et nous en tenant à un découpage fondé sur les capacités socio-cognitives les plus élémentaires des individus, on peut distinguer : le travail corporel, le travail affectif, le travail

---

13. Philippe ZARIFIAN, *op.cit.*

14. François DUBET cité par Gilbert DE TERSSAC in « Vers une sociologie des activités professionnelles ? », *Actes des IX<sup>e</sup> journées de sociologie du travail*, « Contraintes, Normes et Compétences au travail », Atelier 1, novembre 2003, p. 505.

intellectuel<sup>15</sup>. On peut établir également une typologie plus immédiate selon les différentes qualités manifestées par les individus dans le travail, comme, par exemple, dans l'étude de Gilles Garel et Christophe Midler sur le métier d'emboutissage<sup>16</sup>, la « capacité à comprendre les autres », la « capacité d'évaluer et de négocier des options » ou les « compétences techniques » détenues par les professionnels engagés.

La *free activity* marquerait ainsi le « retour du travail au travailleur » pour reprendre l'expression heureuse de Philippe Zarifian<sup>17</sup>. Son développement s'inscrirait dans un mouvement de réappropriation du contenu du travail. À ce titre, la *free activity* est source de « mieux être », voire d'émancipation. Pour autant, ce mouvement de réappropriation n'élimine en aucune manière la contrainte au rapport salarial (voir point suivant). Mais il ne s'y plie pas non plus. Pour ainsi dire, l'émergence de la *free activity* s'inscrit dans un processus de *travail médiat* de construction, d'agencements ou de combinaisons des capacités productives des individus, qui est et n'est pas sous l'emprise du salariat. Il l'est, formellement ou par destination, comme prérequis à l'ouverture ou à la poursuite du procès de valorisation des capitaux productifs. Sous cet angle, on peut dire que la *free activity* n'échappe pas à une certaine forme de subordination tenant à l'impossibilité, pour les travailleurs, de disposer librement du produit de leurs travaux. Il ne l'est pas, dans ses modalités concrètes, comme processus autonome

---

15. Cette trilogie recoupe les trois types de « travail immatériel » proposés par Antonio Négri et Michaël Hardt que sont : le travail informatique et de communication, le travail affectif, le travail *in bodily mode* (cf. Antonio NÉGRI et Michaël HARDT, *Empire*, Exils Éditeur, 2000, p. 357 sq.). On remarquera également que ce découpage couvre un champ d'activités beaucoup plus large que celui retenu par Robert Reich dans ses analyses des mutations du capitalisme. Sous la figure du « manipulateur de symbole », l'auteur fonde ses analyses sur la centralité du travail intellectuel fourni par une petite élite appartenant aux secteurs de l'informatique, de la communication et de la finance. Cf. Robert REICH, *L'Économie mondialisée*, Dunod, 1997.

16. Gilles GAREL et Christophe MIDLER, « Concourance, processus cognitifs et régulation économique », *Revue française de gestion*, n° 104, juillet-août 1995, p. 86-101.

17. Philippe ZARIFIAN, « Sur la question de la compétence », *Annales des Mines*, n° 62, décembre 2000, p. 25-28.

de mobilisation et d'engagement des individus sur des objectifs intermédiaires de production et d'échange qui jalonnent le procès de travail et qui constituent autant de moments aporétiques de libre expression de la volonté des individus dans l'organisation et la conduite de leurs actions.

***Dans le capitalisme cognitif, les déterminations du travail productif ne coïncident plus avec la contrainte de mise au travail organisée par le rapport salarial***

1. Dans un article datant du milieu des années soixante-dix, Michel Aglietta faisait remarquer que chez Marx, à la différence des classiques, « le travail n'est pas naturellement englobé dans le capital sous la forme du travail salarié. Au contraire, précisait-il, le capital est issu du travail selon un rapport d'appropriation spécifique<sup>18</sup> ». Sur ces bases, l'auteur devait fonder le concept de travail productif (comme travail producteur de plus-value) directement à partir de la scission introduite par le rapport salarial « entre le procès de travail et son but, le produit<sup>19</sup> ». Ainsi, la notion de travail productif devait-elle jouer un rôle central dans l'analyse des formes et de la dynamique de l'accumulation du capital, en permettant notamment d'articuler très étroitement l'analyse de l'évolution et de la répartition des gains de productivité avec la formation et le développement d'une norme sociale de consommation impulsée par la généralisation du rapport salarial.

De fait, la problématique du travail productif dans l'analyse de l'école de la régulation reposait sur une étude minutieuse des interactions du procès de travail avec le processus monétaire de formation des revenus salariaux. Ce « couplage » faisait du progrès technique, d'un côté, et des luttes sociales pour la transformation des conditions d'existence du salariat, de l'autre, les deux leviers régulateurs du processus de mise en valeur des capitaux. Dans ce cadre, les déterminations concrètes du travail productif sont essentiellement de nature technologique et institutionnelle (étatique et monétaire). Leur développement s'inscrit dans un processus

---

18. Michel AGLIETTA, « Quelques réflexions sur le travail productif », *Revue économique*, n° 1, 1977, p. 139.

19. *Ibidem.*

d'endogénéisation croissante du cycle d'entretien de la force de travail aux schémas de reproduction du capital.

La force de la démonstration n'aura échappé à personne. Le résultat en est cependant une conception du travail productif qui ne fait pas suffisamment justice aux processus sociaux de coopération qui structurent la formation et le développement des collectifs de travail. Cette dimension a pu passer inaperçue du temps du fordisme, en raison notamment de l'emprise normalisatrice de la technologie et des institutions du rapport salarial sur la structure des qualifications, le contenu et l'organisation du travail. Depuis plus de vingt ans maintenant, la coopération dans le travail n'a cessé de prendre de l'importance dans le cadre de processus productifs de plus en plus dominés par des enjeux de qualité et des délais d'innovation.

2. En effet, dans les processus de compétition hors coûts, l'activité de travail est le plus souvent en prise directe avec le développement de marchés de biens et de services dont les cycles de vie s'avèrent de plus en plus courts et instables. La concurrence est ainsi déportée presque « mécaniquement », dirons-nous, sur deux dimensions essentielles de la performance des entreprises : les délais et la qualité des rapports de coopération au sein des collectifs de travail. Ces deux dimensions ne sont pas équivalentes. Elles répondent même à des impératifs contradictoires.

— La première dimension, longuement analysée par Jean-Pierre Durand<sup>20</sup>, a contribué à la mise en place de schémas d'organisation (flux tendu, teamwork, modèle de la compétence) allant dans le sens d'une rationalisation extrême du temps de travail. Imposée sous la pression temporelle des marchés à tous les stades de la chaîne d'activités des entreprises, elle suppose un régime draconien de mobilisation de la force de travail fondée principalement sur l'« implication contrainte » et la « coopération forcée ». Notons cependant que cette pression temporelle n'élimine nullement les marges d'autonomie et d'initiative dont les salariés peuvent se prévaloir dans l'exercice de leurs activités. Bien sûr, cette pression temporelle n'est pas sans effet sur la personne du travailleur (angoisse, stress...). Il n'en demeure pas moins que cette pression reste *extérieure* aux agencements concrets de

---

20. Jean-Pierre DURAND, *op.cit.*

l'activité formatrice qu'est le travail. Cette particularité n'a pas échappé à Jean-Pierre Durand pour qui, la mise en œuvre des fonctions psychophysiologiques permettant l'adaptation et la régulation au travail, non seulement, n'appartient pas à la charge de travail, mais, au contraire, la rend acceptable par le jeu social qu'elle autorise au niveau de l'ajustement des comportements des individus<sup>21</sup>.

— La seconde dimension renvoie à une nécessité « plus intérieure » de flexibilité et de polyvalence, *directement* au niveau de la capacité d'organisation des collectifs de travail à faire face à l'urgence ou encore à des situations de travail « non programmables ». Notons que cette capacité n'est pas donnée *a priori*, notamment par une prédisposition des salariés à se comprendre naturellement et à agir spontanément en nom collectif. Certes, il pourrait en être ainsi au regard, par exemple, de travaux de faible complexité. Mais il serait réducteur de faire de ces cas particuliers (valables notamment dans les industries d'assemblage) une généralité. Pour de nombreux autres cas, cette capacité suppose le développement d'une intelligence collective. Il s'agit là d'un impératif qui passe, au minimum, par la construction de relations interpersonnelles, de production et d'échange, structurées en son cœur par des rapports de confiance.

Ces deux dimensions de la performance ne se situent donc pas sur un même plan. S'il appartient aux entreprises d'en faire la synthèse pratique, l'exercice ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes. On peut comprendre, en effet, que l'exigence de faire « vite et bien » puisse être difficilement compatible avec celle de « réfléchir et de comprendre avant d'agir ». De fait, cette tension entre le dedans des rapports de travail et le dehors de leurs rapports avec le marché est, pour les salariés, la source de toutes les ambivalences, tant du point de vue de leur perception du travail que sous l'angle de la construction de leur identité professionnelle.

D'un point de vue plus théorique, cette tension peut s'interpréter comme l'expression d'une contradiction non régulée logée au cœur même du procès de travail. Au risque de schématiser, la contradiction tiendrait en ceci : alors que la pression des délais demanderait de disposer d'une force de travail

---

21. Jean-Pierre DURAND, *op.cit.*, p. 299 sq. (nous résumons).

qualifiée immédiatement opérationnelle, flexible et disponible à merci, *a contrario*, le travail développé collectivement dans les rapports de coopération demanderait que cette même force soit formée « sur le tas », *au cœur même du procès de travail*, au plus près de la personnalité et des savoirs déployés, transmis et accumulés par et entre les individus.

Là réside tout le problème mais aussi toute la différence d'avec la situation qui prévalait du temps du fordisme. Alors que sous le régime de travail fordiste, la formation des capacités de travail des individus était prise en charge, pour une large part, par le système de formation initiale, lequel demeurait en extériorité radicale vis-à-vis du procès de travail, il en va tout autrement aujourd'hui. La prégnance des rapports sociaux de coopération dans le travail fait émerger une contrainte nouvelle d'insertion professionnelle liée à l'affirmation de la collectivité comme unité de base de la production. Ce phénomène se lit de plus en plus clairement, en particulier au niveau du marché du travail des jeunes où, de plus en plus, sous couvert de stages, de CDD, voire même de CDI assortis de départs volontaires (cas des jeunes diplômés), l'on voit des individus chercher à travailler pour acquérir une expérience professionnelle.

Dans un tel contexte, la mise au travail n'a plus rien d'immédiat. Le ou les premiers emplois occupés ne peuvent plus être considérés, théoriquement tout au moins, comme de simples moyens *directs* de valorisation des connaissances et autres savoir-faire dont les individus seraient dépositaires. Plus finement, ces emplois successifs sanctionneraient la capacité des individus à établir une relation dynamique et cumulative entre les différentes formes de savoirs détenus et les compétences spécifiques requises par la variété des situations de travail imprimées par les mutations du système productif <sup>22</sup>.

3. En résumé, il découle de nos propos que le procès de travail serait le siège de réquisits multiples, exclusifs mais inséparables les

---

22. Patrick DIEUAIDE, « La relation d'emploi à l'épreuve des savoirs. Le cas des jeunes diplômés », Communication au colloque « Éducation, formation et dynamique du capitalisme contemporain », Laser-IRD et ART (Atelier de recherches théoriques) François Perroux, Université de Montpellier I, juin 2004, 20 p.

uns des autres. D'un côté, le marché demande que le travail soit organisé et géré efficacement, à partir d'un certain nombre de correspondances réglées *ex-post* (contrôle qualité, normes ISO...) de manière à assurer la conformité d'une expérience ou d'un savoir donné à un résultat attendu, prévisible. De l'autre, le travail s'affirme, au contraire, comme une modalité singulière, libre et autonome, de production de compétences ou savoir-faire spécifiques à partir de forces de travail hétérogènes intégrées les unes aux autres par le biais des apprentissages.

Ces dynamiques, hétérogènes, sont lourdes de sens et d'implications du point de vue des déterminations du travail productif. Elles signifient, en effet, que le travail productif se définit autant, sinon davantage, par son inscription dans les rapports de coopération que par rapport à son rendement immédiat mesuré par le volume de travail direct matérialisé dans son produit. Or, de ce point de vue, double, les déterminations du travail productif ne peuvent plus coïncider avec la contrainte de mise au travail comme celle-ci avait pu être organisée par le rapport salarial à l'époque fordiste. Il en est ainsi pour deux raisons au moins.

— En premier lieu, les capacités productives des individus demandées par les employeurs sur le marché du travail n'ont aucune raison de correspondre *a priori* avec les qualifications spécifiques requises « en situation » puisque ces dernières, comme nous l'avons déjà évoqué, répondent à des relations de production et d'échange développées dans le cours même du procès de travail. En d'autres termes, la force de travail a toutes les chances d'être peu lisible sur le marché du travail, sa valeur d'usage lui faisant tout ou partie défaut au moment où il s'agit de « passer contrat » en vue de sa consommation.

— En second lieu, le déplacement du procès de développement de la force de travail sur le terrain même de sa consommation conduit à faire émerger une tension structurelle entre le temps consacré à la production de cette force (sous forme de connaissances et de savoir-faire) et le temps de consommation de cette même force par les directions d'entreprises qui en détiennent le droit d'usage. Cette tension met en évidence l'étroitesse de la « base » réelle et monétaire sur laquelle le travail des salariés est reconnu et rémunéré comme travail productif. En effet, en se produisant eux-mêmes (comme *capabilities*), les salariés ont toute légitimité pour revendiquer l'exclusivité des droits de propriété sur

les connaissances et autres savoir-faire dont ils sont les auteurs et qu'ils ont développés et accumulés durant tout le temps qu'ils ont travaillé. En retour, cette légitimité se heurte à celle de l'« homme aux écus » pour qui la « production de connaissances » et leur incorporation dans les produits, les technologies et les services font partie du travail qu'il est en droit de commander aux salariés. Cette légitimité, il la détient formellement en vertu des droits de propriété dont il dispose sur leur force de travail et qu'il s'est procurés en toute légalité sur le marché du travail. De cette tension découle une crise larvée de la relation salariale dont la légitimité, comme médiation centrale du rapport capital-travail, est mise à mal tant que ne pourra s'établir un « régime d'accord » qui reconnaisse aux individus une « autonomie productive et juridique » pour le temps d'activité que représentent la formation, l'organisation et la gestion de leurs propres capacités.

On peut comprendre, dans ces conditions, que la contrainte de mise au travail organisée par le truchement du rapport salarial devienne non seulement inopérante mais plus encore contre-productive. En effet, à partir du moment où le développement de la force de travail s'inscrit sur le terrain même de la création de valeur et du capital, il devient évident que le rapport salarial, loin d'être le vecteur de l'intégration sociale comme au temps du fordisme, fonctionne à l'envers, comme une machine à exclure. L'exclusion vise ceux dont la productivité pour produire la connaissance de leurs propres actions est insuffisante. Ce phénomène se lit très clairement dans les statistiques du travail où, depuis la fin des années soixante-dix, l'on voit le salariat se vider progressivement de la composante la moins qualifiée de la population active. On notera par ailleurs que cette « déprolétarianisation » des rapports de travail s'accompagne, en retour, de la montée d'une élite intellectuelle et technicienne, diplômée, mobile et bien rémunérée, et de mieux en mieux insérée dans les rapports de propriété à mesure que les structures financières les y invitent (stock options, fonds de pension).

***Dans le capitalisme cognitif, la circulation est le modus operandi de la création de valeur ; elle va de pair avec le développement de la finance***

1. Des réflexions qui précèdent, il découle que les rapports sociaux de coopération, en jouant un rôle préliminaire crucial

comme détermination spécifique du travail productif, font de la connaissance un objectif intermédiaire de production à part entière qui conditionne l'organisation et le bon déroulement du procès de travail. À ce titre, la production de connaissances introduit une temporalité autonome *pour le salarié* dans la formation et le développement de ses propres capacités.

Certes, et comme le souligne à juste titre André Gorz, les salariés peuvent bien détenir des savoirs et même une culture commune forgés « en dehors du procès de production <sup>23</sup> ». On peut même ajouter, avec l'auteur, que rien ni personne ne peut prétendre que ces savoirs ou cette culture ont été acquis ou produits « en vue de leur mise au travail ou de leur mise en valeur <sup>24</sup> ». Mais, objecterons-nous, les salariés n'entrent pas dans le champ des rapports sociaux de production la « tête vide ». Ils n'y entrent pas non plus avec des connaissances ou des savoir-faire nécessairement utiles à la réalisation immédiate d'un travail dont le contenu, en partie ou en totalité, est à inventer.

Plus précisément, il nous semble que André Gorz et nombre de critiques de la thèse du capitalisme cognitif (cf. Thierry Pouch et Pierre Rolle dans ce numéro) ne reconnaissent pas suffisamment l'importance que représente le déploiement sur le terrain d'une nouvelle norme sociale de travail. Cette norme, matérialisée par des formes originales d'implication et de mobilisation de la subjectivité des individus, met en scène de nouvelles identités professionnelles, de nouveaux comportements, de nouvelles représentations, en somme, de nouveaux modes d'action qu'on aurait bien tort de reconduire, sans vérification, dans la « moulinette » des abstractions théoriques bien établies (la valeur, l'exploitation...).

Une telle sous-estimation n'est pas sans incidence au plan de l'analyse : soit qu'elle conduise à rabattre la « production des connaissances » dans le champ de la production en général, au même titre que la production de fours électriques ou de machines à laver ; la connaissance devient alors un objet appropriable comme tous les autres ; soit, au contraire, qu'elle amène à projeter la « production de connaissances » dans un au-delà du capitalisme au

---

23. André GORZ, *L'immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Galilée, 2003, p. 40.

24. *Ibidem*.

motif que la connaissance, « nouvelle substance sociale commune à toutes les marchandises » et, à ce titre, substance de la valeur, n'est pas mesurable en unités abstraites simples<sup>25</sup>, et donc marchandisable. Dans tous les cas, on perd la singularité du phénomène : on perd de vue le fait que la production de marchandises repose de moins en moins sur un travail immédiat, construit sur des relations directes d'un travailleur pris individuellement avec des objets et des instruments de travail, et de plus en plus sur un « engagement raisonné » fait d'opérations intellectuelles démultipliées pour la constitution de capacités ou de savoir-faire spécifiques portés par les individus et dont les collectifs de travail sont d'emblée dépositaires. Est évacuée, par la même occasion, l'idée simple mais centrale à nos yeux selon laquelle la « production de connaissances » repose sur la médiation de collectifs de travail dont l'organisation et la gestion constituent une dimension clé du processus en cours de ré-intermédiation du marché du travail.

En un certain sens, l'irruption de la connaissance dans les rapports de travail laisse préjuger d'un déplacement radical et global des conditions infrastructurelles et institutionnelles d'organisation et de gestion du processus de mise au travail au sein des entreprises. En faire abstraction, c'est retourner, croyons-nous, aux vieilles antennes du marxisme, en rabattant, par exemple, la question de la mobilité et de l'accumulation des compétences sur celle de la flexibilité et de la précarité. Plus fondamentalement, et comme se plairait à le dire une tradition bien établie du marxisme, c'est être amené à privilégier une lecture des mutations du capitalisme fondée sur le primat des rapports de domination sur la transformation des rapports de production. Ainsi, selon cette grille de lecture, fera-t-on le constat ou la démonstration que les savoirs sont de plus en plus assujettis à des impératifs de rentabilité économique et, avec eux, l'organisation et la gestion des laboratoires, des centres de recherche publics et privés, les universités. De même, sera-t-on amené à analyser et à critiquer le processus d'extension de la sphère marchande à tout un pan des relations sociales et à des domaines d'activités jusque-là largement épargnés. Mais encore ? Disons-nous. S'il s'agit de décrypter la subtilité du mode opératoire des institutions et des jeux d'acteurs

---

25. André GORZ, *op. cit.*, p. 34.

qui organisent les rapports de domination pour ensuite affirmer, qu'une fois étendue au champ des connaissances, la valeur reste la valeur, l'exploitation, l'exploitation... Et le capitalisme, le capitalisme, la cause est entendue (!). Rabattue sur le « pouvoir démiurgique » du capital, la « nouveauté » est sacrifiée sur l'autel de la reproduction (simple ou élargie) du système. Les dynamiques de transformation, les processus de transition sont niés en leur essence même. Est niée, du même coup, la capacité politique d'une société à engendrer sa propre histoire.

2. Si les connaissances jouent un rôle décisif dans le procès de mise en valeur des capitaux productifs, la raison tient, croyons-nous, à ce que leur production demande l'ouverture d'un espace de circulation interne à la division du travail qui bouleverse en profondeur le procès de consommation de la force de travail. Cet espace n'a rien d'une abstraction théorique. Il peut se lire concrètement au niveau de la structure des organisations des entreprises, modelées, depuis le milieu des années quatre-vingt, par une série de réformes qui touchent trois principaux domaines<sup>26</sup> : l'intégration de la recherche à l'industrie, l'intégration des donneurs d'ordre et des fournisseurs (constitution de la firme réseau), l'intégration fonctionnelle interne aux entreprises.

Ces réformes ont en commun de favoriser le déploiement de rapports de travail spécifiques où des individus aux capacités cognitives et productives hétérogènes, venus d'horizons professionnels variés, se côtoient et se présentent les uns aux autres comme des médiations. En sorte que l'on ne peut plus discerner le travail de l'un du travail de l'autre. Le travail de l'un dépend du travail de l'autre et réciproquement. Plus précisément, les uns et les autres travaillent ensemble ou encore participent à la réalisation en commun d'un même travail. Ce qui en modifie profondément la nature dans la mesure où celui-ci s'inscrit non plus dans un rapport homme/nature mais dans un rapport direct des hommes entre eux<sup>27</sup>.

— D'une part, le travail devient d'emblée un procès social ; plus exactement, le travail s'ouvre par un acte réflexif. Cette

---

26. Jean-Pierre DURAND, *op.cit.*, chap. I.

27. Georges BENGUIGUI, « Travail et classes moyennes », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. LXXXIX, 1990, p. 265.

réflexivité n'est pas seulement interne à l'activité déployée par chaque individu partie prenante de ce procès. Elle n'est pas non plus assimilable aux multiples règles d'intervention et autres procédures de contrôle qui font toute l'épaisseur institutionnelle du rapport salarial. Cette réflexivité forme une « boucle de rétroaction » qui parcourt l'ensemble des activités de production et d'échange qui tissent les rapports sociaux de coopération. Elle constitue un moment décisif, interne au travail lui-même, de réappropriation des conditions sociales de la production. Ce moment est irréductible. Il est source d'autonomie et même, comme nous l'avons déjà évoqué, constitutif d'une certaine forme de liberté dans le travail.

— D'autre part, ce procès est soutenu par des connaissances et des savoir-faire mais aussi par des représentations, des langages, des affects... dont la mobilisation « en situation » appelle une implication subjective forte. Plus précisément, la nécessité de se comprendre pour agir ensemble met en évidence le rôle crucial joué par les capacités langagières et discursives des individus pour tenter d'assurer une unité et une continuité dans le temps de ce procès. Aussi, le rôle de ces capacités est double. En premier lieu, leur emploi permet à chacun des participants de se forger une grille d'interprétation commune ou partagée, toujours révisable, à partir de ressources propres mises en commun (énoncés, solutions clés en main, réseaux d'activités, carnets d'adresses...) et ajustées directement les unes les autres ; en second lieu, elles sont un moyen de trouver un équilibre dynamique dans le schéma continu des interactions qui le constituent, en permettant notamment de réinvestir la part d'ignorance qui fait retour toutes les fois que la confrontation des individus à leurs réalisations fait problème.

— Enfin, les connaissances et les savoir-faire partagés, repris, transformés par les protagonistes du procès de travail s'inscrivent dans une dynamique cumulative qui profite aussi bien au collectif qu'à l'ensemble de ses membres. Cette dynamique se traduit par une meilleure productivité des actions élaborées et mises en œuvre collectivement et aussi, pour chacun des membres de ce collectif, une meilleure efficacité et même un élargissement des possibles dans le choix, l'organisation ou l'invention de leurs ressources propres.

Ces particularités micro-sociales, internes au procès de travail, font de la circulation le *modus operandi* de la création de valeur :

circulation des connaissances, des idées, des hommes eux-mêmes qui en sont les supports, pour la production de capacités spécifiques nécessaires en vue de l'accomplissement d'un travail ou d'une production donnée ; mais circulation aussi comme moment constitutif d'une dynamique productive qui subordonne l'accumulation du capital à une socialisation sans précédent du procès de consommation de la force de travail. Plus précisément, cela signifie, comme l'a fort bien remarqué Jean-Marie Vincent, que « l'accumulation du capital doit faire fond sur une intellectualité de masse, sur des productions de connaissances qui s'entrelacent et se répendent dans une multiplicité de réseaux et de processus<sup>28</sup> ».

Dans cette mesure, il serait bien aventureux de croire que le concept de valeur (et par extension, celui de capital) sorte indemne d'une telle transformation des rapports sociaux de production. En effet, la production de connaissances emprunte beaucoup, dans ses caractéristiques structurelles, au modèle de co-production propre à la relation de service. Aussi, créée dans l'implication réciproque des individus qui participent à la production des connaissances, la valeur recouvre une dimension sociale (ou cognitive) forte et irréductible. Elle est le résultat de ce que la force de travail des individus ne peut plus être séparée des processus de leur mise en relation et de leur combinaison.

Il en découle une difficulté structurelle de mise en valeur des capitaux productifs, tenant littéralement à un problème d'appropriation et de mise en œuvre des connaissances incorporées dans les personnes. Cela tient, d'une part, à ce que ces connaissances, dont la pérennité est liée au sort de la force de travail, peuvent se perdre (cas de licenciement) ou encore devenir obsolètes économiquement (accélération des innovations de produits ou de procédés venues de la concurrence). Aussi, leur conservation dans le temps demande-t-elle à ce qu'elles soient codifiées ou que les personnels embauchés soient fréquemment renouvelés. Dans les deux cas, le processus de circulation est perturbé, ce qui ne manquera pas d'entraîner une moindre création de valeur (voire une perte absolue) en raison d'une réduction de la sociabilité ou de la qualité des apprentissages que sous-tendent les

---

28. Jean-Marie VINCENT, « Sortir du travail », *Futur Antérieur*, n° 43, 1997, p. 88.

processus cognitifs déployés dans les rapports de coopération. D'autre part, leur détention à des fins lucratives suppose que les pratiques et, plus largement, l'ensemble des représentations dont elles sont le produit soient tenus secret, et ceci contre la tentation de l'imitation. Or, cette protection (notamment par le brevet) contrevient à leur propre développement, lequel suppose qu'elles s'épanouissent dans le cadre de rapports sociaux de coopération qui en garantit la libre appropriation.

Ces difficultés mettent en évidence l'étroitesse de la base institutionnelle déployée par l'intermédiaire du rapport marchand et du rapport salarial face à la montée en puissance de logiques productives fortement socialisées. Sans nous étendre sur ce point qui mériterait de plus amples développements, nous bornerons nos propos à formuler le constat suivant :

C'est au monde de la finance qu'il revient de valoriser les capacités cognitives immergées dans des rapports sociaux de coopération au sein des entreprises. Qu'il s'agisse de fonds de pension dans le portefeuille desquels les firmes sont gérées comme des stocks de compétences, de capital-risque pour soutenir le développement d'un entrepreneuriat innovant (*start-up*), des brevets multiples et variés comptabilisés au bilan des firmes comme des actifs immatériels ou des stocks options émises pour tenter de soudoyer les savoirs stratégiques d'une petite élite de la communication, de la finance et de la recherche, les innovations financières ne manquent pas pour essayer d'enclorre la « société du savoir » dans des dispositifs institutionnels de gestion et de contrôle des capacités et des performances de l'action collective.

Cette dynamique est perverse. Si elle ne privilégie plus le contrôle direct des capacités de travail sur le lieu de travail, elle subsume, *a contrario*, la coopération et la production des savoirs qui en découlent dans un rapport *direct* à la création de valeur pour l'actionnaire. C'est là une manière extrêmement violente d'encastrier l'économie et le social. Mais il s'agit, là aussi, d'une transformation sans précédent de la manière dont la société, considérée dans son ensemble, est appelée à s'impliquer dans l'organisation et le développement de la production. L'« enveloppement », par la finance, d'une fraction de plus en plus large de l'espace du social signifierait, dans cette perspective, la reconnaissance implicite du caractère directement productif pour les entreprises d'une part croissante des temps et des activités

socio-cognitives qui structurent et organisent la vie individuelle et collective des individus.

Bien sûr, il s'agit là de considérations très générales qui mériteraient d'être précisées, en particulier au niveau des formes, des modalités et des limites concrètes du processus de constitution de la valeur et du capital, directement au regard des pratiques et des représentations qui se construisent dans le champ des rapports sociaux. Sous réserve de cette condition, la financiarisation n'en serait pas moins le témoin d'une forme inédite d'accumulation du capital dont les fondements reposeraient sur la création ou le redéploiement d'institutions et d'infrastructures (d'éducation mais pas seulement) dont la finalité serait de soutenir, d'orienter, voire de normaliser, le développement des capacités d'apprentissage d'un individu, d'un groupe ou d'une collectivité donnée.

\*

Pour conclure, il n'est peut-être pas inutile de restituer nos propos dans le cadre plus large d'une réflexion engagée, avec d'autres, sur la dynamique de structure qui préside à l'émergence d'un « nouvel ordre productif cognitif » au sein des principaux pays de capitalisme développé.

Comme le montrent les travaux de Fernand Braudel, de Pierre Dockès ou d'Immanuel Wallerstein, on ne peut résumer le capitalisme à ses formes industrielle et productive, *a fortiori* à un rapport social de production spécifique. Pour ainsi dire, le capitalisme n'a pas de visage ou de consistance propre *a priori*. Celui-ci peut s'accommoder de dispositifs de contrôle et de gestion multiples et variés, selon les régimes politiques et juridiques qu'il traverse, les contraintes sociales et idéologiques qu'il rencontre, l'état des techniques, le type de ressources exploitables... Son histoire est celle d'un rapport social d'appropriation qui peut tout autant mettre à profit les rapports de travail hérités des sociétés traditionnelles ou même de type esclavagiste<sup>29</sup> que composer avec les valeurs et les modes de vie des populations laborieuses (actions de bienfaisance, défense de la moralité ouvrière...). Plus largement, la dynamique du capitalisme est analysée dans ces

---

29. Yann MOULIER BOUTANG, *De l'esclavage au salariat, économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF, 1998.

différentes approches comme un processus historique en perpétuelle structuration et déstructuration<sup>30</sup>. Sa « matérialisation » dans différentes « instances » de pouvoir et de régulation apparaît toujours comme le résultat d'un équilibre précaire entre des hiérarchies et des forces sociales en mouvement.

Dans cette perspective, l'expression de « capitalisme cognitif » ne serait rien d'autre que la tentative de caractériser une dynamique de développement qui prend appui sur les rapports sociaux fondamentaux du capitalisme industriel et les formes institutionnelles qui les codifient à un moment donné de son histoire, mais qui ne s'y réduit pas. En quelque sorte, l'histoire présente et à venir du capitalisme cognitif serait celle d'une trajectoire ou d'une ligne de fuite qui couperait « au plus court » dans les médiations, les formes d'organisation et les capacités productives existantes et poursuivrait sa course dans les espaces insondés des relations sociales et productives de la vie personnelle, artistique et collective des individus. Sa dynamique imposerait une nouvelle norme de valorisation qui passerait par un redécoupage des frontières du capital avec le marché, la société et l'État. Elle traduirait, pour faire bref, un bouleversement lent mais irréversible des conditions sociales générales de la production. Ces conditions, qu'il conviendrait d'explicitier analytiquement et empiriquement, laissent deviner un double processus : un processus d'approfondissement de la contrainte monétaire qui subordonne au mouvement de l'accumulation du capital une masse toujours plus importante des revenus issus du travail de la société ; un processus de ré-intermédiation des rapports de travail qui libère les capacités productives des individus du carcan des réglementations et des formes de contrôle forgées au plus fort de la domination du salariat.

*Université Paris 1 – MATISSE (Modélisations appliquées-  
trajectoires institutionnelles-stratégies socioéconomiques)*

---

30. Sur ce point, cf., par exemple, Henri LEFEBVRE, « Réflexions sur le structuralisme et l'Histoire », repris de *L'idéologie structuraliste*, Seuil, « Points », 1975, p. 37.

# *Revue française de sociologie*

publiée avec le concours du  
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

59-61, rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17 – Tél. : 01 40 25 11 87 ou 88

JUILLET-SEPTEMBRE 2004, 45-3

ISBN 2-7080-1087-5

**Sociologie de la morale et philosophie** Dominique MERLLIÉ

**Effets contextuels et expérience scolaire** Marie DURU-BELLAT  
**des élèves** Séverine LE BASTARD-LANDRIER  
Céline PIQUÉE  
Bruno SUCHAUT

**Figures de la domination** Danilo MARTUCELLI

**Prévenir la violence dans l'activité militante** Eric DOIDY

**Le marché des concerts** Pierre FRANÇOIS  
**de musique ancienne**

*NOTE CRITIQUE*

**Mouvements sociaux** Lilian MATHIEU  
**et politique contestataire**

**LES LIVRES**

## **Abonnements/Subscriptions (2004) :**

*L'ordre et le paiement sont à adresser directement à :*

*Please send order and payment to:*

*Éditions OPHRYS BP 87 05003 GAP cedex France*

*04 92 53 85 72*

France :

Particuliers : 80 € (4 numéros trimestriels)

Institutions : 90 € (4 numéros trimestriels)

Institutions : 110 € (4 numéros trimestriels + supplément en anglais)

Étudiants : 60 € (4 numéros trimestriels)

Étranger/Abroad :

110 € (4 numéros + supplément en anglais/  
*four quarterly issues + the English selection*)

# Vers le meilleur des mondes possibles ou les promesses du capitalisme cognitif

Thierry POUCH

Il est des analyses en économie qui laissent entendre que le capitalisme innoverait en permanence et œuvrerait pour l'émancipation des salariés, puisqu'il leur apporterait à la fois richesses et épanouissement dans le travail. C'est une antienne de l'économie politique classique, laquelle s'est renforcée avec l'avènement de la science économique. On devine l'admiration qui anime les économistes devant tant d'ingéniosité et de capacité innovatrice que le système productif est en mesure de fournir pour surmonter les blocages sur lesquels bute régulièrement l'économie et jeter ainsi les linéaments d'un nouveau régime de croissance. Telle est l'orientation prise par le courant cognitiviste. Ce court article entreprend de proposer une introduction critique à la théorie du capitalisme cognitif.

Les crises économiques sont, pour les économistes, des moments propices pour mettre en valeur leur savoir et leur aptitude à diagnostiquer l'(ou les) origine(s) et la nature de ces crises, en même temps que de penser le devenir des sociétés qui traversent, parfois dans la douleur, ces crises. Ils peuvent alors pleinement s'insérer dans le monde de l'expertise économique, à moins que cela soit celui de la science sociale, ou, pour certains, caresser le rêve de côtoyer les philosophes, afin de débusquer les signes annonciateurs d'un monde nouveau, c'est-à-dire d'une organisation économique laissant derrière elle des structures dépassées, obsolètes, qui ont fait leur temps. En ce sens, les économistes apparaissent toujours tentés, sans le reconnaître pour autant, de faire de leurs théories, le fondement de suggestions ou de recommandations normatives elles-mêmes articulées aux enjeux

politiques et sociaux du moment. On sait que, sur ce thème, l'analyse critique de la croissance économique qu'avait mise au point l'école française de la régulation, analyse lui accordant au passage une audience dépassant le seul cadre hexagonal, s'était rapidement transformée en une recherche des conditions économiques et sociales d'un nouveau régime de croissance en mesure de succéder à ce que l'on définit désormais comme la phase fordiste du capitalisme. L'accession de la gauche au pouvoir au début de la décennie quatre-vingt forma le contexte favorable au déclenchement d'une vague de travaux à partir desquels chacun prit part à l'analyse prospective du capitalisme. Celui-ci ne pouvait que s'engager dans une étape nouvelle que, faute de mieux, on appela post-fordisme.

Avec le temps s'affinèrent les travaux, lesquels, en explorant les expériences étrangères, permirent d'entrevoir les contours de ce post-fordisme. Les nouvelles organisations du travail, dans les usines automobiles japonaises, suédoises, voire allemandes, avaient puissamment inspiré les théoriciens de la régulation, qui y virent les linéaments d'un nouvel ordre productif. D'autres ont tenté de repérer les métamorphoses de la société salariale et de définir les réformes de structure indispensables à la formation d'un nouveau régime de croissance<sup>1</sup>. Mais cette littérature n'était parvenue qu'à entrevoir le devenir du capitalisme contemporain. Le caractère embryonnaire de la sortie de crise incitait les auteurs à appeler à des réformes structurelles. Pour Michel Aglietta et Anton Brender, les entraves aux métamorphoses de la société salariale résidaient notamment dans le fait que les entreprises, en cherchant à économiser du travail, s'étaient lancées dans le renouvellement des techniques sans se préoccuper du contenu même du travail. Tant que l'esprit du taylorisme persisterait, disaient-ils, l'économie ne pourrait mettre fin à la séparation entre travailleur individuel et expression collective du travail, c'est-à-dire promouvoir la

---

1. On se reportera sur ces points aux travaux de Benjamin CORIAT, *L'atelier et le robot. Essai sur le fordisme et la production de masse à l'âge de l'électronique*, Christian Bourgois, coll. « Choix-essais », 1990 ; Benjamin CORIAT, *Penser à l'envers. Travail et organisation dans l'entreprise japonaise*, Christian Bourgois, coll. « Choix-essais », 1991 ; Michel AGLIETTA et Anton BRENDER, *Les métamorphoses de la société salariale. La France en projet*, Calmann-Lévy, coll. « Perspectives de l'économie », 1984.

réunification des tâches de conception et d'exécution<sup>2</sup>. De son côté, Benjamin Coriat, partant du constat selon lequel l'adieu au taylorisme était devenu un point de passage obligé pour les chercheurs, économistes ou gestionnaires, qui entendaient disserter sur l'organisation du travail de demain, demeurait prudent quant à l'aptitude à adopter-adapter un modèle étranger d'organisation du travail. Mais il n'en restait pas moins attentif, au moment de la parution de l'ouvrage *Penser à l'envers*, à la gestation d'un modèle de démocratie d'entreprise dans laquelle l'implication du salariat dans le processus de la prise de décision économique ouvrirait la voie à des conditions renouvelées et inédites d'efficacité de la production des entreprises.

Ces formes embryonnaires de sortie de crise ont-elles trouvé leur aboutissement dans l'avènement du capitalisme cognitif ? Ce qui était encore en gestation il y vingt ans a-t-il atteint son point culminant dans cette phase nouvelle du capitalisme contemporain qu'est le capitalisme cognitif ? La question est d'emblée posée par les économistes réunis autour de Carlo Vercellone, qui publie sous sa direction *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?* Il est avancé d'emblée que la fin du capitalisme industriel, sous le poids de la crise du fordisme, aurait laissé place à une nouvelle division du travail, laquelle serait en mesure d'impulser l'affirmation puis la diffusion de la connaissance et du savoir dans une organisation renouvelée de la production. Cette hypothèse, à elle seule, invite à la lecture de l'ouvrage car elle se transforme rapidement en conviction que le capitalisme contemporain est entré dans sa phase postindustrielle. Mais la présence de certaines réserves formulées dans l'ouvrage par des auteurs comme François Chesnais, Jean-Claude Delaunay, Claude Serfati ou Geneviève Schméder, démontre que le débat sur l'évolution et le cours pris par le capitalisme est loin d'être tranché en faveur de l'émergence du capitalisme cognitif. Nous nous proposons d'établir dans cet article une lecture comparative de deux ouvrages récemment parus

---

2. Cf. Michel AGLIETTA et Anton BRENDER, *op. cit.*, chapitre VI : « Germes de changement ou sources de tension ? ».

sur le sujet, l'un, édité sous la direction de Carlo Vercellone, l'autre, publié par André Gorz <sup>3</sup>.

Avec la crise du fordisme et donc du mode d'organisation de la production et de la consommation, aurait germé une étape nouvelle du capitalisme centrée autour de deux caractéristiques fondamentales. La première a trait à l'importance de la connaissance dans les processus de production qui aurait enclenché la chute du capitalisme industriel et deviendrait le principal élément de la valorisation du capital. La seconde réside dans la montée de la financiarisation de l'économie, qui ne résulterait pas seulement de l'éclatement des relations monétaires internationales définies en 1944 à Bretton-Woods, et qui aurait fait de la finance un corps étranger de l'économie réelle. Elle signifierait que la contrainte de valorisation déborde désormais la seule sphère de la production. La financiarisation impliquerait alors de profonds bouleversements dans la définition et la gestion du rapport salarial, tant dans l'entreprise (rapport travail-capital), que chez les ménages eux-mêmes (transformations dans le partage consommation-épargne sous l'influence par exemple des fonds de pension). Brièvement résumé, l'ouvrage collectif qui nous est proposé s'inscrit dans une démarche consistant à saisir la phase actuelle du capitalisme dans la dynamique longue de celui-ci. Il s'agit de repérer les crises de mutations dont est porteur le capitalisme depuis le dix-neuvième siècle, crises qui l'auraient conduit d'un ordre productif libéral et industriel « à la Smith », à un ordre productif « communicationnel » selon les termes d'une des contributions due à Pierre Dockès. Ce qui était pressenti par la lecture de travaux antérieurs produits par certains des contributeurs du livre se confirme dans ce nouvel exposé. La phase cognitive dans laquelle le capitalisme contemporain serait entré, constitue en réalité un au-delà du capitalisme destiné à former une société ou une civilisation postindustrielle, au sein de laquelle le capital deviendrait de plus en plus abstrait en raison de la prééminence de la permanence de l'innovation, de la circulation de l'information et de la généralisation, jusque dans les actes des consommateurs, des techniques cognitives.

---

3. Cf. Carlo VERCELLONE (éd.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2003 et André GORZ, *L'immatériel. Valeur, capital, connaissance*, Galilée, 2003.

***La place réduite de l'histoire dans l'analyse du capitalisme cognitif***

La thèse contenue dans ce livre ne peut laisser indifférent. Il faut entendre par là l'agacement qui saisit parfois le lecteur lorsqu'il s'aperçoit que, sous couvert d'une inscription du capitalisme cognitif dans la dynamique longue de ce système économique et qui suggère la présence de l'histoire, l'analyse proposée n'est finalement qu'anhistorique. Oubli de l'histoire en effet, et singulièrement, oubli des conditions sociales de production de politiques économiques menées par l'État capitaliste aux alentours des années quatre-vingt pour briser les derniers soubresauts de la contestation. Face à la radicalisation des revendications du monde ouvrier, aux luttes sociales destinées, à l'époque, à contester l'organisation taylorienne du travail, sa discipline et ses contrôles, à la baisse de la rentabilité du capital qui s'ensuivit, le capitalisme a dû recourir, à la fin de la décennie soixante-dix, et avec des forces politiques idoines, à des politiques de rigueur, de désinflation dite compétitive, pour restaurer les profits et le pouvoir de la finance, pouvoir qui s'était érodé depuis que le keynésianisme et son esprit avaient triomphé à partir des années trente. 1979 constitue de ce point de vue une date clé dans l'histoire récente du capitalisme dans la mesure où, des États-Unis de Ronald Reagan à la France de Laurent Fabius, en passant par la Grande-Bretagne de Margaret Thatcher, tous les gouvernements, conservateurs ou sociaux-démocrates ont emboîté le pas du néolibéralisme. Ainsi que l'indiquent fort justement Gérard Duménil et Dominique Lévy, *un coup*, au sens de coup d'État, s'est déroulé et fut imposé au salariat. Le capitalisme cognitif ne succède pas au capitalisme industriel du seul fait de l'épuisement de l'efficacité de celui-ci, mais aussi parce qu'il fallut inventer des dispositifs de liquidation des compromis sociaux antérieurs et de mise au pas du salariat<sup>4</sup>. La crise du fordisme et la lente mais socialement dévastatrice gestation du capitalisme cognitif ont été les fruits de l'activité humaine, des rapports de force, des luttes, des alliances toujours temporaires des dominants avec l'État. Si le

---

4. Cf. Gérard DUMÉNIL et Dominique LÉVY, *Crise et sortie de crise. Ordre et désordres néo-libéraux*, Presses Universitaires de France, coll. « Actuel Marx Confrontation », 2000. Cf. également des mêmes auteurs *Économie marxiste du capitalisme*, La Découverte, coll. « Repères », 2002.

capitalisme cognitif, postindustriel, forme une nouvelle phase dans la dynamique longue de ce système, s'il contient une transformation des méthodes de production, il s'est aussi constitué sur le chômage de masse, la misère sociale et une recomposition de l'« armée industrielle de réserve ». L'histoire du capitalisme cognitif doit, par conséquent, être lue comme celle des vainqueurs. Elle traduit, pour reprendre Walter Benjamin, une logique négative inscrite dans ce qui fut manqué, à savoir, le socialisme. Dans ses thèses sur « le concept d'histoire », et en particulier la thèse IX, Benjamin indiquait que « Le concept de progrès doit être fondé sur l'idée de catastrophe. C'est le fait que les choses continuent à aller ainsi qui est la catastrophe<sup>5</sup> ». Car le capitalisme cognitif, postindustriel, en restant le capitalisme, nous fait prendre la mesure du désastre du vingtième siècle et nous le fait situer dans l'échec de la formation du socialisme.

La deuxième source d'agacement a trait aux conséquences sociales du capitalisme cognitif et à la nouvelle division du travail qui l'accompagne. Fondée sur la connaissance et le savoir, celle-ci nous est présentée comme un moyen, pour le salarié, de s'affranchir de la discipline d'usine, du poste individuel dans l'usine, pour dégager une autonomie dans le travail, articulant savoirs acquis en dehors et dans l'entreprise. Le salarié doit désormais se préparer à un engagement subjectif dans la production, à la mobilisation de ses savoirs vernaculaires, et entrer ainsi dans la dimension cognitive du travail<sup>6</sup>. Il doit voir le travail comme une production de soi. Et encore, cette production de soi laisse en suspens, occulte les catégories sociales, ouvriers et employés (55 % de la population active) qui, dans l'emploi, sont confrontés à la flexibilité, à la précarité, ou au risque du chômage. Tout l'ouvrage, à l'exception des articles plus critiques que nous avons plus haut mentionnés, semble se nourrir des passages que Marx écrivit sur le *General Intellect* dans les *Manuscrits de 1857-*

---

5. Cf. Walter BENJAMIN, « Sur le concept d'histoire », in *Œuvres*, tome III, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2000 [1940]. Un commentaire est établi par Gérard RAULET, *Le caractère destructeur. Esthétique, théologie et politique chez Walter Benjamin*, Éditions Aubier, 1997.

6. Cf. Antonella CORSANI *et al.*, « Le capitalisme cognitif comme sortie de la crise du capitalisme industriel », Document de travail UMR Université de Paris I-CNRS, n° 85-95, 2001, p. 1-40.

1858 ou *Grundrisse*<sup>7</sup>. Mais cette économie cognitive, de la connaissance, du savoir, remet-elle en question les mécanismes de création de la plus-value dans l'entreprise ? Manifestement oui selon les économistes « cognitivistes », puisque la théorie de la valeur-travail serait usée jusqu'à la corde. La raison de l'épuisement de la valeur-travail se situerait dans la ré-appropriation du travail par les salariés qui échapperaient du même coup à la subsomption du travail sous le capital. Ils auraient même tranché le débat, passionné il y a trente ans, portant sur les rapports entre les *Manuscrits de 1844*, ceux de 1857-1858 et *Le Capital*. Le problème est qu'ils se sont, en cours de route, éloignés de l'enseignement qu'en tirait Toni Negri dans les années soixante-dix, lorsque celui-ci voyait dans les *Grundrisse* de Marx les signes annonciateurs du communisme et entendait du même coup faire l'économie d'une réflexion sur le problème des modalités de la transition d'un mode de production à un autre. Point de communisme chez nos auteurs, puisqu'ils en restent au capitalisme. Et c'est bien parce qu'ils y restent que la double question de l'exploitation et de l'extraction de la plus-value conserve une actualité. Les salariés n'ont accès au savoir et à la connaissance que dans les strictes limites de leur condition de salariés. Leurs compétences ne sont mobilisées que dans la perspective d'une appropriation de leurs réalisations intellectuelles. Dans le capitalisme postindustriel, la frontière de classe séparant droits de propriété et force de travail, même intellectualisée, ne saurait être abolie. En découle que l'ouvrage s'inscrit dans une démarche idéaliste, émerveillée par un capitalisme qui est apte à se reproduire, mais sans radicale rupture dans les rapports sociaux de production. L'ouvrage apparaît par conséquent comme un instrument d'analyse et de compréhension des choses tout en les laissant en l'état. En consacrant une place aussi large aux savoirs et à la connaissance, les « cognitivistes » inscrivent leur démarche dans le sillage des théories du capital humain, lesquelles réduisent les fondements de la croissance à la seule accumulation des connaissances, et font du salarié un être factoriellement doté en capital éducatif et scientifique, au « service » du capitalisme, mais

---

7. C'est le cas notamment de l'article de Remy HERRERA et Carlo VERCELLONE, « Transformations de la division du travail et *General Intellect* », in Carlo VERCELLONE (éd.), *op. cit.*, p. 23-54.

socialement désaffilié. Il apparaît en effet que les rapports sociaux de production sont négligés, pour ne pas dire oubliés, dans l'analyse du capitalisme cognitif, puisque celle-ci fait du travailleur celui qui accumule en lieu et place des capitalistes<sup>8</sup>.

### *Une approche plus critique du capitalisme cognitif*

La vision que nous propose André Gorz du capitalisme contemporain apparaît beaucoup plus interrogative, plus critique, quant aux effets de la montée de l'immatériel et des opportunités qu'il renferme pour que se déploie un nouveau régime de croissance. Si les trois premiers chapitres laissent entendre que l'avènement de l'immatériel dans le capitalisme contemporain ouvre la voie à une société de l'intelligence, le dernier chapitre offre une vision plus désenchantée de cette société. C'est cette distinction qui est en mesure de perturber le lecteur, car celui-ci ne sait plus si l'auteur adhère à cette idée que le salarié, se produisant, rend poreuse la frontière entre produire pour et se produire soi-même. Jusqu'à la fin du troisième chapitre, André Gorz semble en effet séduit par l'aptitude du capitalisme à se renouveler, à définir un nouveau mode d'organisation de la production et du travail qui émanciperait l'homme de la servitude, au travers de laquelle, comme il le dit, le capitalisme se perpétuerait

« [...] quand ses catégories ont perdu leur pertinence : quand la production de richesse n'est plus calculable ni quantifiable en termes de « valeur » ; quand la principale force productive n'est plus une ressource rare, ni un moyen de production privatisable mais un ensemble de savoirs humains abondants, inépuisables, dont l'usage et le partage accroissent l'étendue et la disponibilité. Virtuellement dépassé, le capitalisme se perpétue en employant une ressource abondante — l'intelligence humaine — à produire de la rareté, y compris la rareté d'intelligence<sup>9</sup>. »

---

8. Cf. Alain MOUNIER, « Capital humain et croissance. Développement des connaissances ou appauvrissement de la pensée ? », in Pierre DOCKÈS (éd.), *Ordre et désordres dans l'économie-monde*, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2002, p. 359-388 ainsi que Jean-Marie HARRIBÉY, « Le cognitivisme : nouvelle société ou impasse théorique et politique ? », Communication au colloque *Les transformations du capitalisme contemporain : faits et théories, états des lieux et perspectives*, 31 mars-2 avril 2004, Université de Reims, LAME et Atelier de recherches théoriques François Perroux.

9. André GORZ, *op. cit.*, p. 81.

Il voit dans le déploiement de ce capitalisme cognitif une autre conception de la richesse et des objectifs des activités humaines <sup>10</sup>. Il franchit une étape supplémentaire lorsqu'il indique que, désormais, la production est mise au service de l'homme, et non plus l'inverse. Le passage du livre permettant de relier les positions des auteurs réunis autour de Carlo Vercellone et celles développées par André Gorz, se situe aux pages 92 et suivantes. André Gorz reste ancré sur une hypothèse qui était déjà la sienne en 1980 dans son livre *Adieux au prolétariat, au-delà du socialisme*, à savoir, l'émergence d'un néo-prolétariat industriel, usager des logiciels et des réseaux de communication mondialisés, se dotant d'une culture anti-productiviste et anti-étatiste, et à partir duquel se forment les contestations radicales du capitalisme actuel. Ce néo-prolétariat est, pour André Gorz, l'indice qu'une contestation de l'ordre capitaliste, mondialisé et financiarisé, se consolide au travers de la maîtrise des instruments de la communication et des nouvelles technologies de l'information, maîtrise signifiant une appropriation collective des moyens de production pouvant être à l'origine d'une négation des rapports sociaux capitalistes (ce point ne peut qu'être en contradiction avec le processus de décomposition du salariat collectif, propre au fordisme et la montée de l'individuation du procès de travail, que voient les économistes réunis par Carlo Vercellone). Se dessinerait alors une « société de l'intelligence », laquelle serait voisine de ce que les économistes « cognitivistes » nomment le profil de la civilisation déterminé par l'économie cognitive.

Mais la perspective d'André Gorz apparaît plus prudente, voire critique, que celle des « cognitivistes ». Ces derniers semblent en effet indiquer au lecteur que l'avènement du capitalisme cognitif traduirait une sortie du purgatoire industriel, dans lequel l'ouvrier était enfermé, et une accession au paradis de l'économie de la connaissance, dans lequel le salarié serait désaliéné, autonome, entreprenant, bien intégré dans l'entreprise, et, par conséquent, libéré du travail, de la sueur, de la fatigue. L'inquiétude qui structure la fin du livre d'André Gorz quant à l'émergence d'une société déshumanisée, mérite que l'on s'y arrête comme pour mieux l'opposer à la vision enchantée du capitalisme cognitif que nous offrent Carlo Vercellone et la plupart des auteurs du livre

---

10. André GORZ, *op. cit.*, p. 85.

publié sous sa direction. Partant de l'idée que la connaissance n'entraîne pas nécessairement l'intelligence, André Gorz insiste sur les dangers qui guettent désormais la civilisation, dans la mesure où il pointe « le divorce entre la connaissance et le savoir, la science et le monde vécu <sup>11</sup> ». Il rappelle à juste titre ce que le philosophe Edmund Husserl avait mis en exergue en 1936 dans *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*. Le pouvoir de la science dans les sociétés modernes contenait le danger d'une séparation de la théorie d'avec le monde vécu. Le verdict d'Husserl fut à l'époque sans appel et vaut très probablement pour la période actuelle, tant les sciences européennes n'ont plus rien à nous dire sur l'homme, constat appelant à un retour, comme nous y invitait Husserl dans les années trente, à la connaissance réelle, inscrite dans la pensée du monde concret et dans l'histoire. Le capitalisme cognitif ne peut alors que faire fonctionner la pensée selon un ordre machinique, conduisant à une artificialisation de la vie des hommes. André Gorz y voit le signe annonciateur d'un refus généralisé du corps, de la mort, de la finitude de l'homme <sup>12</sup>. Le capitalisme cognitif serait le point d'aboutissement de la stratégie permanente, structurante, du capital : éliminer le corps des hommes pour y substituer des machines, programmées, intelligentes, et une alliance de la science, produite et financée par le capital, et d'une civilisation de l'ingénieur. Le genre humain est sur une trajectoire de déclin irréversible. Quand bien même André Gorz n'en tirerait pas les enseignements politiques nécessaires pour jeter les bases d'une critique et, pourquoi pas, pour agir en vue du renversement du capitalisme, cognitif ou pas, le dernier chapitre de son livre permet de prendre la mesure de la controverse qui s'est établie au sujet du nouvel ordre productif capitaliste qui serait en train d'éclorre depuis une décennie environ. Le diagnostic, pour le moins convaincu, et parfois même admiratif, porté par les économistes sur l'aptitude du capitalisme à se sortir des crises et à entraîner avec lui l'adhésion du salariat est conforme à leur obsession du progrès économique.

---

11. André GORZ, *op. cit.*, p. 113.

12. *Ibidem*, On se reportera au passage concernant la sexualité et la procréation, p. 117-118. Au travers de cet exemple, Gorz y voit la généralisation de la marchandisation (marché du sperme, des ovules, des gènes, des organes, des embryons...).

Mais ce diagnostic doit être contrebalancé par une série de critiques destinée à mettre en valeur les risques encourus par ce salariat s'il demeure enfermé dans son aveuglement de ce qu'est la réalité capitaliste.

Il est un dernier aspect qui ne peut manquer de susciter l'intérêt du lecteur, et qui concerne les tenants du capitalisme cognitif, en tant que celui-ci incarne une phase nouvelle de croissance économique et engage la civilisation occidentale pour les décennies à venir. Il a trait aux origines historiques de la théorie du capitalisme cognitif. Comment expliquer l'implantation d'un tel discours en France, alors que, depuis le début des années quatre-vingt, tout message ayant un contenu marxiste semblait discrédité au sein de la profession des économistes ? Cette implantation est imputable, selon nous, à l'importation des thèses développées dans les années soixante-dix par l'*opéraïsme* italien, autour de Négri. Comme nous l'avons indiqué plus haut, la problématique du *General Intellect* et l'exploitation qui fut faite des *Manuscripts de 1857-1858* de Marx par Toni Négri en 1979 (nous faisons référence ici à la traduction française) conduisait l'auteur à s'interroger sur le passage direct au communisme en faisant l'économie de la lourde machine réflexive sur la transition vers le socialisme. Les *Manuscripts de 1857-1858* de Marx étaient vus par Négri comme le « sommet de la pensée révolutionnaire marxienne ». Qu'en est-il dans le capitalisme cognitif ? Point de pratique révolutionnaire chez les économistes « cognitivistes », dont certains sont d'ailleurs italiens et semblent se situer dans le sillage de l'*opéraïsme*. Tout un travail de sociologie de la connaissance mériterait d'être produit afin précisément de comprendre les raisons ayant conduit ces auteurs à passer de « l'ouvrier masse à l'entrepreneuralité commune », pour reprendre les termes de Maria Turchetto, passage traduisant les renoncements politiques de la génération précédente, que tente de dissimuler la seconde génération d'*opéraïstes* italiens<sup>13</sup>.

---

13. Une première ébauche de ce travail est fournie par Maria TURCHETTO, « De « l'ouvrier masse » à « l'entrepreneuralité commune » : la trajectoire déconcertante de l'*opéraïsme* italien », in Jacques BIDET et Eustache KOUVELAKIS (éds.), *Dictionnaire Marx contemporain*, Presses Universitaires de France, coll. « Actuel Marx Confrontation », 2001, p. 295-306.

On l'aura sans doute compris, la lecture de ces deux ouvrages est stimulante, enrichissante, mais doit nécessairement déboucher sur une analyse critique de ce qui est proposé comme issue à la crise. Seul André Gorz semble avoir conscience des limites et réels dangers à l'avènement de l'immatériel dans le capitalisme contemporain. Concluons en disant que, entre le constat d'une mutation du capitalisme et l'espoir que cette mutation ait lieu et se déroule comme indiqué, il y a une marge que les économistes réunis autour de Vercellone, du moins une majorité d'entre eux, franchissent allègrement. Pour André Gorz, la phase actuelle du capitalisme ne peut constituer une phase stable de croissance. Elle exprime au contraire le point culminant de la crise du capitalisme.

Que le lecteur de ces deux ouvrages se garde de se laisser influencer par ces mirages de l'économie de la connaissance et puise dans une démarche critique de quoi combattre ce monde enchanté qu'on nous annonce. On pourrait, enfin, s'interroger sur ce qui distingue ces travaux de ceux, déjà anciens, de sociologues qui, il y a plus de trente ans, avaient diagnostiqué la naissance de la société postindustrielle. Il faudrait examiner de près le contenu, peut-être inconsciemment construit par ces auteurs, de ce qu'ils entendent par postindustriel, post-fordiste, immatériel, cognitif. N'est-ce pas souhaiter l'avènement d'une société sans travailleurs, sans ouvriers, une économie lisse, polie par le seul travail intellectuel, ou, pour faire bref, propre. Rêve caressé d'ailleurs par certains patrons, qui voudraient bien voir s'implanter des usines sans travailleurs. Le capitalisme cognitif, d'émancipateur pour le salariat, ne serait finalement que le mode nouveau de sa subsomption sous la logique, les contraintes, les exigences du capital.

*Université de Marne La Vallée*

# Les savoirs salariés

## Essai sur quelques théories du capitalisme cognitif

Pierre ROLLE

### *Un thème critique*<sup>1</sup>

Aussi longtemps qu'a duré l'Union soviétique, les apologistes des deux camps ont déclaré décisive l'opposition de deux principes, celui de la cohérence collective par la planification, et celui de l'ajustement des initiatives individuelles par l'échange direct. De cette antinomie justificatrice, beaucoup d'auteurs ont tiré la conclusion que la victoire finale de l'occident était celle du marché, c'est-à-dire de l'individu, et que ce triomphe était, en tant que tel, irréversible. Les agents économiques, enfin émancipés, ne voudront plus reconnaître entre eux d'autres liens que ceux qui sont dictés par leurs intérêts réciproques. Comment une collection quelconque de personnes, échappant on ne sait comment à cette configuration universelle, pourrait-elle se regrouper et vouloir en contester les règles ?

Cette opinion, aujourd'hui dominante, affirme intrépidement l'harmonie théorique d'un monde dont nous expérimentons pourtant tous les jours les déchirements et les bouleversements. Pour rendre compte de notre modernité, comme l'on dit, il faudra sans doute redonner sens à la pensée critique, c'est-à-dire, à tout le moins, soumettre à examen les notions par lesquelles nos sociétés veulent qu'on les pense. Doit-on accepter, par exemple, que notre système économique soit caractérisé par la primauté supposée du

---

1. Ce texte a été réécrit pour tenir compte, autant que possible, des observations et des critiques aussi amicales que pertinentes qui m'ont été faites par Jean-Claude Delaunay et Roland Lew.

*marché* ? On a établi depuis longtemps que cette institution ne se constitue pas par la pure affirmation des individus, et qu'elle doit être instaurée et codifiée par des collectifs. Le bien essentiel de l'économie marchande est d'ailleurs un bien symbolique, la monnaie, qui n'existe que par la garantie d'un pouvoir. Si donc les pays capitalistes l'ont emporté, c'est, selon beaucoup d'auteurs, parce qu'ils ont su, mieux que ceux du socialisme autoritaire, rassembler leurs citoyens autour d'un compromis national où les différentes classes négociaient leurs avantages spécifiques, et dont l'État maintenait la cohérence d'ensemble. Dès lors que la politique des nations est charpentée par une telle *régulation*, la pensée critique retrouve toute sa portée. Elle permet de déceler les disparités du système productif, prétendument autonome, et d'explicitier les conditions sociales de son fonctionnement que l'axiomatique économique présuppose le plus souvent sans le dire, ou ne révèle que par sa propre incomplétude.

Cette théorie interprète sans doute de plus près que les maigres formalisations de l'économie néoclassique les événements de notre histoire récente, mais s'applique plus difficilement à ceux d'aujourd'hui. Les auteurs qui l'ont élaborée ou développée, Michel Aglietta ou Robert Boyer par exemple, semblent incapables de rendre compte dans ses termes de la phase contemporaine du capitalisme, celle qu'aurait ouverte selon eux l'épuisement du compromis « fordiste ». Plus grave encore : les hypothèses qu'ils formulent paraissent démentir les principes mêmes de la théorie dont ils se réclament. La nouvelle régulation qu'ils croient observer, basée sur les fonds salariaux, n'est d'aucune manière la satisfaction, même partielle ou biaisée, d'une revendication du mouvement ouvrier. Il est trop clair que Aglietta et Boyer veulent interpréter le cours des événements actuels comme s'il découlait d'une transaction originelle dont on ne voit ni les termes ni les protagonistes, et s'efforcent de voir encore une volonté dans les efforts d'adaptation auxquels sont astreints aujourd'hui les salariés. D'ailleurs, les avantages que ces auteurs discernent à ce nouveau régime du travail ne se révéleront, de leur propre aveu, qu'après coup, lorsque les syndicalistes auront consenti à cette mutation.

S'il était avéré que l'on ne peut trouver du mécanisme supposé de la régulation aucun autre exemple que le « fordisme » lui-même, ne faudrait-il pas restreindre la portée de la théorie qui en est faite, en contester la périodisation, et, en fin de compte, en réviser les principes ? Peut-être les phénomènes que l'on cherche à interpréter signalaient-ils moins une mutation du système capitaliste qu'un

ensemble de mesures prises dans des pays développés qui se trouvaient atteindre un degré sans précédent de salarisation, et ceci au cours d'une crise et d'une guerre l'une et l'autre mondiales. La théorie souffre, semble-t-il, d'un paradoxe fondamental : elle présente le compromis rooseveltien, c'est-à-dire une tentative de conciliation étatique interne aux États-Unis puis aux autres nations occidentales, comme caractéristique d'une période dont nous savons, du reste, qu'elle fut celle de l'expansion des marchés, des conflits entre puissances coloniales et d'affrontements multiples sur toute la planète.

Bien des auteurs refusent pourtant cette remise en cause parce qu'elle leur paraît nous ramener à une phase antérieure de l'analyse, celle de l'économie pure néoclassique, et invalider toute capacité critique. Dans l'hypothèse de la régulation, remarquent-ils, le travail, activité sociale par excellence, est reconnu comme telle. Le régime de la production n'est pas rapporté d'emblée à des conditions naturelles ou techniques, mais découle d'un choix collectif originel, dont les effets façonnent également les rapports entre les protagonistes sociaux, et même la forme des interventions de l'État. Les groupes et les classes sont décrits comme capables de revenir sur les conditions qui leur sont faites et de les modifier. Il s'agit donc moins de réfuter les analyses en termes de régulation que de remédier à leur échec<sup>2</sup>. Ce projet conduit à accepter plus ou moins la périodisation d'origine, ainsi que l'hypothèse selon laquelle les formes locales du travail, instaurées par les organisateurs tayloriens, alimenteraient directement la dynamique d'ensemble qui modèle la société. Autre postulat précieux, qu'on ne veut pas abandonner sans lutte : les agents sociaux, même lorsqu'ils consentent aux contraintes de la production, préservent leurs aptitudes à l'autonomie et à la résistance, aptitudes qui s'exercent dans le quotidien de l'entreprise et se sont manifestées au grand jour pour mettre fin à la période fordiste.

### *Du salariat à la participation*

Parmi les diverses analyses qui mettent en avant les transformations du capitalisme du fait de l'accroissement de la

---

2. Cf., par exemple, les essais réunis dans le numéro de mai 2000 de *Multitudes* et l'ouvrage de Carlo VERCELLONE (éd.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2002.

quantité de connaissances nécessaires à la production, beaucoup appartiennent, semble-t-il, au courant de pensée que nous venons de décrire. Ces théories nous font espérer un desserrement des cohérences du système par la subversion de son mécanisme premier, l'emprise de l'entreprise sur le travail. Elles semblent devoir conduire à un programme politique réformiste, dans lequel l'extension du secteur public de l'éducation et de la recherche ferait progressivement reculer le secteur marchand et renverserait son hégémonie sur la société.

De multiples observations semblent confirmer cette thèse et leur convergence suggère qu'il existe entre elles plus qu'une vague compatibilité. On constate ainsi aisément qu'en beaucoup d'endroits, l'activité de travail se transforme. La plupart des salariés, dans nos sociétés occidentales tout au moins, sont désormais employés dans ce que l'on appelle le secteur tertiaire. Sans doute est-on en droit de discuter la signification réelle qu'il faut accorder à cette évolution, et de se demander si elle annonce effectivement une modification analogue des autres modèles nationaux. Faut-il, aujourd'hui encore, retenir l'hypothèse selon laquelle la structure de nos pays reste un modèle que cherche à imiter le reste du monde ? Ou bien faut-il admettre qu'elle ne représente plus qu'un élément d'une division du travail déjà planétaire, source d'inégalités récurrentes, qui a rejeté la production manufacturière dans d'autres régions du monde ? Quoi qu'il en soit, il reste que le travail industriel lui-même ne consiste plus tant en interventions directes sur la matière qu'en manipulations de signes et en constructions de dispositifs unis et réglés par des langages.

En conséquence, soutiennent beaucoup d'analystes, l'engagement et l'initiative des salariés deviennent leur qualité première. Dans l'atelier même, et plus encore dans l'agence ou le laboratoire, il est impossible désormais de prescrire avec précision les gestes du labeur. Partant, on ne peut négocier avec la personne en charge chacune de ses interventions, ni marchander sa participation : celle-ci doit être le ressort même de la relation de travail. N'est-ce pas d'ailleurs, argumentent les mêmes auteurs, ce que reconnaissent les entreprises, qui abandonnent de plus en plus les vieilles méthodes d'administration des salariés par catégories de qualification, pour adopter une gestion par les compétences ? On ne sélectionne plus les employés à partir de leurs capacités présumées et standardisées, on les choisit et on les rémunère en fonction de leurs résultats et des aptitudes personnelles plus ou

moins identifiables qui leur permettent de s'adapter au mieux aux postes et aux carrières proposés.

Selon les mêmes analystes, l'apparition de cette nouvelle qualité du travail marque l'inversion d'un mouvement séculaire, qui avait fortement déséquilibré le contrat d'entreprise. En réduisant la capacité d'initiative des opérateurs, en les rendant interchangeables, le capital s'était assuré, dans l'échange salarial, une constante prépondérance. Aujourd'hui, nous dit-on, l'émancipation des travailleurs redevient concevable. Mieux encore : elle n'exigera plus le recours à un pouvoir politique hégémonique, lequel déplace et confisque la subordination traditionnelle du salarié bien plutôt qu'il ne l'abolit. L'affranchissement ne s'effectuera pas non plus, comme l'imaginait Marx, par la libération de la personne échappant au travail. Elle se réalisera, irrésistiblement, par l'affirmation de la personne à travers le travail retrouvé.

Marx, nous rappelle-t-on, avait décrit lui-même l'histoire industrielle comme le progrès de la maîtrise du capital sur le travail. Elle aboutit à la disparition des formes spécifiques des métiers, par une répartition des tâches qui désarticule les procédures antérieures et fragmente les gestes, et par la prescription de techniques et de normes. Au bout de ce processus, celui de la *subsumption réelle* succédant à la *subsumption formelle*<sup>3</sup>, l'activité de l'opérateur a perdu toute spécificité. Le travail, nous annonce-t-on, était devenu ce travail abstrait prévu par la théorie, celui qui, docile aux besoins du capital, se mesure précisément dans l'échange salarial et se cristallise dans la valeur de la production. On soupçonne l'ampleur des transformations que la concrétion nouvelle de l'activité de travail, si elle se vérifiait, devrait provoquer dans l'ensemble des mécanismes capitalistes.

### *Un capitalisme de la connaissance ?*

Ce renversement de l'évolution séculaire nous est décrit comme le passage d'un travail d'intervention matérielle à des traitements de symboles. Les initiatives que l'on attend des nouveaux

---

3. Rémy HERRERA et Carlo VERCELLONE, « Transformation de la division du travail et théories de la croissance endogène », Journées d'étude du Matisse (Modélisations appliquées - trajectoires institutionnelles - stratégies socio-économiques), octobre 1999.

travailleurs ne peuvent, en conséquence, être prescrites. Elles doivent être élaborées par ces agents eux-mêmes à partir de la formation qu'ils ont reçue. Formation qui partout s'accroît : dans tous les pays développés, on constate l'allongement de la durée des études et l'accroissement de l'effort national pour l'éducation et la recherche. Le perfectionnement et le renouvellement des dispositifs productifs sont reconnus de plus en plus par les divers États comme la source première de leur dynamisme.

Or, ces changements d'importance sont, au jugement de nombreux analystes, difficiles à interpréter, et même à formuler, dans les termes de l'économie traditionnelle, qu'elle soit néoclassique ou marxiste. Si l'on doit parler d'un capitalisme de la connaissance, ce n'est donc pas seulement à cause de l'expansion de ce secteur, qui est financé par des fonds publics d'une manière assez classique : c'est d'abord parce que ce développement bouscule les schémas d'analyse reçus. Comment les entreprises s'incorporent-elles ces connaissances ? Comment l'usage qu'elles en font accroît-il la valeur de leur production ? Cette appréciation se produit-elle par l'intermédiaire du moyen de production, en l'occurrence immatériel, ou de l'activité humaine ? Mais une découverte, une loi scientifique, un procédé technique, ne sont pas des capitaux, même si le système des brevets les rend, par convention, appropriables pour un certain temps. Ces connaissances agissent-elles alors en accroissant la valeur concédée à son produit par le travail qui les met en œuvre ? Cette question n'a pas de sens dans l'axiomatique néoclassique. Elle a, par contre, selon beaucoup d'auteurs, une réponse immédiate dans l'analyse marxiste : le travail qui donne la valeur à la marchandise est le travail abstrait. Le travail concret, fut-il qualifié, ne peut, dans cette interprétation, céder au produit plus de valeur qu'un autre travail, sauf s'il agit comme vecteur de ce surcroît et non son origine. Ainsi, la nature de cette valeur nouvelle échappe à toutes les formalisations classiques. Qu'en conclure ? Si l'on consent à ressusciter la notion de facteur de production, pourtant abondamment critiquée, on dira, trop commodément, que la connaissance représente un facteur supplémentaire. Si l'on s'en tient à la théorie de la valeur, on devra admettre que la connaissance en perturbe le fonctionnement, et peut-être qu'il faut

concevoir un capitalisme nouveau qui ne reposerait plus sur cette loi<sup>4</sup>.

Pourtant, de telles hypothèses laissent insatisfait. Elles ne résolvent pas l'énigme que l'on nous propose, mais au contraire l'obscurcissent. Un système où le capital ne s'approprierait plus la valeur de la production obtenue par la location d'un travail salarié, lequel est rémunéré indépendamment de l'usage que l'on en fait, ce système serait-il encore capitaliste ? La question est décisive. Avons-nous les instruments analytiques qui permettraient d'y répondre ? Il est évident que les solutions aux énigmes contemporaines ne peuvent se lire sans plus d'effort dans les théories d'hier, et il est possible qu'on ne puisse même plus les exprimer dans leurs termes. On ne peut exclure que la formalisation de notre système économique comme capitalisme doive être elle aussi rejetée. Encore faut-il, pour en décider et éprouver si ces notions ont gardé quelque pertinence empirique, leur conserver leur cohérence et s'obliger à ne les abandonner qu'au profit d'une cohérence supérieure. De ce point de vue, la théorie du capitalisme cognitif peut sembler paradoxale : elle admet, dans un premier temps, une caractérisation marxiste de notre société qu'elle prétend conserver dans un second temps, alors même qu'elle en détruit la logique. Peut-on résoudre l'antinomie en la développant en une histoire ? Le capitalisme aurait-il existé sous une forme pure avant de devenir cognitif dans sa phase critique, qui est peut-être finale ? La démonstration devra alors tenir compte du fait que l'accroissement de la formation des travailleurs est une évolution commencée depuis longtemps, et qui s'est poursuivie tout au long de ce que l'on appelle le capitalisme. Non sans contradiction d'ailleurs, l'école étant, comme on sait, tout à la fois le lieu où l'on distribue des connaissances et celui où l'on intronise les futures élites salariales.

Mais l'augmentation des savoirs formalisés — car c'est seulement de ceux-ci qu'il s'agit — introduit-elle vraiment dans la production un troisième terme entre le capital et le travail ? On peut penser, tout au contraire, que cette augmentation naît du développement de ce rapport lui-même, qu'elle reproduit et élargit. L'industrie s'éloigne ainsi de l'artisanat, où les habiletés et les

---

4. Patrick DIEUAIDE, « Quand le capitalisme dit adieu à la valeur travail », in Jean-Claude DELAUNAY (éd.), *Le capitalisme contemporain*, L'Harmattan, 2002.

compétences n'étaient sans doute pas moindres, mais ne pouvaient être détachées de la personne. Ce que Marx désignait comme la subsumption réelle s'opère précisément lorsque les apprentissages empiriques sont remplacés par l'acquisition de notions universelles et polyvalentes, extérieures donc au travailleur qui doit chercher à les acquérir et à se les approprier. Dans le rapport salarial, en effet, le salariant a, par essence, la possibilité d'imposer au salarié la technique opératoire aussi bien que son emploi. Le privilège que possédait l'homme de métier de transmettre personnellement ses expériences et des procédés à des apprentis lui est retiré d'emblée. Les savoirs du travail sont explicités et élaborés en dehors de la pratique, qu'ils dominent bientôt, et codifiés à partir de principes qui en facilitent la transmission et l'accroissement. Dans des écoles et des universités, la production des travailleurs qualifiés peut, dès lors, être assurée sur la même échelle que celle des installations et des outillages auxquels ils devront être affectés, et que les investisseurs développent de leur côté. Cette formation est collective, et souvent organisée par les États.

La science moderne, celle qui est fondée sur des axiomes, des applications et des observations réglées, est donc née en même temps que le travail salarié, celui dont l'usage et les connaissances s'émancipent des travailleurs. L'un et l'autre développement illustrent le fait que, dorénavant, la production n'est plus le résultat d'une rencontre entre des individus, et que le contrat qui lie une personne à son entreprise n'est qu'une réalisation locale d'un rapport collectif dont l'État est à la fois un organe privilégié et l'ordonnateur dernier.

### *Marx peut être, mais comment ?*

Peut-on reprendre les thèses de Marx et en extraire celles qui, aujourd'hui encore, pourraient nous aider ? L'erreur en la matière serait de les soumettre à l'épreuve de vérification spécifique que les économistes néoclassiques se sont imposée à eux-mêmes. Les concepts marxistes ne visent pas à établir quelque système de prix que ce soit, et ne peuvent être validés par ce moyen.

L'économie néoclassique part d'un échange spécifié, c'est-à-dire d'un événement instantané dont nous savons par ailleurs qu'il est inclus dans de nombreux cycles et périodes. Mais cet événement ne livre rien de ses déterminants et demeure indéchiffrable. Des investissements divers, des techniques longuement élaborées, des phases de formation et d'emploi, entre

autres processus, ont concouru à la production de la marchandise offerte, mais toutes ces temporalités sont invisibles dans la synchronie de l'échange. L'analyse néoclassique s'efforce ensuite de résoudre ce paradoxe et d'introduire la considération de durées et de circuits dans une axiomatique et des techniques d'observation qui les ont exclus d'avance.

Si ce que l'on appelle la théorie de la valeur est nécessaire à l'analyse de notre présent, ce qui reste à prouver, il faut admettre qu'elle se construit par une démarche inverse, mais ne nous livre pas pour autant la compréhension des institutions multiples, des organisations disparates, des comportements et des stratégies des divers agents. Comment la formuler d'ailleurs, cette fameuse théorie, que les tenants du capitalisme cognitif mettent en avant, pour en énumérer les avatars et en révéler les crises ? Il faut évidemment récuser en la matière les métaphores communes, selon lesquelles le travail créerait la valeur, ou s'y cristalliserait, ou encore en représenterait la substance, terme éminemment mystique... Peut-être que ce que l'on appelle la loi de la valeur ne signifie-t-il que ceci : les différentes mises en œuvre de l'activité humaine se comparent à travers leur production, et cette comparaison provoque des transferts de personnes et de moyens qui tendent à égaliser ces emplois autour du plus efficace. La confrontation ne s'effectuerait pas au terme d'une période déterminée, mais tout autant déroulerait et ordonnerait les temps. Elle ne se référerait pas à un étalon préexistant, mais définirait et modifierait perpétuellement ses propres standards, les activités se mesurant à travers les usages, les usages à travers les activités.

Entre la valeur, qui se présente comme un principe général d'organisation et de développement de la vie collective, et le prix, contrepartie monétaire d'un échange discret et localisable, il faudrait donc non pas chercher un mécanisme de *transformation*, mais interposer toute la physiologie sociale. De l'une à l'autre formalisation, la perspective change du tout au tout. On sait que les mécanismes isolés par l'analyse néoclassique s'accomplissent par des comportements spécifiques : l'achat, l'épargne, l'investissement, la consommation, par exemple. Par contre, les catégories de Marx se réalisent dans le temps, à travers les multiples initiatives des agents sociaux dont elles révèlent les contraintes croisées. Si donc il convient de distinguer la valeur d'échange et la valeur d'usage, ou bien la plus-value obtenue dans

une entreprise individuelle et sa redistribution entre tous les capitaux, l'ordre de ces concepts ne traduit pas des séquences de conduites correspondantes. Il n'existe pas, par exemple, un mécanisme identifiable qui serait celui de la réduction du travail complexe au travail simple, réduction qui serait indépendante et préalable à la création de valeur par l'exercice de ce dernier travail. Il n'y a rien d'autre qu'un ensemble de déplacements d'individus entre l'école et l'entreprise, ou d'un emploi à l'autre, des barèmes de prix, des taux de bénéfice et des échelles de salaire sans cesse révisés. Dans la vie sociale, l'usage se vérifie en même temps que l'échange, le travail abstrait se détermine à chaque moment dans la panoplie des travaux concrets et le profit obtenu par l'entrepreneur est déjà réparti au moment où il apparaît dans sa comptabilité.

La loi de la valeur ne désignerait que l'articulation dernière de ces différentes déterminations et des durées dans lesquelles elles agissent. Dans quel espace la loi jouerait-elle ? Là encore, la détermination est forcément réciproque, au contraire de ce qui est obscurément supposé dans l'axiomatique néoclassique. Quelqu'un a-t-il jamais su quel territoire enferme les différents marchés, territoire que l'équilibre général est censé pourtant recouvrir et ordonner ? Est-ce la région, la nation, l'univers, ou une étendue conventionnelle, qui représente le cadre ultime de l'analyse ? Par contre, les mouvements qui constitueraient le jeu de la valeur se produisent dans les espaces qu'ils déterminent eux-mêmes, espaces éminemment variables. Le capitalisme, forme générale de ces mouvements, est identifiable là où ses normes d'emploi et d'investissement modèlent les collectifs. Indifférent aux frontières, il est, dès son origine, mondial.

### *Qu'est-ce que le travail abstrait ?*

Les différentes interprétations du texte marxien s'opposent particulièrement à propos de la théorie du travail abstrait. On nous invite souvent à comprendre par ce terme un travail privé de toute qualité par une division forcée des tâches et une organisation autoritaire de la production. Un tel travail, devenu homogène et donc quantifiable, serait alors utilisable par le capital pour mesurer et hiérarchiser ses productions comme ses ressources.

Il faut, à ce point, revenir sur l'analyse du travail et de sa double nature. L'activité d'un individu, synthèse de mécanismes physiologiques et psychologiques autonomes, spécifiée de surcroît par des expériences, des entraînements et des apprentissages

propres, ne devient travail que dans les rapports sociaux qui la mobilisent. Elle ne prend une valeur que dans cet usage, valeur qui la maintient utilisable dans l'ensemble du système. Le travail, activité forcée, ne devient pas pour autant assimilable au mouvement d'une machine. Sans doute s'agit-il de se conformer à des procédures et des normes extérieures ; mais l'adaptation de l'homme à une situation quelconque ne se réalise que sous la forme d'une spontanéité, d'une invention personnelle, laquelle peut seulement être facilitée par des exercices ou une formation antérieurs. La standardisation des procédés de production n'entraîne pas celle des comportements, mais les met en tension. D'ailleurs, l'organisation du travail, si minutieuse soit-elle, ne cherche qu'à prévoir et à canaliser la réaction des individus, et jamais à la déclencher à l'égal d'une opération mécanique. L'abstraction du travail doit donc être autre chose que son homogénéisation, laquelle est inaccessible : c'est bien plutôt un processus dans lequel l'acte concret se confronte à une norme qui se constitue et se réforme perpétuellement par la concurrence des emplois.

Pourtant, si contestable qu'elle paraisse, la conception traditionnelle du travail abstrait reste dominante. Les observations faites dans les entreprises, où les organisateurs réduisent en effet quotidiennement la portée et la spécificité des actes humains, semblent vérifier les prévisions de Marx. N'est-ce pas là l'un des rares exemples où une théorie économique obtient une confirmation conforme aux critères admis dans des sciences mieux reconnues, c'est-à-dire en prédisant les résultats d'une expérience encore à venir ? Il est à craindre, pourtant, que cette concordance ne soit que l'effet d'un malentendu. Le travail dans un poste, en devenant pauvre et répétitif, n'en demeure pas moins concret, et, d'ailleurs, n'exige pas forcément moins de savoir ou d'expérience. Quant à la théorie de la valeur elle-même, elle n'implique nullement que l'on réduise au préalable toutes les occupations à l'exercice d'une énergie humaine impersonnelle, laquelle se dépenserait dans le temps unique et linéaire du vécu individuel, qui est aussi celui des horloges. On croit communément qu'à cette condition seulement, tous les ouvrages deviendraient immédiatement commensurables et recevraient de ce fait des prix de marché proportionnels. Mais il s'agit là d'une interprétation traditionnelle qui fait de la valeur l'architecture interne du réel, une

société d'avance constituée et cohérente qui se déploie sans se transformer dans les activités quotidiennes<sup>5</sup>. Pour nous intéresser encore, la théorie de Marx doit être exprimée, ou réformée, si l'on veut, de toute autre façon.

La valeur ne peut être une qualité attachée à la marchandise qui, bien que sociale, préexisterait à l'échange et le commanderait, la monnaie n'étant, en l'occurrence, que la forme visible de cette qualité ou bien le simple instrument de sa révélation. Les équivalences instantanées se construisent à travers des durées multiples qui sont elles aussi à l'épreuve. On ne postule donc rien d'autre que la comparabilité ultime de l'activité humaine à travers toutes les formes de travail observables, si disparates que soient les institutions, les projets et les stratégies où elle se dépense, et les périodes que déploie chacun de ces usages. Le travail est ainsi détaché du travailleur, qui s'efforce de s'y conformer, et de la recherche d'emploi en emploi et d'entreprise en entreprise. Si l'on voulait réduire cette dynamique à l'effet d'une norme qui s'imposerait à chaque occupation particulière, il faudrait concevoir ce standard de travail non comme une moyenne de temps ou d'intensité, mais comme un opérateur rassemblant et modelant l'ensemble de tous les ouvrages concrets. Rien n'oblige alors à supposer que les différentes forces de travail doivent perdre toute qualité pour valider la théorie, et que toute activité, si longuement formée qu'elle puisse être, mesure, dans le temps des horloges, la même valeur de son produit que toute autre activité.

Le travail abstrait désignerait alors un aspect d'une relation fondamentale, nouée avant tout contrat particulier. Le travail simplifié, dépouillé de toute initiative et de toute originalité, s'il existe dans l'entreprise, n'est d'aucune manière une figure de ce concept, mais encore du travail concret. Est-il d'ailleurs, comme le suggèrent les tenants du capitalisme cognitif, celui que les entreprises s'efforcent de modeler tout au long de l'histoire industrielle ? En bref, le travail qualifié, vecteur de connaissances scientifiques complexes, est-il antinomique de l'organisation capitaliste de l'entreprise, sinon du jeu de la valeur ?

Cette thèse naît peut-être d'une confusion communément opérée entre les pratiques du taylorisme (Organisation Scientifique du Travail, OST) et les mécanismes essentiels de l'économie

---

5. Cette interprétation a été critiquée récemment par Michel AGLIETTA et André ORLÉAN, *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, 2002.

capitaliste <sup>6</sup>. Et d'ailleurs, peut-être se réfère-t-on, en l'occurrence, moins aux méthodes de Taylor qu'à l'image contestable que l'on s'en est fait lorsqu'on les a séparées de leur histoire. Taylor ne voulait probablement rien d'autre que d'utiliser telle quelle la main-d'œuvre qu'il trouvait aux portes de l'usine, à savoir, le plus souvent, des immigrés à peine arrivés des campagnes d'Europe. Il ne cherchait pas tant à les déqualifier qu'à les éduquer aux disciplines industrielles. Ses disciples ont transformé de fond en comble ses pratiques sans en modifier l'inspiration, lorsque les travailleurs communs ont su lire et écrire. Il s'agissait, en effet, d'éviter tout apprentissage des travailleurs par eux-mêmes, et non de renforcer l'autorité du capitaliste, puisque les procédures en cause ne pouvaient être mises en œuvre que si cette autorité était déjà assurée. D'ailleurs, s'il y a subordination du travailleur à sa direction, ce n'est pas la conclusion d'une lutte qui se serait déroulée à l'intérieur de l'entreprise, mais la conséquence d'une dépendance première qui charpente tout l'espace social.

C'est pourquoi l'objectif d'un employeur n'est pas d'abord de réduire l'autonomie, ou le savoir, de l'employé, mais de diminuer le coût du travail. Ce but peut être obtenu évidemment par la division du travail ou tout autre procédé qui diminue le besoin de travail exercé. Cette division prend souvent la figure d'une hiérarchisation rigide, parce que cet agencement permet que les connaissances et les capacités d'une personne, le cadre ou l'ingénieur, soient utilisables par les membres d'un collectif qui, par délégation de l'employeur, lui est soumis. On peut aussi assujettir le salarié à un apprentissage spécifique qui, n'étant pas transférable dans un autre emploi, ne lui sera pas reconnu. Mais ces pratiques, avantageuses pour l'entrepreneur particulier, ne sont pas celles du groupe des entrepreneurs, réuni par exemple par l'État. Ceux-ci ont intérêt à développer et à dévaloriser tout à la fois la qualification de la main-d'œuvre, au moyen d'une formation réglée, scientifique, dispensée économiquement dans des institutions publiques, et exclue du jeu de la concurrence entre les divers capitaux. C'est un fait que, loin d'être dépouillée de ses connaissances et de son autonomie, la classe des travailleurs, tout au long de l'histoire capitaliste, a été pourvue de savoirs de plus en

---

6. François VATIN, *Organisation du travail et économie des entreprises*, Éditions d'organisation, 1990.

plus généraux, alors même que chaque employeur s'efforçait, pour sa part, d'épargner sur la qualification de ses propres employés. Ceci s'est vérifié tout autant dans les périodes que l'on a déclarées tayloriennes ou fordistes, abusivement sans doute, et seulement parce que certains secteurs industriels avaient importé quelques méthodes de l'OST.

Toutes les ordonnances d'atelier ou de bureau affectent et contrôlent des salariés dont on ne sait ni les connaissances dont ils disposent, ni même les habiletés et les capacités véritablement requises par leur fonction. On utilise, pour ce faire, des indices ou des médiations de divers ordres : la carrière, les diplômes, le rang de promotion, l'opinion de l'équipe, l'évaluation de la maîtrise, sans devoir vérifier ce jugement à chaque opération, ni mettre sur pied une procédure spécifique de motivation. Le travailleur est en effet incité, ou contraint, à utiliser ses expériences et son inventivité au service de son employeur, par la pure nécessité où il se trouve d'occuper un emploi, source tout à la fois de revenu, de droits et de statut. L'autonomie dont il dispose dans son poste n'est pas par essence contradictoire à l'organisation, mais un moyen de son efficacité. Quant à ce que l'on appelle gestion par les compétences, c'est une méthode administrative nouvelle qui, dans un univers technique, il est vrai fortement normalisé, prétend ignorer les aptitudes générales de l'employé, et les rémunère selon les résultats qu'il obtient. Les analystes ont montré que l'emprise de l'entreprise sur ses membres en a été plutôt accrue que tempérée<sup>7</sup>.

Il n'y a, semble-t-il, aucune raison de croire que le travail qualifié, et même les fonctions d'innovation scientifique, échappent par nature aux procédures du salariat, même s'ils contribuent à les diversifier. Il est probable que, dans certains secteurs, la rareté relative des experts et des chercheurs leur a permis d'obtenir des conditions d'emploi et de revenu exorbitantes. Ces situations n'ont, cependant, aucune chance de s'étendre. L'expansion des universités et des centres de recherche multipliera les travailleurs de ce type, qui, à leur tour, entreront en concurrence autour des postes offerts. Les tenants du capitalisme cognitif ont peut-être oublié que, si la production capitaliste est renouvelée par

---

7. Sylvie MONCHATRE, « De l'ouvrier à l'opérateur : chronique d'une conversion », *Revue française de sociologie*, 45-1, 2004.

la science, l'activité de formation et d'innovation est, elle aussi et de plus en plus, financée et organisée comme la production<sup>8</sup>.

***Que signifie l'expansion de ce que l'on appelle l'immatériel ?***

On ne conclura évidemment pas de ces remarques que rien ne se modifie dans l'ordre social, encore moins que les concepts originels de Marx soient encore utilisables, sans plus d'examen, pour analyser le monde d'aujourd'hui. Il semble seulement que les thèses du capitalisme cognitif ne permettent pas de comprendre l'ensemble des changements que nous constatons.

Avec beaucoup d'observateurs, on remarquera ainsi la multiplication récente des biens symboliques au côté des biens matériels, et on devra s'interroger sur les causes et les conséquences de ce phénomène. La production comme la consommation contemporaines consistent plus souvent qu'hier en échanges de savoirs verbaux, d'images ou de formes, plutôt qu'en transferts de denrées durables et cumulables. S'agit-il de la découverte d'une nouvelle richesse, de nature immatérielle, qui échapperait nécessairement aux lois de l'investissement et de la valorisation du capital ? Nous serions alors au début d'un bouleversement radical de notre système économique.

On peut penser, à l'inverse, que la propriété immatérielle s'est, en fait, développée avec le capitalisme, et même si l'on en croit certains juristes, qu'elle est propre à cette forme sociale. L'entreprise s'y distingue, en effet, de l'acte de travail, et même de l'entrepreneur. La production s'effectue comme moment d'un processus autonome, lequel se déroule dans un temps spécifique qui est irréel pour chacun des acteurs. Le capital lui-même est immatériel, puisqu'il représente le mouvement qui enchaîne et supprime ses diverses matérialisations : argent, outils, force de travail, produit<sup>9</sup>. Au cours de ce circuit, il définit des ressources incorporelles de divers ordres, des méthodes, des marques, des savoirs, des clientèles, des renommées, et d'abord des crédits et des activités humaines, dont il dispose grâce à des procédures

---

8. Caroline LANCIANO-MORANDAT et Pierre ROLLE, « Un nouveau rapport Science – Industrie ? », *IX<sup>e</sup> journées de Sociologie du Travail*, 2003.

9. Dans ses premières critiques, Marx oppose cette propriété agissante à Hegel, qui ne conçoit que la prise de possession substantielle, c'est-à-dire une objectivation inerte.

diverses : contrat, coutume, délégation légale ou achat direct ou indirect.

Au vu de cette variété, on peut douter de la pertinence ultime de l'opposition entre produits matériels et immatériels, opposition au demeurant imprécise. D'ailleurs, l'analyse doit-elle partir de la nature physique de la ressource considérée ? Ou bien de la manière dont celle-ci s'intègre, ou plutôt se définit, à l'intérieur du processus productif, qui est indissolublement mouvement de la valeur et transformation du monde réel ? Les opérations à considérer seraient en l'occurrence multiples. La croissance physiologique des végétaux et des animaux est exploitée et mise à profit par la cueillette ou par les soins de l'agriculteur ; l'activité humaine est mobilisée par le financement de besoins de l'individu<sup>10</sup>, le savoir par la maîtrise de ses supports ou la location des services de ceux qui l'ont acquis ; les biens collectifs sont accessibles par des péages ou des participations politiques, et les biens gratuits de la nature sont appropriés par l'intermédiaire des dispositifs mis en œuvre pour les découvrir, les extraire, les capter ou les pêcher. Que signifie alors l'expansion de ce que l'on appelle l'immatériel, c'est-à-dire des constructions verbales et iconiques ? Bien des choses sans doute, mais peut-être d'abord l'autonomie grandissante de la programmation et de la commande des opérations sociales par rapport à ces opérations elles-mêmes. La cohésion et l'adaptation des processus ne sont plus assurées seulement par le pilotage d'individus communicants entre eux au sein de multiples institutions, et par des moyens qui leur sont propres. Les savoirs et les expériences dont disposaient ces travailleurs circulent et se coordonnent au sein de réseaux intégrés qui couvrent désormais l'ensemble de la planète. Codifiées et normalisées, ces données nourrissent de nouveaux langages, qui spécifient et amplifient le langage naturel, et sont, comme lui, infiniment mobiles, et potentiellement universels. Les constructions ainsi obtenues ne sont plus appropriables que par le biais des procédés et des machines qui le mettent en œuvre, ou bien par un privilège collectif, un brevet par exemple.

Le fonctionnement du capitalisme mondial est à coup sûr modifié par ces changements, et la régulation étatique à la fois plus nécessaire et plus contradictoire qu'auparavant. Mais le système en est-il pour autant directement menacé ?

---

10. C'est par là seulement, et par l'usage que l'on en fait, que la notion confuse de « travail » est devenue, dans le capitalisme, saisissable et mesurable.

***Vers la dissolution de l'économie de marché ?***

Peut-être faut-il mettre en avant un autre changement, qui reste souvent caché derrière l'abstraction des axiomes économiques, à savoir l'hétérogénéité grandissante des agents et des règles qui organisent la production, l'accumulation des capitaux, ou les échanges. Une énorme partie de la production mondiale est décidée, financée, combinée, normée par des collectifs multiples, des régions, des nations, des associations, des ligues, des groupes d'intérêts, des organismes internationaux, qui ne se comportent pas comme les entreprises classiques, et qui se coordonnent ou s'affrontent dans des espaces et des durées qui ne sont plus ceux de l'investissement privé. L'emploi n'est plus forcément une simple conséquence de l'investissement, la consommation une variable indépendante, et la formation de capital la conclusion du circuit productif : ces facteurs se combinent et s'entremêlent sans se confondre au sein de programmations complexes. Le développement de la recherche et de la formation, qui mobilise évidemment des financements étatiques, est, à coup sûr, l'une des composantes essentielles de cette socialisation chaotique et conflictuelle : socialisation qui a aussi pour fonction de rendre en partie maîtrisable le développement de la science, et appropriables les entités qu'elle produit, qui sont, par elles-mêmes, multipliables et utilisables sans limites.

La science est-elle pour autant une ressource et une dépense comme les autres ? N'est-elle pas, en fin de compte, à l'origine de l'accroissement indéfini de la productivité du travail, lequel atteint peut-être de nos jours cette limite que Marx avait prévue, au-delà de laquelle le calcul économique capitaliste deviendrait totalement impraticable ? On peut penser, au contraire, que la multiplication séculaire des puissances du travail se confond avec l'évolution de toute la société, et répond en même temps à l'accumulation des équipements, au perfectionnement des techniques comme à celui des hommes, à l'absorption de nouveaux peuples et l'abolition des anciennes frontières, et, en fin de compte, à la mercantilisation de toutes les relations sociales. Le progrès des connaissances n'est qu'une des composantes, évidemment essentielle, de ce dynamisme d'ensemble. Il n'entraîne pas, d'ailleurs, un accroissement proportionnel des apprentissages individuels. En les organisant et en les formalisant, la science rend les savoirs plus facilement accessibles. Les révolutions dont elle est le siège se concluent le

plus souvent par des axiomatisations plus puissantes et plus économiques, et l'application des principes nouveaux à des objets ou des réseaux techniques dispense de les apprendre<sup>11</sup>. Si les durées de formation s'accroissent, c'est d'abord parce qu'elles concernent des populations de plus en plus importantes, c'est-à-dire comme résultat d'un processus socialement conditionné.

Si l'évolution du capitalisme, ou, si l'on préfère, sa dénaturation, n'est pas imposée par la croissance irrépressible d'un de ses facteurs, à savoir les connaissances, les formes actuelles de ce développement peuvent tout à la fois exprimer les contradictions d'aujourd'hui et préfigurer les structures qui les surmonteront. Il est peut-être temps de se demander comment devrait se manifester, dans le quotidien de la société capitaliste, l'impossibilité progressive de calculer les dépenses de travail prévue par Marx, si celle-ci se vérifiait. Sans doute susciterait-elle diverses figures analogues à celles que nous pouvons observer, sans que ce constat pourtant autorise à conclure que la théorie s'en trouve définitivement démontrée. C'est peut-être la difficulté de rapporter au produit son temps de production que traduisent, ou que mettent à profit, l'instabilité des entreprises fondées sur l'utilisation du travail humain, leur regroupement en dispositifs hiérarchisés, la prédominance de la programmation sur les réactions au marché, et, en fin de compte, la prépondérance des régulations collectives, financières, et même politiques, sur celles des capitaux multiples et concurrents.

L'économie dite de marché, qui est censée faire naître un ordre social de la rencontre des individus, voit son domaine propre se réduire de jour en jour. Son principe premier, selon lequel le consommateur valide seul les choix de production faits antérieurement par de multiples agents, est tous les jours bafoué. Loin de se sentir responsable ultime, les consommateurs font appel à l'aide et à la garantie des experts, des associations, des juges, des corporations ou des syndicats pour le moindre de leur achat. D'ailleurs, une part de plus en plus importante du revenu est affectée d'avance, par la sécurité sociale, à des institutions ou des services reconnus, ou bien mis par l'impôt à disposition des

---

11. Il faut prendre garde, en la matière, aux effets de perspective. Enregistrée dans une histoire des idées, constituée indépendamment de celle des pratiques sociales, toute avancée scientifique apparaît comme un surcroît de connaissances pour l'humanité, même lorsqu'elle entraîne pour les individus la disparition de mythologies, de scolastiques ou d'axiomatiques luxuriantes.

différents pouvoirs. Les politiciens libéraux, et leurs économistes, ont beau dénoncer ce qu'ils appellent une dérive et promettre de la combattre : la norme est désormais que l'essentiel de la consommation se détermine par des affrontements entre des collectifs de diverses natures et se fixe par des décisions d'autorité.

De nouvelles formes d'usage et de fabrication s'affirment avec ces nouveaux rapports. Le phénomène le plus général est peut-être celui de la distinction et de la recomposition perpétuelle des fonctions et des objets, tant dans la consommation que dans la production. L'outillage social se présente de plus en plus comme un ensemble d'opérations susceptibles d'être réglées et regroupées spécifiquement pour les tâches prévues. L'instrument se construit et se défait à volonté. Une innovation dans le produit n'implique plus une conversion correspondante de la machinerie. Le modèle de la commande est désormais celui du comportement, qui anime et pilote un organisme, plutôt que celui de l'enchaînement mécanique. Les soubassements, les équilibrages, les dérivations, les outils se distinguent au sein de l'appareil productif dans la durée et dans l'espace, pour s'articuler et se coordonner au moyen de langages techniques qui peu à peu s'insèrent à leur tour dans la langue commune.

La consommation, de même, se réalise par des impulsions transmises par des installations complexes, des déplacements, ou des échanges collectifs, tout autant que par l'usage et la destruction d'objets discrets, fabriqués dans des dispositifs propres. Les réseaux d'énergie, d'information ou de transport qui couvrent toute la planète sont utilisés indifféremment pour la production de nouveaux biens ou pour la satisfaction de besoins individuels. L'essentiel est peut-être que de multiples capitaux, privés, bancaires, associatifs, étatiques, se conjuguent désormais avec des forces de travail, elles aussi disparates, dans des projets complexes qui ne peuvent s'évaluer sur aucun marché. Il s'agit de développer une grappe d'entreprises, une région, un État, de préparer une reconversion, en élargissant les infrastructures existantes ou en ménageant entre elles de nouvelles connexions. Dans de telles situations, le partage des revenus, c'est-à-dire la reconstitution des capitaux employés et celle des travailleurs, s'effectue par de multiples canaux. Loin de se décider une fois pour toutes par des contrats locaux, cette répartition se fixe au cours de débats et de conflits qui traversent tout l'espace social. La distinction du public

et du privé a ainsi de moins en moins de sens, comme celle du marché et de la programmation.

Peut-être la tâche première des analystes devrait-elle être de discerner, au sein de cette évolution dont on ne connaît que trop bien les effets négatifs, les possibilités d'émancipation qu'elle recèle, et de prévoir quelque chose des institutions capables de les réaliser.

# **Les imageries du pouvoir : de la rationalisation à la réactivité**

Danilo MARTUCELLI

L'étude de la domination au travail s'est effectuée principalement, ces dernières années, dans trois grandes directions. D'abord, à travers un renouvellement de la théorie de l'exploitation, notamment en raison de l'expansion du secteur tertiaire et du « cognitariat ». Ensuite, à partir de l'analyse d'une série d'expériences subjectives allant de la victimisation au harcèlement, en passant par une famille multiforme de souffrances. Enfin, certains se sont centrés sur la précarisation des statuts de l'emploi et l'apparition de nouvelles formes d'intégration professionnelle au monde du travail.

Mais, pour importantes qu'elles soient, ces perspectives n'épuisent pas l'analyse de la domination. En amont, il est nécessaire, aujourd'hui comme hier, de mettre à plat l'imagerie du pouvoir qui sous-tend l'expérience au travail. Et sur ce registre, comme nous le verrons, nous assistons à la transition d'une imagerie construite autour de l'idée d'une rationalisation achevée des conduites vers une autre représentation, basée sur les vertus incontournables de la réactivité.

## ***L'imagerie de la rationalisation triomphante***

### ***Le contrôle et ses limites***

La vision d'une domination globale et homogène est longtemps allée de pair avec l'idée d'une modernisation associée à un projet d'extension illimitée du pouvoir, par le biais notamment d'une rationalisation dont l'expansion fut présentée comme, à la fois, redoutable et imparable tout au long du vingtième siècle.

***L'Homme et la Société***, n° 152-153, avril-septembre 2004

Cependant, l'analyse sociologique a sans arrêt montré, notamment dans le domaine du travail, les limites de ce projet de maîtrise, en soulignant toute l'irrationalité réelle des organisations derrière l'imagerie de la rationalisation. La distance est en tout cas irréductible entre, d'une part, l'expérience au travail et ses dimensions informelles, et, d'autre part, le plan de production et d'organisation imposé par l'entreprise comme modèle prescriptif. Dans cet écart, les ouvriers développent maintes stratégies s'appuyant sur diverses formes de savoir, d'expériences, de solidarités, qui leur permettent de réguler la production de manière relativement « autonome » face aux contrôles imposés par la direction. Davantage encore, cette initiative ouvrière, rebelle à toute formalisation achevée, est une condition indispensable au fonctionnement d'une entreprise, à défaut de laquelle aucune organisation, pour « scientifique » qu'elle soit, ne peut jamais tourner. Cette initiative est dès lors une forme d'implication paradoxale puisque dans un seul et même mouvement, les ouvriers contestent la rationalisation des conduites imposée par la direction de l'entreprise, tout en permettant son fonctionnement par leur savante transgression des consignes et leur régulation autonome de la production<sup>1</sup>. La permanence de ces initiatives montre, au cœur même du lieu le plus fantasmatique de puissance des sociétés industrielles, les limites de toute organisation formelle de production : elle ne peut véritablement fonctionner qu'à l'aide d'une organisation ouvrière informelle et fragmentaire échappant à son contrôle<sup>2</sup>.

D'ailleurs, c'est en partie la reconnaissance de ces limites qui alimente depuis quelques décennies des changements importants dans la gestion de la main-d'œuvre. Quelles que soient les polémiques sur leur réelle étendue, on observe le passage tendanciel d'une volonté de quadrillage et d'élimination radicale de toute initiative ouvrière à une mobilisation maîtrisée de cette même « initiative » (« implication ») au service de l'entreprise. Le travailleur se doit d'être « polyvalent », de prendre des

---

1. Danièle LINHART et Robert LINHART, « Naissance d'un consensus, la participation des travailleurs », in Daniel BACHET (éd.), *Décider et agir au travail*, Paris, Cesta, 1985.

2. Cf. les remarques dans ce sens de Cornelius CASTORIADIS, « La révolution prolétarienne contre la bureaucratie », (1956), in *La société bureaucratique*, t. II, Paris, Union Générale d'Éditions, 10/18, 1973, p. 291-292.

« initiatives », de travailler en équipe, de réaliser divers objectifs, dans une aptitude générale à mettre en question une frontière trop étanche entre l'exécution et la conception. Mal codé, mal connu, mal reconnu, l'appel à l'« initiative » opère comme un véritable puits sans fond. Le résultat est parfois une formidable intensification du travail et surtout une nouvelle forme d'usure personnelle. L'implication attendue étant sans bornes, les résultats peuvent être toujours jugés insuffisants.

Cet appel à l'« initiative » n'en reste pas moins sous surveillance. Il ne passe plus par des règles déterminées une fois pour toutes, mais plutôt par un renouveau constant des principes de l'engagement. La gestion de l'initiative par le pouvoir passe de plus en plus par la capacité à mettre en contact des individus et des compétences, dans une configuration permettant d'augmenter l'efficacité d'ensemble d'un système ou d'un réseau. Le conflit entre le travail prescrit et l'expérience directe du travail se transforme avec l'arrivée de nouvelles technologies qui exigent un plus grand investissement du salarié. Les nouvelles formes de management, en prenant acte de la distance entre l'organisation formelle et la réalisation concrète du travail, s'efforcent, par différents biais, de « contrôler » ou d'« orienter » l'apport personnel sans lequel le travail ne peut exister. En quelque sorte, d'anciennes formes d'initiative ouvrière sont parfois détournées, voire contrées, au profit de l'entreprise — c'est ainsi, par exemple, qu'avec l'apparition des cercles de qualité, les propositions, en fait les anciennes astuces et « combines » des ouvriers, ont été, en partie, récupérées par les organisations.

Les formes de contrôle cessent d'être uniquement verticales et font appel à des principes horizontaux. Par le jeu des primes individuelles et surtout des primes d'équipe, le contrôle vise à être transféré, à la fois, au travailleur lui-même, et, surtout, à son groupe de travail. Ce double processus de concurrence individuelle et de contrôle réciproque s'insère dans une situation marquée par une exacerbation de la concurrence entre les diverses catégories des salariés. S'opérant désormais aussi entre pairs, la surveillance est à la fois moins coûteuse pour l'entreprise, plus constante dans ses effets et plus dure dans ses sanctions, puisque l'individu rétif est « remis en place » par ses collègues au nom d'un intérêt économique commun à l'équipe. Le détournement des règles est rendu caduque sous le regard des « frères ». Bien sûr, le montant des primes n'induit pas toujours et partout cette généralisation horizontale du contrôle entre les salariés. Mais il s'agit d'une « nouvelle » gestion en apparence moins ouvertement

contraignante, plus souple, plus informelle, qui passe davantage par le biais des réputations et des évaluations, mais vise toujours à contrer l'initiative autonome des salariés<sup>3</sup>.

La volonté de rationalisation n'a donc pas disparu. Et les rapides rappels que nous venons de faire montrent même à quel point les organisations ont su détourner ou neutraliser des formes traditionnelles de l'initiative ouvrière. Mais, au-delà du renouveau du contrôle et de l'implication au travail, organisés par les nouveaux modèles du travail prescrit, les marges, les résistances et les initiatives n'en sont pas moins toujours en action. Les salariés dosent toujours leur implication. En dépit de la profusion des contrôles mis en place, le travail ne parvient jamais à atteindre le degré de contrôle que l'imagerie met en scène. Les stratégies de détournement des salariés sont toujours de rigueur, menant parfois à un jeu de surenchère au terme duquel les mesures d'encadrement supplémentaires finissent par se vider de toute fonctionnalité<sup>4</sup>.

### *L'épuisement*

Pour paradoxal que cela puisse aujourd'hui paraître, les représentations les plus extrêmes de cette imagerie se sont répandues au moment même où se mettaient en place de nouvelles formes de contestation collective, et où, surtout, on commençait à prendre acte des limites croissantes du projet de rationalisation moderne. Et plus étonnamment encore, l'imagerie de la rationalisation a trouvé ses porte-parole les plus convaincus parmi les représentants attirés d'une certaine pensée critique. Ils finiront même par construire une sémiologie absolue du pouvoir et de la domination où rien n'échapperait à son emprise, puisqu'elle devient une série de réseaux qui traversent et constituent les corps, la sexualité, la famille, par le biais de techniques disciplinaires polymorphes. Foucault aura trouvé le mot : la « microphysique du

---

3. David COURPASSON, *L'action contrainte*, Paris, PUF, 2000.

4. Olivier COUSIN, *Les salariés peu qualifiés. Nature et sens du travail*, CADIS-EHESS, octobre 2001, p. 62-63 ; cf. aussi, pour une analyse de la diversité de ces résistances, Marie BUSCATTO, « Les centres d'appels, usines modernes ? Les rationalisations paradoxales de la relation téléphonique », *Sociologie du travail*, n° 1, vol. 44, janvier-mars 2002, p. 99-117.

pouvoir<sup>5</sup> ». Il s'efforcera de montrer comment le pouvoir opère par « inculcation » sur les désirs, les gestes, les actions quotidiennes, comment il fait du corps humain un objet de manipulation. Les effets multiples et insidieux du pouvoir passent par un ensemble de dispositifs, de manœuvres, de tactiques et de techniques, qui investissent et traversent tous les individus. L'extension du panoptisme est ainsi censée exprimer de manière exemplaire l'histoire du pouvoir dans la société depuis l'âge classique, au travers de pratiques locales de surveillance permanente des individus et menant, par la généralisation de ces procédures, à l'instauration d'une véritable « société disciplinaire ».

En vérité, comme figure extrême et impossible de l'action, le fixisme a longtemps hanté l'imaginaire social. Il n'a jamais été une réalité, mais toujours une imagerie, énonçant la maîtrise définitive des effets aléatoires ou novateurs de l'action au profit des logiques toutes-puissantes de reproduction ou de contrôle. Tout au plus, comme dans l'aveu de Weber à propos du charisme, il n'existerait que des « murmures » ou des « résidus » incapables d'inverser l'économie générale du mouvement du monde.

Depuis quelques décennies, progressivement, cette imagerie de la modernité s'affaiblit. Les sociétés, du fait de leur complexité structurelle, sont sous la contrainte d'un nombre trop grand d'interdépendances pour qu'il soit possible de gouverner toutes les pratiques. Ce constat prendra une figure proprement libérale, chère aux tenants du marché, prônant l'hypothèse d'une impossible maîtrise d'ensemble de la société. Mais bien d'autres formes se mettent également en place au fur et à mesure que des images plus réalistes et plus modestes de la maîtrise du monde s'imposent. Elles parcourent bon nombre de domaines sociaux, allant des évidentes difficultés croissantes de contrôle des populations et des migrations, du constat de la rémanence d'un secteur informel tout au long de l'histoire des sociétés industrielles, à l'émergence de mafias transnationales défiant le pouvoir de contrôle des États et des organismes internationaux, en passant par la prolifération des risques écologiques ou alimentaires non maîtrisés. En bref, nos sociétés ont, aujourd'hui, moins à faire au niveau de leurs représentations avec l'ordre et le fixisme, qu'avec le « désordre ».

Il faut accepter l'idée que nos sociétés ont plus de capacité d'action sur elles-mêmes que toutes les autres sociétés qui les ont

---

5. Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 31 sq. ; p. 133 sq.

précédées dans l'histoire <sup>6</sup>. Et pourtant, cette extension va de pair avec une limitation du pouvoir. S'il est absurde de nier les considérables différentiels de pouvoir dont jouissent les acteurs, aucun d'entre eux, aussi puissant soit-il, n'est désormais capable d'imposer partout sa volonté. C'est même le paradoxe liminaire du pouvoir au sein du processus de rationalisation : il ne s'est jamais autant accru, il n'a jamais été aussi faible. On peut alors reconnaître que le pouvoir est partout, mais aussi comprendre qu'il n'y a plus de capacité d'application directe globale de la volonté des groupes supérieurs à tous les autres. Ce n'est pas seulement la vie sociale dans son ensemble qui ne peut pas être régulée par une domination unique, comme en atteste l'effondrement du totalitarisme dans le vingtième siècle. Même dans des domaines plus sectoriels, comme l'économie ou la culture, les problèmes posés échappent souvent au pouvoir de régulation globale de toute couche dirigeante.

Il est devenu progressivement difficile de ne pas reconnaître les limites et les contradictions internes indépassables de tout projet de rationalisation. Il ne s'agit, certes, que d'une transformation des représentations liminaires du monde social. Mais elle a un rôle fondamental dans le saisissement le plus quotidien de la domination. Un écart majeur s'instaure entre la perception individuelle immédiate et ordinaire d'un monde soumis à des aléas de plus en plus importants, défiant toute logique stricte de contrôle, et une représentation analytique prônant encore, parfois, l'action d'un projet global et homogène de domination. D'ailleurs, c'est pour réduire cet écart qu'une autre imagerie a fini par se mettre en place.

### *L'imagerie de la réactivité universelle*

La fin du vingtième siècle, et de la représentation de l'histoire dont il fut porteur, marque, peut-être, dans le registre spécifique de l'imaginaire, la possibilité de l'avènement d'une autre conception liminaire du contrôle social. Le monde ne serait plus si sûrement et si orgueilleusement encadré par une « modernité organisée ». En fait, l'imagerie de la rationalisation connaît deux inflexions différentes — l'une et l'autre opérant une critique corrosive de l'ancienne imagerie.

---

6. Alain TOURAINE, *Production de la société*, Paris, Seuil, 1973.

La première inflexion s'organise autour de la notion de « risque<sup>7</sup> ». Sans que toutes les conséquences théoriques n'en soient tirées, sa prolifération souligne à quel point nous ne vivons plus dans le monde dystopique de la « cage d'acier ». En tout cas, en rendant problématique la relation entre les événements, leurs conséquences et leur probabilité, la notion rend plus contingente la représentation de la maîtrise de notre environnement. Et pourtant, dans son usage le plus courant, l'idéal moderne d'emprise sur les événements subsiste puisque le risque est justement ce qui permettrait, d'une manière à peine biaisée, de réintroduire un principe de maîtrise (au moins virtuel). Pourtant, le changement est considérable. Il ne s'agit plus d'ancrer l'imagerie moderne dans la possibilité d'une planification de la totalité des événements. Il s'agit plutôt d'affirmer l'existence d'une forme de maîtrise passant par la mise en relation des décisions et de leurs conséquences. Les deux processus sont intimement liés : les sociétés contemporaines se pensent de plus en plus sous l'emprise du risque, et, en même temps et par là même, elles retrouvent un semblant de maîtrise, puisque, par définition, le risque ne se comprend qu'en relation avec les décisions prises<sup>8</sup>. Le temps présent est ainsi toujours virtuellement responsable du futur, que les décisions aient été prises (avec leurs conséquences non prévues) ou qu'elles ne l'aient pas été. Dans un seul et même mouvement, la notion de risque permet de reconnaître l'imprévisibilité du futur et nos actes présents, tout en les expliquant, avec un acharnement croissant, par nos défaillances passées.

Mais, ce qui cerne plus durablement sans doute le changement d'imagerie est l'inflexion apportée par la conviction de nos capacités croissantes de « réactivité » immédiate à notre environnement. Certes, la notion de risque n'est pas complètement étrangère à cette réalité, mais, par le biais de la notion de réactivité, c'est une autre imagerie qui est en train de se construire.

Comme jadis à propos de l'usine taylorienne, ce discours trouve dans les entreprises et la nouvelle organisation du travail son image d'Épinal. L'idée de la réactivité universelle et immédiate se substitue à celle du contrôle absolu. On « sait » que l'on ne peut plus maîtriser par avance les déviations, mais on « croit » de plus

---

7. Ulrich BECK, *La société du risque* (1986), Paris, Aubier, 2001 ; cf. aussi le numéro spécial, « Faut-il une sociologie du risque ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CXIV, janvier-juin 2003.

8. Niklas LUHMANN, *Risk : A Sociological Theory* (1991), Berlin-New York, Walter de Gruyter, 1993.

en plus être capable de neutraliser, grâce à une réactivité en temps réel, toutes les menaces. Comme lors du processus de rationalisation, un nombre important d'éléments fondamentaux du monde de la production y renvoient aujourd'hui : stock zéro, juste à temps, compétitivité structurelle, adaptation immédiate aux aléas du marché et au goût des consommateurs... L'imagerie, dans ses excès et sa toute puissance, se renouvelle autour de performances censées être illimitées, non plus par une maîtrise en amont — comme le prône encore dans un certain sens la culture du risque —, mais en aval, grâce à nos capacités à réagir promptement aux contingences du monde. En termes de production, c'est le « toyotisme » qui exemplifie sans doute le mieux ce principe général du renversement de la chaîne de production. À la différence du système tayloriste, où le centre planifiait en amont rigoureusement la production et la division des tâches (la « rationalisation »), le prélèvement par l'aval rend la maîtrise du système plus souple et moins onéreuse (la « réactivité »). Il s'agit bel et bien d'apprendre à « penser à l'envers<sup>9</sup> ». L'essentiel, après les limites des modèles tayloristes et l'échec des régimes totalitaires du vingtième siècle, ce n'est plus d'organiser une planification aussi vaste qu'impossible, mais de parvenir à mettre en place les modèles les plus performants de la réactivité.

La réactivité est la nouvelle imagerie du pouvoir contemporain. En témoignent notamment toutes les métaphores du réseau (sociétés ou entreprises), où l'important est la « rapidité » et la « justesse » de la réaction, où l'objectif est toujours d'« éliminer » les temps morts et les pesanteurs structurelles, au profit d'une image d'organisations dotées d'un « système nerveux » aussi performant que possible. En témoigne encore le discours managérial qui en fait la vertu majeure des cadres. En fait, cette imagerie du pouvoir, dont le foyer initial se trouve dans le monde du travail, se répand désormais dans tous les domaines de la vie sociale. La transformation progressive de la logique des interventions militaires (« préventives ») ou, dans un tout autre registre, l'imagerie de la « tolérance zéro » peuvent, entre autres, en attester. Mais pensons aussi à la volonté de dépistage « précoce » et « rapide » de « publics à risque », ou encore la volonté de « corriger », le plus rapidement possible, les phénomènes de difficultés scolaires ou psychologiques dont il faut

---

9. Benjamin CORIAT, *Penser à l'envers*, Paris, Christian Bourgois, 1991.

détecter les premiers signes avant-coureurs, parfois à l'aide de diagnostics « proactifs » grâce auxquels les parents pourraient, par exemple, devenir des dépisteurs des « comportements dysfonctionnels » de leurs enfants<sup>10</sup>. Ce qui se trouve au cœur de cette imagerie, si emplie de métaphores biologiques reconsidérées, ce n'est pas comme jadis, l'« adaptation » à l'environnement, mais les différentiels de « réactivité » face aux bouleversements.

Et, comme jadis à propos de la rationalisation, l'idée que le pouvoir instaure l'ordre comme conséquence directe de ses capacités de réactivité universelle exerce une étrange fascination intellectuelle. Au point que, même lorsque les évidences de ses limites s'imposent, une certaine posture critique veut y chercher, encore et toujours, les raisons cachées de sa vigueur. Souvent, elle le fait à l'aide de l'idée de « récupération », et donc en épousant l'imagerie de la réactivité que le pouvoir veut donner de lui-même. L'ordre imposé n'est plus alors simplement décrit comme rigide et fixiste, mais comme décentralisé et déterritorialisé : il devient tentaculaire, le fruit d'une structure systémique dynamique et souple, articulée horizontalement, sans dehors possible, sans centre directeur, mais capable d'imposer cependant un ordre d'ensemble grâce à des compétences inouïes de réaction<sup>11</sup>. De cette vision absolutiste du pouvoir et de l'ordre, il est difficile de s'empêcher de penser que la séduction tient plus d'une « réassurance » psychologique, voire d'un processus de socialisation dans une culture politique de contestation, que d'une démonstration scientifique. Pour ses défenseurs, il est à proprement parler inadmissible de reconnaître les limites et les impasses du contrôle dans les temps modernes. Du coup, la reconnaissance du mouvement derrière l'ordre, les multiples défaillances quotidiennes du pouvoir, les turbulences diverses, sans être forcément niées, sont néanmoins littéralement renversées dans leurs significations afin de les rendre compréhensibles, en fait compatibles, avec l'idée d'un contrôle décrété comme total et absolu malgré l'ensemble tous azimuts de « désordres » et d'« incertitudes » quotidiennes.

---

10. Pour une analyse de ces dérives dans les pratiques psychothérapeutiques, cf. Marcelo OTERO, *Les règles de l'individualité contemporaine*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 218.

11. Michael HARDT et Antonio NEGRI, *Empire*, Paris, Exils Éditeurs, 2000.

### *Critique de la réactivité*

Comme jadis à propos du taylorisme, il faudra apprendre à distinguer ce qui relève du fonctionnement des lieux de production et ce qui revient en propre à la formation de cette nouvelle imagerie. Comme le fut naguère la fiction d'un monde globalement rationalisé, aujourd'hui, la réactivité, la réponse en temps réel aux diverses fluctuations ou aléas, est loin d'avoir le degré de rapidité et d'immédiateté que l'imagerie moderne ne le laisse entendre. Bien entendu, la compétitivité d'une entreprise dépend de sa connaissance du marché, et, en ce sens, une meilleure anticipation des évolutions des goûts des consommateurs et une meilleure réactivité sont certainement des atouts stratégiques majeurs. D'ailleurs, une partie des stratégies économiques actuelles (de différenciation horizontale, de flexibilité, de diversification de l'offre) vise justement à mieux cerner ces aspects. Mais comment ignorer que l'universalité et l'immédiateté de la réactivité des organisations, et plus largement du pouvoir, ne sont, comme imagerie, qu'un nouveau leurre ?

La critique de cette nouvelle imagerie doit dès lors se faire dans deux grandes directions. D'une part, il faut questionner l'idée d'une réactivité immédiate de l'acteur à son environnement. D'autre part, il faut cerner la problématique du différentiel de réactivité comme une épreuve inégalitaire.

### *Une fausse évidence : la réactivité immédiate à l'environnement*

L'imagerie de la réactivité repose, comme jadis celle de la rationalisation, sur un postulat discutable : l'idée, propre au sens commun, d'une correction immédiate des actions par l'environnement. Or, de la même manière qu'aucun contrôle ne parvient jamais à éliminer les tactiques de résistance des acteurs, de la même façon, l'environnement social n'est pas un couperet immédiat et infaillible de l'action. Dans la vie sociale coexistent des conduites multiples, voire opposées, qui peuvent avoir, au même moment, simultanément, et pendant des laps de temps plus ou moins longs, de réelles fortunes pratiques. Or, le fait que les individus puissent effectuer une série d'erreurs d'interprétation, ayant des conséquences pratiques à fortunes diverses, ne renvoie pas uniquement à leurs raisonnements inachevés ou fautifs (objet traditionnel des études sur la dissonance cognitive), mais témoigne de quelque chose de spécifique, voire de central, dans notre rapport

à l'action. À savoir, que dans l'univers de la pratique sociale, les démentis sont d'une nature particulière.

En effet, à la différence de ce que laisse entendre l'imagerie de la réactivité universelle des acteurs, il faut toujours garder à l'esprit le caractère problématique des démentis de nos actions. Tout ne marche pas dans la vie sociale, mais beaucoup d'actions sont simultanément possibles. En tout cas, le nombre d'actions « interdites » est plus faible qu'on ne le laisse bien souvent entendre. Tout en gardant donc la notion liminaire de « choc avec la réalité », il faut reconnaître l'existence d'un nombre important de conduites, autant routinières que réflexives, qui s'y révèlent peu sensibles<sup>12</sup>. Les démentis de l'environnement sont un mélange d'éléments pratiques et de représentations symboliques, et c'est ce va-et-vient, toujours problématique, entre l'un et l'autre qui définit, à proprement parler, le « choc ». Or, c'est cela justement que l'imagerie de la réactivité expulse de l'analyse : les démentis sont censés s'imposer immédiatement et de façon homogène sur tous les acteurs, dictant, sans appel, les limites de la réalité.

Sur ce point, il faut que les sciences sociales se débarrassent radicalement d'une représentation s'inspirant, de près ou de loin, avec ou sans retouches, d'une tradition darwinienne. Il faut abandonner l'idée qu'il existe une adaptation réussie et nécessaire à l'environnement social, en jugeant ainsi, en dernière instance, toutes les conduites en termes de comportements adaptatifs. C'est justement le caractère mécanique et constant de ces « chocs » avec la réalité qui est largement démenti par nos expériences sociales. En fait, il s'en faut de beaucoup pour qu'un démenti « objectif » du monde se traduise par une correction cognitive et pratique de nos conduites. Pour que le choc devienne une source d'apprentissage, il faut, comme Habermas le précise, que les acteurs prennent du recul face au monde, « qu'ils engagent une discussion et objectivent la situation dans laquelle ils se trouvent<sup>13</sup> ». Mais, à part quelques situations de ce type, où, de toute évidence, l'intérêt pratique cède le pas à une posture intellectuelle, les acteurs continuent quotidiennement à agir en dépit des divers « démentis » que le monde leur oppose. Davantage même : les individus peuvent longtemps rester indifférents à leur environnement<sup>14</sup>.

---

12. Danilo MARTUCELLI, *Dominations ordinaires*, Paris, Balland, 2001.

13. Jürgen HABERMAS, *Vérité et justification* (1999), Paris, Gallimard, 2001, p. 105, 187, 219, 221 et 278.

14. C'est, par exemple, la conclusion à laquelle parvient Patrick Declerck à propos de la trajectoire de certains — et non pas tous — exclus : leur indifférence

Même lorsque les acteurs reconnaissent les limites ou les échecs de leur action, cela n'entraîne pas nécessairement un apprentissage ou une correction pratique. L'échec peut être mis à l'actif d'une erreur contingente due à une mauvaise maîtrise, à un mauvais calcul, dont la raison, localisée dans l'environnement sous forme d'« accident », ne modifie guère les attitudes de base. Et d'ailleurs, ces démentis sont d'autant plus complexes que bon nombre de nos actions n'ont aucune visée stratégique et se limitent souvent à l'application d'une norme, ou ne sont que des activités routinières, faiblement conscientes, ou, exactement à l'inverse, des conduites à long terme engageant une large série de pré-conditions. D'autres fois c'est plutôt le différentiel du mode d'opération des démentis qu'il s'agit d'analyser. C'est, par exemple, ce qui résulte d'une enquête sur le travail scolaire, menée dans des établissements publics d'éducation, où on a pu montrer l'importance du différentiel de réactivité que, par le biais des évaluations des enseignants, l'institution oppose aux difficultés des élèves, entre des lycées à public socialement contrasté, mais également entre les différentes filières ou classes au sein d'un même établissement scolaire. La sanction de l'évaluation (et la relation qu'elle est censée établir entre le travail et la note) se brouille puisque, en fonction de la place que l'on occupe au sein du système scolaire, la réactivité est différente. Le délai dans l'expérience du « choc », en modifiant les possibilités de correction de leurs pratiques par les élèves, participe alors à la production de l'« échec » scolaire et de la sélection sociale. Pour certains élèves même, notamment ceux des filières scolaires dites de relégation, l'expérience d'un « choc » avec la réalité disparaît tout simplement<sup>15</sup>.

Sans nier donc la validité des contraintes que l'environnement oppose à l'action, il faut tenir compte du fait que, la plupart du temps, les acteurs se contentent d'une gestion assouplie de leur vigilance pratique à son égard. Étrangement, de la possibilité d'un fort transfert de nos modèles d'action d'une situation vers une autre, il n'a été retenu que le travail cognitif d'adéquation analogique effectué par les individus, et nullement le degré plus ou moins élevé d'immunité pratique face à l'environnement social sur

---

à l'environnement, rendue possible par leur entourage familial, peut les « protéger » pendant longtemps d'une déchéance personnelle. Cf. Patrick DECLERCK, *Les naufragés*, Paris, Plon, 2001, p. 320.

15. Anne BARRÈRE, *Travailler à l'école*, Rennes, PUR, 2003.

lequel repose cette généralisation. Pourtant, des visions plus réalistes, mais malheureusement trop perçues comme des modèles particuliers, existent. C'est le cas, par exemple, du « modèle de la poubelle », qui, en renversant l'ordre habituel de raisonnement, remet l'analyse sur ses pieds : au sein d'une organisation, les acteurs ne cherchent pas tant des solutions aux problèmes qu'à prendre appui sur des solutions « flottantes », déjà présentes au sein de leur organisation, pour faire face à de nouvelles difficultés dans un processus d'adéquation souvent assez fortuit. Bien entendu, tout n'est pas arbitraire, mais l'éventail des possibilités est tel, qu'il a parfois été légitime de conclure que presque « toutes » les solutions peuvent s'adapter à presque « tous » les problèmes à condition qu'ils émergent à peu près en même temps<sup>16</sup>. Cette ouverture potentielle invite à refuser tout raisonnement reposant sur l'idée d'une réactivité exclusive ou nécessaire.

En vérité, le nombre d'exemples est tellement important (pensons aux nombreux cas de dissonance cognitive, de recadrage *ad hoc*, de maintien de pratiques sociales erronées, ou la survie d'institutions dépassées), que l'on ne peut qu'être surpris de la difficulté de la pensée sociale à en tirer les conséquences qui s'imposent. Le démenti apporté par la « réalité » à une description est loin d'avoir la netteté qu'on lui suppose d'habitude. La vie sociale tolère un important différentiel de pertinence et de réussite entre nos conduites. Elles se déroulent au sein d'un monde face auquel nous agissons avec un taux de satisfaction variable résultant davantage d'une attitude subjective que d'une véritable évaluation objective.

Cependant, il ne faut pas remplacer une imagerie par une autre. Il serait absurde de nier, aujourd'hui, à la réactivité, comme hier à la rationalisation, toute vérité. Mais il faut toujours la mettre à l'épreuve des contextes afin de décliner ses modes effectifs d'opération. Ce n'est donc que dans certaines situations, et sous certaines conditions, que la rapidité de la réactivité peut être effectivement un important facteur de puissance sociale.

### *Un vrai leurre : l'égalité face à la réactivité*

Mais on doit aussi entreprendre une deuxième lecture critique. Une des caractéristiques majeures de la vie sociale est la capacité qu'ont les individus, en dépit de la forte interdépendance des

---

16. James G. MARCH et Johan P. OLSEN, *Rediscovering Institutions*, New York, The Free Press, 1989, chap. IV.

phénomènes, de se ménager des « domaines » de plus en plus à l'abri de chocs immédiats. Le différentiel de réactivité des acteurs se diversifie ainsi en fonction de leurs capacités à mettre en place des filtres et des prothèses permettant justement d'amortir les oppositions du monde social et donc de se dispenser, à proprement parler, de toute forme de réactivité. Pour comprendre les conséquences induites par ce processus, l'analyse doit ainsi étudier davantage les mécanismes collectifs, permettant à certains acteurs de se mettre à l'abri des bouleversements du monde, que de se centrer sur leurs compétences individuelles de « réactivité<sup>17</sup> ».

Les positions de domination sociale transmettent à leurs membres un fort sentiment d'être « à l'abri du monde » qui les pousse, à l'encontre de la représentation de leur rôle que les élites veulent imposer, à une attitude conformiste. Étant donnée la position protégée dont jouissent les groupes dominants, ils pourront, infiniment plus que d'autres acteurs, se permettre de différer leurs réajustements face aux changements sociaux. Leur caractère conservateur doit ainsi être autant rapporté à une défense de leurs intérêts, qu'à une interprétation accentuant leur place structurelle dans la société. Ils sont conservateurs parce que les changements sociaux les affectent moins durement que tout autre groupe social, et que, étant donné la situation qu'ils occupent, ils peuvent reporter davantage les conséquences du changement sur les autres groupes sociaux. La domination sociale passe donc moins par la capacité à « réagir » rapidement aux évolutions, que parfois, exactement à l'opposé, par la capacité à se mettre à l'abri des chocs du changement, y compris les chocs propres au monde économique. La contrainte du changement pèse moins fortement sur leurs styles et domaines de vie. Cette protection accordée globalement par leur position sociale leur transmet une insouciance relative vis-à-vis des circonstances extérieures. Mais cette insouciance ne doit toutefois jamais faire oublier les capacités d'action — plutôt extraordinaires — dont sont capables ces groupes sociaux pour parvenir à se protéger des dangers du monde. En fait, il s'agit d'une stratégie duale. Être à l'abri du monde suppose, d'un côté, la capacité de pouvoir agir en amont de la décision des autres, mais aussi, et de l'autre côté, la capacité de se mettre relativement à l'abri de leurs décisions.

---

17. Danilo MARTUCELLI, *Dominations ordinaires*, op.cit., chap. IV.

Bien entendu, aucun acteur social ne peut désormais se libérer entièrement de l'incertitude. Par contre, une profonde division existe entre ceux qui parviennent à se doter d'une position relativement stable en se construisant un espace social assez protégé, et les autres qui n'y parviennent pas ou de manière partielle. Cette division se présente de manière différente selon les domaines sociaux.

Prenons, par exemple, le cas de la « réactivité » des groupes sociaux aux incivilités ou à l'insécurité urbaine. D'un côté, on trouve tous ceux qui, appartenant à des couches sociales aisées, n'ont pas à exercer, par eux-mêmes, une logique de protection (en fait, de ségrégation) ; ou plutôt, l'action de ségrégation s'impose à eux de manière impersonnelle, sans qu'aucune prise de conscience n'en soit nécessaire, par le simple jeu des prix des immeubles ou des loyers. Autrement dit, l'ensemble des réseaux sociaux et culturels auxquels les acteurs appartiennent trace autour d'eux une frontière, plus ou moins visible, mais fort réelle<sup>18</sup>. Ici, la position sociale dispense de toute forme de réactivité directe. Tout autre est la situation de ceux qui doivent, par leur pratique, se garantir à eux-mêmes le degré de sécurité auquel ils aspirent, souvent au travers de micro-ségrégations urbaines ou qui, encore plus nombreux, sont dans l'impossibilité de « réagir », étant donné l'insuffisance de leurs ressources<sup>19</sup>. Dans le premier cas, la « sécurité » est un état dont on jouit sans besoin d'action directe — de « réactivité » ; dans le deuxième, en revanche, les acteurs doivent s'impliquer activement pour obtenir le degré de sécurité auquel ils aspirent. L'essentiel de la « réactivité » sociale des classes moyennes est de ce dernier type, même si le primat d'une certaine conception du pouvoir a souvent obscurci cette réalité, à savoir qu'il s'agit moins d'une classe sociale se définissant par sa « puissance » d'intervention, que par sa capacité à se mettre à l'abri du monde. Leur « réactivité » directe est extra-ordinaire et épisodique ; en revanche, les conséquences du maintien de leur position sur les autres groupes sociaux sont constantes mais indirectes.

Des processus analogues sont observables en économie<sup>20</sup>. La modification des règles de la concurrence économique, contraint les entreprises à répondre rapidement à des changements subits de

---

18. Manuel CASTELLS, *La société en réseaux* (1996), t. I, Paris, Fayard, 1998, p. 469.

19. Michel WIEVIORKA, *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.

20. Pour d'autres exemples, cf. François CHESNAIS (éd.), *La finance mondialisée*, Paris, La Découverte, 2004.

la demande en termes de quantité ou de diversité des produits. La recherche d'une « qualité totale » s'est ainsi imposée dans quelques secteurs, exigeant, en même temps, l'augmentation de la qualité des produits, leur diversification, la réduction du temps nécessaire à leur mise sur le marché, la baisse de leur prix et la réduction des stocks. Sans se réduire à cette seule cause, les exigences de la production et de la diversification croissante des produits, ainsi que leur plus grande et plus rapide obsolescence, ont conduit à une flexibilisation de l'organisation productive autant en ce qui concerne le marché de l'emploi qui se segmente, que les statuts qui se fragmentent au sein d'une même entreprise.

Or, ce processus se matérialise dans des figures très différentes de réactivité. Au niveau de la production, ce sont plutôt les grandes entreprises qui, jouant de leur pouvoir de régulation sur un marché, parviennent à imposer, par l'externalisation, une exportation de l'instabilité économique (la « réactivité » au marché) vers leurs fournisseurs. Par ce biais, le poids des charges fixes se réduit pour la firme centre, et les coûts de la flexibilité sont reportés vers les entreprises de sous-traitance, ou PME, qui sont contraintes à des mouvements pendulaires de réductions ou d'embauches d'effectifs. Bien entendu, cela ne veut nullement dire que, toujours et partout, les grandes entreprises sont moins « réactives » que les autres, mais oblige à dissocier l'association prônée, toujours et partout, par l'imagerie entre efficacité et réactivité. Le soi-disant différentiel de réactivité des entreprises cache souvent des inégalités considérables dans le marché — les plus « réactives » n'étant pas forcément les plus performantes, mais celles que la situation objective contraint à une plus grande « réactivité » forcée. Et il se peut même que certaines entreprises soient fort peu réactives à leur environnement : étant donné leur taille, il n'est pas impossible que certaines d'entre elles deviennent « imperméables » à la faillite. Le coût pour tous les autres acteurs étant trop imprévisible, ou trop important, cela entraînera des interventions *in extremis*, encourageant par là, paradoxalement, l'irresponsabilité ou la faible « réactivité » de certains dirigeants.

Mais, ce qui est observable du côté de la logique des entreprises, l'est également du côté des salariés. À la suite de processus sur lesquels ils n'ont que très peu de prise, les salariés les plus fragiles sont les plus exposés aux changements de la conjoncture économique. Pour eux, les effets de l'environnement économique ont une traduction souvent directe et immédiate. Rien

ne l'illustre mieux que la facture du chômage. Au terme des partages et de relations croisées entre différents acteurs, le chômage est supporté par une catégorie particulière de salariés : les individus à faible qualification ou non diplômés, les jeunes, les immigrés, les femmes, les personnes âgées. Certes, ces inégalités résultent d'un fonctionnement du marché, des prix trop élevés des bas salaires, d'un manque de qualification par rapport aux nouveaux emplois. Mais ce différentiel d'« accès » au chômage et à l'instabilité de l'emploi résulte aussi d'un arbitrage des relations sociales<sup>21</sup>. Or, l'acteur individuel, lui, n'a que trop tendance à percevoir, à son seul niveau, ce qui est avant tout le double résultat d'une décision économique et d'une décision sociale, où la « vulnérabilité » et l'« employabilité » sont définies collectivement, au moins par défaut, lors des négociations ou des consensus établis entre les différents groupes sociaux. Et pourtant, ce sont bel et bien ces acteurs, que la productivité, la qualification, le secteur d'activité, le type d'entreprise ou de contrat de travail ne mettent pas à l'abri de la « modernisation », qui sont les principaux destinataires du discours sur la « réactivité » individuelle.

À l'inverse donc de ce que laisse entendre l'imagerie de la réactivité, les différentiels de capacité des acteurs à faire face aux aléas de l'environnement ne proviennent nullement de leurs compétences spécifiques, mais sont largement dépendants de leur capacité, transmise structurellement par leur position sociale, à être sélectivement exposés aux secousses. C'est dire que la réactivité se décline différemment selon les positions sociales et les pratiques. Il y a des acteurs qui sont suffisamment puissants pour pouvoir échapper à la sanction de leurs actes (il suffit de penser aux récompenses économiques des patrons à mauvaise gestion économique...). D'autres, en revanche, sont immédiatement touchés par la « réactivité » du marché de l'emploi (souvent en dépit même de leurs gains de productivité et des profits réalisés...). C'est tout cela que l'imagerie de la réactivité occulte.

\*

Le noyau ultime de l'imagerie de la réactivité est fort simple : la vie sociale se caractériserait par une prolifération de situations exceptionnelles et imprévisibles, exigeant une correction permanente de nos actions. Elle accorde dès lors une grande place

---

21. Denis OLIVENNES, « La préférence française pour le chômage », in *État-providence. Arguments pour une réforme*, Paris, Le Débat-Gallimard, 1996.

à l'« initiative » des acteurs, puisque leur réussite est supposée résider dans leur capacité à trouver des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. Mais, en laissant planer l'idée que les acteurs corrigent, partout et toujours, leur action en fonction de la réaction toujours changeante de leur environnement — ce qui n'est qu'un cas de figure parmi bien d'autres —, cette imagerie passe sous silence le différentiel d'expositions auquel sont confrontés inégalement les acteurs. Dans le quotidien, l'acteur, individuel ou collectif, est davantage marqué par l'inertie que par sa capacité à réagir immédiatement aux changements du monde ; une inertie qui augmente de surcroît avec la position de domination dont il jouit.

Toute imagerie au service du pouvoir est un leurre. Hier, il a fallu montrer, derrière la rationalisation, l'ordre et les contrôles, la permanence des conflits, de l'initiative et de l'autonomie. Aujourd'hui, il faudra montrer, derrière l'illusion de la réactivité, les différentiels d'immunité dont jouissent les acteurs. Mais surtout, l'une et l'autre de ces imageries font partie de ces puissantes représentations du pouvoir qui, dans leur généralité, empêchent de cerner la singularité des situations et des processus à l'œuvre. Comme la rationalisation, la réactivité est réelle comme tendance pratique partielle et fausse comme représentation globalisante.

*CNRS – Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE)*

*Institut fédératif de recherches sur les économies et les sociétés industrielles (IFRESI)*

# Travail, modulation et puissance d'action

Philippe ZARIFIAN

Cet article est sous-tendu empiriquement par sept années d'enquêtes dans des grandes entreprises de service, complétées par des enquêtes plus courtes dans des entreprises industrielles. Toutefois, ce matériau empirique n'est pas directement exposé ici. Il est sollicité pour concrétiser tel ou tel développement. L'objectif est de contribuer à modifier le regard porté sur le travail, ou, plus exactement, de le renouveler ; voir le travail, avec des concepts, une perspective et un regard décalés d'avec les manières habituelles de le considérer. Bien entendu, renouveler ce regard est lié au fait que le travail change lui aussi, mais c'est moins les mutations en soi du travail qui m'intéressent ici, que l'occasion qu'elles offrent de décaler notre manière de voir le travail salarié, de le penser, d'en parler.

Je me limiterai à cinq thèmes.

## *Le passage de la société disciplinaire à la société de contrôle par modulation*

Le point de départ est donné par Michel Foucault et son modèle de l'enfermement disciplinaire, dont il a théorisé la genèse dans l'institution de la prison moderne et de l'hôpital psychiatrique au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui peut être étendu au principe de l'émergence d'une véritable société disciplinaire. Formes institutionnelles, techniques de disciplinarisation des corps et des esprits, ensemble de savoirs spécialisés (le savoir psychiatrique par exemple), dispositifs de contrôle, le modèle de la prison ou de l'hôpital psychiatrique peut être étendu à l'invention de *l'usine*.

Usine, sous-tendue tardivement par le savoir taylorien, dotée de l'unité théâtrale de temps, de lieu, d'action.

*L'Homme et la Société*, n° 152-153, avril-septembre 2004

Unité de temps : imposition de la discipline des horaires et du débit (productivité des corps et de leurs mouvements et spécialisation de l'attention intellectuelle).

Unité de lieu : assignation à des postes de travail et alignement coordonné des postes : chaque poste est l'équivalent d'une cellule, avec, au sein des ateliers, des postes d'observation tenus par des agents de maîtrise pour exercer la surveillance. Le poste de travail n'est pas qu'un lieu. Il est un moule qui prétend coller à la peau de l'ouvrier et une imposition de normes économiques, normes que l'ouvrier doit, au moins partiellement, incorporer, intégrer dans les mouvements mêmes de son corps.

Unité d'action : co-dépendance des tâches imposées par un collectif coordonné. Et donc co-présence des ouvriers au sein du corps collectif de l'usine.

Cette unité théâtrale comporte, comme tout espace-temps disciplinaire, ses modalités de résistance : le jardin secret de l'ouvrier à son poste de travail, les communications semi-clandestines, la réappropriation partielle des mouvements du corps à l'occasion des variations qui échappent à la prescription, les angles morts de la surveillance, etc. Cette résistance a fini par être coiffée par un vaste édifice de « relations professionnelles » et de garanties collectives, mais qui masque l'oppression autant qu'il la limite.

Or, ce modèle de l'usine et de la qualification par le poste de travail a eu beaucoup de mal à s'imposer dans la pratique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, une longue résistance des ouvriers, directement issus des corporations artisanales et des paysans, à la nouvelle discipline d'usine, et une domination concrète des marchands qui ont préféré utiliser le modèle de la manufacture dispersée (par coordination de micro-ateliers domestiques), plutôt que l'institutionnalisation de l'usine, en particulier au sein de l'industrie textile, alors dominante. Ce n'est que tardivement, beaucoup plus tardivement qu'on ne le dit souvent, et alors que son invention conceptuelle et son prototypage étaient déjà acquis de longue date, que l'usine aura pu s'imposer comme forme dominante de l'activité industrielle en France, non sans une sévère défaite du syndicalisme de métier (dont on trouve l'équivalent aux États-Unis). Il faut attendre le lendemain de la seconde guerre mondiale pour que le modèle de l'usine se généralise et entame sérieusement le modèle du métier ou les formes sociales paternalistes qui combinaient univers salarié, activité paysanne ou artisanale, et relations domestiques dans les zones rurales. Il faut garder en mémoire ces temps

historiques qui font qu'un modèle d'oppression et ses résistances internes parviennent à s'imposer (et à trouver quelques défenseurs tardifs, faisant actuellement l'apologie des « trente glorieuses » et d'une société salariale imaginée à l'état pur).

Il faut dire que la naissance de la sociologie du travail, en France, a été très marquée par l'étude du monde ouvrier d'usine, voire d'atelier (si l'on tient compte du fait que les services fonctionnels, pourtant typiques du développement du taylorisme, ont été alors très peu investigués). Une sociologie du travail en entreprise — et non en usine ou en atelier — a eu, jusqu'à aujourd'hui encore, beaucoup de mal à s'imposer de manière marquante dans le milieu de la sociologie du travail, sans doute à cause d'une confusion entre « sociologie de l'entreprise » et « sociologie du travail en entreprise ».

Or, à peine généralisé, voici que le modèle disciplinaire entre en crise et en décomposition. On mesure beaucoup mieux aujourd'hui à quel point le modèle taylorien d'organisation et de qualification ne se confond aucunement avec le rapport social capitaliste. Il n'en représente qu'une phase déterminée et limitée d'existence, comme n'a cessé d'y insister Michel Freyssenet dans ses écrits sur la division du travail.

Il s'agit, plus généralement et dans le tournant actuel, pour reprendre les propos de Gilles Deleuze, d'une crise généralisée de la société disciplinaire et de toutes les institutions qui la concrétisent : famille, école, prison, asile... Et maintenant usine (ou son équivalent : les grandes concentrations de bureaux dans le tertiaire administratif). La crise de la famille traditionnelle a probablement été l'élément déclencheur d'une décomposition profonde et généralisée de la société disciplinaire, entamant désormais d'incessants mouvements de réformes (la réforme de l'école en est devenue l'exemple type...). Il s'agit, sur le fond, de la même crise, du même mouvement. On bascule, du modèle de la prison, à celui de la circulation contrôlée à l'air libre ; de l'exécution des tâches au surf sur les vagues de l'incertain ; de la prescription directe au contrôle d'engagement.

Les murs tombent, un certain souffle entre dans les lieux de travail comme dans les familles, ces lieux éclatent. On passe de l'usine, fermée, tangible, durable, à l'entreprise, abstraite et floue, sans cesse en transformation et reconfiguration, précaire. Le concept pour rendre compte de ces transformations n'est pas la flexibilité, mot pauvre en signification, mais, selon l'intuition de

Deleuze, *la modulation*. On passe du moule rigide à la combinaison auto-déformante.

Développant cette intuition, je voudrais montrer les différentes formes et facettes de déploiement de cette modulation :

— modulation du temps, la plus connue : modulation des horaires de travail, des moments d'engagement dans le travail salarié ;

— modulation de l'espace : extensibilité et variété des lieux d'exercice du travail, déplacements et usages des lieux de transports, développement important, réel et potentiel, des outils de travail mobiles et de communication à distance (téléphone mobile, ordinateur portable, mails, etc.) ;

— modulation de l'activité : variabilité de l'intensité de l'engagement dans le travail salarié, diversification des engagements eux-mêmes, interpénétration entre activités personnelles et activités pour l'entreprise... ;

— modulation, au moins partielle, de la rémunération, sous forme de parts variables liées aux performances de l'individu, d'intéressement aux résultats de l'entreprise...

Cette modulation ne peut être complète : les contraintes du travail socialisé, interdépendant, nécessitent toujours des moments de co-présence et de coordination directe des actes de travail. Derrière ces différentes facettes de la modulation, il importe de prendre en considération l'essentiel : *la modulation de l'engagement subjectif*, qui devient matière à contrôle, comme matière à prise de liberté. Ce basculement vers la société de contrôle par modulation a été opéré, pour partie, à l'initiative des employeurs, en correspondance avec une nouvelle période du capitalisme. Mais, et je vais y revenir, il correspond aussi à une « demande sociale » forte, à une vague de fond qui touche la société dans son ensemble, et dont on peut faire clairement remonter l'origine à la fin des années soixante.

Cela suppose une modification profonde dans les modalités de contrôle du travail salarié : non plus le contrôle de tâches emprisonnées dans des mini-cellules (les postes de travail), mais un contrôle périodique, fondé sur la relation objectifs/résultats, qui emprunte explicitement au modèle du cadre. C'est moins d'ailleurs la modalité de ce contrôle, qui existait de longue date pour les populations de cadres, que son mode d'exercice et sa généralisation qui importent. Car le cœur de ce contrôle repose sur une idée simple et d'autant plus forte : *rendre des comptes périodiquement*.

Rendre des comptes, c'est un fonctionnement que je qualifierai « à l'élastique ». Si le salarié peut se déplacer à l'air libre, et tirer sur l'élastique pour échapper à un contrôle direct, sortir partiellement de l'unité théâtrale de l'usine dont j'ai parlé, il existe une force de rappel. Force de rappel qui peut être brutale, au moment où il s'agit de rendre des comptes (d'évaluer un résultat), avec un risque de rupture de l'élastique, donc de chômage, ou de mise au placard. Par ailleurs, et pendant toute la période où l'individu tire sur l'élastique, en jouissant d'un certain déplacement à l'air libre, expérimentant sa capacité à surfer sur l'incertain (la fameuse autonomie dans le travail), il doit exercer une autodiscipline sur son propre engagement. Il n'a pas un chef sur le dos pour lui dire quoi faire et comment. Il doit se forcer soi-même à travailler sans hiérarchie physiquement présente. Ce modèle du contrôle par modulation n'est pas actuellement généralisé. Il n'a pas vocation à se substituer entièrement au modèle de l'enfermement disciplinaire. Mais il gagne du terrain en tendance, et se combine, de manière très variable, à l'ancien modèle (qui résiste et s'exacerbe, par ailleurs, comme il en est dans toute situation de crise. Cela se voit, partout où se maintiennent les dispositifs tayloriens).

Il serait faux, en même temps, de réduire le principe de la modulation à une simple forme de contrôle. Car, en même temps, elle représente la concrétisation d'une aspiration à la liberté, à la brisure des enfermements physiques, affectifs, intellectuels. Par la modulation, les individualités d'aujourd'hui aspirent à acquérir du pouvoir sur la conduite de leur propre vie, sur la diversification de leurs expériences, de leurs engagements. C'est une « aspiration » qui monte et se réactualise à chaque nouvelle génération. Et c'est ce mouvement profond qui engendre une multiplicité de négociations d'un nouveau type entre employeurs et salariés, entre salariés eux-mêmes, négociations qui échappent en large partie au jeu traditionnel des relations professionnelles entre employeurs et organisations syndicales. Négociations décentralisées, multiples, elles-mêmes modulées.

Bien entendu, les rapports de force varient et donnent des résultats différenciés. Plus le salarié est isolé, plus il plie sous un rapport de force défavorable. Mais on aurait tort de penser, par exemple, que la modulation du temps de travail n'est réalisée qu'à l'initiative du patron, et pour servir ses seuls besoins de « flexibilité ». Il monte, depuis le milieu des années quatre-vingt, une demande de modulation exprimée par les individualités qui

entendent recombinaison l'entrelacement entre vie professionnelle salariée et vie personnelle, qui relativisent l'engagement dans le seul travail salarié, demande largement méconnue par les organisations syndicales qui n'ont pas su en organiser la négociation collective (sinon pour l'intermittence du spectacle, forme avant-gardiste, dont on mesure mieux actuellement les enjeux).

De là viennent aussi les modulations qu'on voit se développer dans l'usage de l'accès à l'information et aux connaissances. Les informations, par exemple, en entendant par information une donnée différenciatrice qui autorise une nouvelle prise de forme dans les compétences du sujet, peuvent être recherchées et utilisées par le salarié pour plusieurs raisons :

— pour réaliser un travail placé sous contrôle hiérarchique à distance, répondre à ce contrôle de conformité sur la base des informations dont il dispose, qu'il doit utiliser et alimenter, avec la force périodique du rappel de l'élastique (du résultat), élastique incarné, par exemple, par des applications informatiques que le salarié « alimente » ; pour soutenir une communication au sein de communautés d'action, renouvelant les formes de la coopération dans le travail ;

— pour soi, pour se développer à titre personnel.

Le contrôle par modulation peut être dur, fonction des résultats que l'employeur impose d'atteindre. Les enquêtes sur les conditions de travail montrent clairement une montée de l'intensification, particulièrement forte là où se manifeste une combinaison du contrôle disciplinaire classique et du contrôle d'engagement. Mais l'aspiration à la libre disposition de soi et au déploiement de sa puissance d'action est « dure » elle aussi, résistante.

Comme l'indiquait magistralement Michel Foucault, à la fin de sa vie, là où il y a oppression, c'est qu'il y a circulation de liberté. Selon sa formulation, « s'il y a des relations de pouvoir à travers tout le champ social, c'est parce qu'il y a de la liberté partout ».

Paradoxalement, c'est la résistance qui engendre l'oppression, avant que l'oppression ne fasse retour sur le besoin de résistance. C'est là l'un des fils qui traversent la réalité sociale d'aujourd'hui et génère une forme nouvelle de conflictualité (à défaut de conflits ouverts et institutionnalisés). C'est une tendance sociale qui s'individue et se redéploie sur un axe de recherche de formation de collectifs, à partir de cette individuation, collectifs que je propose de nommer : *des communautés d'action*.

On fait une erreur profonde en pensant que les employeurs dominent sans partage. Ils savent pertinemment qu'une partie de la réalité du travail et de la subjectivité des salariés leur échappe. Ils ne cessent de s'en inquiéter et de multiplier les enquêtes pour garder une certaine connaissance de ce qui s'engendre comme pensée et aspirations dans les mailles du filet du contrôle d'engagement. Les salariés d'aujourd'hui sont beaucoup moins acquis à l'entreprise qui les emploie que les salariés d'hier ne l'étaient à leur usine. Mais il est vrai que les nouveaux rapports de force sont encore loin d'être parvenus à se constituer. Ils ne se manifestent qu'en secret, par des multiplicités discrètes non visibles socialement ou par des mouvements sociaux sporadiques. La sortie des repères de la période précédente de la condition salariale est difficile. Elle peut entraîner, paradoxalement, bien des nostalgies concernant la société disciplinaire. On peut s'opposer à une prison, y rechercher des compromis, y organiser des résistances collectives. Mais comment s'opposer à un élastique ? Il faut alors revenir au travail.

### *Le travail comme conduite d'un avenir*

Je voudrais repartir des développements opérés dans mon précédent livre, *Temps et modernité*, dans lequel j'avais longuement analysé la double figure du temps.

1 — Le temps spatialisé, celui symbolisé et outillé par l'usage permanent de l'horloge, de la montre, etc., permet d'encadrer et de discipliner le travail salarié, comme il offre la possibilité d'autodiscipliner sa vie personnelle au sein des interactions sociales, d'organiser des rendez-vous, etc. Mais la caractéristique centrale de ce temps spatialisé, qui est à la base des calculs dominants de productivité (tant de produits réalisés, ou de ventes effectuées, dans un temps spatialisé donné), ne dit strictement rien du contenu du travail, de sa qualité. La qualité du travail est enfermée dans une mesure quantitative, abstraite, qui l'enserme et le presse, qui reste totalement muette sur son contenu transformateur. Le temps abstrait est matériellement présent. Il s'agit d'une abstraction agissante, témoignant de la permanence du rapport social capitaliste, permanence qui a précédé et dépasse de loin le seul taylorisme. Ce temps abstrait se trouve fortement remobilisé aujourd'hui dans la notion de « délai », donc d'écart entre deux dates, la datation se substituant de plus en plus à la mesure du mouvement, permettant, en particulier, de mettre sous tension du

temps abstrait (du délai) les travaux explicitement intellectuels que le taylorisme parvenait mal à contrôler dans leur mouvement interne.

2 — Pour, par-delà le temps spatialisé, que ce soit sous la forme du débit ou du délai, « voir » le travail dans sa qualité concrète et singulière, dans son épaisseur professionnelle et éthique, il faut mobiliser un autre concept de temps : le temps-devenir, temps que Bergson appelle « durée ». Il est le temps de la mutation, de la transformation à laquelle le travail humain contribue en agencement avec des dispositifs techniques et des combinaisons d'activités humaines, le temps de la différence qualitative entre l'avant et l'après. Dans le temps-devenir, le présent de l'acte de travail est toujours en tension entre un passé déjà passé, mais présent dans les puissances causales du réel, comme dans la mémoire des humains, et un futur encore à venir, qu'on ne peut prévoir, mais qu'on peut anticiper, sur lequel on peut poser des conjectures.

Le concept de devenir est profondément différent de celui d'avenir : nous devenons toujours au présent, mais au sein de cette tension qui tire dans les deux sens, vers le passé mémorisé, vers le futur anticipé. Le présent est la phase la plus condensée de la mémoire, la phase permanente pendant laquelle le devenir se scinde en deux, se déplace en tension d'avec lui-même.

Si l'on considère la qualité du travail (le travail comme action concrète), nous voyons mobilisés à la fois :

— *Le passé mémorisé* : l'histoire professionnelle dans laquelle on s'insère, la mémoire personnelle qui s'est formée intensivement autour des événements passés et de la manière dont on s'est comporté face à eux, les savoirs incorporés de manière plus ou moins consciente, dans le corps et la pensée, etc. ;

— *Le futur anticipé* : les conjectures que l'on pose sur les résultats et effets de notre travail, le sens qu'on y projette, l'attention au destinataire de ce que l'on vise à produire, etc. ;

— En tension entre les deux, au présent des actes de travail, des actions, *la conduite orientée et polarisée de la transformation du réel*, souvent confrontée à une trame d'événements, obligeant à d'incessantes rectifications ;

— Enfin, *un processus d'évaluation permanent*, au sein duquel on s'interroge sur la validité des actes que l'on mène. Aussi bien sur leur qualité intrinsèque, et sur les effets qu'ils vont produire, en ayant conscience qu'il s'agit de conduire (provoquer et accompagner) des transformations, des mutations qui ont un

impact social. Transformations de la matière pour un ouvrier, transformation de la condition d'un client pour un salarié d'une entreprise de service...

La mobilisation de ce temps-devenir, c'est ce que j'ai proposé d'appeler « le temps du travail », par distinction d'avec « le temps de travail ». Je pourrais mobiliser plusieurs exemples, pris dans des secteurs d'activité très différents. Par exemple, l'ouvrière, dans une entreprise fabriquant des bracelets de montres de qualité, conduisant l'advenir du bracelet pour tel client, sollicitant sa mémoire professionnelle, anticipant ce qu'elle va produire en fonction de l'esthétique et de la fonctionnalité du bracelet (ce bracelet et non un autre), réagissant aux micro-événements engendrés par la variabilité d'une matière vivante (les peaux de crocodile en particulier), conduisant et orientant ses actes. Il s'agit d'une autre vision du temps. Mais aussi d'une autre vision de la performance. Cette dernière ne réside plus, principalement, dans le débit, le rendement, le délai, mais dans la réussite de la mutation ainsi conduite. Dans la réussite d'un devenir anticipé quant à son futur, et au sein duquel l'initiative humaine, la vraie liberté de la puissance de pensée et d'action des sujets peut se déployer. *Travailler, comme conduire un advenir*. Et avoir présent à l'esprit les destinataires de ce travail, les effets que ce travail va produire.

Il va de soi que les deux conceptions du temps, les deux constructions auxquelles elles donnent lieu, sont elles-mêmes en tension : tension permanente entre la discipline du temps spatialisé et la puissance auto-productrice du temps-devenir. Le contrôle par modulation est une tentative, pour les employeurs, de réinscrire le temps-devenir dans des moments spatialisés intenses dont ils cherchent à contrôler l'enveloppe (le début et la fin de l'activité du salarié, le délai, cet espace temporel entre deux moments de datation), à l'occasion desquels il s'agit de rendre des comptes, non seulement sur des résultats, mais sur l'usage de son temps (temps juridiquement placé sous domination de l'employeur) : combien avez-vous produit (ou vendu) durant ce délai ? Ou encore, selon une autre version, avez-vous respecté les délais projetés ? L'employeur interroge, calcule les outils de gestion, nomme les parts variables du salaire, toujours pris dans sa vision de la productivité-débit en tant qu'elle matérialise une baisse de coût par unité de marchandise (baisse du coût salarial par unité de produit marchand, donc augmentation de la marge interne de l'entreprise), sans lien avec la valeur de service engendrée pour les destinataires.

L'approche à partir de la durée, du temps-devenir, modifie le regard que l'on peut porter sur les modes de division du travail. Ces derniers ont, en effet, été vus et conçus sous le regard de l'espace : la division en fonctions spécialisées (fonction commerciale, fonction production, fonction marketing, etc.), en métiers et/ou en emplois au sein de chaque fonction, en tâches au sein de chaque emploi, ressort toujours d'une conception spatiale, la division appelant toujours son complément : la coordination et/ou coopération entre travaux divisés.

La division du travail est censée configurer des lieux, à partir desquels et dans lesquels opèrent les spécialisations et les apprentissages correspondants. Les remises en cause de la division fonctionnelle et la promotion des organisations transversales ne modifient pas le primat de l'approche par l'espace. Lorsqu'on parle, par exemple, d'organisations transverses, du type des organisations par processus, on utilise toujours la métaphore spatiale, en inversant simplement l'ordre des priorités : on place l'horizontal, et donc les problèmes de coordination et/ou coopération entre fonctions et métiers, avant le vertical. Les mots utilisés, comme celui de « décloisonnement », symbolisent bien ce primat maintenu de l'espace et du temps spatialisé qui lui correspond (un temps du mouvement sans mutations qualitatives, posé de l'extérieur de lui-même sur le travail, un pur temps de flux, dont Ford rêvait déjà).

Or, nous pouvons jeter un tout autre regard, qui part de l'axe de la durée, considérée en tant que telle. Nous pouvons considérer ce que je propose d'appeler : *la temporalisation du travail*.

Prenons l'exemple d'une organisation par projet pour la conception d'une nouvelle boîte de vitesses chez Renault, en coopération avec Peugeot. Formellement priment les métaphores spatiales : l'équipe-projet est réunie sur un même plateau, et tout le monde se plaît à souligner les mérites d'une coopération plus étroite entre métiers différents, selon le principe d'une ingénierie simultanée et concourante. Mais quand on observe l'organisation du travail de l'intérieur, on constate que l'axe essentiel est la genèse du projet, donc la durée, le devenir du projet dans cette durée en tant qu'il se produit, qu'il prend forme et consistance. Le projet global est divisé en sous-projets par type d'organe de la boîte de vitesses. Ce qui compte, c'est à la fois l'avancement de chaque sous-projet (donc son avancée dans la durée), mais aussi leur co-implication, leur co-conditionnement.

Et le *co-conditionnement* est tout autre chose qu'une simple coordination de travaux spatialement et professionnellement séparés, tout autre chose qu'une simple coordination de flux de travaux. Chaque semaine, le directeur de projet fait une revue, soit pour faire le point sur l'avancement de tel sous-projet, soit pour traiter, dans la vision de l'avancée du projet global, les problèmes de co-conditionnement entre les choix réalisés par les différents sous-projets. Ce directeur tient à ce qu'au cours de ces réunions, soient systématiquement présentées diverses options de solutions aux problèmes rencontrés. Il le fait dans l'objectif explicite de solliciter la créativité des techniciens et ingénieurs, mais aussi pour stimuler les capacités d'anticipation quant aux effets futurs des choix en train d'être faits. On sait que, dans cette temporalisation du travail, plus le projet avance dans la durée, plus les options possibles se rétrécissent — car le projet vieillit, il prend des rides irréversibles —, et plus les connaissances sur le projet s'accroissent. Mais ces connaissances ne sont pas autre chose que le produit des explorations de problèmes et d'options, puis de solutions, qui engendrent, à chaque étape, du « nouveau » (quand bien même ce nouveau prendrait appui sur des solutions déjà éprouvées, ce qui était peu le cas dans mon exemple de boîte de vitesses, vu son caractère très innovant).

Et quand on réfléchit aux arbitrages que le directeur de projet opère, après concertation, on voit qu'il arbitre entre deux visions du temps (et de la division du travail) en forte tension : il arbitre entre durée et délai. Le délai est le contrôle du temps spatialisé, qui reste toujours présent : tenir le délai d'achèvement du projet imposé par l'entreprise, en fonction d'un certain jalonnement. La durée est, au contraire, la temporalisation d'un travail, divisé certes, mais dans ses objets d'exploration inventive et ses avancées purement temporelles. Qu'il y ait conflit entre durée et délai, c'est l'évidence même. Tout technicien ou ingénieur l'éprouve. La pression du délai, à la fois, stimule, par le conflit même, l'inventivité, mais aussi la bride en permanence, jusqu'à l'épuiser progressivement, dès lors que la date butoir s'approche de plus en plus. La gestion par projet fonctionne sur cette frustration incessante, épuisante, le délai mangeant progressivement la durée, bien que l'usage de la durée soit la source réelle de productivité de ce travail.

Il nous faut donc reconsidérer, ou pour le moins complexifier, notre vision de la division du travail, et penser pleinement la manière dont elle se déploie sur l'axe du temps-devenir. *La*

*division du travail est une division entre plusieurs conduites d'advenir, qui s'interpénètrent et se co-conditionnent.*

Cela conduit à repenser en profondeur la question de la coopération. Même chose pour l'organisation par processus. Ce mode de division du travail et de coopération reste malheureusement dans l'ombre, car non officiellement reconnu, ou très rarement.

### ***Travailler, rendre service***

À quoi sert le travail concret ? À *rendre service*. À engendrer une transformation dans les conditions d'activité et les possibilités d'action des destinataires (clients, usagers, publics...). Transformation qui sera soumise à évaluation, évaluation discutable, soumise à controverse.

En travaillant, nous transformons, non pas directement l'activité des destinataires, mais les conditions de son exercice. Par exemple, en installant une ligne téléphonique, on transforme les conditions de vie d'un particulier et de sa famille. Et on transforme, en même temps, ses possibilités d'action, les modalités possibles de son agir. Il peut désormais téléphoner, joindre à distance ses correspondants et communiquer avec eux, prolongeant de manière inédite le pouvoir de son corps. La téléphonie mobile engendre un service partiellement nouveau de celui de la téléphonie fixe : être joignable partout, à tout instant, modifie fortement les possibilités d'action et d'interaction entre personnes. En vendant un timbre, le guichetier vend une promesse de service (l'acheminement du courrier), que La Poste devra respecter au moment de l'usage du timbre.

Mais le service n'agit que sur les conditions et les possibilités. Il ne remplace jamais l'activité réelle des usagers au sein des modes de vie. C'est pourquoi la compétence des clients-usagers et des publics interfère de plus en plus avec et sur celle des agents. Elle interfère de manière précise à la jonction entre « conditions d'activité » et « exercice de l'activité », entre « possibilités d'action » et « possibles effectivement développés », dans l'univers des usages, interférence qui peut prendre un tour conflictuel, ou du moins problématique, lorsque le client affiche son mécontentement ou dépose une réclamation. Et lorsque les clients innovent de manière non prévue par les concepteurs de ces nouveaux services. Ne passer qu'une seule journée dans une boutique de France Telecom : cela saute aux yeux !

Revenir au travail concret, à ses modes de socialisation, à ses mutations, est un aspect essentiel, qui renoue avec Marx. Ce dernier a, tout à la fois, remarquablement analysé le développement de la condition salariale (le travail salarié), mais, en même temps, mis à jour les révolutions du travail concret et les rapports qui les animent, au sein d'une dualité contradictoire constitutive même du concept de travail. Cette dualité interne — entre travail abstrait et travail concret — a été présentée, par Marx, comme sa découverte théorique majeure, découverte encore largement méconnue.

Sur cette base, je voudrais montrer qu'on peut conceptualiser et organiser la production du service, et les rapports qu'elle engage, *selon un mouvement en quatre phases* :

Première phase : l'explicitation des effets à engendrer dans les conditions d'existence et les possibilités d'action du destinataire (un client qui veut s'équiper en téléphone, une classe d'étudiants...). Il s'agit d'une anticipation projetée, en tentant d'imaginer, d'engendrer ou d'épouser le point de vue des destinataires.

Seconde phase : l'exercice de la puissance en puissance : l'imagination du service lui-même (par exemple : la préparation d'un cours par un enseignant, ou la conception d'une installation téléphonique), phase de virtualisation. Il s'agit d'une production réelle, d'un vrai travail, utilisant des symbolisations du réel, écritures, dialogues, schémas, travail à contenu intellectuel, mais qui ne réalise pas encore le service. Il le conceptualise. Il s'agit d'une expression de la pensée, explorant diverses options (il existe bien des manières de préparer un cours, de réaliser une installation téléphonique, de produire un bracelet...), sous tension de l'enjeu représenté, signifié par les effets utiles à engendrer.

Troisième phase : la puissance en acte : la réalisation concrète du service, l'actualisation du virtuel : l'enseignant qui donne son cours, le groupe d'agents qui réalisent l'installation téléphonique... Actualisation du virtuel, dans une trajectoire d'avancée du projet, mais aussi dans l'incertitude de sa réalisation pratique, sous le coup des événements qui vont s'y insérer, et sous le regard, permanent ou futur, du destinataire, lui-même expression de jugements sociaux devenus particulièrement mobiles et flottants.

Quatrième phase : l'évaluation. Évaluation déjà présente dans le cours des phases précédentes, mais qui prend corps, se concrétise d'une manière ou d'une autre : les effets utiles recherchés ont-ils été produits, ou, si des effets différents ou décalés ont été

engendrés, que vont en penser, qu'en pensent les destinataires ? L'installation d'un accès à Internet à haut débit a été réalisée : qu'en pense le client ? Cette évaluation se personnalise, mais elle emprunte fortement à des effets de formation et de circulation des opinions, à des effets de transduction des jugements portés sur les transformations des modes de vie. Rien n'est positif ou négatif en soi. Des effets d'opinion majoritaire peuvent parfaitement porter un affaiblissement généralisé des corps et des pensées, des capacités du vivre. Le service n'est ni un mal, ni un bien, il ne relève d'aucune morale. Il est une interrogation éthique potentielle sur ce qui se trouve transformé dans les modes du vivre, sachant qu'aucune forme institutionnelle tangible, aucune habilitation ne permet aujourd'hui de poser socialement cette interrogation éthique, carence majeure de notre civilisation dite moderne (civilisation supposée « réflexive », mais incapable de s'interroger collectivement sur ses manières de vivre).

Bien entendu, dans l'évaluation, *ex-ante* et *ex-post*, est posée la question du prix pour le destinataire et du coût pour l'entreprise, donc de la valeur économique. Elle est posée en arbitrage avec les effets utiles produits ou susceptibles d'être produits. Mais il va tout autant de soi que ces arbitrages, socialement réglés dans des tarifs, ou négociés au cas par cas, n'ont de sens que si un service est rendu. C'est devenu incontournable pour les entreprises, malgré les déficiences des outils traditionnels de contrôle de gestion : pas de valeur économique durable, sans évaluation positive de la valeur de service effectivement engendrée pour une clientèle ou un public. La question de la fidélisation en est un indicateur manifeste.

Il convient de souligner *la dimension fondamentalement éthique, et non morale*, de l'appréciation sociale du service, qui donne un référent à la confrontation des jugements et évaluations sur la valeur du service effectivement engendré. Dimension éthique, qui statue sur le « bon » ou le « mauvais », par rapport aux conditions du vivre des destinataires (les étudiants, pour un enseignement ; les particuliers résidentiels pour l'installation d'une ligne téléphonique ou d'un accès à Internet ; les malades pour un traitement en matière de santé ; etc.).

La métaphore qui, me semble-t-il, illustre le mieux l'appréciation éthique, est celle de la santé du corps humain : qu'est-ce qui est bon ou mauvais pour le corps ? Qu'est-ce qui l'affecte d'une manière qui le renforce, ou d'une manière qui l'affaiblit, voire le détruit. Le poison est mauvais pour le corps, une nourriture et une hygiène de vie adaptées sont au contraire bonnes.

C'est à la fois l'expérience et la connaissance adéquate qui permettent de juger de ce qui est bon ou mauvais pour un corps donné. Bien entendu, cette métaphore possède ses limites : quand on juge de ce qui est bon ou mauvais pour le vivre personnel et communautaire de personnes humaines, le référent est souvent plus complexe, plus mobile, plus contestable que pour un simple corps humain.

Mais le principe du jugement éthique — par exemple sur le service rendu par la téléphonie mobile, ou l'effet produit par le cours délivré par un enseignant — reste identique.

Il se différencie fortement du jugement moral, qui, quant à lui, statue sur le « bien » et le « mal » en fonction de normes et règles sociales à caractère contraignant et dont le principe relève, non pas de la « santé », mais des conditions de l'ordre social (avec, presque toujours, même dans les morales laïques, un arrière-fond religieux, renvoyant à des impératifs de comportements).

La position que je défends ici est donc que *la production de service réactive les jugements éthiques et secondarise les jugements moraux*, et peut, du même coup, donner une nouvelle consistance à la vie communautaire, sur un registre complètement moderne, non traditionnel.

Mais cette position demande précision. Pour utiliser la terminologie de Spinoza, l'enjeu touche à la variation (en diminution ou augmentation) de la puissance de pensée et d'action des individualités. Et, plus les individualités parviennent à appréhender, de manière adéquate, les sources et ampleur de cette puissance (et donc, d'une certaine manière, à faire siennes les possibilités de transformation de soi et de ses propres possibilités d'action que les services recèlent), plus peut se développer une conduite libre. L'éthique, non seulement comme jugement, mais d'abord comme mode d'existence et conduite de vie, est affaire de liberté et d'émancipation. Alors que la morale est affaire de régulation des conduites et d'intégration sociale.

Noter qu'il existe une émergence forte de la question éthique pose interrogation quant à la morale : sur quoi et comment peut-elle se construire ou reconstruire, et donc à quels conflits, accords, normes juridiques, peut-elle donner lieu ?

Mon hypothèse, mais elle demanderait largement à être creusée, voire invalidée, est que la moralité des conduites tend, aujourd'hui, à se redéfinir au sein du rapport social de service, rapport qui fait se confronter producteurs et destinataires du service, rapport à partir duquel les relations entre salariés et employeurs pourraient

elles-mêmes être redéfinies et négociées. On rejoint ici la question de la modulation : bien des aspects de la modulation de l'activité de travail, à commencer par la modulation du temps de travail, interfèrent directement sur le rapport social de service, et ne peuvent être pensés et traités que de ce point de vue (quels horaires d'ouverture pour les bureaux de poste ou les agences de France Telecom ; quelle organisation de la semaine pour les cours dans le secondaire ; quelles disponibilités dans les hôpitaux, etc.). C'est au sein de ce rapport, dans la confrontation active entre producteurs et destinataires, confrontation qui, à sa manière, traverse chacun d'entre nous, que les tensions de base se nouent, et donc que des questions de régulation et d'ordre social sont objectivement posées.

Mais elles le sont avec difficulté, de manière très implicite, occulte, très peu débattue, parce que le rapport entre salariés et employeurs, autrement dit, le rapport capital-travail, occupe le devant de la scène. La conséquence en est claire : la codification des choix et compromis moraux, qui se transforment en règles de droit, et dont le droit du travail est un exemple frappant, se délite, se décompose, se trouve renvoyée au pur jeu des rapports de force, faute que l'on ait pu déplacer le référent. Le rapport capital-travail mange, absorbe et occulte le rapport social de service. L'enjeu de la modulation se réduit à un simple problème de flexibilité. La question du service est posée, mais on fait comme si on pouvait l'ignorer et rester sur des codifications industrialistes en crise, voire moribondes. Problème flagrant pour les organisations syndicales.

La manière dont des questions éthiques peuvent (pourraient) retentir sur l'édification de nouvelles règles socio-morales fait partie des tensions et débats qui traversent de multiples domaines de la sociologie du travail, et rebondit sur les systèmes (à moitié moribonds) de relations professionnelles.

C'est ce mouvement combiné en quatre phases qui, me semble-t-il, permet de renouveler largement l'approche de la productivité du travail, de modifier les évaluations faites dans les entreprises et au sein des opinions publiques, de voir autrement ce que les salariés agissants apportent et engendrent. Ce mouvement a une consistance réelle, bien que dominée par le schéma fonctionnel industrialiste. On peut l'identifier au sein de ce qui s'apparente comme « une organisation de l'ombre », temporalisée et transversale, qui double l'organisation officielle, hiérarchico-fonctionnelle, des entreprises.

***Crise de la bureaucratie d'État et concept de service***

L'approche de Hegel et celle de Foucault sur la bureaucratie d'État ont un point commun : le service est toujours exercice d'un « pouvoir sur », orienté du haut sur le bas. Pouvoir légitime et moral des hauts fonctionnaires sur les formes institutionnelles et individuelles de la vie sociale chez Hegel, ou bio-pouvoir, pouvoir d'un gouvernement sur la vie des populations chez Foucault, le service n'est pas autre chose que la matérialisation concrète de l'exercice de ce pouvoir (et des savoirs et techniques qui l'appuient) dans un champ donné de la vie sociale et biologique. C'est en ce sens qu'on peut dire que la bureaucratie produit du service et s'exprime dans des « politiques » (politique de la santé, politique de l'éducation, etc.). Il est de fait que ces exercices bureaucratiques « servent » : éduquer la population, développer l'hygiène et l'assistance, organiser les grandes étapes de la vie, édifier moralement les individus et élever les institutions de la société civile au sens du bien public supérieur, etc., toutes ces interventions « servent ». Mais la crise de ces modalités d'intervention, tant dans leur capacité pratique à gouverner les formes actuelles de vie, que dans leur acceptabilité, réinterroge le concept de « service ». Le service est aussi associé à un « pouvoir de » qui vient d'en bas. L'ambivalence intrinsèque aux pratiques de modulation le montre bien. Le pouvoir de contrôle à distance « sur » que réalisent les administrations est réinvesti par un pouvoir « de », une puissance, que les individualités manifestent et expriment.

J'ai été amené à caractériser le service comme une transformation réalisée dans les conditions d'activité et les dispositions d'action des destinataires. Il me semble maintenant possible de modifier une telle définition lorsqu'on regarde les choses à partir de l'action administrative.

En effet, ce qu'apporte nécessairement l'action bureaucratique d'État est qu'elle doit tout à la fois :

— porter sur des ensembles larges (des populations d'individus), la personnalisation du service rendu ne pouvant qu'être toujours seconde ;

— et posséder un référent « public ».

Or, lorsqu'on regarde cette action « par en bas », on voit, non pas des populations homogènes et disciplinées, non pas des membres insérés dans des institutions stables, non pas une atomisation d'individus supposés libres, mais des forces

intersubjectives structurées en faisceaux, en fonction des détournements de sens et de perspectives qu'elles réalisent. Prenons *l'exemple de la jeunesse* : si le comportement de celle-ci soulève de fortes interrogations, voire des inquiétudes, pour les directions d'entreprises, c'est qu'elles commencent à expérimenter le fait que cette « jeunesse » est beaucoup moins attachée à l'entreprise, voire à un métier, que les générations précédentes, tout en manifestant, à cette occasion, des exigences propres d'autonomie et d'espaces de modulation qui transgressent ce à quoi la majorité des entreprises sont préparées.

Or, on retrouve une situation similaire dans le rapport aux administrations : l'administré « moyen », celui qu'on appelait usager et qu'on appelle de plus en plus client, développe un rapport à la fois nettement plus exigeant et nettement plus distant, moins engagé, vis-à-vis des administrations qui sont supposées lui rendre des services (qui sont la concrétisation de son droit d'usager, en contrepartie des impôts, cotisations, obligations que les usagers doivent acquitter). L'idéal implicite de l'administré moyen est de ne plus rencontrer l'administration. Et, d'une certaine manière, c'est bien ce à quoi on assiste. Si nous prenons le cas des agences de l'ANPE ou des caisses d'assurance maladie, le public moyen devient autonome dans sa manière d'utiliser les services, soit en utilisant les moyens techniques mis à sa disposition, soit en prenant progressivement distance d'avec tout contact physique, voire épistolaire (ce que la carte Vitale concrétise parfaitement pour l'assurance maladie), alors que les agents de ces administrations sont confrontés physiquement à des publics de plus en plus spécifiques et difficiles, situés aux deux extrêmes : les pauvres, précaires, chômeurs de longue durée d'un côté, les entreprises offeuses d'emploi ou professionnels de santé de l'autre.

Où se situe alors le service ? Dans le soutien à l'auto-développement des dispositions d'action de ces forces qui assurent leur propre vie, grâce aux administrations, mais à distance d'elles, selon la ligne de crête étroite d'une double possibilité (qui convoque un choix politique lourd de conséquences) :

— soit celle du repli sur soi, repli sur l'auto-mobilisation des forces nécessairement limitées et fragiles d'une individualité, qui cherchera à « s'en sortir » par elle-même, au risque de s'épuiser et de se perdre, l'administration, non seulement diminuant son soutien, mais invitant cette individualité affaiblie à... se prendre en charge elle-même (ce qu'on appelle pudiquement : devenir « responsable de soi », « élaborer un projet », etc.) ;

— soit celle de l'affirmation collective de la demande d'un soutien solide à cet auto-développement, dans lequel, précisément, et pour reprendre notre proposition initiale de définition du service, ce qu'on attend de l'administration est bien qu'elle transforme les « conditions de », mais aucunement qu'elle ne se substitue aux individualités dans l'exercice de leur pouvoir (sur la vie sociale, sur leur vie).

Nous pouvons solliciter ici *l'exemple de l'université* : les débats récurrents qui l'animent montrent une ligne de clivage de plus en plus nette, qui traverse les enseignants. Il existe une double possibilité :

— d'une part, que les étudiants, livrés à eux-mêmes et à l'affaiblissement des contraintes, à la fois morales et disciplinaires, rattachés aux études par un fil de plus en plus lâche, dérivent, incapables de construire un engagement et des perspectives personnels, alors que tout est fait pour leur en imposer la nécessité (au risque d'échecs précoces). Les enseignants joueront le jeu d'un académisme ajusté : ils feront jouer les mécanismes de sélection et les jugements sévères (« ces étudiants sont nuls dans l'ensemble »), quitte à trouver des modalités de soutien ou des rattrapages latéraux pour limiter les échecs.

— d'autre part, que les enseignants (ceux qui prennent ce parti) tentent d'assurer les conditions matérielles, cognitives et éthiques, pour que ces étudiants se renforcent et s'affirment à l'épreuve de cette autonomisation, de cette modulation de l'engagement qui s'impose à eux lorsqu'ils entrent à l'Université. Agir, non pas à leur place, mais sur les conditions qui leur permettent de développer la prise de connaissance de leurs propres inclinations et désirs et de leur propre puissance de penser et d'agir, puissance toujours sous-jacente. À mon avis, dans toute discipline enseignée à l'Université, réside un enjeu de développement de la fermeté et générosité des étudiants, pour reprendre les deux affects actifs qualifiés par Spinoza, développement nécessaire pour affronter une société, tout à la fois dure et dégradée, mais aussi beaucoup plus ouverte, complexe, porteuse de potentialités que dans les époques antérieures. Ce sont des choix pédagogiques très différents et des systèmes de contrôle des études universitaires très différents également.

Il serait faux de dire qu'il y a co-production du service. Il serait plus juste de dire que s'ouvre l'hypothèse :

— soit d'un renforcement du « pouvoir de la bureaucratie sur », moins par des mesures ostensiblement bureaucratiques, que par des

effets de sélection et de marginalisation renforcés pour les individus qui, livrés largement à eux-mêmes, s'affaiblissent au fur et à mesure de leur trajectoire de vie, venant grossir les rangs de ceux qui auront, effectivement, besoin d'une relation directe, renforcée et assistancielle aux administrations publiques, qui passeront du « public moyen » au « public en difficulté » ;

— soit d'un couplage entre le soutien que les institutions publiques peuvent et doivent produire, en lien explicite avec les conditions de montée en renforcement effectif du « pouvoir de », des dispositions d'action, au sens qu'Hanna Arendt a su donner au mot « action » (agir, c'est commencer quelque chose de nouveau dans le monde).

Dans ces deux cas de figure opposés, nous quittons la période de la bureaucratie classique et donc aussi celle de l'État providence. Dans les deux cas, l'action de l'administration est importante, mais ne se substituera jamais aux enjeux sociaux qui se nouent dans les espaces de la vie au travail et de la vie privée. Agir sur les conditions d'activité, ce n'est jamais agir sur l'activité elle-même. Agir sur les conditions matérielles, cognitives et éthiques de l'accès à l'emploi, ce n'est jamais agir sur l'accès à l'emploi lui-même. Pour les administrations, du type ANPE, Sécurité Sociale ou Universités, ce n'est plus sur « la » population en général qu'il s'agit d'agir comme l'indiquait Foucault, pas davantage qu'il ne s'agit d'agiter le drapeau des grandes valeurs de la moralité universelle comme l'indiquait Hegel. Il s'agit d'agir sur et avec des forces individualisées, soit par une oppression d'autant plus forte qu'elle s'articule sur des situations d'affaiblissement matériel et/ou psychique, soit par un appui donné à un processus d'émancipation dans les différents domaines de la vie sociale et biologique dans lesquels il est légitime et attendu que les institutions publiques interviennent.

Dans les deux cas, on peut parler de « services » publics. Mais seul le second rejoint la proposition de définition du « service » (au singulier) que j'ai avancée, en dialogue avec Jean Gadrey.

### *La solitude dans le travail*

Nous héritons, en particulier en sociologie du travail, mais aussi dans les représentations ordinaires, relevant du « sens commun », d'une image selon laquelle le travail est (devrait être, normativement) collectif, socialisé, coopératif, etc. Or, j'ai constaté, dans mes enquêtes de terrain, une montée de la solitude

dans le travail, au sens de moments importants pendant lesquels l'individu travaille seul, et donc en assume seul la responsabilité.

Ce mouvement a été enclenché depuis des dizaines d'années dans l'industrie, du fait du mouvement d'automatisation, couplé au processus de rationalisation, de réduction des effectifs. Quiconque visite aujourd'hui une usine automatisée ne peut qu'être frappé par le désert humain : par ci, par là, des petits flots, des micro-équipes de trois ou quatre personnes, voire des ouvriers ou techniciens totalement seuls face à leurs écrans. La longue ligne de montage faiblement automatisée devient l'exception. Ce qui est vrai chez Usinor sur la supervision d'un processus l'est tout autant chez Danone sur une ligne de conditionnement ou chez Renault dans un atelier d'emboutissage ou une tôlerie. Des flots, certes fortement coordonnés entre eux par les dispositifs techniques et les échanges d'informations, mais flots malgré tout. Cependant, j'ai retrouvé, bien que selon d'autres modalités, la même réalité dans les activités de service.

À ceci prêt que l'individu est seul, non face à un système technique et communicationnel de production industrielle, mais face à des clients, des usagers, un public et face aux applications informatiques qui interpénètrent son activité. Le professeur est seul face à sa classe. Le guichetier de la poste est seul face aux clients qui se présentent au guichet, le conducteur de train est seul désormais (depuis que la conduite à deux a été supprimée) face à la conduite du train et aux passagers qu'il transporte, le chercheur qui doit rédiger un rapport est seul face à son ordinateur, le vendeur de France Telecom est souvent seul face à un client...

On aurait, certes, raison de dire qu'il y a, derrière chacun d'eux, le savoir d'un corps professionnel, des moments d'échanges et de rencontres, des entraides sollicitables, une coopération réelle et potentielle, etc. Mais il faut prendre au sérieux ces moments de solitude, qui, matériellement parlant, occupent une fraction considérable du temps de travail (et du temps du travail) et mobilisent la responsabilité, au double sens du « répondre de » (répondre à la tension de l'élastique) et d'« avoir le souci de » (des effets de mutation que l'activité professionnelle engendre). Je pourrais développer l'exemple des conseillers financiers à La Poste, seuls, face aux clients, dans leur petit espace (fermé ou ouvert selon les cas), au sein du bureau de poste. Il peut sembler étrange de parler de solitude, lorsqu'on est deux (un conseiller financier et un client), voire bien davantage (un enseignant face à un amphî de 300 étudiants). Mais néanmoins, cette solitude est

tangible : il n'existe pas de symétrie, de réversibilité des rôles, entre le salarié travaillant et les destinataires.

*La notion de responsabilité est précisément celle qui cristallise le mieux cette solitude* : l'individu est seul responsable de l'issue de la situation, quand bien même il solliciterait un réseau d'entraide. Responsable, au sens d'avoir des comptes à rendre à la direction de l'entreprise (ou de l'institution). Responsable, au sens d'avoir le souci de la réussite de ses actions face aux clients et public et/ou face au système automatisé qui peut, à tout instant, dysfonctionner... Double responsabilité, en tension interne souvent forte. Même au sein d'un réseau d'intervenants, cette part de double responsabilité solitaire, dans le présent-futur de la situation, est incontournable. Elle pourra s'exprimer juridiquement, le cas échéant (un conducteur de train, lors d'un accident grave, un médecin, qui a donné un mauvais traitement...), mais l'expression juridique éventuelle ou l'énoncé d'une faute professionnelle ne sont qu'un produit dérivé de cette montée de la responsabilité fonctionnelle et éthique (dans la tension forte entre le fonctionnel et l'éthique qu'impose la condition salariale).

J'aimerais comparer cette solitude à une monade, selon le remarquable concept avancé par Leibnitz et repris par Tarde. Une bulle, si vous préférez, qui contient en elle-même l'univers tout entier. À la différence toutefois de Leibnitz, il faut considérer cette monade comme ouverte :

— ouverte en amont : informée par les enjeux de l'activité professionnelle. Le conseiller financier, par exemple, a pour enjeux, à la fois, fonctionnellement, la stratégie de La Poste dans le domaine des services financiers, la réussite de la campagne commerciale du moment et, éthiquement, la capacité à assurer un bon conseil au client, sur la base du diagnostic financier. Il le sait, son action est gouvernée par ces deux enjeux et leur tension ;

— Ouverte en latéral : les entraides, coordinations et soutiens possibles pour bien réaliser son travail ;

— ouverte en aval : les prises de relais par d'autres groupes ou fonctions (le centre de services financiers pour traiter les comptes de clients, après le contrat négocié par le conseiller et son acceptation). Monade ouverte donc, mais monade tout de même. Car, de plus en plus, on ne va pas d'un savoir professionnel collectif et de règles implicites partagées par un groupe de métier vers un savoir individuel.

Au-delà de la formation formelle à laquelle on aura pu avoir accès, on va du style et de l'expérience que chaque individu

construit, solitairement, dans les situations qu'il doit, au quotidien, affronter, pour solliciter et aller vers des savoirs et règles socialisées, vers un genre professionnel comme en parle Yves Clot, savoirs eux-mêmes évolutifs, fragiles.

Quelles sont les conditions d'un bon exercice de la solitude ? Le recueillement, la possibilité de se concentrer sur ce qu'on envisage de faire. Des espaces et temps de retraite, pour souffler, mais aussi pour engendrer cette concentration. Une qualité de l'environnement sonore, temporel. La construction d'une expérience de l'expérience, la capacité qu'a l'individualité de faire retour sur sa pensée et son action, à partir des cas traités et mémorisés. Le conseiller financier, soucieux de se perfectionner, dans le cours d'une sorte d'expérimentation permanente de son activité.

*L'expérience de l'expérience : élément cle du développement de la compétence.*

Par cette solitude assumée (et non pas niée en fonction de la normativité que l'on serait tenté d'imposer au réel), on peut retrouver de la coopération. On peut montrer qu'elle se structure autour de trois temps, de trois modalités :

— les nombreux échanges extensifs d'information et la communication faible (en intensité de compréhension réciproque) à distance : téléphone, Internet, fax, applications informatiques... ;

— des moments intenses de communication intercompréhensive, qui nécessitent une rencontre physique, des réunions ou dialogues, avec toute la richesse et difficulté des échanges langagiers et des controverses, moments essentiels, souvent décisifs pour réussir la coopération ;

— enfin, la communication avec soi, le langage intérieur, lorsqu'on fait retour critique sur soi, que l'on se considère dans ses propres dispositions personnelles et sa capacité de mutation.

C'est la combinaison de ces trois modalités de coopération, communication que je propose de qualifier de « *communauté d'action* » (expression remplaçant, au moins partiellement, celle de métier), qui s'organise autour d'enjeux partagés (le partage de ces enjeux étant lui-même un produit incertain de la constitution et action de cette communauté).

Partant de la proposition avancée dans mes analyses sur la compétence, visant à considérer l'organisation, à la fois, comme un assemblage souple de sujets pris dans les filets de leurs initiatives réciproques et comme une communauté d'acteurs pris dans les tensions de leurs champs de responsabilité respectifs, je voudrais

présenter les fondements plus directement conceptuels qui sous-tendent cette proposition. Dans l'activité de travail, dans des organisations « post-tayloriennes » à autonomie (et non pas « autonomes »), l'activité professionnelle de l'individu se présente comme une totalité en soi, sur laquelle le sujet intervient, de lui-même, par ses initiatives, sa propre concentration subjective et sa compétence. Un conseiller financier à La Poste, pour reprendre notre exemple, assume de lui-même l'entièreté de la situation de conseil sur un produit financier, en s'y consacrant et s'y concentrant. Cette activité n'apparaît plus, de prime abord, comme une fraction de la division sociale du travail, mais comme une totalité singulière qui appelle subjectivation (pour reprendre une expression de François Dubet).

C'est pourquoi l'ensemble du sujet face à ses actions devient monade, qui condense, à l'intérieur d'elle-même, des enjeux organisationnels forts. Le sujet est face à lui, comme face à une ouverture interne, qui est captée dans la singularité et l'événementialité de ses prises d'initiative. Le sujet est solitaire, enfermé, d'une certaine façon, dans cette monade, agissant sur fond de ses propres ressources internes, face à un client et face à un ordinateur. Mais, en même temps, de cette intériorité même, surgit la nécessité d'une diversité d'actions réciproques, qui doivent se nouer par une communication avec d'autres acteurs de l'organisation, pour que les initiatives aboutissent, pour que le sujet puisse aller jusqu'au bout de ses actions, et se repositionner, comme acteur, dans son champ de responsabilité et au sein de la division du travail. Le conseiller financier ne peut aller jusqu'au bout de la relation avec son client, sans animer des actions réciproques avec les agents du Centre financier, l'animateur des ventes, le chef d'établissement du bureau de poste, les conseillers spécialisés, etc.

Les moyens dits d'information (téléphone, applications informatiques, fax...) sont investis par cette nécessité, avec des risques importants d'échecs des tentatives de communication, si l'organisation n'a pas été pensée en fonction du double croisement entre des nécessités qui surgissent de l'intériorité même de chaque monade, et poussent à la recherche d'un dialogue avec d'autres sujets connus comme tels (dans une relation intersubjective, au sens rigoureux de ce terme) et des lignes d'interdépendance qui strient et repositionnent chaque sujet comme acteur d'un travail hautement collectif (et donc socialement et objectivement divisé dans une relation fonctionnelle). La monade est poussée, de

l'intérieur, à s'ouvrir sur l'extérieur, mais elle glisse sur les rails de la division spatialisée du travail qui en fixent et en emprisonnent le mouvement. Le basculement de l'ouverture interne à l'ouverture externe de la monade est un moment de risque, ce dont témoignent les plaintes nombreuses d'incompréhension, voire les attaques violentes contre les autres individus (connus ou anonymes) de l'organisation, incompréhension née du fait même que ces « autres » sont perçus comme bloqués dans une logique d'acteur qui répond à des rôles fonctionnellement figés, dénués de toute propension à l'intercompréhension.

Par exemple, les critiques fortes qu'un conseiller financier de La Poste pourra lancer contre ses correspondants du Centre financier montre bien la difficulté, voire l'échec de ce basculement, dans une organisation qui n'a pas été conçue pour l'autoriser, qui n'a pas été faite pour favoriser la compréhension réciproque et l'action commune, chacun restant figé dans son rôle. Le conseiller financier pense réussite de l'action commerciale face au client, alors que les agents du Centre pensent risques pour La Poste. Les échecs sont partiellement compensés par la tentative de chaque sujet de se créer son propre réseau interpersonnel, faisant appel à des gens qu'il « connaît » au sein du Centre financier, mais tentative précaire et très difficilement reproductible dans la durée, qui joue la fiction (à la fois positive et inaccomplie) selon laquelle l'organisation ne pourrait vivre que de sujets sans acteurs, et donc sans prescription de rôles.

Éventuellement, il y aura retour sur une division fonctionnelle qui opère par séparation des sphères légitimes d'action (et non plus par définition de poste de travail) et par neutralisation des affects, par promotion d'un « travail froid » (le rêve de bien des encadrants !).

Ce qui se joue en définitive, ce sont des tensions sur une redéfinition profonde de la division du travail, dans laquelle le schéma classique : « division/coordination/contrôle de prescription » au sein d'un travail spatialisé craque au profit d'un schéma : « totalité engagée/échange communicationnel/contrôle de modulation du comportement », au sein d'un travail temporalisé, mais sans que le second schéma parvienne à s'imposer de manière dominante aujourd'hui, ni même à être vu par la hiérarchie.

Mais il existe un risque incontestable : celui que la solitude se transforme en *isolement*, celui que la communauté d'action n'arrive pas à prendre consistance, celui que l'individu se trouve livré à lui-même, fragilisé, n'arrive pas à édifier des appartenances

professionnelles qui pourraient avoir sens et lui donner force face aux clients, comme face à l'employeur, risque de double servitude. Ce risque peut être aggravé par l'imposition unilatérale par les employeurs du modèle du contrôle par modulation, la liberté se renversant en fragilité. Il faut avoir une conscience précise de ce risque.

Il existe néanmoins un autre risque, particulièrement sensible pour la communauté des sociologues : celui de ne voir le travail que sous le filtre du fonctionnalisme et des arrangements sociaux, des significations morales socialement établies, de l'ordre durkheimien à retrouver ou à maintenir. Et d'oublier les mouvements d'individuation, les genèses qui sont sans cesse relancées, les inventions parfois solitaires, le sens éthique qui se constitue et qui résiste face aux significations morales, les actions intempestives, les solidarités d'engagement.

Le travail peut être vu *comme invention toujours singulière*, avant que d'être ramené au respect d'un ordre global et d'une division organique. Le guichetier invente, le conseiller financier invente, l'ouvrière qui fabrique un bracelet de montre invente. Ils ne sont pas les purs robots perdus ou apeurés d'une société salariale dérégulée. Cette formation et ce développement des individualités actives se réalisent sur un fond pré-individuel. C'est tout ce qui sépare l'individualité, comme produit provisoire d'un processus, de l'individu comme état. Tout ce qui fait que la pleine prise en compte de l'individualité singulière de chacun, comme produit provisoire d'un mouvement d'individuation et toujours doté de son potentiel de transformation, ne saurait aucunement se confondre avec une montée de l'individualisme.

Ce qu'il faut penser, ce n'est pas la socialisation d'un « individu », mais l'individuation d'un être biologique et social. Lev Vygotski l'avait bien vu, à propos de ses recherches sur l'enfance : la question n'est pas de savoir comment un individu se socialise, mais comment un être social s'individue.

Ce fond pré-individuel ne saurait se réduire à l'appartenance sociale, comme le veut la sociologie traditionnelle. Il est largement constitué aujourd'hui de lignes de partage, de courants de forces, qui répartissent et forment clivage au cours de la formation des individualités quant au devenir du travail, dans des situations et des conjonctures concrètes.

C'est sur ce fond pré-individuel et ce champ de forces que les choix et les responsabilités éthiques prennent toute leur valeur, et que la question du « service », par exemple, devient un point de

clivage et de prise de parti. *Et ces clivages traversent les individualités davantage qu'ils ne découpent des groupes sociaux clairement séparés.*

Les guichetiers dans un bureau de poste sont clivés entre trois options, trois perspectives : les missions du service public, le service rendu à des usagers singuliers en fonction de leurs possibilités de vie, la vente commerciale. Ces guichetiers s'individuent en affrontant, au cours de leur trajectoire personnelle et au quotidien de leur travail, une multiplicité d'événements à partir desquels une prise de parti autour de ce clivage s'opère et une orientation de leur travail se constitue, prend forme et, si possible, parvient à être partagée. Cette communauté de positionnement n'est pas simple à constituer : aujourd'hui certains guichetiers maintiennent le principe d'égalité de traitement des usagers selon des règles homogènes, d'autres entendent mieux comprendre les attentes et problèmes de chaque client, tandis que d'autres n'hésitent pas à endosser l'habit du vendeur, postures qui peuvent traverser un même « individu ».

Ce sont trois conceptions différentes de leur métier, des pratiques professionnelles différentes, des choix sociétaux différents. Mais nous aurions pu en dire autant pour les vendeurs dans les boutiques de France Telecom et du débat, parfois virulent, qui oppose les vendeurs « sans état d'âme », aux conseillers « respectueux des clients ».

Les groupes sociaux se forment davantage autour de ces prises de parti et perspectives qu'autour des appartenances traditionnelles. *C'est l'attitude face au devenir qui sert de base à la constitution des appartenances et aux débats contradictoires en période de mutation forte et rapide.*

Le salariat, globalement, est certainement en position de faiblesse vis-à-vis des employeurs, mais jamais les salariés n'ont été aussi actifs dans leurs élaborations intellectuelles et leurs prises de position, très loin de l'image de salariés « laminés » et passifs. Fragiles certes, souvent en souffrance, voire en révolte, parfois sur le point de « craquer » psychiquement, mais pas esclaves, et, beaucoup moins que dans d'autres périodes, aliénés.

C'est peut-être, à l'issue de sept années d'enquêtes et de plusieurs centaines d'entretiens, le résultat le plus significatif.

Voici donc, très rapidement présentés, cinq thèmes, issus de ceux développés dans mon dernier livre, que je livre à la réflexion.

# Annales

*Histoire, Sciences sociales*

Fondateurs : Marc BLOCH et Lucien FEBVRE

Ancien directeur : Fernand BRAUDEL

Revue bimestrielle publiée depuis 1929 par l'École des Hautes Études en Sciences Sociales  
avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

59<sup>e</sup> année – n° 3, mai-juin 2004

## Légitimité dynastique et formes de l'État

DENG XIAONAN et CHRISTIAN LAMOUREUX, Les « règles familiales des ancêtres ». Autorité impériale et gouvernement dans la Chine médiévale

## Après l'esclavage Terre, citoyenneté, mémoire

REBECCA J. SCOTT et MICHAEL ZEUSKE, Le « droit d'avoir des droits ». Les revendications des ex-esclaves à Cuba (1872-1909)

MYRIAM COTTIAS, Droit, justice et dépendance dans les Antilles françaises (1848-1852)

JEAN BESSON, L'héritage de l'esclavage. La mémoire du sol en Jamaïque occidentale

ANNE-MARIE LOSONCZY, « Sentirse negro ». Empreintes du passé et mémoire collective au Chocó

## La valeur des femmes

ALAIN TESTART et JEAN-LOUIS BRUNAU, Esclavage et prix de la fiancée. La société thrace au risque de l'ethnographie comparée

## Guerres (comptes rendus)

---

RÉDACTION : 54, boulevard Raspail, 75006 PARIS

ABONNEMENTS/SUBSCRIPTION TERMS 2004

|            |                                    | 1 an (6 n°) | 2 ans (12 n°) |
|------------|------------------------------------|-------------|---------------|
| • France   | Particuliers / <i>Individuals</i>  | (78,50 €)   | (135 €)       |
|            | Institutions / <i>Institutions</i> | (95 €)      | (163 €)       |
|            | Étudiants / <i>Students</i>        | (61 €)      |               |
| • Étranger | Particuliers / <i>Individuals</i>  | (100 €)     | (171 €)       |
|            | Institutions / <i>Institutions</i> | (117,50 €)  | (200 €)       |

Les abonnements doivent être souscrits auprès de

Send your order and payment to :

COLIN-ABONNEMENTS - F 75704 PARIS CEDEX 13

Tél. : (France) Numéro Indigo : 0825 027 840/(Étranger) : 33 1 53 55 26 28

Courriel : [abonnement@editions-sedes.com](mailto:abonnement@editions-sedes.com)

# Genre et techniques de reproduction : évidences, alliances et turbulences

Laurence TAIN

L'observation des nouvelles techniques de reproduction, notamment de la fécondation *in vitro*<sup>1</sup>, laisse une double impression. Il y a, d'une part, une impression d'évidence, d'inéluctabilité : moins de dix ans après la première réussite mondiale<sup>2</sup>, la fécondation *in vitro* était considérée, en France, par plus de 80 % des personnes interrogées<sup>3</sup>, comme une « bonne solution » en cas de difficulté à concevoir et était à l'origine d'environ un millier de naissances par an. Aujourd'hui, le nombre de naissances annuelles dues à une fécondation *in vitro* a été multiplié par dix et représente de 1 % à 1,5 % des naissances

---

1. Pour l'ensemble des termes techniques, on pourra se reporter au glossaire en annexe.

2. Louise Brown, le premier « bébé éprouvette », est née le 25 juillet 1978 à l'hôpital d'Oldham, près de Manchester, grâce à la collaboration du biologiste Robert Edwards et du gynécologue Patrick Steptoe ; cf. Robert EDWARDS et Patrick STEPTOE, "Clinical aspects of pregnancies established with clearing embryos grown in vitro", *British Journal of Obstetrics and Gynaecology*, n° 87, 1980.

3. C'était, en effet, la réponse enregistrée pour 82 % des personnes interrogées lors de l'enquête INED en France en 1987 à ce propos ; cf. Yves CHARBIT, « L'opinion sur la politique démographique, la nuptialité et les nouvelles techniques de procréation en mai 1987 », *Population*, vol. 44, n° 6, 1989, p. 1159-1187.

actuelles en France<sup>4</sup>. Mais il y a aussi, d'autre part, comme un trouble, un sentiment d'illusion :

« [...] génie, génétique, procréation médicalement assistée ouvrent une dimension nouvelle dans le tableau des êtres [...] comme un arrière-monde, ou mieux, un avant-monde. Ladite réalité donne une impression de théâtre . »

C'est cette double impression qui est au cœur des interrogations de cet article. Car cette évidence comme ce trouble sont des objets sociologiques, qui peuvent, « doivent » être interrogés par les sciences sociales. D'un côté la technique médicale paraît offrir une réponse trop simple, presque téléguidée. Il y a là comme un enchaînement d'une logique indiscutable : absence d'enfant, demande de procréation, technique disponible, bienfait de la fécondation in vitro. Comme si cette apparente naïveté cachait une rigidité, un durcissement social qui ne pouvaient plus affleurer. Et on est amené à se demander ce que recouvre cette « idéologie du progrès automatique<sup>6</sup> » et par conséquent à « discuter l'indiscutable<sup>7</sup> ». De l'autre, comme en écho à cette évidence, on est pris par des sentiments d'ambiguïté, de brouillage. Une telle impression suscite aussi le questionnement car, comme le souligne Goffman, « une illusion, une tromperie ou une auto-illusion sont à tout prendre et très précisément des faits<sup>8</sup> ».

---

4. Élise de LA ROCHEBROCHARD, « Des hommes médicalement assistés pour procréer : IAD, FIV, ICSI, bilan d'une révolution dans la prise en charge médicale de l'infertilité masculine », *Population*, vol. 58, n° 4-5, 2003, p. 549-586 ; Laurence TAIN, « L'hôpital, la femme et le médecin : la construction des trajectoires de fécondation in vitro », *Population*, vol. 56, n° 5, p. 811-844, 2001 (translation : "The Hospital, the woman and the physician : the construction of In Vitro Fertilization trajectories", *Population-E*, vol. 57, n° 2, 2002, p. 373-404).

5. Michel SERRES, « Contribution », in *Génétique, procréation et droit*, Actes Sud, 1985, p. 23-30.

6. Michel KAIL, « Des modèles d'émancipation et de leur critique », *L'Homme et la Société*, n° 136-137, 2000, p. 171-181.

7. Alain DESROSÈRES, « Discuter l'indiscutable : raison statistique et espace public », *Raisons pratiques*, n° 3, 1992, p. 131-154.

8. Irving GOFFMAN, *Les cadres de l'expérience*, Paris, éd. de Minuit, 1991, 573 p.

Pour affronter l'évident et le trouble de ce théâtre d'avant-monde, une méthode, préconisée par Michel Serres, consiste à éclairer les coulisses tout autour du décor<sup>9</sup>. C'est dans cette voie que l'on s'engagera à partir de l'observation d'un service hospitalier de procréation médicalement assistée, principalement grâce à l'analyse d'un millier de dossiers médicaux<sup>10</sup>. De nombreux acteurs concourent à la mise en scène, des individus mais aussi des structures (hôpital, CECOS, sécurité sociale, firmes pharmaceutiques, organismes de recherche...). Néanmoins, compte tenu de l'angle d'observation, le regard sera plutôt tourné non pas vers la cristallisation institutionnelle du jeu des acteurs, mais sur un quadrilatère de figures emblématiques dans ce réseau complexe : le chercheur, le médecin, l'homme et la femme.

Le point de vue adopté ici est que cette double impression d'évidence et d'ambiguïté est l'un des effets d'une configuration de pouvoir, au sens où l'entend Foucault au début de son *Histoire de la sexualité* : le pouvoir, « c'est le nom qu'on prête à une situation stratégique complexe dans une société donnée<sup>11</sup> ». Le dessin du pouvoir se compose donc d'une multiplicité de rapports de force et ne se réduit jamais à un foyer unique. Dans cette optique, deux motifs dominants semblent se dégager des coulisses de la procréation médicalement assistée : le processus de médicalisation et le système de genre. On les abordera successivement. Simultanément, selon Foucault, « là où il y a un pouvoir, il y a une résistance ». Et cet « irréductible vis-à-vis » prend le plus souvent une forme disséminée, mobile, transitoire. C'est ainsi qu'on s'efforcera d'identifier les turbulences produites au sein même du « bio-pouvoir » lié aux techniques de reproduction.

### *L'évidence de la médicalisation*

Dans l'évidence de la médicalisation technologique du corps reproducteur, on distingue tout d'abord les rapports de pouvoir au sein de l'hôpital ou entre professionnels et profanes. Sous une forme plus achevée, il y a aussi le processus qui tend à gommer les rapports de force et à reformuler la situation en termes médicaux.

---

9. Michel SERRES, *op. cit.*

10. Laurence TAIN, *op. cit.*

11. Michel FOUCAULT, *Histoire de la sexualité*, tome III : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

C'est ainsi que la légitimité du recours à l'assistance médicale à la procréation se construit.

### *Le combat des professionnels*

L'évidence de la fécondation in vitro se cristallise de façon banale par le biais des hiérarchies au sein de l'hôpital. En peu d'années, les techniques de reproduction ont, en effet, réussi à conquérir une place privilégiée parmi l'ensemble des traitements de l'infécondité. Ainsi, par exemple, dans l'hôpital étudié, dans les années quatre-vingt-dix, la filière de soins par fécondation in vitro a attiré environ 30 % des usagers consultant pour infécondité dans le service dès le premier rendez-vous et a accueilli près de 60 % des patients par la suite<sup>12</sup>. L'affirmation de ce territoire peut se comprendre comme le produit d'un combat professionnel, fondé sur une alliance entre chercheurs et médecins spécialistes. La collaboration initiale s'est nouée entre chercheurs biologistes et médecins gynécologues : c'était le cas pour la première réussite mondiale où Robert Edwards a maintes fois évoqué l'intérêt de son association avec le gynécologue Patrick Steptoe, qui lui fournissait des ovocytes humains en vue d'expérimentations<sup>13</sup> ; cela a été le cas aussi pour la première réussite française qui a réuni le biologiste Jacques Testart<sup>14</sup> et le gynécologue René Frydman<sup>15</sup>. Cette association s'est approfondie et un réseau s'est peu à peu construit grâce à un effort de légitimation scientifique et à la création d'organismes d'appui<sup>16</sup>.

---

12. Plus précisément, la filière FIV de cet hôpital a attiré, dès la première consultation pour infécondité, 30 % des usagers en 1991 et 38 % en 1987. En 1994, 52 % des patients ayant consulté pour la première fois en 1991 (soit trois ans après) et 63 % des patients ayant consulté pour la première fois en 1987 (soit sept ans après) avaient effectué un bilan PREFIV, premier stade de la prise en charge dans la filière de fécondation in vitro.

13. Robert EDWARDS et Patrick STEPTOE, *A matter of life*, William Morrow Co, New York, 1980, 188 p.

14. Jacques TESTART, *L'œuf transparent*, Flammarion, Paris, 1986, 216 p.

15. René FRYDMAN, *L'irrésistible désir de naissance*, PUF, coll. « Questions », Paris, 1986, 235 p.

16. L'analyse détaillée de cet itinéraire d'affirmation dépasse le cadre de cet article. On peut néanmoins citer les polémiques entre professionnels sur la

Un autre versant des configurations de pouvoir a trait à l'emprise du monde médical sur le monde profane, la capacité de recrutement du médecin, son talent « d'entrepreneur moral<sup>17</sup> ». L'observation de l'hôpital étudié rend visible quelques aspects de cette entreprise professionnelle. La cible initiale a été constituée des femmes dominées de l'hôpital : les premières usagères qui ont maintenu leur adhésion pendant au moins six ans sont, en effet, peu qualifiées et travaillent pour la plupart en hôpital. La pression a été forte sur l'ensemble des femmes pour poursuivre les traitements, comme en témoigne l'envoi systématique d'une lettre de relance après échec d'une tentative. Le résultat a été probant. La technique de fécondation *in vitro* a rencontré rapidement un fort écho parmi les couples en situation d'infécondité et s'est diffusée dans l'ensemble du corps social<sup>18</sup>.

---

délimitation des indications de fécondation *in vitro* : Jean-Claude EMPERAIRE, « Indications de la fécondation *in vitro* et éthique médicale : entre le hasard et les nécessités », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 14, n° 12, 1986, p. 1153-1155 et Sylvie EPELBOIN, « De l'enfant désiré... à l'enfant né... un si long parcours », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 19, n° 3, 1991, p. 253-259 ; l'appréciation des coûts et des taux de succès : Richard BLACKWELL *et al.*, « Are we exploiting the infertile couple ? », *Fertility and Sterility*, vol. 48, n° 5, 1987, p. 735-739 ; Jean COHEN, « Le coût social de la stérilité et en particulier des procréations médicalement assistées », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 17, n° 3, 1989, p. 213-217 et Jean COHEN, « Traitement des infertilités : défense des PMA », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 19, n° 7-8, 1991, p. 561-564 ; la création des CECOS (Centres d'Études et de Conservation du Sperme) en 1973 : Simone NOVAES, *Les passeurs de Gamètes*, coll. « Éthiques et techniques », Presses universitaires de Nancy, 1994, 129 p. et enfin la collecte de données sur la FIV dans le fichier informatisé FIVNAT dont on peut estimer qu'il regroupe environ 80 % de l'activité nationale dans les années quatre-vingt-dix : Françoise ARNAL et Claude HUMEAU, *Les médecines procréatives, comptes et mécomptes de la FIV*, Paris, Odile Jacob, 1994, 401 p.

17. Eliot FREDSON, *La profession médicale*, Paris, 1984, Payot, 369 p.

18. Ainsi, par exemple, le délai entre l'arrêt de la contraception et la première consultation en hôpital a diminué d'environ un an et demi entre 1987 et 1991 : cf. Laurence TAIN, *op. cit.* De plus, à l'exception des premières usagères, on observe tout au long de la démarche de fécondation *in vitro* une composition sociale analogue à celle du département : cf. Laurence TAIN, "Health inequality and

*L'idéologie de la santé reproductive*

Au-delà de la matérialité de la place des techniques d'assistance médicale à la procréation au sein de l'hôpital et du public, le pouvoir est fondé sur le gommage des rapports de force qui l'ont construit : c'est « l'idéologie de la santé<sup>19</sup> » dans le domaine de la reproduction. Autrement dit, c'est le stade de la construction à l'endroit d'une légitimité langagière et à l'envers d'un trouble, scorie de l'élimination des autres points de vue.

C'est ainsi que toute question tend à être reformulée dans la langue médicale<sup>20</sup>, et que dans l'hôpital observé les usages langagiers contribuent à transformer toute situation en problème médical à traiter.

Voici, en effet, un homme, une femme, un couple qui viennent consulter pour difficulté à concevoir. Il s'agit donc d'un état d'absence d'enfant, c'est-à-dire d'une infécondité. Mais, l'enregistrement du rendez-vous par le secrétariat du service, en substituant un mot à un autre, va anticiper la médicalisation : ce n'est pas le mot d'infécondité qui va apparaître dans le cahier de consultations, mais celui de « dossté », abréviation de dossier de stérilité, qui renvoie à un diagnostic « d'incapacité à procréer<sup>21</sup> ».

Dans un autre contexte, Dominique Memmi a pu repérer la mise en scène sociale de la hiérarchie des savoirs sur les techniques de reproduction<sup>22</sup>. Ainsi, au colloque « Génétique, procréation et

users'risk-taking a longitudinal analysis in a French reproductive technology centre", *Social Science & Medicine*, vol. 57, n° 11, 2003, p. 2115-2125.

19. Pierre AIACH, « Les voies de la médicalisation », in Pierre AIACH et Daniel DELANOË (éds.), *L'ère de la médicalisation, ecce homo sanitas*, Anthropos, coll. « Sociologiques », 1998, p. 15-36.

20. Peter CONRAD, "Medicalization and social control", *Annal Review of Sociology*, n° 18, 1992, p. 209-232.

21. Pour la distinction entre ces deux termes, on pourra se reporter à Henri LERIDON, « La stérilité : concepts et mesure. Le point de vue du démographe » in *La prise en charge médicale de la stérilité, conférence de consensus du collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF)*, Paris, 4 et 5 décembre 1991, Contraception-Fertilité-Sexualité, 1992, p. 45-49.

22. Dominique MEMMI, « Savants et maîtres à penser : la fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 76-77, 1989, p. 82-103.

droit » de 1985, l'une des tribunes fondatrices du débat dans ce domaine<sup>23</sup>, la parole légitime est assurée par les « rapports » des médecins spécialistes de reproduction assistée et des chercheurs en biologie à la tribune. Le contrepoint est délégué à des philosophes ou représentants des sciences humaines, qui émettent des « points de vue » depuis la tribune, ou relégué à quelques personnalités au premier rang juste avant le public.

Enfin, la consécration a lieu avec son intégration dans les discours de santé publique<sup>24</sup>. C'est le cas pour les techniques de reproduction avec les déclarations de la conférence du Caire (1994) qui vont dans le sens d'une conception extensive de la santé reproductive et d'une reconnaissance des bienfaits de l'assistance médicale à la procréation. On peut lire en effet dans l'article 7.2 :

« [...] par santé en matière de reproduction, on entend le bien-être général », [ce qui suppose donc qu'une femme] « est capable de procréer et libre de le faire aussi souvent qu'elle le désire [...]. Il faut donc entendre par services de santé en matière de reproduction l'ensemble des méthodes, techniques et services qui contribuent à la santé et au bien-être en matière de procréation en prévenant et résolvant les problèmes qui peuvent se poser dans ce domaine. »

### *Le genre des alliances*

La construction de l'évidence de la mise en œuvre de la procréation assistée ne se limite néanmoins pas au processus de médicalisation. Elle s'appuie sur des réseaux d'alliance plus larges, que l'on peut imaginer avec Bruno Latour comme des « réseaux socio-techniques » visant à promouvoir l'innovation et intégrant individus, techniques et contraintes sociales<sup>25</sup>. Or, le système de

---

23. Après la mise en place du Comité national d'éthique (2 décembre 1983) de nombreux colloques interprofessionnels ont ouvert leurs débats au problème éthique. Le colloque « Génétique, procréation et droit » des 18 et 19 janvier 1985 occupe à cet égard une place particulière puisqu'il fut organisé par les ministères de la Justice, des Affaires sociales, de la Recherche et de la Technologie et inauguré par les pouvoirs publics.

24. Didier FASSIN, « Les politiques de la médicalisation », in Pierre AIACH et Daniel DELANOË (éds.), *op. cit.*, p. 1-13.

25. Bruno LATOUR, *La science en action* (édition française), Paris, éd. La Découverte, 1989, 451 p.

genre pèse fortement sur l'expansion d'un tel réseau et contribue à faire passer pour « naturel » le recours à de telles techniques.

### *La pression du genre sur les usagers*

La notion de genre est comprise ici comme un système social précédant les classifications en catégories<sup>26</sup> et que je vais aborder sous un double éclairage. D'une part, par système de genre, j'entendrai un dispositif social hiérarchique qui produit une différenciation sexuelle binaire et par suite des attributs sexués spécifiques. D'autre part, j'entendrai aussi une organisation sociale de la sexualité, de la reproduction et de leurs liens : le mode dominant est l'hétérosexualité reproductive qui se double, comme le propose Paola Tabet, d'une gestion sociale, spécifique selon le sexe, de la dissociation entre sexualité et reproduction<sup>27</sup>. L'institution de périodes de la vie destinées à la reproduction, distinctes pour les hommes et les femmes, en est une conséquence.

C'est l'architecture de ce système de genre qui permet d'appréhender comment le recours à ces techniques peut, paradoxalement, apparaître comme « aller de soi » aux yeux de certaines usagères. Ainsi, pour Lesley Brown, la première utilisatrice avec succès de la fécondation in vitro, la nécessité de la maternité gommait toute interrogation : « avoir un enfant était tout ce qui m'importait<sup>28</sup>. » Cette injonction à la maternité se métisse souvent avec une approche positive de la médicalisation, comme le remarque France-Romaine Ouellette dans son enquête : elle identifie, en effet, deux facteurs d'adhésion des femmes aux traitements, le sentiment de culpabilité de ne pas procréer, le niveau de confiance dans la biomédecine<sup>29</sup>. C'est cette même imbrication qui se retrouve dans certains courriers de patientes du

26. Christine DELPHY, « Penser le genre : problèmes et résistances », in *L'ennemi principal*, tome II : *Penser le genre*, 2001, p. 243-260.

27. Paola TABET, *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, Paris, L'Harmattan, 1998, 230 p.

28. Lesley and John BROWN, with Sue FREMMAN, *Our miracle called Louise, a parents' story*, New York and London, Paddington Press Ltd, 1979.

29. Francine-Romaine OUELLETTE, « L'expérience de l'infertilité féminine vécue sous assistance médicale », *Sociologie et sociétés*, vol. 20, n° 1, 1988, p. 13-32.

service étudié qui mettent en avant à la fois « la situation cauchemardesque », « l'épouvantable épreuve » et la « nécessité de poursuivre avec acharnement cette thérapeutique<sup>30</sup> ».

### *La conformité des alliances du monde médical*

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les choix d'alliance du monde médical, les priorités techniques, les réglementations, la nature des bénéficiaires. Or, la stratégie dominante des professionnels est la conformité au système actuel de genre. Le montage professionnel tend ainsi à effacer l'artifice au profit d'un modèle apparemment « naturel » de procréation.

L'imputation binaire des attributs de fécondité est l'une des premières marques du système de genre : dans le cadre des techniques de reproduction, c'est donc le corps féminin qui est d'abord désigné comme siège de la stérilité et par suite prioritairement mobilisé pour l'intervention thérapeutique.

Le choix de la légitimité du couple hétérosexuel pour la reproduction est une autre conséquence du système de genre. Les préférences médicales, avant même le vote de la loi, apparaissent très clairement au fil des dossiers où l'on peut lire, par exemple, la mention suivante : « femme célibataire, pas de conjoint ; veut un bébé avec la banque de sperme ; on explique que ce n'est pas possible ». L'élaboration normative au sein du milieu professionnel est aussi très visible, par exemple, dans cette mention : « la situation de ce « couple » pose donc problème par rapport aux normes que nous suivons en procréation médicalement assistée ». C'est cette représentation, dominante au sein du milieu médical, qui a finalement prévalu dans la fabrication de la loi de 1994<sup>31</sup>, contrairement à la formulation plus ouverte du projet de loi de 1992 : le bénéfice d'une éventuelle assistance médicale à la procréation, initialement destinée à répondre à un « projet

---

30. Laurence TAIN, « L'envers des mots et les enjeux des corps : les ambiguïtés de la coopération entre médecins et patients », in Geneviève CRESSON et François-Xavier SCHWEYER (éds.), *Coopérations, conflits et concurrences dans le système de santé*, éditions ENSP, 2003, p. 195-206.

31. Code de santé publique art. L152-2 (loi du 29 juillet 1994 relative à l'assistance médicale à la procréation).

parental », a été réservé aux seuls couples, mariés ou non, formés d'un homme et d'une femme.

Enfin, une autre empreinte du système de genre a trait à la réglementation des formes de dissociation entre sexualité et reproduction, notamment par l'institution de barrières délimitant les âges reproductifs. Dans l'hôpital observé, la limite a été fixée, dans les années quatre-vingt-dix, à 40 ans pour les femmes et 55 ans pour les hommes, reconstruisant ainsi un calendrier reproductif dérivé de l'expérience sociale de la fécondité qui rigidifie les pratiques et renforce les écarts observés entre hommes et femmes<sup>32</sup>.

### *Turbulences dans le modèle de reproduction*

Ainsi, l'évidence du recours aux techniques de reproduction se construit par superposition et croisement au fil de lignes de force du pouvoir médical et de la domination de genre, notamment. Mais, simultanément, l'envers réfléchit une sensation de trouble pour l'observateur qui se condense parfois en points de résistances, en turbulences pour les acteurs.

### *Résistances à la technisation de la procréation*

Le succès des techniques de reproduction a suscité de nombreuses vagues réactives dans le monde médical produisant ainsi des contre-évidences. Parmi les foyers polémiques les plus structurés, on peut citer les services de néonatalogie et la médecine de santé publique. Les gynécologues, assurant le suivi des grossesses ou la prise en charge à la naissance, ont, en effet, rapidement donné l'alerte : les techniques reproductives, avec l'augmentation du nombre de grossesses multiples, entraînaient plus fréquemment des grossesses à risques, des accouchements par césariennes, des réanimations néonatales<sup>33</sup>. Dans la continuité de

---

32. Alors que l'âge de 55 ans correspond à peu près à la limite observée pour la fécondité masculine, pour les femmes, la limite observée actuellement se situe aux alentours de 45 ans et non pas de 40 ans.

33. Jean-Pierre RELIER, Lettre publiée dans la « controverse sur les taux de succès de la FIV », *La Recherche*, vol. 22, n° 231, 1991, p. 527 ; Catherine Viens-Bitker, « Le coût — Le point de vue de l'économiste de la santé », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 20, n° 2, 1992, p. 125-128.

ces préoccupations, la médecine de santé publique a argumenté, elle aussi, un point de vue alternatif en considérant qu'il est « nécessaire [...] de tenir compte de la fréquence des problèmes, de la priorité accordée aux services concernant l'infécondité par rapport à tous les autres services de santé, des possibilités sociales et médicales qu'ont les individus inféconds et des choix des consommateurs pour décider d'investir dans un tel service<sup>34</sup> ».

C'est donc aussi le consommateur qui a construit un point de contestation. Cette posture est particulièrement visible aux États-Unis où l'assistance médicale à la procréation est une activité commerciale, sans prise en charge par l'État. Et, dans son enquête auprès des usagers, Gay Becker montre comment « les gens ont commencé à changer de point de vue à partir du moment où ils ont commencé à se considérer plus comme consommateurs que comme patients<sup>35</sup> ». En France aussi, dans l'hôpital observé, les comptes rendus médicaux, les courriers des patients font état d'une attitude critique vis-à-vis de l'offre technique, d'une prise de distance vis-à-vis de l'emprise médicale.

Enfin, l'hégémonie du discours technique se heurte à ses limites. Elle produit des contre-discours opposés au « corps technocratique<sup>36</sup> » et des « surprises » corporelles inattendues par l'hôpital. C'est ainsi que fleurissent, indépendamment de toute intervention médicale, des grossesses imprévues, qualifiées de « grossesses spontanées » ou de « grossesses surprises » par le personnel hospitalier, qui rendent visibles les limites de la biomédecine<sup>37</sup>.

---

34. Patricia STEPHENSON et Marsden WAGNER, « WHO recommendations for IVF : do they fit with 'Health for All' ? », *The Lancet*, vol. 341, n° 26, 1993, p. 1648-1649.

35. Gay BECKER, « Espoir à vendre : commercialisation et consommation des techniques d'assistance médicale à la procréation aux États-Unis », *Sciences sociales et Santé*, vol. 18, n° 4, 2000, p. 105-125.

36. Davis FLOYD, "The technocratic body : American childbirth as cultural expression", *Social Science & Medicine*, vol. 38, n° 8, 1994, p. 1125 et 1140.

37. René FRYDMAN, « Les grossesses surprises de la FIV », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 15, n° 4, 1987, p. 417-419 ; Dominique BOULIEU *et al.*, « Grossesses spontanées chez les patientes en attente de fécondation *in vitro* », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 18, n° 7-8, 1990, p. 624-626 ;

### *Turbulences dans la médicalisation de genre*

Avec l'instabilité de la toute-puissance médicale, viennent aussi décalages, ambivalences, incertitudes, contradictions au sein du système de genre.

Il y a tout d'abord l'émergence de nouvelles figures féminines et masculines. Car, même si l'apparence des nouvelles techniques de procréation épouse le partage hiérarchique binaire entre les sexes destinant les femmes au travail reproducteur, il ne faut pas oublier que la possibilité sociale de ces technologies est liée aux revirements de rôles entre femmes et hommes réclamés dans les années soixante-dix. C'est le combat pour le droit à la contraception et à l'avortement qui a introduit une faille dans le couplage obligatoire de la sexualité reproductive. C'est cette voie qu'a empruntée la diffusion de ces techniques, dont certaines, comme l'insémination artificielle, étaient restées clandestines pendant de nombreuses années<sup>38</sup>. La volonté des femmes de décider est donc là sous-jacente et s'exprime au fil des parcours médicaux par des réorientations, des refus ou des recours à l'assistance médicale pour cumuler maternité et carrière à un âge plus avancé<sup>39</sup>. De façon symétrique, une autre figure masculine émerge aussi, tendant à redistribuer aux deux sexes la fonction de fertilité. Comme le note la psychanalyste Monique Schneider<sup>40</sup>, dès l'inauguration de la fécondation in vitro en France, la scène initiatique décrite par Testart de l'intervention des trois médecins et biologistes aux côtés du futur père<sup>41</sup> peut se lire comme une réimputation du pouvoir de fécondité au masculin par une sorte de « détour », « d'hybridation » unifiant le géniteur biologique et les géniteurs scientifiques. C'est cette même figure qui est à nouveau

A. DEMOULIN *et al.*, « Grossesse "hors FIV" après échec ou succès de la fécondation in vitro », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 20, n° 7-8, 1992, p. 732-734.

38. La première insémination artificielle connue a eu, en effet, lieu en 1776. Elle a été effectuée par un drapier anglais sur sa femme sur les indications du médecin Hunter et est restée secrète jusqu'à la mort de ce dernier.

39. Laurence TAIN, « L'hôpital, la femme et le médecin : la construction des trajectoires de fécondation in vitro », *op. cit.*

40. Monique SCHNEIDER, *Généalogie du masculin*, Paris, Aubier, 2000, 379 p.

41. Jacques TESTART, *op. cit.*

convoquée dans les techniques de pointe des fécondations in vitro avec micro-injection visant à abolir la stérilité masculine <sup>42</sup>.

Il y a aussi le déplacement de foyers de résistance vis-à-vis du système social de sexualité et de reproduction. À côté du couple hétérosexuel reproducteur, d'autres figures alternatives deviennent socialement visibles. Elles sont parfois portées par l'institution : c'est le cas pour le donneur de sperme et le père social qui lui est associé ; c'est le cas aussi, par conséquent, pour la mère explicitement reliée à deux hommes. Parfois ces figures sont acceptées dans certaines législations et refusées par d'autres : c'est le cas, par exemple, des mères homosexuelles, des mères célibataires ou des mères porteuses. Parfois, enfin, ces figures sont revendiquées par des chercheurs qui veulent pousser plus loin leurs investigations et soutenues par des fractions minoritaires du corps médical : c'est le cas pour les donneuses d'ovocytes, avec don éventuellement dirigé, pour les mères ménopausées. Mais, quel que soit le cas de figure, quelle que soit la clandestinité de ces pratiques, l'hégémonie de l'hétérosexualité reproductive assortie d'un calendrier rigide de procréation se trouve, dans les faits, affaiblie.

\*

Ainsi, l'évidence comme le trouble ressenti par l'observateur des techniques de reproduction peuvent être compris comme l'effet d'une configuration alliant pouvoir médical et domination de genre. L'évidence se construit avec le combat des professionnels au sein de l'hôpital, avec l'emprise des médecins sur les usagers, avec l'adoption d'un langage biomédical devant la difficulté à concevoir. L'évidence du recours à l'assistance médicale à la procréation est aussi le produit de l'injonction sociale à la maternité. Le trouble peut s'analyser comme l'envers de cette évidence. Lui font écho les turbulences qui surgissent en contrepoint dans ce dessin d'autorité : le consommateur s'oppose à l'emprise du médecin ; l'homme aspire à exercer son pouvoir de fécondité ; l'homosexuel (le) réclame une place sur la scène reproductive ; le chercheur veut explorer au-delà des limites sociales ; la femme ménopausée veut enfanter...

---

42. Ilana LÖWY, « Assistance médicale à la procréation (AMP) et traitement de la stérilité masculine en France », *Sciences Sociales et Santé*, vol. 18, n° 4, 2000, p. 75-102 ; Elise de LA ROCHEBROCHARD, *op. cit.*

Les questions qu'on peut alors se poser concernent le futur : ces figures émergentes sont-elles fugaces ou vont-elles s'ancrer dans les pratiques et représentations ? Des éléments de réponse à ces interrogations sont à chercher dans les évolutions qui se jouent sur la scène du genre ou du pouvoir médical. Voici, pour conclure, quelques exemples qui illustrent à la fois l'impact des configurations internes du monde médical, des réactions individuelles ou organisées des usagères et la complexité des combinaisons possibles.

La première situation a trait au don de gamètes dans un contexte hétérosexuel et illustre la combinaison d'un déplacement de pouvoir au sein du monde médical et de la permanence de la domination de genre. L'offre médicale initiale est issue d'un combat de spécialistes et de la possibilité sociale de séparer, pour l'homme, la paternité sociale et biologique, contrairement à la femme<sup>43</sup>. La pratique du don de sperme s'est étendue, institutionnalisée, tandis que le don d'ovocytes « mal aimé<sup>44</sup> » est resté très limité, voire interdit. Il est vrai que cette pratique rend visible l'éclatement possible de trois fonctions de la maternité (la mère génétique, la mère porteuse, la mère sociale). Le stade actuel correspond à une nouvelle distribution au sein du monde médical : les tenants de la micro-injection ont pris le pas sur les promoteurs de l'insémination artificielle. Simultanément, sur la scène du genre, les hommes ont renforcé leurs prérogatives et disposent de deux solutions pour affronter l'infertilité, contrairement aux femmes : la possibilité d'une paternité sociale avec une insémination artificielle ; la possibilité d'une paternité biologique et sociale avec une micro-injection impliquant une chirurgie féminine.

Une deuxième situation a trait à l'âge reproductif des femmes et montre l'effet de la convergence d'intérêts professionnels d'un groupe minoritaire parmi les médecins et de contestations individuelles des usagères. La réglementation initiale d'une limite d'âge à 40 ans pour les femmes est conforme à la volonté de réussite technique des médecins, dans un contexte de concurrence.

---

43. Nicole-Claude MATHIEU, « Paternité biologique, maternité sociale », in *Femmes, sexisme et sociétés*, Paris, PUF, 1977, p. 39-48.

44. Marie-Odile ALNOT, Hélène LETUR-KÖNIRSCH et Frédérique KUTTENN, « Aspects juridiques du don d'ovocytes », *Contraception-Fertilité-Sexualité*, vol. 25, n° 7-8, 1997, p. 657-659.

Conjointement, elle participe aux rapports de genre, car, comme l'a souligné Annette Langevin, la concentration dans une même période de la vie des contraintes de la procréation et de l'investissement dans une carrière tend à freiner la promotion sociale des femmes<sup>45</sup>. L'évolution est stimulée par des intérêts professionnels, notamment par la volonté de chercheurs comme Edwards, d'explorer les résultats d'implantation d'ovocytes pour des femmes ménopausées. Mais un autre élément intervient aussi dans le recul progressif des barrières pour l'âge féminin d'accès à ces techniques : les femmes qui revendiquent cette forme de maternité tardive pèsent dans les décisions en raison de leur position dans la hiérarchie sociale. C'est ainsi qu'une règle plus permissive que celle de l'hôpital étudié, limitant l'accès à 43 ans, a été adoptée par la législation nationale et que même celle-ci a été mise en cause par les usagers, aboutissant, actuellement, à un vide juridique<sup>46</sup>. Ainsi, l'influence conjointe de la position sociale de certaines femmes et de fractions du corps médical aboutit à une contestation du calendrier de la maternité dont on peut se demander si elle reflète des aménagements pour les femmes les plus dotées socialement ou si elle ouvre la voie à d'autres figures de femmes.

Enfin, une troisième situation a trait au don de gamètes dans un contexte homosexuel et illustre la plasticité des montages sociaux en réponse à une mobilisation collective. Il s'agit de la situation de co-maternité au Québec résultant de la loi 84 adoptée en 2002<sup>47</sup>. L'une des dispositions de cette loi, qui porte sur l'union civile et de nouvelles règles de filiation, a trait à l'inscription de deux mères sur le certificat de naissance d'un enfant dès lors qu'il a été conçu à la suite d'une insémination artificielle d'une mère vivant en union

---

45. Annette LANGEVIN, « Le calendrier des naissances : quels enjeux ? Quelles stratégies ? » in *Les femmes, la reproduction et les hommes de science*, ouvrage collectif sous la direction de Anne-Marie de VILAINE, Laurence GAVARINI et M. LE COADIC, Presses Universitaires de Grenoble, 1986, p. 116-119.

46. L'arrêté du 25 janvier 2000, qui limitait, entre autres, l'âge d'accès pour les femmes à 43 ans, a été annulé par le Conseil d'État le 27 novembre 2000, suite à une contestation d'usagers.

47. Marie-Blanche TAHON, « Égalité des sexes, égalité des sexualités et co-maternité au Québec », communication au colloque de l'Association française de Sociologie (AFS), Villetaneuse, 24-27 février 2004.

civile avec une autre femme. L'argument mis en avant par les associations de défense des droits des gays et des lesbiennes est qu'il n'y a pas lieu d'instaurer une distinction entre bénéficiaires du don de sperme : si dans un couple hétérosexuel l'homme stérile est considéré comme le père, il n'y a aucune raison que la compagne de la mère biologique dans un couple homosexuel ne soit pas considérée de façon symétrique comme mère. C'est ainsi la revendication d'égalité entre couples hétérosexuels et couples de lesbiennes qui a été reconnue par le législateur québécois. Ce point de vue pourrait demain être mis en avant par les couples d'hommes homosexuels.

## ANNEXE

### GLOSSAIRE

**CECOS (Centre d'étude et de conservation du sperme) :** sigle choisi par la structure française la plus importante, gérant le recueil, la conservation et l'attribution du sperme, pour désigner chacun des centres régionaux rattachés à la fédération (environ une vingtaine de centres).

**FIV (fécondation in vitro) :** artifice technique consistant à associer, en laboratoire, ovule et spermatozoïdes et à concevoir ainsi un œuf fécondé hors du corps de la femme. Le sigle FIV, correspondant à la phase biologique de la FIVETE, est souvent utilisé, par abus de langage, pour désigner l'ensemble du protocole médical de FIVETE.

**FIVETE (fécondation in vitro et transfert d'embryon) :** méthode de procréation médicalement assistée. Après le recueil des gamètes (ponction d'ovocytes chez la femme et masturbation pour l'homme) et la phase biologique de fécondation in vitro, l'(ou les) embryon(s) obtenu(s) est (sont) transféré(s) dans les voies génitales féminines (utérus ou trompe) de 1 à 5 jours après la fécondation. Par abus de langage, cette procédure est souvent désignée par sa phase biologique, la FIV.

**Gamète :** nom donné aux cellules reproductrices mûres de l'homme et de la femme ; le spermatozoïde et l'ovule.

**IA (insémination artificielle) :** artifice technique consistant à déposer des spermatozoïdes dans les voies génitales féminines, sans rapport

sexuel. Les gamètes peuvent être introduits au niveau du col (IA cervicale), dans l'utérus (IA intra-utérine) ou dans les trompes (IA tubaire). On distingue aussi le type d'insémination selon l'origine du sperme : sperme du conjoint (IAC), sperme de donneur (IAD).

**IAC (insémination artificielle conjoint) : se reporter à IA.**

**IAD (insémination artificielle donneur) : se reporter à IA.**

**ICSI (intracytoplasmic sperm injection) :** injection, grâce à une micro-pipette, d'un spermatozoïde (et d'un seul), préalablement sélectionné, à travers la membrane protectrice de l'ovocyte, dans le cytoplasme de l'ovocyte. Cette nouvelle technique de micro-injection permet, dans le cadre d'un protocole de fécondation in vitro, d'éviter le recours à un sperme de donneur dans le cas d'indications masculines.

(Synonymes : micro-injection, injection intra-ovocytaire).

**Implantation :** processus physiologique par lequel, environ une semaine après la fécondation, l'embryon pénètre dans la muqueuse utérine, préparée à cet effet par l'influence stimulante de la progestérone, hormone sécrétée par le corps jaune. L'implantation ou nidation est donc un phénomène qu'il convient de distinguer du transfert d'embryon, pratiqué dans la FIVETE, qui est un simple dépôt d'embryon ; (synonyme : nidation).

**Infécondité :** non-conception. Il s'agit ici d'un état alors que l'infertilité est un concept d'aptitude.

**Infertilité :** incapacité à concevoir. Il s'agit ici d'un concept d'aptitude alors que l'infécondité désigne un état.

**Micro-injection :** se reporter à ICSI.

**Nidation :** se reporter à implantation.

**Ovocyte :** cellule reproductrice de la femme dont la forme parvenue à maturité est appelée ovule.

**PMA (procréation médicalement assistée) :** en théorie, désigne tous les artifices médicaux pour faire face à l'infertilité (méthodes chirurgicales, hormonales, biologiques...); en pratique, l'expression est réservée le plus souvent aux techniques qui permettent de rapprocher les gamètes et pour lesquelles la fécondation est dissociée du rapport sexuel, c'est-à-dire principalement la fécondation in vitro et l'insémination artificielle.

**Stérilité** : incapacité à procréer. Sauf cas exceptionnels, cette inaptitude est quasiment impossible à établir de façon certaine à un moment donné et ne peut être diagnostiquée à coup sûr qu'en fin de vie reproductive. Dans la langue médicale, ce mot est souvent employé à la place du terme infécondité.

**TEC (transfert d'embryon congelé)** : transfert d'embryon (se reporter à ce mot) dans le cas particulier où le (les) embryon(s) provient (proviennent) d'une congélation consécutive à une ponction pour laquelle certains des embryons dits surnuméraires n'ont pas pu être transférés immédiatement.

**Transfert d'embryons** : dernière phase de la procédure de FIVETE qui consiste à déposer l'(ou les) embryon(s) obtenus dans les voies génitales féminines (utérus ou trompe). Généralement, le transfert s'effectue simplement en aspirant les embryons dans un cathéter puis en l'introduisant par voie vaginale à travers le col jusque dans la cavité utérine, où les embryons sont alors déposés.

## Notes critiques

### Liberté ou sécurité du travail \* ?

Bernard FRIOT

Les deux derniers ouvrages de Robert Castel et de Bernard Gazier ont apporté une contribution remarquable à la problématique de la sécurisation des parcours professionnels qui rencontre aujourd'hui un écho syndical et politique grandissant. Ils s'adressent l'un et l'autre à un large public. L'ouvrage de Robert Castel est un bref essai pour la *République des idées* de Pierre Rosanvallon, dans lequel il poursuit sa réflexion sur l'État social et sur les conditions d'une individuation démocratique<sup>1</sup>. Celui de Bernard Gazier présente de façon systématique aux lecteurs français les résultats actuels d'une recherche européenne sur les *Transitional labour markets (TLM)* commencée en 1995, dont il avait dirigé avec Günther Schmid, en 2002, l'ouvrage scientifique concluant la première étape<sup>2</sup>, et qui se poursuit jusqu'en 2006 dans le cadre du réseau TLMnet.

Porté par la dynamique de cette recherche collective d'ampleur et de longue haleine, *Tous « sublimes » : vers un nouveau plein-emploi* est un

---

\* À propos de *Tous « sublimes » : vers un nouveau plein-emploi* de Bernard GAZIER, Flammarion, 2003, 370 p. et de *L'insécurité sociale, qu'est-ce qu'être protégé ?* de Robert Castel, Seuil, coll. « la république des idées », 2003, 96 p.

1. Cf. Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, 1995 et Robert CASTEL et Claudine HAROCHE, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 2000.

2. Günther SCHMID et Bernard GAZIER (éds.), *The New Dynamics of Full Employment : Social Integration Through Transitional Labour Markets*, Edward Elgar, 2002.

livre innovant et fort<sup>3</sup>. Après un troisième chapitre qui campe brillamment les problématiques (et se réfère à Ronald Dworkin face à John Rawls), l'auteur nous convie à un tour d'Europe continentale des marchés transitionnels déjà réalisés en près de 200 pages (p. 129 à 318) dont on ne sait trop ce qu'il faut le plus admirer, de la qualité de l'écriture, de la sûreté d'une information jamais pesante, du pragmatisme du jugement, de l'allégresse roborative d'un propos constamment modeste et pourtant fort ambitieux. Ambitieux puisqu'il s'agit rien moins que de montrer qu'un nouveau projet social-démocrate est déjà à l'œuvre, et en partie efficace, dans une Europe continentale qui n'est pas condamnée à l'alternative désespérante entre néo-libéralisme et social-libéralisme. La critique de Giddens et Beck est vigoureuse, et d'autant plus pertinente qu'elle s'appuie sur les expérimentations concrètes — dont les importantes limites ne sont jamais tues — d'une démarche qui « sans exclure d'inciter les personnes, privilégie l'incitation des institutions, des organisations » (p. 161). Sont ainsi présentés les vertus et les défauts des « fondations de travail » autrichiennes, de la « rotation des emplois » danoise, des congés parentaux suédois, du « temps partiel long » hollandais, des accords sectoriels allemands, des districts industriels et de la « politique des temps » italiens. Le tout dans une réflexion au plus près des pratiques des entreprises et des comportements des salariés : l'excellente connaissance qu'a l'auteur des stratégies des ressources humaines et des travaux d'économie et de sociologie du travail fait que son propos est toujours très précis, y compris quand il est normatif, ce qui est souvent le cas puisqu'il s'agit de la présentation d'un programme d'action collective. Le dernier chapitre, consacré à la France, invite à « sortir du masochisme » : il dresse un bilan, du point de vue de la problématique des transitions, des dossiers des intermittents du spectacle, du PARE et des 35 heures, avant de faire des propositions, en particulier

---

3. On n'en regrettera que davantage, passée la très vive introduction, le côté banal des deux premiers chapitres : le livre ne trouve son souffle qu'à partir de la 93<sup>e</sup> page, trop tard peut-être pour certains lecteurs découragés avant d'avoir été confrontés à la richesse de l'ouvrage !

en matière de formation et de carrières parentales permettant l'investissement dans les enfants.

Outre son permanent horizon européen, ce qui fait le prix du livre de Bernard Gazier, qui détonne dans la morosité largement partagée des diagnostics sur l'Europe sociale<sup>4</sup>, c'est la crédibilité du modèle de « nouveau plein emploi » ainsi présenté dans le prolongement des intuitions fondatrices de Günther Schmid (mais n'oublions pas que José Rose, il y a plus de vingt ans de cela, avait introduit la notion « d'organisation des transitions professionnelles » que l'on peut continuer à préférer à celle de « marchés du travail transitionnels » (je profite de ce compte rendu pour faire campagne pour l'adoption du sigle français OTP à côté du sigle anglais TLM !). Le cœur du modèle repose sur l'attribution de droits nouveaux et la création d'outils collectifs afin de transformer en atouts les « écarts à la situation de référence constituée par l'emploi régulier à temps plein » (p. 131), et cela tant pour les individus que pour les entreprises. Aujourd'hui le plus souvent vécues et gérées à la fois séparément et négativement, ces transitions « au sein même de l'emploi, entre emploi et système éducatif, entre emploi et chômage, entre emploi et activité domestique, enfin entre emploi et retraite » (p. 135) doivent *systématiquement* devenir autant d'occasions d'augmenter les possibilités effectives de choix des individus et des couples dans l'usage du temps et des compétences.

Il ne s'agit pas d'abord « d'équiper les individus », comme dans les propositions social-libérales à la Giddens, mais de « créer des espaces de choix supplémentaires » tout au long de la vie professionnelle en équipant pour ce faire les entreprises, les collectivités locales, les syndicats et les instances de négociation collective, les institutions de la politique de l'emploi et de l'indemnisation du chômage, les intermédiations du marché du travail. Vouloir ainsi « éviter les transitions critiques » et « développer les transitions favorables à la sécurité, l'autonomie et la carrière des travailleurs » repose sur quatre « principes de base » (p. 139 *sq.*) :

— « accroître la liberté individuelle en donnant aux personnes en transition plus de pouvoir, pouvoir d'achat grâce à des transferts, mais

---

4. Même si l'on ne partage pas son appréciation positive de la méthode ouverte de coordination (p. 311).

aussi pouvoir de décision sur leur carrière » : contre le *making work pay* de l'OCDE qui préside au *workfare* et à l'incitation à accepter des emplois mal payés, il s'agit de « rendre les transitions rentables pour les personnes qui s'y engagent » ;

— promouvoir la solidarité « en associant l'ensemble des travailleurs à la gestion des risques qui les concernent » : il s'agit donc de dispositifs généraux, non ciblés sur des groupes en difficulté, et qui modifient « l'ensemble des mécanismes et des institutions du marché du travail » en mobilisant les syndicats et d'autres acteurs collectifs ;

— « rechercher l'efficacité des mesures accompagnant les transitions » grâce à « trois ingrédients » : la spécialisation des opérateurs selon les transitions, le co-financement par les parties prenantes (entreprises, bénéficiaires, agences de l'emploi, institutions d'indemnisation...), la négociation périodique ;

— « mobiliser l'arsenal des techniques de gestion des risques : contrôle, évaluation et autorégulation, par le biais d'une démarche largement décentralisée », pour une « meilleure codétermination des acteurs concernés, que ce soit au niveau de la firme, au niveau local ou au niveau régional ».

Centrer l'analyse et les politiques, qu'elles soient publiques, patronales ou syndicales, non pas sur les « emplois » détachés des trajectoires individuelles, mais sur ces trajectoires mêmes, étant entendu qu'elles doivent être définies par les intéressés et non par des ingénieurs sociaux bienveillants : voilà qui ouvre un nouveau continent pour les modèles d'action, pour les représentations, et donc aussi pour la recherche, pour la mise en œuvre de nouveaux indicateurs statistiques, etc. Je trouve particulièrement bienvenu que l'obsession de la démarche transitionnelle soit d'augmenter et rendre effective la liberté de carrière des individus, femmes et hommes (y compris dans leur logique familiale, sur laquelle Bernard Gazier insiste), en instituant de manière forte et systématique tous les moments, dans et hors de l'entreprise, où celle-ci a l'occasion de s'infléchir. En restant dans cette problématique, j'ouvrirai ici le débat dans trois directions.

D'abord la question du salaire : passer du « plein emploi » à la « pleine carrière » peut-il se faire sans « plein salaire » ? Autant Bernard Gazier est éloquent quand il décrit par le menu les mesures d'accompagnement des transitions en termes de formation, équipements collectifs, nouveaux droits du travail, gestion des ressources humaines, acteurs à mobiliser, types de négociations nécessaires (et c'est là assurément, à côté de la vigueur de l'énoncé dans l'inversion des termes emploi/carrière, toute la force de son ouvrage), autant il est pauvre d'arguments sur la question des ressources monétaires des individus à qui il s'agit d'offrir plus de pouvoirs de choix. Or, comment allonger et élargir l'horizon des individus sans allonger et élargir leurs ressources monétaires ? Certes, par exemple, il observe à plusieurs reprises, contre le *workfare*, que la recherche d'emploi est d'autant meilleure que l'indemnisation du chômage est bonne, et qu'on ne peut pas opposer les mesures prétendument actives et passives en la matière, mais dans l'ensemble son propos est court sur la question du salaire. Or là encore, comme pour l'accompagnement concret des transitions, nous ne sommes pas en terrain vierge dans l'Europe continentale : toute la socialisation du salaire des cinquante dernières années y a précisément conduit, à travers les cotisations sociales finançant des prestations sociales, à déconnecter droit au salaire et tenue *hic et nunc* d'un emploi. Nous pouvons mobiliser cette expérience réussie et massivement soutenue (en témoignent les difficultés auxquelles se heurtent les contre-réformateurs) pour continuer à réformer le salaire afin qu'il soit toujours davantage le revenu de la carrière et non pas celui de l'emploi. Cela suppose, par exemple, qu'il soit systématiquement maintenu entre deux emplois, qu'il puisse trouver des modalités adaptées au statut d'indépendant (comme c'est déjà plus ou moins le cas dans le portage ou pour les médecins conventionnés de secteur un), qu'il soit attribué avant le premier emploi tout comme il est continué après le dernier emploi, qu'il puisse progresser à l'occasion d'autres tâches que des tâches d'emploi dès lors qu'elles seraient l'occasion d'une amélioration de la qualification.

Ensuite, et sur ce point précisément de la qualification, les propos de Bernard Gazier sont parfois inquiétants. Admettons que le débat entre qualification et compétence ne soit pas toujours très bien posé et toujours

légitime. Il n'empêche qu'il a le mérite de mettre en évidence la ligne rouge de l'inconditionnalité. Quand elle est attribuée à un individu (comme dans les grades de la fonction publique), une qualification ne peut pas être remise en cause, quelles que soient les compétences dont fait preuve le travailleur. La prise en considération de ces compétences, si elles sont insuffisantes, peut modifier sa trajectoire en termes de poste, mais pas diminuer son salaire. Sans cet effet de cliquet, l'horizon du salaire se rétrécit à celui du poste, et nous nous retrouvons dans la logique de l'emploi et non de la carrière. Certes, l'expérience de la fonction publique montre à l'envi que le salaire au grade n'est pas la condition suffisante d'une carrière ouverte et maîtrisée ! C'est pourquoi l'institutionnalisation forte des transitions est indispensable aussi dans la fonction publique et dans tous les cas de salaire à vie, comme à l'EDF. Mais le droit à carrière repose sur deux pieds : utilisation positive des transitions, inconditionnalité du maintien de la qualification une fois celle-ci acquise (avec évidemment progression possible, soit par validation des acquis de l'expérience, soit par épreuves auxquelles le salarié se soumet librement et pour lesquelles il est soutenu).

Enfin, autant Bernard Gazier a raison de souligner la nécessaire décentralisation des dispositifs d'accompagnement des transitions pour qu'ils soient efficaces, fonctionnent réellement et puissent être évalués et autorégulés, autant il me semble être beaucoup trop discret sur le caractère nécessairement interprofessionnel, et à haut niveau, de droits comme l'inconditionnalité de la qualification. Certes, ajouter la gestion des droits à mobilité aux compétences de l'État ne serait pas le plus efficace pour leur donner un contenu, mais pour les définir et garantir leur respect on ne peut se contenter de « l'État modeste, soucieux de mettre en contact et d'inciter plutôt que d'ordonner » (p. 164). Toute notre expérience de l'ordre public social nous montre que les droits se délittent lorsqu'ils se définissent dans des négociations d'entreprise ou locales. C'est l'effectivité d'un droit, mais pas son énoncé, qui se joue au plus près du terrain. Certes, un droit énoncé au plan national et qui ne se décline pas dans une négociation locale sera peu effectif. Mais il deviendra vite un non-droit s'il est énoncé sur le plan local. La démocratie

disparaît lorsqu'elle n'est que de proximité, c'est une des forces de Robert Castel de nous le rappeler, et je vais y revenir. Mais Bernard Gazier lui-même nous fournit des exemples de la nécessité de droits nationaux de haut niveau pour tous comme condition de négociations décentralisées démocratiques en rappelant que ce sont les plus défavorisés qui ont été les perdants des négociations sur les 35 heures dans les entreprises (p. 329). Le droit à carrière suppose une progression majeure dans la qualité des droits interprofessionnels, nécessairement définis à un niveau national (ou européen), par la convention ou par la loi, précisément pour que l'on dépasse la logique des « manques » entre deux emplois au bénéfice d'une logique des « pleins » entre deux emplois.

Évidemment, un ouvrage qui insiste si fort sur la liberté des personnes au travail ou à l'égard du travail appelle un débat d'un autre type : une telle liberté peut-elle se conquérir autrement que dans la poursuite de la mise en cause de la subordination du travail à la valorisation de capitaux ? Par exemple, qu'au même âge un « travailleur âgé » soit connoté plus négativement qu'un « jeune retraité » (p. 200) peut-il se comprendre autrement qu'en considérant que le second, enfin payé pour travailler librement, est enfin un actif au sens positif du terme : vouloir à tout prix le remettre au travail (subordonné), comme le veut un politiquement correct auquel l'auteur sacrifie, n'est-ce pas faire reculer la conquête du travail (libre) par la retraite ? Mais jamais Bernard Gazier ne distingue travail subordonné et travail libéré de la valorisation du capital. Cette problématique est manifestement étrangère à *Tous « sublimes »* : pour l'auteur, la liberté du travail relève de l'« équipement » adéquat des acteurs de la relation de travail, ce qui est indéniable, mais penser que cela ne passe pas par la mise en cause de l'aliénation du travail au capital entretient à mon sens l'illusion.

Alors que c'est moins sur la sécurisation des parcours professionnels que sur leur libération que parie Bernard Gazier, c'est la sécurité des individus que Robert Castel place au cœur de sa réflexion dans *L'insécurité sociale : qu'est-ce qu'être protégé ?* Que la liberté du travail soit absente ici ne s'explique pas seulement par la nécessaire limitation de l'objet « insécurité » : cela renvoie aux apories de la sociologie du salariat que propose l'auteur. On peut mettre longtemps avant de trouver pourquoi

la lecture d'une œuvre vous laisse réticent. Tout en étant admiratif pour l'ampleur de l'information des *Métamorphoses de la question sociale*, j'ai toujours été réactif à ce qu'écrit Robert Castel sur le salariat. J'avais exprimé mes réserves sur les notions de « propriété sociale » et de « crise de la société salariale<sup>5</sup> », réserves parallèles à la critique du fonctionnalisme de la théorie régulationniste de la protection sociale fordiste que Robert Castel transpose en sociologie<sup>6</sup>. Finalement, c'est la lecture de *L'insécurité sociale* qui me permet de mettre au clair ce qui me sépare de Robert Castel.

« Être protégé », nous rappelle-t-il, c'est bénéficier non seulement de la sécurité civile mais aussi de la sécurité sociale. Pour qu'une société d'individus, heureusement sortie des « protections-sujétions traditionnelles » des solidarités communautaires, ne tombe pas dans la guerre de tous contre tous avec le risque de l'État dictatorial, solution à la Hobbes par quoi s'ouvre l'ouvrage, on (j'utilise à dessein cet indécidable) a inventé d'abord l'État libéral, gardien de la sécurité des biens puisque, comme Locke l'a établi, c'est la propriété qui protège les individus. Mais « les individus privés du support de la propriété » ont été condamnés à l'insécurité sociale, jusqu'à ce qu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle « l'État national-social » (p. 40) mette à leur disposition des droits construits à partir de collectifs de travailleurs et en particulier « la propriété sociale qui représente un homologue de la propriété privée » (p. 31), comme par exemple la pension de retraite : « l'individu est protégé en fonction de ces appartenances qui ne sont plus la participation directe à des communautés « naturelles » [...] mais des collectifs construits par des réglementations et qui ont généralement un statut juridique » (p. 38). Cette propriété sociale culmine avec le « capitalisme industriel » et sa « société salariale » (p. 31) d'après la seconde guerre mondiale : « le poids de la grande entreprise, l'organisation standardisée du travail, la présence de syndicats puissants, assurent la prépondérance de ces formes de

---

5. Bernard FRIOT, Symposium sur « Les métamorphoses de la question sociale » avec Claude Didry et Robert Castel, *Sociologie du Travail*, 2001, n° 2, p. 235-263.

6. Bernard FRIOT, « Pour un imaginaire communiste du salaire », *Les Temps Modernes*, n° 607, janvier-février 2000, p. 135-158.

régulations collectives. Les travailleurs groupés en grandes associations et défendus par elles se plient aux exigences du développement du capitalisme industriel, et en contrepartie bénéficient de protections étendues sur la base de conditions d'emploi stables » (p. 40). Mais, tandis que la mondialisation fragilisait l'État national-social, « une mise en mobilité généralisée des relations de travail » est venue introduire une dynamique « de décollectivisation, de réindividualisation et d'insécurisation » (p. 43). Combattre cette insécurité sociale suppose à la fois de « reconfigurer les protections sociales » (p. 68), afin « d'assurer la continuité des droits » en instituant « un régime homogène de droits couvr(ant) le champ de la protection qui ne relève pas des couvertures assurantielles collectives » (p. 74), et de « sécuriser le travail », qu'il s'agisse des situations de travail ou des trajectoires professionnelles (p. 79) : ici, Robert Castel reprend à son compte les propositions d'Alain Supiot et de Bernard Gazier, l'enjeu étant de « transférer les droits du statut de l'emploi à la personne du travailleur » (p. 82).

Le lecteur de Robert Castel retrouvera avec bonheur dans cet essai son refus de la *Gemeinschaft* au bénéfice de ce qu'il désigne, à la suite de Léon Bourgeois, comme une « société de semblables ». De ce point de vue, la synthèse de sa pensée qu'offre *L'insécurité sociale* est particulièrement intéressante. Les protections mises en œuvre par l'État social constituent aujourd'hui une « seconde nature » qui nous fait échapper aux servitudes de la dépendance interpersonnelle propre aux solidarités de proximité (p. 66) et nous individualise dans l'interdépendance. Cette problématique durkheimienne de la solidarité organique a le gros intérêt de poser fermement, contre toute politique de ciblage, les conditions macro-sociales de l'affirmation des individus, à savoir cette seconde nature de droits sociaux inconditionnels, libérés des arrangements locaux, auxquels Bernard Gazier me semble insuffisamment attentif. On trouvera aussi dans l'ouvrage une intéressante critique d'Ulrich Beck : face à l'extension infinie du terme de « risque », Robert Castel, dont on se souvient de *La gestion des risques*<sup>7</sup>, propose

---

7. Robert CASTEL, *La gestion des risques*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.

des distinctions utiles entre « risques », « dangers » et « dommages » (p. 58).

Mais s'il est convaincant lorsqu'il raisonne sur les « supports » de l'individu, son propos est singulièrement limité lorsqu'il tente une sociologie du salariat. Le travailleur, chez Castel, n'est porteur de rien. Il n'est défini que par son manque : il est « démuné » faute d'accéder à la propriété (p. 30, mais c'est à chaque instant que le texte qualifie négativement le travailleur sans État social). Porteur de rien, il n'est aussi acteur de rien : l'évolution des droits relève d'un « on » indéfini qui au bout du compte est l'État, ou l'articulation entre l'État et le marché (p. 92). Et la « propriété sociale » vient-elle à combler le manque du travailleur que ce dernier disparaît dans une « intégration » qui est la fin de la classe ouvrière pendant le fordisme, laquelle classe ne réapparaît aujourd'hui que dans la « désaffiliation » et le « retour des classes dangereuses » (p. 47). Bref le salarié n'existe comme sujet ni dans le vide de sa non-propriété ni dans le plein de la propriété sociale. Pourquoi une telle inexistence ? Pour deux raisons me semble-t-il, l'une qui tient à l'entreprise même du second Castel, l'autre au discours dominant des sciences sociales sur les salariés, dont Robert Castel est un représentant significatif.

Le sous-titre des *Métamorphoses de la question sociale* porte toute l'ambiguïté de l'entreprise du second Castel, quand il a pensé faire une « chronique du salariat » à partir de celle de la « question sociale ». Analyste de « l'ordre psychiatrique »<sup>8</sup>, Robert Castel s'est intéressé aux figures de la relégation, à la gestion des populations. Qu'entreprenant une histoire de la « question sociale » il ait croisé celle du salariat, soit. Mais qu'il ait confondu ces deux histoires est une méprise, car elles ont peu à voir l'une avec l'autre. Le salariat naît dans la fonction publique, et dans les entreprises privées il concerne les cadres et les ouvriers ou employés qualifiés bien avant les travailleurs non qualifiés qui peuvent relever de la question sociale. Certes Castel a montré de façon très convaincante que la question sociale n'est pas d'abord une question de « handicapologie »,

---

8. Robert CASTEL, *L'ordre psychiatrique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976.

somme toute bien maîtrisée dans toute société, mais qu'elle se pose avec force en cas « d'invalidation des valides », et une dimension — mais une dimension seulement — du salariat renvoie bien à cette invalidation. Encore faut-il reconnaître des attributs positifs aux « valides », à opposer à leur invalidation. Les « valides » travaillent, ils créent la richesse, ils s'organisent dans leur refus de « l'invalidation », ils conquièrent une socialisation du salaire qui attribue de la valeur à des richesses produites hors de toute valorisation du capital. Il n'y a rien de tel chez Robert Castel, et une plus grande familiarité avec les travaux de la sociologie du travail lui aurait peut-être montré les limites de la sociologie du pouvoir telle qu'il la développe.

Peut-être, mais ça n'est pas sûr, et j'en viens là à ce qui rend la critique de cet auteur si difficile : Robert Castel est un écho particulièrement brillant de la *doxa*, et la *doxa* lui donne raison. Car si la sociologie et l'économie du travail, le droit du travail aussi sont, dans le champ académique, les témoins de la contradiction du capital, c'est de façon plutôt involontaire. Alors que leur objet leur met en permanence sous le nez la contradiction qu'il y a à vouloir réduire les individus à de la force de travail, le caractère impossible d'un rêve du capital déçu par l'ingéniosité individuelle et collective de celles et ceux qui, parce qu'ils créent la richesse, sont en mesure de s'opposer à sa seule valorisation capitaliste, ces disciplines sont en permanence tentées de ne voir que de la domination. Dans cette cécité savante, le poids de Bourdieu<sup>9</sup> d'une part, de l'école de la régulation d'autre part, est lourd, et particulièrement appuyé chez Robert Castel.

Bernard Gazier partage lui aussi la vulgate régulationniste, par exemple le préjugé selon lequel la « relation salariale » serait un « échange de sécurité contre subordination » (p. 249) comme le veut la thèse du prétendu compromis fordiste. C'est au « salariat le plus traditionnel » que seraient arrimés les intermittents du spectacle avec leur statut et sa défense en fait des « aventuriers d'un futur archaïque » (p. 322). Qui au demeurant échappe aujourd'hui à cette chape de plomb,

---

9. Dans un petit livre incisif, Patrick Cingolani a montré la commune parenté durkheimienne de Castel et de Bourdieu : Patrick CINGOLANI, *La République, les sociologues et la question politique*, Paris, La Dispute, 2003.

sauf à faire le pas de côté de tant de chercheurs qui fuient la domination et sa répétition mortifère dans des micro-objets où ils pensent lire une liberté d'acteurs postulée impossible dans le macro-social ?

Il n'empêche que Bernard Gazier fait fond sur la liberté du travail, même si c'est en faisant l'impasse sur la contradiction de la subordination du travail à la valorisation du capital, et que cette grille de lecture est plus utile pour l'urgent travail de déplacement du postulat à la base de la sociologie du salariat : et si la « sécurité sociale » était une liberté conquise avant d'être une sécurité nécessaire au fordisme ? Poser les travailleurs comme des sujets en lutte pour la libération du travail de la mise en valeur du capital ouvre de tout autres perspectives que de les poser comme des non-sujets prêts à abdiquer leur liberté pour le plat de lentilles d'une sécurité octroyée.

# Une histoire au présent : travail et spiritualité \*

Michel KAIL

Dans le champ des sciences sociales, l'économie occupe une place à part et paradoxale. Elle s'affiche, d'une part, comme un modèle de scientificité, reprenant le flambeau porté jadis par la linguistique alors que le structuralisme exerçait une influence théorique déterminante, et joue, d'autre part, un rôle idéologique décisif, qui convainc, il faut bien le reconnaître, le plus grand nombre d'entre nous que les problèmes sociaux sont d'abord des problèmes économiques, et que ces problèmes, pour recevoir une solution, doivent être délimités dans une sphère à part en même temps que naturalisés. La science économique combine ainsi la vocation épistémologique, qui vise à construire son objet et à en dessiner le contour, et la vocation politique et idéologique, qui s'attache à traiter des questions sociales comme autant de problèmes exclusivement techniques. Ces deux vocations ici distinguées, fonctionnent de manière entremêlée dans l'élaboration de la science économique ; l'idéologie dessine les limites de l'objet de la science économique, alors que cette dernière justifie la naturalisation de l'économie et sa fonction déterminante.

Proposer des essais de philosophie économique revient à ne pas laisser se refermer le cercle de l'idéologie et de la science, en confrontant l'économie à l'autre qu'elle prétend, en tant que science, non pas tant

---

\* Arnaud BERTHOUD, *Essais de philosophie économique*, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

assimiler qu'abandonner à son inutilité, qu'il s'agisse de la politique ou de la morale. D'où les quatre premiers chapitres de l'ouvrage d'Arnaud Berthoud : « Économie et Politique dans la *République* de Platon », « Économie et Politique dans la *Politique* d'Aristote », « Économie et Politique dans le *Léviathan* de Hobbes », « Économie et Morale chez A. Smith ». Un cinquième chapitre semble perturber l'ordonnement des chapitres précédents, qui s'intitule, « Travail, Économie et Religion chez Marx et E. Bloch », mais je suis néanmoins tenté de penser qu'il fournit la clef de l'ensemble de l'analyse. J'y reviens.

En se réfugiant dans l'histoire de la pensée économique, Arnaud Berthoud n'épargne-t-il pas la posture triomphante de la science économique ? L'auteur répond par anticipation à cette objection lors de son étude consacrée à Aristote : « Il est évidemment impossible qu'un auteur ancien prononce un jugement critique sur un état de choses appartenant à une époque postérieure. Mais l'histoire des idées n'aurait pas d'intérêt si l'on faisait de cette évidence un interdit et si l'on s'abstenait une fois pour toutes de tirer de la position doctrinale d'un ancien une charge critique à l'encontre d'une idée moderne » (p. 65-66). L'histoire des idées n'est donc nullement vouée à l'inactuel.

Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, Arnaud Berthoud précise qu'il ne s'agit plus de contenir l'économie par l'éthique, comme s'y essaient Platon, Aristote ou Hobbes, ni d'encercler l'éthique par l'économie à la manière d'Adam Smith, mais d'économie *et* de religion ou de spiritualité. Aussi poursuit-il la proposition de Simone Weil, qu'il cite en exergue de ce chapitre :

« La notion de travail, considérée comme valeur humaine, est sans doute l'unique conquête spirituelle qu'ait fait la pensée humaine depuis le miracle grec » ;  
« Les travailleurs savent tout ; mais hors du travail, ils ne savent pas qu'ils ont possédé toute la sagesse » (Simone WEIL, *Œuvres complètes*, Gallimard, « Quarto », 1999, p. 332 et p. 14).

Le travail a certes pris, et continue de prendre, différentes formes, il n'en reste pas moins qu'il n'y a pas de société réelle sans travail. Cependant, seule la société bourgeoise a constitué le travail en forme universelle de la vie humaine, exaltant l'intelligence technique et la maîtrise qu'elle autorise sur la nature. Or Simone Weil soutient que par

cette valorisation du travail, la vie spirituelle s'est hissée à un niveau supérieur. La philosophie du travail (née avec Locke) instaure une relation singulière entre une activité (de transformation du monde) et une passivité (ressentie comme souffrance) par le biais d'une expérience du temps, qui ouvrirait les modernes à cette nouvelle spiritualité. Or Marx enseigne que le temps du travail est un temps de peine qu'il s'agit d'économiser de manière active, Bloch que le temps du travail est un temps d'attente tendu vers l'espérance, qui ouvre sur les mythes et symboles, constitutifs des utopies et des religions. Le travail est alors en chaque être humain, ce qui fait de lui un « économiste véritable » et un être spirituel. Marx est un philosophe de la joie qui, le premier, s'adresse aux masses et parle pour les masses, leur faisant la promesse de la joie dans le futur, tout en leur révélant celle qui déjà anime leur production dans le capitalisme. Assurément, il décrit l'aliénation du travailleur, la tristesse du désir d'argent et la domination de la machine, mais rappelle que le travail est « la vie productive elle-même », « l'activité positive et créatrice », « le premier besoin de la vie ». Aussi, le capitalisme se voit-il confier la « mission historique » d'assurer l'avènement par et dans le travail de « l'individu intégral », selon son « double principe », un individu toujours plus singulier et toujours mieux intégré dans la communauté humaine.

La fin de l'aliénation ne signifie nullement la fin de l'économie : la société communiste ne peut manquer de poursuivre le calcul économique, qui a pour but d'économiser du temps de travail. La tristesse, compagne du travail aliéné, ne saurait être confondue avec l'effort et la tension qui animent tout travail, et dont le calcul économique cherche à diminuer la durée. À la question : qu'est-ce qui est économisé fondamentalement en tout acte qu'on appelle « économique » ? Marx répond : le temps de travail. Le véritable économiste est le travailleur communiste, qui se réapproprie peine, produit et temps de travail, sous la forme d'un temps vécu et immédiatement mesuré par lui. Si le travailleur-économiste mesure sa peine, c'est qu'il attend un bien de son produit ; ce qu'on peut nommer avec Ernst Bloch le « principe espérance ». Celui qui espère est, en tout homme, le travailleur.

Il n'en reste pas moins que Marx manque l'espérance, en négligeant la part d'incertitude qui nourrit l'attente du labeur, et en surestimant la part de puissance dans la maîtrise des forces productives. Il applique au travail la leçon spinoziste, qui enseigne que l'homme de la joie est celui qui refoule les passions de l'attente ; l'espoir, affirme Spinoza, est une passion triste. Bloch, à son tour, laisse échapper l'économie politique. Nulle part dans son œuvre, il n'interroge le caractère théologique de la marchandise et la forme fétichiste de la pensée bourgeoise de l'argent. C'est pourquoi Berthoud nous invite à tenir ensemble Marx et Bloch en situant l'espérance, par le biais du travail, au principe de l'économie, comprise comme disposition de l'esprit au calcul et à la mesure de l'optimum. Pour la philosophie politique d'inspiration grecque (Léo Strauss, Hannah Arendt ou Éric Weil), l'économie recèle la menace qui pèse sur la vie politique. Par quoi, cette philosophie politique s'efforce d'échapper à sa propre mise en question, qui réside dans « l'idée profondément subversive d'un économiste heureux et d'un travailleur religieux » (p. 225-226), c'est-à-dire l'Anarchie.

Quoi qu'il en soit de la pertinence de cette articulation de l'économique et du spirituel, elle n'en propose pas moins une hypothèse stimulante qui impose d'apprécier, à rebours des croyances communes, la relation de l'économie avec la politique ou la morale. Cette relation est habituellement l'occasion d'un jeu alternatif de valorisation et dévalorisation, qui affecte tour à tour les deux termes de la relation. À la manière de la conception classique des rapports de l'âme et du corps selon laquelle l'activité de l'âme impose la passivité du corps et l'activité corporelle entraîne la passivité de l'âme. Ce qui ne manque pas de renvoyer à la difficulté structurelle de la pensée occidentale qui l'empêche d'interpréter les rapports du matériel et du spirituel en dehors de cette alternative.

Rétrospectivement, il est alors possible de rendre compte des chapitres précédents de l'ouvrage d'Arnaud Berthoud.

Platon nous invite à rompre avec l'apparence qui confond la politique avec un champ de forces où s'affrontent les passions, les intérêts et les pouvoirs. Dans son principe, la politique est le lieu de la pensée, qui a son siège en l'âme et pour exerce la dialectique grâce à laquelle plusieurs

individus dialoguent en vue d'atteindre la véritable nature des choses. La politique est donc l'activité d'une sorte d'âme collective. Cependant, c'est la multiplicité des besoins qui conduit une pluralité d'hommes à s'assembler en une communauté. Cette communauté ne manque pas de franchir l'étape décisive de l'accroissement illimité des richesses au-delà de la nécessité, qui sollicite le secours de la justice pour régler les problèmes qu'il entraîne. Ayant ouvert les besoins sur l'infini, la société est confrontée au problème de son unité, sous le double aspect, du volume de l'accumulation des biens (menace de guerre extérieure) et de la distribution des richesses (menace de guerre civile). La conjuration de ces deux menaces n'est pas confiée à la science économique, car l'idée de grandeurs économiques comparables fait défaut, mais à une éthique, chacun à sa place et selon sa fonction devant acquérir son sens propre de la mesure. Cependant, Platon affirme de plus en plus nettement qu'aucun frein institutionnel ou éducatif ne saurait véritablement enrayer l'accroissement illimité des besoins et des désirs : « Il faut pourtant bien placer dans le temps la cité parfaite. Mais précisément le temps s'en empare immédiatement pour la ronger et la défaire » (Arnaud BERTHOUD, *op. cit.*, p. 25). Il n'empêche que même sous la tyrannie nous ne devons pas nous décourager de chercher et aimer le bien, tout en ayant pleine conscience (ou parce qu'ayant pleine conscience) que nous n'avons pas la maîtrise de notre conversion, qui relève de la chance et du hasard. L'essence de la politique est ainsi enfermée dans une révélation qui peut illuminer n'importe quelle cité ; aucune économie n'est assez pervertie pour rendre impossible cette révélation.

Lorsque Marx, Bloch et Weil se demanderont quel est l'élément constitutif de l'économie qui recèle cette potentialité spirituelle, ils désigneront, comme nous l'avons vu, le travail. Si Platon semble stigmatiser l'économie dans le « rôle du méchant » en dévoilant la relation étroite entre la tyrannie et l'accumulation des richesses ainsi que la simultanéité de l'absence de lois positives et l'invocation de lois économiques naturelles, plus fondamentalement, il reformule la problématique. Pourquoi les besoins et les désirs humains s'excedent-ils dans l'illimité ? L'économie humaine, au contraire de l'économie animale, ne se limite pas aux besoins vitaux, mais s'ouvre sur les besoins

qui relèvent du jugement d'autrui. L'excès de la consommation n'est ainsi une injustice à l'égard d'autrui que parce qu'elle intègre autrui dès l'abord. Par quoi la politique doit s'imposer comme le lieu où se débattent les problèmes de la justice dès le moment des besoins et de la division du travail, sans jamais céder à la technique et à l'art de l'économie un quelconque espace d'autonomie.

Deux références permettent d'apprécier l'attitude d'Aristote vis-à-vis de l'économie : le livre I de la *Politique*, consacré à l'économie, et le livre V de l'*Éthique à Nicomaque*, qui dégage les principes de la justice dans l'échange et la répartition. Aristote dresse une critique du « système économique » dont il découvre, à l'état latent chez Platon, les deux notions constitutives, d'économie mécanique et de monnaie comme moyen d'échange généralisé. Deux conditions président, en effet, à la construction d'un « système économique » tel que l'entendent les sciences économiques modernes. La première exige d'abstraire le système des actes relatifs aux richesses de toute normativité éthique (le bien-vivre) ou morale (la justice) en vue de le subsumer sous la catégorie de la causalité mécanique. En ce sens, un « bien économique » n'est précisément pas un « bien », mais un objet matériel ou un service déterminé par ses caractères physiques et produisant à titre d'effet mécanique un bien. La seconde condition impose de rapporter tous les actes relatifs aux richesses à une seule mesure en vue d'obtenir des grandeurs comparables.

« Dans le cas du petit commerce, la question posée par l'acquéreur est celle de savoir si tel ou tel objet mérite d'entrer à tel ou tel coût dans la consommation au regard du bien-vivre. Dans le cas de la chrématistique, la question devient celle de savoir si tel ou tel objet mérite d'être acheté puis vendu au regard du profit. La monnaie alors n'est plus seulement un intermédiaire qui permet d'élargir le troc à des relations multilatérales, elle devient le point de départ et le point d'arrivée de l'opération, c'est-à-dire 'le principe et la fin de l'échange' (*Politique*, I 1257 b 23) » (Arnaud BERTHOUD, *op. cit.*, p. 68-69).

Dans le petit commerce, une relation de reconnaissance réciproque est nouée avec l'autre, alors que la chrématistique ne permet de dessiner aucune limite, aucun point d'appui pour la reconnaissance, dans la mesure où sa « fin » est une acquisition illimitée de monnaie. Aristote distingue

ainsi deux types d'économie, une économie d'échange dont l'extension est circonscrite par le bien-vivre et une économie d'échange dont le champ d'application n'a pas de limite assignable. La tyrannie (« pouvoir despotique », du grec *despotes*, le maître d'esclave) désigne l'invasion de la cité par un pouvoir économique affranchi, sous l'effet de la chrématistique, des normes inspirées du bien-vivre. Elle gomme la distinction nécessaire entre l'exercice économique du pouvoir dans la famille, naturellement despotique, et l'exercice politique du pouvoir dans la cité. Le pouvoir économique est le pouvoir « normalement » (« naturellement » dans la conception finaliste d'Aristote, la nature animée par une fin n'étant, selon nous, qu'une convention naturalisée ; ce qui montre bien, à nos yeux, que la naturalisation est toujours seconde par rapport à la norme) dévolu au maître sur l'esclave, pouvoir au centre de la production et de la consommation dans l'économie domestique. Dès lors que la production s'affirme elle-même comme fin, sous la férule chrématistique d'une accumulation monétaire sans fin, un tel pouvoir submerge la cité. Le tyran est donc un despote faisant des citoyens ses esclaves au service de son plaisir illimité.

« En confisquant toute la vie politique, le tyran se donne ainsi l'illusion que la politique n'est qu'une économie domestique et que l'économie domestique n'est qu'un art de faire de l'argent » (*Ibid.*, p. 90).

Aristote reproche à Platon de n'avoir pas compris la véritable nature ou fin du pouvoir despotique ; ce qui l'a conduit à soutenir que la tyrannie est la vérité de tous les autres régimes politiques. Si la politique n'est que l'organisation de l'économie, l'argent ne peut manquer de détruire ce qu'il investissait dès le début. D'où l'autre définition de la politique par Platon, la communauté forgée par l'amitié philosophique tendue vers la contemplation du Bien. Aristote de remarquer que Platon ne peut compter que sur l'intervention miraculeuse de la philosophie et retrouver à la fin ce qu'il a introduit d'abord, à savoir une compréhension de la cité sur la base d'une théorie de l'âme.

Il n'empêche que le début des temps modernes ignore Aristote et procède à un certain retour à Platon. Seule la dimension qui réduit la

politique à l'organisation de l'économie est conservée, l'autre dimension de la politique est dès lors confiée à la mystique.

« Les cités se construisent, la politique est une organisation de la violence, des passions et des fureurs au moyen de cette même violence. Au centre de ce tourbillon, il y a le génie technique de l'homme. À la périphérie, se trouvent les individus et leur aspiration singulière au bonheur. La politique est une technique de la violence en vue du plus grand bonheur de chacun » (*Ibid.*, p. 93).

En même temps, l'époque moderne affronte le pessimisme de Platon comme un défi. L'illimitation des besoins n'est pas un mal au regard du Bien, elle est ce que les cités doivent être capables d'intégrer. En d'autres termes, il convient de réhabiliter l'économie chrématistique. Alors que les historiens des idées se réfèrent à Locke lorsqu'ils s'interrogent sur l'origine des théories économiques modernes, ils délaissent l'absolutisme de Hobbes qui ne semble céder aucune place à une économie régulée par des lois spécifiques. Or Locke hésite à rompre avec la représentation traditionnelle et continue de penser que la régulation de l'économie est de facture morale. En revanche, Hobbes est proprement moderne en ce qu'il fait de l'économie le problème central de la politique. Rendre possible la vie collective impose de refonder les économies traditionnelles, qui reposent sur une relation directe des hommes entre eux, en rejetant

« l'idée que le bien ou le mal pourrait venir autant de l'usage de l'homme par l'homme que de l'usage des choses. Il n'y a de bien que par les choses ou par l'État. C'est d'ailleurs ainsi et seulement ainsi que les hommes peuvent être rationnels et s'entendre dans des institutions construites alors uniquement en vue de distribuer ces choses qui viennent de la nature ou de l'État » (*Ibid.*, p. 97).

Hobbes offre au libéralisme économique son fondement, car celui-ci ne peut revendiquer l'autorégulation de l'économie contre l'État que dans la mesure où ce dernier a débarrassé l'espace économique de toute relation directe entre les agents et pris en charge toute la partie de l'économie ancienne consacrée à leurs besoins mutuels. L'économie moderne suppose l'État, qui seul mène à bien la destruction de l'économie ancienne. À l'abri de la « machine de peur » qu'est l'État de Hobbes, les hommes sont libres de se consacrer au souci d'eux-mêmes, séparés qu'ils sont les uns des autres, leur peur naturelle ayant été

transposée en peur politique. Chacun devient ainsi un « homo œconomicus », selon l'expression qui sera utilisée au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'État et le Droit ensèrent une économie collective. C'est donc bien la philosophie politique de Hobbes qui tresse pour la première fois le lien du constructivisme et de l'économie. La méthode constructiviste est mise en œuvre par les mathématiques selon le principe, la nature d'une chose n'est saisie que par la production de celle-ci. L'État est, comme l'objet géométrique, construit en fonction d'une règle en vue d'atteindre une fin connue. Il libère chacun de la peur de l'autre et de la peur de la mort violente, des passions qui entraînent la guerre, et lui permet de produire, consommer et échanger. L'économie peut ainsi prendre la forme d'une économie de méthode mathématique ; la science économique s'imposant comme la première des sciences humaines. Le principe de la solution de Hobbes consiste à confier à l'État seul le pouvoir de distribuer et répartir l'estime et l'honneur, entendons la reconnaissance, élevée au rang de bien public dont la valeur est fixée par la seule puissance étatique. Il lui importe d'abstraire la reconnaissance des biens matériels dans lesquels elle est initialement incluse comme qualité symbolique.

« Puisque le besoin le plus humain parmi tous les besoins de la vie ne peut se satisfaire sans excès passionnels, on ne l'éradique pas de la nature humaine — car nul ne peut attenter à sa propre vie, mais on lui trouve un substitut. Le besoin d'autrui au point de départ de toute économie humaine et de toute culture devient maintenant le besoin d'État ou le besoin de loi » (*Ibid.*, p. 122).

Alors que les réponses habituelles à la question fondamentale de toute philosophie sociale, englobant économie et morale — comment un peuple peut-il être prospère et vertueux ? — fusionnent la morale et l'économie, au profit de l'une ou de l'autre, Adam Smith se préoccupe de les articuler sans les confondre. Un troisième terme est invoqué en vue d'assurer leur harmonisation, la nature : un peuple à la fois prospère et vertueux est un peuple qui laisse agir la nature dans ses institutions.

Si nous nous accordons sur les deux acceptions de « nature », l'unité permanente d'une chose par rapport à la variété de ses apparences et la cause dont l'efficacité échappe à l'initiative de la volonté, l'économie capitaliste est une économie naturelle dans ce double sens, comme essence de toutes les économies apparues historiquement et comme

s'instaurant d'elle-même sans que les hommes interviennent. L'économie naturelle sollicite le principe de l'économie et celui de l'échange ; le premier se concrétise dans le travail, l'épargne et le calcul, en vue de répondre à l'illimitation des besoins et la rareté relative des ressources, le second se manifeste dans le jeu du troc et des échanges entre semblables, pour le plaisir d'interposer des symboles et de se comparer. L'économie naturelle doit répondre à la mise en demeure d'un double infini, celui des besoins et celui des échanges. Leur combinaison dans l'économie sociale fait que l'enrichissement de l'économie naturelle n'est empêché que par des causes extérieures. Au contraire de Platon, Aristote ou Hobbes, l'infini de l'économie n'est pas apprécié par Adam Smith comme menaçant, dans la mesure où le système économique assure de lui-même ce que ces auteurs confient à la morale ou à la politique. L'agent économique n'a rien en lui à protéger, il n'a pas d'âme à perdre, il est une fonction naturelle et individuelle en tout homme. Fonction qu'intègre le système naturel de l'économie, défini par l'instauration d'un équilibre mécanique. C'est donc l'économie qui soutient la morale et la politique en créant un monde stable : « L'Économie Politique au sens le plus élevé est la science du monde naturel des hommes » (*Ibid.*, p. 171). La richesse à la source de toutes les autres est constituée par le travail. Si tout homme est travailleur, comme propriétaire de son propre corps, il détient une part en droit égale de la richesse qui fait le monde. L'économie naturelle contient ainsi en elle un principe d'égalité devant les richesses.

Le problème classiquement posé par l'interprétation de l'œuvre d'Adam Smith est celui du rapport entre la *Théorie des sentiments moraux* et *La Richesse des nations*. Y a-t-il continuité ou discontinuité de l'un à l'autre de ces ouvrages ? Arnaud Berthoud accorde sa faveur à la thèse de la convergence entre ces deux ouvrages qu'il qualifie de solution la plus simple. La sphère économique comme la sphère morale mêlent des aspects mécaniques et dynamiques. La première est certes une immense machine, mais les relations mécaniques composent la structure d'un organisme vivant. Dans la morale, la formation des vertus et la modération des passions agissent à la manière d'un mécanisme, mais celui-ci s'inscrit dans l'esprit sous une forme prescriptive. Il ne faut pas confondre les passions du sujet moral et les intérêts de l'agent

économique ; seules les passions nous installent sous le regard de l'autre. L'agent économique fait usage de la nature pour ses fins subjectives, alors que l'action du sujet moral consiste à renoncer à un tel usage et à laisser agir la nature selon ses fins objectives : agir moralement exige que l'on se transforme soi-même pour accepter la place que l'ordre cosmique réserve à chacun. Arnaud Berthoud de conclure :

« Si on considère la théorie morale et l'Économie Politique d'A. Smith séparées l'une de l'autre, alors on peut dire sans doute, comme on le fait souvent, qu'A. Smith reste inférieur aux plus grands en chacun de ces domaines. [...] Ce qui fait sa force et sa réputation apparaît lorsqu'on met ensemble la théorie morale et l'Économie Politique et qu'on lit la *Théorie des sentiments moraux* et la *Richesse des nations* comme deux ouvrages consacrés, selon leur angle propre, au problème unique de l'articulation entre morale et économie » (*Ibid.*, p. 190).

Quelle leçon retenir de ces analyses fines de l'histoire de la pensée, et pas seulement, comme l'indique, modestement, le titre de l'ouvrage de la pensée économique ? Le retour sur cette histoire nous prévient que les manières contemporaines d'appréhender les rapports de l'économie et de la politique ont déjà été mises à l'épreuve par les auteurs « classiques ». En les fréquentant avec un guide aussi précieux qu'Arnaud Berthoud, nous pouvons donc anticiper lucidement les limites de chacune des solutions proposées actuellement. Plus fondamentalement, les interprétations de Berthoud démontrent de façon très convaincante qu'il est illusoire d'appréhender l'économie et la politique ou la morale comme deux entités strictement délimitées et distinctes. Illusion à laquelle n'échappe pas la critique humaniste de l'économie, si courante de nos jours. Victime des présupposés de l'idéologie economiciste qu'elle prétend surmonter, elle se contente d'inverser le signe positif qui valorise l'économie en signe négatif, dont elle affecte l'intérêt. En d'autres termes, cette critique donne vigueur à ce dont elle prétend se défaire, elle croit en l'économie comme sphère autonome, ordonnée par des lois naturelles. Elle acquiesce au naturalisme pour mieux promouvoir l'humanisme. Ce qui ne saurait nous étonner tant ces deux catégories ont leur sort lié : l'humanisme est l'autre conséquence du même principe qui supporte le naturalisme, selon la logique des frères ennemis dont l'histoire de la philosophie nous a conté les relations tumultueuses, celles de la volonté et

de la nécessité. Arnaud Berthoud nous enseigne de ne plus croire en l'économie pour mieux prendre au sérieux l'activité de travail. De plus, il nous apprend que la conception du rapport entre l'économie et la politique, ou la morale, est toujours surdéterminée par un concept originaire, source d'inspiration d'une conception d'ensemble, qu'il s'agisse de l'âme pour Platon ou de la nature pour Adam Smith. La pensée contemporaine qui prétend organiser le face à face de l'économie et de la politique ne saurait pourtant échapper à cette règle. Il resterait donc à dévoiler le concept originaire qui commande cette représentation de la relation de l'économie et de la politique. Nous irions trop vite en l'identifiant à l'individualisme. Il semble bien qu'il faille chercher du côté d'une théorie de l'action qui enferme le sujet dans un domaine fort limité.

# La classe ouvrière comme réalité et représentation

Pierre LANTZ

Deux livres importants de Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière. Enquête sur les usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard* (Paris, Fayard, 1999) et *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses* (Paris, Fayard, 2003), parus à cinq ans d'intervalle, s'ouvrent sur deux constatations paradoxales. En 1999, comment expliquer la sous-estimation généralisée du nombre des ouvriers en France ? Dans le second ouvrage, comment comprendre la violence d'une émeute des jeunes d'une cité de Montbéliard en 2000 alors qu'on était en pleine période d'embauche ? Dans les deux cas, l'accent est mis sur le décalage entre les représentations habituelles, communes, et ce qui se présente comme un fait indéniable, qu'il soit établi par la recherche statistique selon une procédure scientifique ou que, à l'opposé, il appartienne au registre de l'événement soudain qui surgit dans un quartier longtemps considéré comme sans problèmes graves.

Beaud et Pialoux se gardent bien d'adopter une posture qui opposerait la vérité scientifique à la doxa, l'objet construit par la science aux préjugés des demi-savants. Présents sur le « terrain » depuis une vingtaine d'années, ils ont accompagné les transformations du travail ouvrier chez Peugeot et dans les usines du pays de Montbéliard comme les changements dans l'organisation scolaire ; en logeant sur place, ils ont pu apprécier les modifications de la « condition ouvrière ». C'est au plus près du vécu et dans la durée, en donnant la parole aux personnes concernées, en adoptant la patience de l'ethnographe, que les chercheurs peuvent préciser l'interrogation initiale : le décalage entre les représentations

*L'Homme et la Société*, n° 152-153, avril-septembre 2004

communes et la « réalité » s'explique par les transformations des expériences passées et des projections temporelles qui apportent leur armature à un groupe social ou, au contraire, le décomposent ; la « déstructuration du groupe ouvrier » brouille sa visibilité sans que pourtant les traits essentiels qui définissent la catégorie « ouvriers » s'amointrissent ; bien au contraire, puisque la précarité et l'intensité du travail (cadences) n'ont fait que s'accroître pendant la période 1980 à 2002.

Cette dureté de la condition ouvrière et la difficulté d'en sortir accentuent chez les jeunes le « sentiment d'être piégés » ; l'usure des militants s'aggrave, mais la contrepartie, fierté du travail, accroissement du niveau de vie, sentiment d'appartenance à une classe porteuse de l'émancipation humaine, ont disparu.

L'étude de Beaud et Pialoux nous renseigne ainsi — sans que cela soit dit explicitement — sur la nature des représentations « profanes » ou « savantes » de la société. Le sentiment que les groupes sociaux ont d'eux-mêmes, de leur raffermissement ou de leur affaiblissement, l'évaluation de leurs effectifs, dépend de leurs souvenirs, de leurs projets et aussi de l'image qu'en renvoient les représentations en vogue. La perception du présent n'en est pas la photographie instantanée ; elle se situe par rapport à un horizon temporel, en perspective. La sous-estimation du nombre d'ouvriers est donc le symptôme d'une transformation historique effective. Le quiproquo vient de ce que la représentation commune saisit comme quantitatif un changement qu'on peut appeler « qualitatif » puisque la proportion des ouvriers a diminué dans la population active, mais beaucoup moins qu'il n'apparaît. De même, les informations sur la réalité sociale transcrites par les mass media, les journaux écrits ou télévisés, privilégient, par vocation, l'actualité. Elles induisent ainsi chez l'observateur un type d'explication qui estompe le rôle de l'expérience passée, même récente, des acteurs et n'attache d'importance qu'à ce qui vient de se produire. En même temps, la compréhension courante d'un événement se réfère à des hypothèses générales sur notre société ; par exemple : « C'est le chômage qui favorise les déchaînements de violence chez les jeunes » ; les émeutes, dans une

période de forte reprise économique, deviennent alors incompréhensibles et la tentation forte d'abandonner l'explication par la situation de l'emploi pour recourir à des schémas faisant appel à la psychologie des peuples, voire à des stéréotypes ethniques ou racistes ; ou encore, d'emprunter aux lieux communs sur la « démission des parents » ou « l'absence d'encadrement des jeunes ». Cette colère s'explique pourtant si l'on prend en compte une « désouvriérisation » de l'enseignement qui n'a aucunement répondu à l'espérance de mobilité sociale qu'elle aurait dû favoriser.

Dans la continuité entre l'enseignement et le travail qui a duré de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1970-1980, les fils d'ouvriers Peugeot étaient souvent embauchés dans l'usine de leurs pères et formés à des métiers ouvriers ; la mobilité sociale était modeste mais réelle : au cours d'une vie de travail, on accédait au statut d'ouvrier qualifié où, dès la fin de ses études, le fils parvenait à un niveau professionnel supérieur à celui de son père. Il n'y avait pas de rupture entre les ouvriers de base et l'aristocratie ouvrière à laquelle appartenaient les délégués syndicaux CGT et CFDT. Beaud et Pialoux montrent, au contraire, que l'accès à l'enseignement général a suscité un espoir de mobilité sociale bientôt déçu, même pour ceux qui ont obtenu des « petits bacs » (la plupart des bacs pro ou technique).

En période de reprise de l'industrie automobile, reviennent donc à l'usine des jeunes qui croyaient avoir échappé à leur condition. Avant même la reprise, les nouvelles désignations hiérarchiques brisaient les solidarités ouvrières sans faire accéder pour autant leurs bénéficiaires à un autre statut. Ainsi, les moniteurs dirigent des ouvriers souvent plus vieux qu'eux et ils n'ont pas l'expérience du travail des « opérateurs » non qualifiés comme c'était le cas des chefs d'équipe de l'usine traditionnelle : la frustration s'accroît sans être compensée par un sentiment de solidarité de classe. Le monde ouvrier se révèle ainsi désagrégé, divisé, composé d'éléments disparates qui rivalisent dans la dévalorisation de soi et des autres. La logique est alors l'accentuation des différences, la discrimination et le racisme : à diplômes équivalents, les jeunes des cités, enfants d'immigrés pour la plupart, ont moins de chances

d'obtenir un emploi stable que leurs contemporains dont la famille est implantée depuis plus longtemps dans le pays de Montbéliard.

Les deux ouvrages de Beaud et Pialoux confirment que la perspective sociohistorique est indispensable si l'on veut comprendre les émeutes urbaines ; le second livre dépend de l'écriture du premier et celui-ci d'une enquête contemporaine des transformations de l'usine et de l'enseignement. C'est en sociologues que les auteurs utilisent la méthode ethnographique : ils ont pu extraire du discours enregistré les propos qui expriment l'intensité des réactions dans un climat de violence latente liée aux contraintes du travail, aggravée par la crainte devant les transformations industrielles, économiques, locales, nationales et mondiales et par le désarroi devant le bouleversement des institutions scolaires. La sociologie urbaine, les particularités de l'urbanisme n'interviennent pas dans l'explication, même si la suprématie de Peugeot et de ses satellites limitent plus étroitement qu'ailleurs la liberté de choix des ouvriers. L'enquête ethnographique vise ici la généralisation : expliquer ce qu'il y a de commun entre des logiques sociales correspondant à certaines situations historiques.

Beaud et Pialoux énoncent leurs sympathies et ne dissimulent pas qu'elles ont conditionné leurs rapports avec leur objet constitué à partir de contacts militants ; sans jamais se poser en porte-parole, ils ne cachent pas leur proximité affective avec le monde ouvrier. Ils ont d'autant moins de scrupule à insister sur le racisme des anciens contre les Maghrébins et sur la violence explosive de ceux-ci qu'ils se sont donné les moyens intellectuels et humains d'en apporter une explication cohérente.

Le point de vue adopté, retracer l'histoire de la déstructuration du monde ouvrier, conduit à évoquer ce qui donnait consistance à l'univers industriel de naguère : puissance de l'éthique du travail, cohésion ouvrière, proximité des différentes strates de la condition ouvrière dans le Peugeot d'autrefois. Dans ces conditions, l'existence de la classe ouvrière semble dépendre de sa capacité d'être représentée. Pas de classe ouvrière sans qu'une fraction de celle-ci, celle des professionnels, conjuguant le « savoir professionnel » et la « forte culture politique des militants », impose le respect et la représente dignement. Faut-il pour autant lire ce

Retour comme la recherche nostalgique d'une classe perdue ? La classe n'accède-t-elle à l'existence que par ses organisations, comme la mémoire du passé vécu par l'art de l'écrivain ? Le monde ouvrier n'acquiert-il de réalité objective que par la délégation au parti et au syndicat, seuls autorisés à formuler la volonté latente de la classe ?

Beaud et Pialoux donnent parfois l'impression de regretter l'époque où un matérialisme historique élémentaire cautionnait un dogmatisme sans nuance. Et pourtant, ils ne s'en tiennent pas là. Il ne faut pas voir seulement une dénégation rhétorique mais le simple rappel d'une réalité révolue dans la comparaison entre l'époque où il y avait un système de promotion ouvrière dans l'usine Peugeot des années soixante/soixante-dix et aujourd'hui : « sans vouloir donner rétrospectivement l'illusion qu'il y eut un âge d'or ouvrier ». Beaud et Pialoux ne croient certes pas à cette illusion, mais ils savent qu'à Peugeot une « élite » était seule capable de donner une force sociale à l'ensemble dont elle faisait partie. Pour autant, faut-il diagnostiquer, avec Michel Kail, que cette optique aboutit à la réduction à sa représentation de la question ouvrière « comme si les ouvriers ne pouvaient produire une représentation d'eux-mêmes » ? (Michel Kail, « Vous avez dit matérialisme ! », *L'Homme et la Société*, n° 150-151, 2003/4 et 2004/1, p. 196.)

La difficulté vient de l'impossibilité de penser le concept de classe en dehors de l'ensemble que constituent dans les rapports sociaux, hic et nunc, les classes les unes par rapport aux autres. En d'autres termes, la classe ouvrière n'est pensable comme telle que par rapport à des représentations collectives : non celles de la classe d'appartenance mais celles de la société de classes elle-même. Celle-ci ne retient des expériences vécues que ce qui est représentable pour ceux qui ne les ont pas vécues, qui appartiennent à d'autres classes.

Ainsi, en toute rigueur, une classe ne peut se représenter directement elle-même puisque toute représentation repose sur la traduction d'une expérience vécue — qui, elle, peut être particulière à une classe — en un langage compréhensible en dehors d'elle. Dans une société bourgeoise classique, la qualification du travail, qui permet à ceux qui en bénéficient de ne pas « se laisser marcher sur les pieds », bref, l'autonomie dans

l'organisation de son travail, présente avantageusement le groupe ouvrier auprès des autres alors même que la plupart des ouvriers ne connaissent que la parcellisation de tâches monotones et répétitives. Naguère un rapport de forces relativement favorable, après le Front Populaire et la Résistance, a abouti, en France, à une échelle qui établit une hiérarchie de qualification (classification Parodi) dont les critères n'étaient ni économiques, ni directement professionnels, mais « sociaux » : « La société ou les ouvriers eux-mêmes accordent une certaine valeur à la possession d'attributs comme la connaissance technique, les responsabilités, l'expérience. » (Alain Touraine, « L'organisation professionnelle » in Georges Friedmann et Pierre Naville, *Traité de sociologie du travail*, Paris, Armand Colin, 1961, tome I, p. 404).

Aujourd'hui, plus de quarante ans après, l'utilisation de ce ou dont on ne sait s'il est conjonctif ou disjonctif apparaît incongrue : les critères d'évaluation n'ont plus rien à voir avec les valeurs ouvrières. Lorsque les ouvriers deviennent des opérateurs, la direction exige d'eux la compétence plutôt que la qualification. Or, le critère de compétence, polyvalence, responsabilité individualisée dans le travail d'usine, a, pour corollaire, une discipline qui réduit considérablement « les marges de manœuvre pour des initiatives « autonomes » permettant aux opérateurs d'imprimer leur marque sur l'organisation du travail. » (Sylvie Monchatre, « De l'ouvrier à l'opérateur », *Revue française de sociologie*, 45-1, 2004, p. 88).

Lorsque la figure de l'ouvrier qualifié ne symbolise plus le travail ouvrier en général, la représentation de la classe ouvrière se fait instable et son image devient floue. Aujourd'hui, ce n'est donc pas l'exploitation des salariés, ouvriers ou autres, qui diminue, c'est la reconnaissance de cette situation, au sens à la fois cognitif et social, qui devient difficile puisque l'espace du savoir-faire technique individuel ne recouvre plus, fût-ce symboliquement, celui d'une collectivité « sociale » (cf. François Vatin, *Le travail, sciences et société*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1999, cité par Sylvie Monchatre, p. 79) : les techniques actuelles qui évaluent les prestations des salariés les considèrent en tant qu'« individus singuliers » ; elles s'efforcent de créer les conditions d'une

autonomie croissante de l'individu par rapport à sa catégorie d'appartenance (avec ou sans qualification) puisque les opérateurs sont tenus de s'adapter à chaque instant aux exigences de l'industrie, de répondre aux besoins de fluidité dans la production ou la commercialisation de la marchandise.

La réalité de l'usine diffère du discours gestionnaire : c'est aussi vrai des critères de compétence qui privilégient la polyvalence que des classifications selon la qualification. De même que naguère dans les ateliers de production, l'ouvrier qualifié avait de fortes chances de n'être qu'un OS ayant de l'ancienneté (Marc Maurice, « La qualification comme rapport social », in Robert Salais et Laurent Thévenot, (éds.), *Le travail : marchés, règles, conventions*, Paris, INSEE, Economica, 1986), de même aujourd'hui, le terme d'opérateur désigne, dans les ateliers du « Technoland » (équipementiers) de Sochaux-Montbéliard, des ouvriers ou ouvrières non qualifiés qui, depuis peu, travaillent en ligne (ci-devant « à la chaîne ») et non plus sur des machines individuelles. (Stéphane Beaud et Michel Pialoux, 2003, p. 238).

Cette distorsion qui concerne aussi bien l'expérience subjective que les rapports entre qualités réelles des individus et catégorisation, entre le discours et la pratique, révèle l'inadéquation de la représentation globalisante qui valide ou invalide l'existence des classes sociales et l'expérience vécue, même si, dans la réalité, c'était une même condition collective éprouvée qui favorisait la conscience de classe. Bref, la classe ouvrière ne peut exister en soi et pour soi que par sa place dans le système général de représentations.

Toute la difficulté de la question vient de ce que de l'inadéquation du concept de classe au système actuel des rapports sociaux on conclut communément à l'inexistence de ce qui avait provoqué et légitimé la lutte des classes : l'exploitation, l'humiliation, la dureté des conditions de travail ; et pourtant elles se sont aggravées bien souvent et se sont répandues sous d'autres formes bien au-delà des emplois ouvriers.

Une fois admise l'indissolubilité de la réalité et de sa représentation — sans qu'il y ait pourtant adéquation de l'une à l'autre — le sociologue est amené à rechercher quels sont, dans la pratique, les représentants des

ouvriers, qui, de plus en plus, sont des ouvrières, y compris dans la métallurgie et chez ses sous-traitants équipementiers : il se trouve que ce sont des femmes « qui se bagarrent désormais pour continuer à faire vivre au jour le jour un militantisme de résistance » au point que Beaud et Pialoux concluent sous une forme interrogative : « Un syndicalisme au jour le jour, sur fond d'indignation éthique ? » (2003, p. 251 et 262).

Le problème se précise alors : de quelle transformation de la situation des ouvriers, dans des relations sociales elles-mêmes profondément bouleversées, cette promotion des ouvrières de base est-elle le symptôme ? Plus encore : cette indignation éthique n'est-elle pas le signe de l'impossibilité de canaliser la lutte sociale dans des catégories reconnues, ce qu'au contraire, en dépit de l'accent révolutionnaire de l'expression « lutte des classes », autorisait la reconnaissance de la classe sociale ?

Comme on le voit, le rappel du passé est un moment nécessaire pour comprendre les nouvelles formes d'une exploitation généralisée dont la violence est de plus en plus affirmée ; et, en conséquence, les réponses de plus en plus explosives et imprévisibles.

Autant de questions qui témoignent de l'admiration que l'on porte à des livres extrêmement riches — au-delà même de ce qui a pu en être dit ici — chaleureux et, ce qui n'est pas si fréquent en sciences sociales, d'une lecture facile et agréable.

## « La fin du travail », suite, mais pas encore fin <sup>1</sup> !

Richard SOBEL

« À la vérité, le règne de la liberté commence seulement à partir du moment où cesse le travail dicté par la nécessité et les fins extérieures ; il se situe donc par sa nature même, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite. [...] Dans ce domaine, la liberté ne peut consister qu'en ceci : les producteurs associés — l'homme socialisé — règlent de manière rationnelle leurs échanges organiques avec la nature et les soumettent à leur contrôle commun au lieu d'être dominés par la puissance aveugle de ces échanges [...]. Mais l'empire de la nécessité n'en subsiste pas moins. C'est au-delà que commence l'épanouissement de la puissance humaine qui est sa propre fin, le véritable règne de la liberté qui cependant ne peut fleurir qu'en se fondant sur ce règne de la nécessité. » (MARX, *Capital*, Tome III, *Œuvres Complètes*, Pléiade, II, p. 1487).

Les années 1990 avaient vu fleurir en France <sup>2</sup>, venant des États-Unis <sup>3</sup>, un débat aujourd'hui quelque peu passé de mode sur la « fin du travail <sup>4</sup> ». Ce débat fut pour le moins ambigu qui oscillait, en les mélangeant le plus souvent, entre trois positions hétérogènes : une position techniciste (le développement fantastique des gains de productivité amène l'humanité à envisager dans un avenir proche sa « libération » des contraintes du travail — Jacques Robin), une position

---

<sup>1</sup> Compte rendu critique de *Manifeste contre le travail* (Groupe Krisis : Robert KURTZ, Ernst LOHOFF, Norbert TRENKLE), Éditions Léo Scheer, 2002 (1999) pour la traduction française (repris en 10/18 dans la collection « Faits et Causes », 2004).

<sup>2</sup> Jacques ROBIN, *Quand le travail quitte la société post-industrielle*, GRIT, 1997 ; Dominique MÉDA, *Le travail, une valeur en voie de disparition ?*, Aubier, 1995 ; Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, 1995.

<sup>3</sup> Jérémy RIFKIN, *La fin du travail*, La Découverte, 1995.

<sup>4</sup> *Travailler est-il (bien) naturel ? Le travail après la « fin du travail »*, *Revue du MAUSS*, n° 18, deuxième semestre 2001.

anthropologique (À moyen terme, le « travail », « désenchanté », va être amené à ne plus occuper une place centrale dans l'intégration sociale et la construction des identités individuelles et collectives — Dominique Méda) et une position sociopolitique (La « crise » actuelle du « travail » désigne en fait, par euphémisme, la précarisation de sa forme sociale dominante, le salariat stabilisé — Robert Castel). Certes, ces trois positions ne sont pas à mettre sur le même plan : au caractère simpliste de la première et incantatoire de la deuxième s'oppose le réalisme de la troisième. Tant que l'humanité aura besoin, malgré tout, de travail productif pour vivre et que, de fait, l'intégration et l'identité sociales y trouveront encore les ressorts de leur construction, la forme consolidée de l'emploi salarié demeurera un horizon indépassable pour le plus grand nombre, et ce, faute d'une institution de remplacement susceptible de faire au moins autant et aussi bien en matière de bien-être et de droits dans nos sociétés de travail.

Pour autant, on peut se demander si ce débat questionne suffisamment le « contexte » capitaliste dans lequel se trouve saisi ce « travail » dont on s'interroge précisément sur la « crise » ou sur la « fin ». À lire le *Manifeste contre le travail* et son marxisme radical, la réponse est assurément non. Cette radicalité du propos, qui tranche avec la fadeur théorique courante, vaut, selon nous, la peine d'être entendue.

Pour l'essentiel, l'argumentation est la suivante. Mode d'arrondissement intégral de la production sociale en vue exclusive de l'accumulation de richesse abstraite (ou capital), le système capitaliste n'est pas simplement le cadre social-historique accueillant une réalité « anthropologique », le « travail », définie pour l'essentiel indépendamment des impératifs de l'indéfinie valorisation du capital. Il n'est pas suffisant non plus de dire que dans le capitalisme, le « travail » s'oppose au « capital », comme deux réalités substantielles de même niveau ontologique et se faisant face à l'occasion d'un combat vital. En toute rigueur, il faut dire ceci : le « travail » est une activité spécifique du capitalisme, intégralement constituée par lui et pour lui. Il faudrait plus précisément parler de Capital-travail ; « il est au cœur d'un système qui s'autoreproduit sans fin et fait des hommes la ressource humaine de son

autoreproduction indéfinie<sup>5</sup> ». Du coup, il n'y a fondamentalement rien de bon à attendre du capitalisme, qu'il soit non seulement sauvage, autoritaire ou néolibéral, mais aussi humanisé, libéral-social, social-libéral, voire social-démocrate. D'une manière ou d'une autre, peu importe ; tout cela entérine finalement pour chacun de nous le destin programmé de force de travail — au besoin, à quelques aménagements de contenu près (salaire, conditions de travail, droit du travail, protections sociales) —, véritable opium de l'*homo laborans* actuel.

Or voilà, pour ces auteurs, le « travail » est aujourd'hui véritablement en « crise » et, à mesure que sa figure naturaliste s'effondre, il se dévoile enfin comme idole de la modernité capitaliste :

« [...] la crise de la société de travail a totalement ridiculisé l'idée selon laquelle le travail serait une nécessité éternelle imposée à l'homme par nature. Depuis des siècles, on prêche que l'idole Travail mérite nos louanges pour la bonne et simple raison que les besoins ne peuvent se satisfaire tout seuls, sans l'activité et la sueur de l'homme. Et le but de l'organisation du travail est, nous dit-on, la satisfaction des besoins. Si cela était vrai, une critique du travail aurait autant de signification qu'une critique de la pesanteur. Mais comment une véritable loi naturelle pourrait connaître une crise, voire disparaître ? [...] comment [expliquer] qu'aujourd'hui les trois quarts de l'humanité s'effondre dans la misère parce que la société de travail n'a plus besoin de leur travail ? Ce n'est plus la malédiction biblique : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » qui pèse sur les exclus, mais une nouvelle damnation encore plus impitoyable : « tu ne mangeras pas, parce que ta sueur est superflue et invendable » » (p. 29-30).

Passons sur le caractère ambigu de ce qui est, pour ces auteurs, précisément en crise aujourd'hui dans le travail : tout au long du *Manifeste contre le travail*, les auteurs oscillent également entre l'approche techniciste (mais en tirent la conclusion que le capitalisme, eu égard aux normes de productivité actuelles, n'a plus besoin d'exploiter tout le monde), l'approche anthropologique (mais en donnent une formulation radicale : le travail n'est qu'un principe social irrationnel naturalisé comme contrainte anthropologique à mesure qu'il s'est arrangé pour dévaloriser, voire détruire, toutes les autres formes de rapports humains et se poser en absolu) et l'approche sociopolitique (mais interprètent les acquis sociaux comme autant de cautères sur une jambe de

---

5. Selon l'heureuse expression des traducteurs, dans leur préface à l'édition française, p. 10.

bois et voient ainsi dans la précarisation actuelle le signe que les masques tombent enfin). Sous la perspective radicale qu'ils adoptent, ces oscillations ne sont que de peu d'importance ; elles ne font que déployer les contradictions secondaires par lesquelles s'exprime la crise « sociétale » du Capital-travail.

Posture confortable du « tout ou rien » qui, du haut d'une dénonciation radicale et d'une incantation sans compromission, n'a pas à se coller concrètement avec la transformation sociale du capitalisme, laquelle n'a jamais été rien d'autre, pour le monde du travail, que la conquête de « quelque chose » de mieux. D'un point de vue pragmatique, on peut légitimement dénoncer une telle posture ; cela conduit-il pour autant à l'invalider complètement d'un point de vue théorique ? Sans doute pas, mais à une condition : que soit explicitée, en sa positivité, la norme anthropologique qui sous-tend forcément cette critique radicale de nos sociétés de travail. Or, sur ce point, le *Manifeste contre le travail* laisse un peu sur sa faim. Que dit-il à ce sujet ? Rien de plus que ceci : le « travail » (rappelons : le Capital-travail) n'est rien d'autre qu'une sorte de cancer de l'activité humaine dans sa pluralité constitutive. Voici deux des rares passages explicites à ce propos :

« Le travail n'a rien à voir avec le fait que les hommes transforment la nature et sont en relation les uns avec les autres de manière active. Aussi longtemps qu'il y aura des hommes, ils construiront des maisons, confectionneront des vêtements, produiront de la nourriture et beaucoup d'autres choses : ils élèveront des enfants, écriront des livres, discuteront, jardineront, joueront de la musique, etc. Ce qui ne va pas de soi, c'est que l'activité humaine tout court, la simple « dépense de force de travail », sans aucun souci de son contenu, tout à fait indépendante des besoins et de la volonté des intéressés, soit érigée en principe abstrait régissant les rapports sociaux. » (p. 31-32)

À telle enseigne que « l'homme ne se rend même plus compte qu'en assimilant toutes les activités au modèle du travail, celles-ci perdent leurs qualités sensibles particulières et deviennent indifférenciées » (p. 78). Conséquence logique de cette perspective radicale : la suppression du capitalisme (et donc du salariat) nous libérera *du* travail, là où tous les réformismes socio-démocrates ne sont au mieux parvenus qu'à nous libérer *dans* le travail ! Pour autant, bien sûr, cette suppression ne fera pas disparaître l'activité :

« C'est l'activité qui changera de nature quand elle ne sera plus enfermée dans une sphère désensibilisée, sans autre fin qu'elle-même et constituée d'un temps abstrait, uniforme et linéaire mais qu'elle pourra suivre son propre rythme, variable selon les individus et s'intégrant dans le projet de vie personnel [...] Nous ne disons pas qu'ainsi toute activité deviendra plaisante. Quelques-unes le seront plus, d'autres moins. Bien sûr, il y aura toujours des activités qu'il sera nécessaire d'accomplir. Mais pourquoi s'en faire, si la vie ne s'en trouve plus dévorée ? » (p. 100-101)

On aura reconnu la structure de pensée de l'utopie communiste de Marx. À tout prendre, je préfère pour ma part l'exposition marxienne du problème de la « fin du travail » à sa reprise « actualisée » par les auteurs du *Manifeste contre le travail*. À cela, une raison essentielle : la confusion et l'approximation du propos, que n'excuse pas complètement le format d'un simple *Manifeste*. Le texte de Marx est lapidaire, ce qui ne l'empêche pas d'être clair et précis : il appelle les choses par leur nom, et limite la portée de son propos. La suppression du capitalisme libère l'humanité de cette forme de domination qu'est le travail salarié ; elle ne la libère pas de la nécessité de l'économie <sup>6</sup>, et encore moins des autres formes de domination. Le *Manifeste contre le travail* est un peu court sur ce point : c'est que, prisonnier d'un concept de travail simpliste qui se focalise sur la contrainte sociale <sup>7</sup> (construit sociopolitique du capitalisme) et refoule la nécessité anthropologique (donnée de la condition humaine), il est, pour le moins, mal à l'aise lorsqu'il s'agit de donner un statut théorique au fait anthropologique qu'il y aura toujours des « activités » nécessaires et qui ne seront pas forcément plaisantes. La belle affaire !

N'adopte pas qui veut une posture radicale solide et cohérente. Une chose est de se situer d'emblée dans une perspective révolutionnaire de rupture avec le capitalisme. C'est à la fois la position de Marx et celle des

---

6. Charge à la collectivité humaine libérée d'inventer démocratiquement les formes légitimes et partagées de gestion collective d'un « travail nécessaire » dont le progrès technique ne fera que limiter l'emprise, sans jamais complètement en faire disparaître l'exigence.

7. Qu'il identifie d'ailleurs essentiellement à la domination capitaliste, comme si les autres formes de domination (patriarcat, racisme...) s'y ramenaient, voire n'existaient pas.

auteurs du Manifeste<sup>8</sup>. Pour celle-ci, dans le droit fil de celle-là, la dimension sociopolitique actuelle de la « crise du travail », la précarisation du salariat, n'est que tout naturellement tempête au bassin des enfants. Autre chose est d'adosser cette posture radicale à une anthropologie philosophique suffisamment élaborée pour penser de façon dialectique ce qui, même émancipée de toute domination, reste malgré tout l'humaine condition : le rapport des hommes avec les nécessités de la nature (finitude et économie), les rapports des hommes avec l'exigence du vivre-ensemble (pluralité et politique) et le rapport de chacun avec le sens de sa vie (existence et art). À ce niveau, crucial, l'élaboration du *Manifeste contre le travail* est selon nous insuffisante. On aurait presque oublié la condamnation par trop rapide des acquis sociaux(-démocrates) de nos sociétés de travail si l'essentiel de l'argumentation du *Manifeste* s'était attelé à une telle élaboration. Plus conséquent, Marx fondait, quant à lui, l'ensemble de sa démarche critique sur une philosophie du travail très élaborée<sup>9</sup> qui, prolongeant celle de Hegel, intégrait de façon constitutive dans la notion générale de travail le rapport à la finitude et montrait, qu'en son perpétuel dépassement, dans les inventions du travail, l'humanité avait su se construire en se construisant un monde, même si le chemin était encore long pour rendre ce monde complètement humain. Pour Marx, l'émancipation humaine est un processus interne au travail : c'est donc bien dans le travail (activité complexe et générique) qu'il faut se libérer du travail (entendez : de l'emprise du travail contraint, par la suppression du capitalisme, puis progressivement de celle du travail nécessaire, par le progrès technique). Il est bien sûr aujourd'hui permis de se demander si une telle philosophie du travail est suffisante pour occuper tout le terrain d'une anthropologie contemporaine de la condition

---

8. Nous ne discutons pas ici des modalités opérationnelles de cette rupture radicale avec le capitalisme. *Le Manifeste* n'en reste qu'au niveau de l'incantation, en conclusion : « Les ennemis du travail ne veulent pas s'emparer des commandes du pouvoir, mais les détruire [...]. La conquête de libres espaces économiques et culturels ne s'effectue pas par les voies détournées de la politique, voies hiérarchiques ou fausses, mais par la constitution d'une contre-société [...]. Les ennemis du travail ont à trouver de nouvelles formes de mouvement social et créer des têtes de pont pour reproduire la vie au-delà du travail » (p. 106-107).

9. Notamment dans *les Manuscrits de 1844*.

humaine<sup>10</sup>. Sans doute que non. Mais c'est à la hauteur de la conceptualisation marxienne qu'il convenait de reprendre le problème, dès lors qu'on ambitionne de penser radicalement les tenants et aboutissants de la « crise actuelle du travail ».

Faute d'une telle contribution philosophique, que reste-t-il, une fois lu, du *Manifeste contre le travail* ? Une longue diatribe, sans compromis et largement incantatoire, contre nos sociétés de travail. Rien de plus. Pour autant, en ces temps d'aplatissement généralisé des débats dits « de société », une telle radicalité ne mange pas de pain ; elle est stimulante et reste, de par son ancrage marxien, plutôt sympathique. Il faut donc lire ce *Manifeste*, ne serait-ce que pour se convaincre de l'urgence à faire progresser la réflexion anthropologique contemporaine sur le travail<sup>11</sup>. Car des trois positions — technique, anthropologique et sociopolitique — qui structurent selon nous le débat sur « la fin du travail », la réflexion anthropologique est de loin la plus importante. Bien sûr, d'un point de vue théorique, il faut toujours se garder de toute dérive « techniciste » dans l'analyse des mutations en cours du travail productif<sup>12</sup>. Bien sûr, d'un point de vue stratégique, il faut savoir prendre la mesure exacte du pouvoir malgré tout anticapitaliste des « acquis sociaux<sup>13</sup> » et les défendre coûte que coûte, faute de Grand Soir immédiat, ici et maintenant. Mais la vigilance (théorique) et la résistance (sociale) ne dispensent pas de la construction de ce que l'on appelle parfois — terme sans doute galvaudé —, un projet de société autonome. Pour peu qu'elle se veuille exigeante, sa problématisation ne peut pas faire l'économie d'une profonde réflexion anthropologique sur le travail.

---

10. Tout le travail d'André GORZ, et notamment *Métamorphose du travail, quête du sens* (Galilée, 1988), s'attelle spécifiquement à cette tâche.

11. Sur ce point précis, on peut s'appuyer sur les travaux d'Yves SCHWARTZ, dont *Le paradigme ergologique ou un métier de philosophe* (Octarès, 2000).

12. De ce point de vue, sortir du « paradigme industrialiste » est nécessaire. Cf., Jean GADREY, *Socioéconomie des services, Repères*, La Découverte, 2003.

13. Pour s'en convaincre, Bernard FRIOT, *Les puissances du salariat*, La Dispute, 1997.



**Journal  
des  
anthropologues**  
2004/ N°98-99

Gérard Althabe (1932-2004).....M. SELIM  
Mondialisation, communisme et colonisation.....G. ALTHABE, M. SELIM  
Implication et réflexivité en anthropologie.....G. ALTHABE, V.A. HERNANDEZ  
\*\*  
Une attente incessante. Jean Rouch (1917-2004).....M.-H. PIAULT

**GLOBALISATION  
TOME II : CONSOMMATIONS DU RELIGIEUX**

Praxis actuelles de l'imaginaire.....A. BENVENISTE, V.A. HERNANDEZ, M. SELIM  
Médiums d'Islande : globalisation des biens spirituels et routinisation religieuse.....Ch. PONS  
Communauté locale et géopolitique religieuse. Les Indiens mixte, à l'heure  
de la globalisation, entre coutume et droits de l'homme.....Ph. MACAIRE  
Le qigong chinois : enjeux économiques et transnationalisation des réseaux,  
pratiques et croyances.....É. MICOLLIER  
Les problèmes en pays dida et la logique du marché (Côte-d'Ivoire).....D. M. GADOU  
Approvisionner le marché :  
éléments d'interprétation des *alacitas* en Bolivie.....M. CROS, D. DORY  
Une affaire d'apparitions.....É. CLAVERIE  
La dévotion aux âmes du purgatoire à Rio de Janeiro.....M. AUGRAS  
La taupé et le microscope. Variations méthodologiques d'une ethnologie  
comparée d'une « nouvelle religion japonaise » en France et en Afrique.....P. LOUVEAU

**RECHERCHES ET DÉBATS**

Lutte contre les inégalités *versus* lutte contre la pauvreté.....J.-M. G. SERVET

**CHRONIQUES**

Cadres institutionnels et activités de l'ethnologie française entre 1950 et 1970.  
Le site de littérature grise « grisemine ».....G. GAILLARD

**ANTHROPOLOGIE VISUELLE**

L'anthropologie visuelle et les chemins du savoir.....M. MACDOUGALL

**ACTIVITÉS DE L'AFA**

Séminaire « Actualités de l'anthropologue » (2004-2005)  
Imaginaires, normes de moralisation, enjeux politiques  
Journée d'études du 28 mai 2004 : « Anthropologie sous contrat : pratiques et produits »  
Assemblée générale 2004 : composition du nouveau Bureau  
Forum de l'AFA au congrès de l'AISFL – Tours, 7 juillet 2004

Prix : 21,50 €

---

Rédaction : Association française des anthropologues  
MSH, 54 bd Raspail – 75006 Paris  
Tél. : 01 49 54 21 81 – Email : fbazin@msh-paris.fr  
Site Web : <http://www.afa.msh-paris.fr>  
Abonnement annuel (4 numéros) : Particuliers : 46 €  
Etudiants : 28 €  
Institutions : 76 €

\*\*\*

# Comptes rendus

André GAURON, *L'Empire de l'argent*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.

Ce livre reprend apparemment un thème rebattu : l'argent et le désir d'argent. L'auteur borne fort heureusement son investigation à la société moderne, à son usage de la monnaie (l'argent) et aux excès de la marchandisation. Avec beaucoup de courage intellectuel — il en faut —, il pousse son explication aussi loin qu'il le peut, reprenant successivement les grandes dimensions de la question : la marchandise, la globalisation, la Bourse, le désir d'argent.

C'est sans doute par son souci historique qu'il se fait le mieux comprendre. En fait, à l'entendre, le désir d'argent, de monnaie est récent. Il est lié à la marchandise et à son apparition comme telle, dans un Marché régulé, autorégulé ou non. L'auteur ne le dit pas, mais on ne peut comparer Harpagon à un PDG avide de ses stocks options. Des harpagons, il y en a sans doute toujours eu dans les sociétés qui pratiquent la monnaie ; les PDG sont de notre temps.

Pour nous — qui ne sommes pas économiste —, l'ouvrage s'éclaire à partir du moment où l'auteur évoque, chez Adam Smith, l'« excès d'échange », celui qui, en somme, veut aboutir au maximum de profit, sans respecter aucune règle. Les brèves pages sur les économistes classiques et sur Marx sont intéressantes, en ce sens qu'elles font comprendre — tout comme avec le pétrole pour les Américains — que ces économistes raisonnent sur une économie productiviste, mais dont la base matérielle, la production de marchandises, n'est pas séparée de l'obtention du profit.

C'est à Walras que Gauron reconnaît l'intuition majeure : le profit monétaire (financier) et le profit tout court ne viennent pas de la matière transformée et vendue, mais du désir, autrement dit de la subjectivité humaine. L'utilité marginale c'est le désir de jouir de l'ultime objet mis sur le marché et de ce qu'il rapporte (nous simplifions). Gauron note que cette découverte de Walras est contemporaine de celle de poètes (Mallarmé) et d'écrivains, surtout André Gide, sensibles à cette mise en convergence du désir et de la jouissance (Gauron note qu'André Gide dut lire Charles, son oncle, qui était walrasien). Si nous saisissons bien la démonstration de l'auteur, c'est à partir de Walras que nous devient compréhensible, non seulement la spéculation sur l'argent, mais son excès. Keynes, avec son dirigisme étatique, est certes conscient du problème et tente de lui donner des bornes. Mais, en quelque sorte, les dés sont jetés et la spéculation sur l'argent et uniquement sur l'argent, autrement dit la spéculation financière, tente aujourd'hui de prendre le pas, à travers la marchandisation du monde (Gauron n'évoque pas les travaux de Latouche), sur une économie de marché régulée. Au fond, la marchandise sert de support à la spéculation effrénée, mais seulement de support apparent. Les marchandises ne s'échangent plus entre elles (fétichisme de la marchandise), ce sont les actions en Bourse qui s'échangent

*L'Homme et la Société*, n° 152-153, avril-septembre 2004

(fétichisme de la finance). Le travail humain pour produire disparaît peu à peu de l'explication.

L'auteur est prudent et nous le suivons dans sa prudence. Il nous semble que le slogan : économie de marché oui, société de marché non, a, quoiqu'il en dise, une certaine pertinence. À lire ses conclusions, que retenir ? « Puisque le champ monétaire, écrit-il, ne semble pas connaître de limite, des institutions adaptées doivent les fixer, les unes nationales ou européennes, les autres internationales... [Mais] les meilleures institutions restent impuissantes si le désir d'argent triomphe et impose sa logique d'équivalence sur les réalités du lien social (p. 174-175). »

Tel est l'un des enjeux de la modernité contemporaine : faire du lien dans une économie de marché. Le livre de Gauron nous aide à le penser.

LOUIS MOREAU DE BELLAING

Camille TAROT, *Sociologie et anthropologie de Marcel Mauss*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2003.

Ce livre vient en son temps, puisque, si, à notre connaissance, il y a des commentaires de l'œuvre de Mauss, notamment de l'*Essai sur le don*, à part le livre du même auteur : *de Durkheim à Mauss : l'invention du symbolique* et le très ancien *Mauss* de Jean Cazeneuve, il n'existe pas d'ouvrage synthétique sur cet auteur. Tarot veut mettre à la disposition des étudiants, des enseignants et des chercheurs, un livre maniable qui puisse d'emblée leur livrer non l'essentiel de la pensée de Mauss, mais plutôt les diverses formes qu'elle a prises et la découverte qui lui donne son unité : celle, en anthropologie et en sociologie, du symbolique.

L'auteur ne s'attache guère à la vie de Mauss, bien connue désormais grâce à Marcel Fournier, mais principalement à son œuvre. Il parvient à la thématiser et, si l'on complète l'une par l'autre les deux listes de thèmes qu'il nous donne, celle en début de conclusion et celle dans la quatrième de couverture, on obtient un panorama saisissant de cette œuvre multiforme : la méthode, les faits sociaux et les faits sociaux totaux, les relations de la sociologie avec l'histoire, la dimension anthropologique, le religieux, le sacré, le sacrifice et la politique, la nature de l'échange révélée par la découverte du don dans les sociétés traditionnelles, les fondements de l'économie, la nature du politique, l'homme total et le corps. Enfin, un thème transversal marque tous les autres : celui du symbolique, mais il n'est pas, à proprement parler, explicité par Mauss.

Ce remarquable repérage des thèmes maussiens nous aide à comprendre l'auteur beaucoup plus que son positionnement obligé (par la chronologie) entre Durkheim et Lévi-Strauss. Mauss n'annonce guère Lévi-Strauss, c'est ce dernier qui se situe par rapport et contre lui avec sa théorie du « signifiant flottant ». Beaucoup plus que Mauss, Lévy-Bruhl annonce Lévi-Strauss que ce dernier a su dépasser, alors qu'il a seulement contourné le premier.

D'abord il faudrait insister sur deux thèmes qui n'apparaissent pas chez Lévi-Strauss et qui ont été, à tort, considérés comme secondaires (sauf par Tarot) dans l'œuvre de Mauss : le fondement de l'économie et la nature du politique. Le premier a été illustré par les textes sur la monnaie et le change, sur les coopératives, le second par ceux sur le bolchevisme. Mauss pense, au fond,

qu'aujourd'hui l'échange par dons est parallèle à, et non alternatif de, l'échange économique. Nous ne pouvons pas nous en passer, mais nous refusons trop souvent son explication. Mauss fait droit à une économie de marché, à un échange économique marchand qui lui paraît nécessaire et fructueux dans la modernité. En revanche, il pense qu'il doit être limité, régulé par des principes et notamment ceux de la coopération — Proudhon aurait dit du mutuellisme. Autrement dit, il pense que, si nous vivons ensemble, un profit lié à un pouvoir sans limite n'est pas supportable.

Son modèle est, politiquement, la Grande-Bretagne des années trente et ses amis sont les Webb, auteurs oubliés qui étudiaient la misère anglaise et prônaient les coopératives. Ce modèle peut paraître vieilli, mais Mauss sait l'opposer à un autre modèle, celui du bolchevisme — pour beaucoup, à l'époque, l'espoir —, en montrant comment ce second modèle fait disparaître la liberté (y compris des échanges).

Il serait vain de reprendre tous les autres thèmes développés par Mauss. Contentons-nous de rappeler que sa conception de l'homme total, incompréhensible sans la référence au corps (cf. son article admirable « Les Techniques du corps ») est liée à sa « méthodologie ». Les faits, en sociologie, sont, pour lui comme pour Durkheim, sociaux et doivent être construits comme tels — ce que plus personne ne conteste. Mais certains d'entre eux — et non les plus visibles — sont des faits sociaux totaux, c'est-à-dire impliquant toutes les dimensions du vécu ; psychique, social, pédagogique, historique, politique, etc. et doivent être analysés comme totaux. Ils sont à ce titre — comme faits sociaux totaux — autant des faits anthropologiques que des faits sociaux et c'est par eux qu'entre en jeu la dimension anthropologique.

Mais ce qui rend actuelle et contemporaine l'œuvre de Mauss, c'est qu'il a su introduire modestement, dans ses travaux, dès *l'Essai sur la magie*, la dimension du symbolique, c'est-à-dire d'un réel qui n'est pas le concret. Tarot le montre pour de nombreux textes. En ce sens, il nous apprend — mieux que ne l'a fait Durkheim — à saisir conjointement un phénomène et sa représentation.

Mauss renaît. L'Association du M.A.U.S.S., Tarot et quelques autres accélèrent son retour. Comment ne pas s'en réjouir ?

LOUIS MOREAU DE BELLAING

Ahmed BOUBEKER, *Les mondes de l'ethnicité. La communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris, Baland, 2003, 362 p.

Né à Saint-Chamond, ville ouvrière « immigrée » qui sera son terrain d'enquête, le sociologue, universitaire et militant Ahmed Boubeker n'avait guère plus de vingt ans lors de la Marche pour l'égalité de 1983 et des désenchantements qui suivirent. Ses travaux sur l'ethnicité se placent dans la lignée de ceux d'Abdelmalek Sayad, qu'ils renouvellent grandement tout en restant portés par une même perspective historique. Les portraits vivants de son premier livre, *Familles de l'intégration* (Stock, 1999), nous renvoyaient à une méconnaissance générale de minorités pourtant très (et mal) mises en scène dans un espace public

prompt à déprécier tout ce qui relève de la catégorie « Maghreb ». L'auteur revient ici sur les brins de ce fil invisible (ou rendu visible à travers le prisme de tant de déformations porteuses de racisme) qui lie les mal nommées « générations » de l'immigration, pour « décrire l'action et chanter la geste » par lesquelles la sienne s'est constituée et maintenue « malgré toute l'incompréhension du monde ».

Dans un constant va-et-vient entre un « imaginaire radical » et l'« impensé de notre histoire », trois figures se succèdent, toutes illustrées par de longs récits biographiques qui donnent vie et sens aux interprétations. Celle d'abord, pathétique et faussement glorieuse, du *zoufri*, père exilé de son pays rural, devenu ici le « mouton noir de la grande famille ouvrière », combattant de la liberté parfois — et qu'en France on avait pris l'habitude de nommer « travailleur immigré » —, pour finir héros méprisé, réduit à se bricoler une « sauvegarde des origines ». L'illusion (« la promesse ») du retour, dont l'auteur omet de dire qu'elle était soigneusement entretenue par une nation française trop soucieuse de remettre son économie en marche pour s'occuper de l'avenir des personnes, s'est soldée par une prise au piège du *zoufri*, étranger là-bas, étranger ici, devenu victime d'un paupérisme spécifique (pour le logement avant tout), doublé d'un écrasement administratif de tout instant.

En guise de transition entre le *zoufri* et ses descendants, Ahmed Boubeker donne ceci à méditer : « Il va ainsi de soi que si les héritiers de l'immigration pouvaient faire l'économie d'un héritage de souffrances, de méfiances et de frustrations, aucun parmi eux ne choisirait de se référer à ses origines et tous accepteraient d'être la génération zéro rêvée par nos utopies assimilationnistes. »

Vient ensuite la figure du *beur*, où le « monde secret des cousins » est expliqué sans pathos ni complaisance, comme reconquête de mémoire et dépassement d'un destin mis à mal. Il n'y a pas unité : « Le discours beur est marqué par l'ambition de faire l'histoire, de constituer un lieu historique et politique au-delà des réserves de l'immigration. À contre-courant de cette rhétorique, c'est plutôt la passion du terroir qui transparait dans les récits des cousins de Saint-Chamond ». On est « contre un destin de *zoufri* », et cependant « seul le protectionnisme permet de sauvegarder le mirage de l'existence collective ». L'histoire du (également mal nommé) beur est celle d'un perpétuel tiraillement, dont les témoignages recueillis par Ahmed Boubeker ne laissent guère de doute quant à la source d'une douloureuse contradiction : cette source s'alimente de discours et de pratiques qui font du beur un personnage sans valeur, tout en le mettant paradoxalement au cœur de la discussion sur la légitimité de notre système républicain. Autre bricolage que celui de ses pères, celui du beur, qui se fabrique des « rapports imaginaires à la ville », et navigue entre « schnouffeur », « vicelard » et « intello », entre autres. Au passage, notons que c'est ainsi que se sont forgées les dénominations telles que « lascar » et « racaille », et bien malin celui qui pourrait dire de quel côté cela a commencé.

« La question centrale, c'est celle de l'emploi », rappelle opportunément l'auteur. Sortie par le haut, mais quel « haut » ? Voici enfin la figure de l'« acteur ethnique », témoin volontariste et Sisyphe involontaire d'un « phénomène

parabole » — il s'agit bien sûr des antennes paraboliques permettant d'accéder aux programmes de télévision non européens —, qui le remet sans cesse dans le malentendu opposant les dérives d'un supposé communautarisme à toute socialisation intelligente de la mémoire en question. « Le phénomène parabole apparaît en 1992. D'emblée il inquiète les pouvoirs publics soucieux de contrôler les flux d'images en provenance de certains pays », dit l'auteur, qui interprète le phénomène non seulement à partir du constat d'une exclusion des « immigrés » hors du paysage audiovisuel, mais aussi comme le souci d'échapper aux clichés que ce dernier véhicule sur eux, porteurs d'anéantissement. Dans un débat récent, ce sociologue disait : « Les communautés ont été broyées : le problème, c'est justement l'absence de communautés » — formulation insuffisante, si l'on ne qualifie pas les « communautés » dont on appelle de ses vœux la présence dans l'espace public, mais questionnement indispensable.

Ahmed Boubeker traite superbement, d'une plume élégante, précise et jamais jargonnante, ce *continuum* des « générations », sans verser dans les clichés culturalistes ni dans une théorie essentialiste, hélas, répandue, où les origines sont l'alpha et l'oméga de tout positionnement social. Il se contente de déplorer que les origines soient une donnée imposée des « malentendus » autour de l'immigration. Il parvient ainsi à ouvrir la voie à la pensée d'une authentique intégration : non pas celle, d'inspiration coloniale et dominatrice, des enfants de l'immigration à « notre » société, mais celle, réciproquement entre elles, ainsi que le concevait Émile Durkheim, des diverses composantes de cette société : ce qui ne garantit pas en soi la paix socio-ethnique mais vaudrait mieux que l'actuelle et permanente guérilla. Il parle d'un enfermement dans « une exclusion réciproque entre la société française et le monde de l'immigration », formulation accablante certes, mais aussi preuve involontaire que la partie n'est pas gagnée, puisque ce « monde de l'immigration », qu'il étudie avec tant de justesse, fait bel et bien partie de la « société française », et socialement et juridiquement.

Quoiqu'inspirés par une population qui n'est pas représentative de l'ensemble des « héritiers de l'immigration » — car issue d'Algériens et masculine pour l'essentiel —, les travaux d'Ahmed Boubeker méritent une grande attention, en ces temps de retour en force du « *peuple substantiel* », cet emblème hégélien qui se dresse face aux figures de l'immigration. Ils invitent à méditer sur ce qui est une règle de base de la sociologie politique, la plus élémentaire et cependant la plus méconnue des autorités publiques : une société qui n'accorde pas sa reconnaissance à des personnes engendré par là de vraies raisons de les craindre, suivant une pernicieuse et délétère circularité des causes et des effets, plus facile à déclencher qu'à stopper.

ALAIN Morice

# L'IMPATIENCE DES RÉPONSES

L'éthique d'Emmanuel Lévinas au risque de son inscription pratique

Michel Vanni



La pensée d'Emmanuel Lévinas est incontournable dans les débats contemporains sur l'éthique. Le sujet y est d'emblée requis par l'autre homme, saisi d'une exigence infinie qui outrepassa toute réponse possible. Malgré cette dissymétrie, est-il possible d'esquisser une inscription pratique de cette responsabilité infinie ? Comment penser la pluralité des réponses à l'appel d'autrui ? Comment penser des réponses certes insuffisantes, mais aiguillonnées toujours à nouveau dans leur richesse créatrice par l'excès même qui les anime ?

Chez Lévinas, le traitement de cette question semble insuffisant. Cet ouvrage entend dès lors ouvrir le champ pratique des réponses à l'appel d'autrui, tout en maintenant l'asymétrie fondamentale dégagée par Lévinas. Dans cette optique, Michel Vanni replace l'éthique lévinassienne dans son ancrage phénoménologique (Husserl, Merleau-Ponty, Heidegger), et la confronte également à

d'autres types de pensées de la praxis (Arendt, Ricœur, Waldenfels).

Fidèle à la philosophie de Lévinas mais déplaçant certains de ses accents, cette approche vise à rendre l'asymétrie de la relation productive de réponses plurielles. C'est une description originale de la praxis humaine qui se dessine ici.

**Michel VANNI** est docteur en philosophie de l'Université de Lausanne (Suisse). Il travaille actuellement comme chercheur invité à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, où il dirige un groupe de recherche en philosophie politique.

**Collection CNRS philosophie**  
17 x 24 - 288 p - br. 25 €

**Pour trouver et commander nos ouvrages :**

**LA LIBRAIRIE de CNRS ÉDITIONS**, 151 bis, rue Saint-Jacques - 75005 PARIS

Tél. : 01 53 10 05 05 - Télécopie : 01 53 10 05 07 - Mèl : [lib.cnrseditions@wanadoo.fr](mailto:lib.cnrseditions@wanadoo.fr)

**Site Internet : [www.cnrseditions.fr](http://www.cnrseditions.fr)**

Frais de port par ouvrage : France : 5 € - Etranger : 5,5 €

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter

le **Service clientèle de CNRS ÉDITIONS**, 15, rue Malebranche - 75005 Paris

Tél : 01 53 10 27 07 - Télécopie : 01 53 10 27 27 - Mèl : [cnrseditions@cnrseditions.fr](mailto:cnrseditions@cnrseditions.fr)

 **CNRS ÉDITIONS**

*La référence du savoir*

# Revue des revues

Thierry POUCH

Profitions de la parution d'un numéro que *L'Homme et la Société* consacre au travail dans la globalisation pour parcourir les revues qui, ces derniers mois, ont elles-mêmes traité de ce thème, et par là inciter le lecteur, non seulement à les lire, mais également à prendre la mesure des transformations du travail qu'a occasionnées depuis vingt ans la globalisation capitaliste. Le problème du travail dans le capitalisme contemporain incite économistes, sociologues, psychologues, voire philosophes, à appréhender ces transformations sous différents angles, les uns estimant que nous serions en présence d'un enrichissement des tâches, d'un enrichissement personnel dans le travail, vision à laquelle s'opposent ceux voyant, au contraire, une montée, une exacerbation de l'exploitation des salariés, une intensification des rythmes de travail dans tous les secteurs. Les revues qui sont présentées dans ce numéro de *L'Homme et la Société* sont intéressantes et d'une réelle importance, en ce sens qu'elles établissent des constats qui montrent bien que la réalité quotidienne des salariés n'est pas forcément celle à laquelle on voudrait nous préparer.

Mais cette *revue des revues* permettra, espérons-le, d'entrevoir, derrière la diversité des thèmes et des points de vue, au moins un fil conducteur : le rôle de l'État. Dans la plupart des articles que nous avons lus, il est frappant de constater que l'État a impulsé un processus de remodelage du salariat, et continue d'œuvrer pour modeler les comportements des salariés dans le sens exigé par les entreprises, ou, dans le cas des inégalités entre les femmes et les hommes, demeure inerte pour accélérer des changements qui pourraient réduire ou faire disparaître de telles inégalités. Il faudrait en finir définitivement avec cette fausse opposition État-marché et repenser l'étroite articulation, la complicité du capital et de l'État.

*Observations et diagnostics économiques. La revue de l'OFCE, Éditions des Presses de Sciences Po, n° 90, juillet 2004, « Travail des femmes et inégalités ».*

Il convient de souligner l'originalité de ce numéro de la revue de l'*Observatoire Français des Conjonctures Économiques*, car il s'agit d'une revue

*L'Homme et la Société*, n° 152-153, avril-septembre 2004

qui, depuis son origine, traite essentiellement des questions de conjoncture économique, sous l'angle national ou international et selon les standards de la macroéconomie. Faut-il y voir le signe annonciateur d'une diversification des problématiques, laissant entendre au lectorat de cette revue éditée par les Presses de Sciences Po que les économistes ne sont pas si déconnectés que cela des réalités politiques ou sociales ? Répondre à une telle question nécessitera un peu de temps pour prendre la mesure des orientations réelles et durables qu'est peut-être en train de prendre, et il faut s'en réjouir, cette revue de l'*OFCE*.

La livraison de juillet 2004 de la revue de l'*OFCE* est d'une grande richesse. Les treize articles qui composent ce numéro (treize articles que nous ne pourrions aborder dans le détail faute de place suffisante) abordent successivement, tout en se répondant les uns les autres, les inégalités entre hommes et femmes dans le travail et dans les rémunérations, les conditions de vie des ouvrières et les retraites des femmes.

En rappelant que les conditions de l'insertion des femmes sur le marché du travail se sont améliorées depuis les années soixante, Françoise Milewski (« Femmes : 'tops' modèles des inégalités ») revient sur les « inégalités persistantes » et les « nouvelles inégalités » dont les femmes font l'objet sur ce marché du travail. L'insertion des femmes se réalise sur des « emplois précaires », assortis souvent de « temps partiel contraint », ou, lorsqu'il s'agit de contrats à durée indéterminée, de progression moins rapide que celle des hommes dans la carrière. Par ailleurs, l'amélioration des conditions de l'insertion des femmes sur le marché du travail doit, selon l'auteure, être nuancée au regard des inégalités en matière d'organisation de la vie quotidienne, dans la mesure où les femmes qui travaillent ont souvent une double journée de travail, constat renvoyant aux maigres progrès réalisés dans ce domaine qu'est la division sexuelle du travail au domicile. Suivent, dans cet article, une approche comparative centrée sur l'Europe des « multiples discriminations » que les femmes connaissent dans l'emploi, une analyse des conditions de production des inégalités, dans laquelle Françoise Milewski rappelle à quel point les stéréotypes culturels, scolaires et sexuels sont persistants et se retrouvent sur le marché du travail. En découlent une vaste réflexion sur les voies à emprunter pour réduire les inégalités et favoriser à terme « l'égalité professionnelle », ainsi qu'un questionnement sur le rôle de l'État.

L'article de Margaret Maruani (« Activité, précarité, chômage : toujours plus ») prolonge celui de Françoise Milewski en ce sens que, partant du constat social et statistique de la « féminisation massive du salariat en France », les femmes sont touchées plus que les hommes par la précarité des emplois qu'elles occupent, et par le chômage lors des phases de dégradation de la conjoncture

économique (Margaret Maruani rappelle, en se fondant sur l'enquête « emploi » de l'INSEE, que le taux de chômage touchait 10,1 % des femmes en France contre 7,9 % pour les hommes, le taux de chômage national atteignant à l'époque 8,9 %). Mais l'intérêt de l'article de Margaret Maruani réside dans le travail de dévoilement qu'elle établit concernant la formation en France d'une classe de *working poor*, alors que l'on aurait pu considérer, comme nous y a souvent invités la littérature, qu'il s'agissait d'une spécificité de l'économie américaine. En France, « 3,4 millions de salariés travaillent pour un salaire inférieur au SMIC, et parmi eux, 80 % sont de femmes ». Et c'est bien parce que ce sont des femmes qui sont principalement touchées par ce processus de paupérisation que la tolérance sociale est si élevée en France. Ces discriminations dans le travail sont analysées historiquement par Maxime Parodi (« L'ouvrière n'est pas la femme de l'ouvrier »), qui rappelle que les femmes ont souvent occupé des postes exigeant une qualification moindre que celle des hommes, avec des tâches répétitives, et dans des secteurs qui ont, dès le début des années soixante-dix, subi une crise économique qui s'est traduite par des pertes d'emplois touchant en priorité les femmes.

Les discriminations hommes-femmes sont également visibles dans les modalités de fixation des salaires, ainsi que le rappellent Sophie Ponthieux et Dominique Meurs dans leur article qui pourra paraître très technique mais qui est au demeurant fort intéressant (« Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes en Europe. Effets de structures ou discrimination ? »). Elles partent du constat selon lequel les salaires horaires des femmes représentaient en 2000 80 à 95 % des salaires masculins, pour ajouter que ces inégalités salariales s'accroissent dès lors que l'on prend en considération les écarts dus au nombre d'heures travaillées. En est déduite l'idée que les inégalités salariales entre femmes et hommes s'expliquent par les « horaires de travail », « la structure des emplois » et les « caractéristiques du capital humain des individus ».

L'ensemble des articles composant ce numéro mérite par conséquent une lecture attentive.

*Migrations-Société*, CIEMI, Vol. 15, n° 85, janvier-février 2003.

Cette revue, sortie il y a déjà plus d'un an, méritait d'être intégrée dans cette *revue des revues*, non seulement parce qu'y sont traités plusieurs aspects du travail des immigrés dans un dossier spécial, mais aussi en raison des questions qu'elle soulève quant à la réalité de l'exploitation des travailleurs étrangers en Europe, exploitation si bien réelle et vécue comme telle qu'elle invite à plus de

réserves et de questionnements vis-à-vis de discours enchanteurs mais trompeurs nous décrivant un monde délivré du travail ou dans lequel le travail serait, dans les entreprises, un instrument de l'émancipation des salariés. Dans le capitalisme contemporain, des secteurs aussi traditionnels que l'agriculture et, à l'intérieur de lui, des activités comme le ramassage ou la cueillette des fruits et des légumes, sont là pour rappeler les conditions de vie des travailleurs étrangers, qui ne sont pas sans nous renvoyer au vécu des ouvriers au dix-neuvième siècle.

C'est ce qui ressort de l'article de Nicholas Bell (« Le goût amer de nos fruits et légumes : l'exploitation des migrants clandestins dans l'agriculture en Europe ») lequel, après avoir rappelé que, en Espagne, plus de 90 % des ouvriers travaillant dans l'agriculture étaient, en 2000, des immigrés, dont 64 % de Marocains, souvent clandestins, le plus souvent sans espoir de régularisation et vivant avec parfois moins de trois euros de l'heure, c'est bien toute l'Europe, y compris la Suisse, qui a recours à cette forme de main-d'œuvre. La logique productive du secteur des fruits et légumes explique peut-être l'usage que les producteurs font d'une sorte d'« armée de réserve » flexible, disponible, mais ne justifie pas que l'on restaure des formes d'esclavagisme avec l'inculcation de la peur et, de surcroît, la tolérance voire la complicité des pouvoirs publics, notamment locaux. L'auteur indique que la géographie des origines a évolué depuis l'effondrement des régimes socialistes, puisque les producteurs de fruits et de légumes font de plus en plus appel à une main-d'œuvre issue des pays de l'Est européen dès lors que les natifs des pays du Maghreb s'organisent pour lutter pour leurs droits. Nicholas Bell en déduit que l'Europe est « en train de créer une nouvelle forme de sous-classe de travailleurs temporaires en situation précaire. La rotation permanente de ces ouvriers entraîne la dégradation des droits de tous ». Cet article a une résonance particulière dans un contexte où, chaque été, des producteurs de fruits et légumes revendiquent une meilleure indexation de leurs prix de production sur ceux pratiqués par la grande distribution, sans évoquer bien sûr le sort qu'ils réservent aux travailleurs qu'ils emploient.

Le dossier se poursuit avec l'article de François Brun (« Les immigrés et l'évolution du marché du travail en France »), qui explique que, selon que l'on est issu de l'immigration clandestine, de l'immigration régulière, et selon les générations, la reconnaissance des droits sociaux et les positions occupées sur le marché du travail en France, sont différentes. Enfin, l'article de Dominique Baillet (« Le travail des Algériens à Paris depuis 1945 »), analyse l'évolution des postes professionnels occupés depuis 1950 par les travailleurs algériens dans la capitale. Indiquant que, dans les années cinquante, ces ouvriers occupaient des emplois dans les industries françaises : métallurgie, automobile, bâtiment et travaux

publics, avec très souvent le statut d'OS, les générations qui ont suivi (arrivées d'Algérie en 1975), ont davantage travaillé dans le commerce et l'artisanat (hôtels, restaurants), en particulier au Nord et à l'Est de Paris ainsi qu'en région parisienne, même s'ils demeurent majoritairement ouvriers. Faut-il y voir une progression sociale leur permettant d'échapper progressivement à la condition ouvrière ? L'auteur n'hésite pas à répondre par l'affirmative.

*Le Journal des Anthropologues*, n° 96-97, 2004, tome I :  
« Globalisation. Effets de marché et migrations ».

Ce numéro du *journal des anthropologues* est lui aussi suffisamment volumineux pour empêcher toute approche un peu détaillée des articles qui le composent. Les coordinateurs indiquent d'emblée la préoccupation qui était la leur à l'origine, à savoir la « nécessité épistémologique d'appréhender la globalisation comme processus social central aujourd'hui ». La globalisation à l'œuvre dans les sociétés industrialisées ou en voie de l'être, ou dans les nations encore en voie de développement, exerce des effets sur tous les compartiments du monde social, notamment sur la perception qu'ont de ce processus de globalisation les individus. Sa logique se répercute sur des secteurs comme l'enseignement supérieur, qui est absorbé par les forces de la libéralisation des universités.

Mais, au lieu de voir émerger une critique radicale de ce que l'on pourrait nommer la « marchandisation de l'éducation », pour reprendre un terme qui a fait florès ces dernières années, on constate, comme l'indique Sandrine Garcia dans l'article qu'elle consacre à la libéralisation de l'enseignement supérieur, une sorte de convergence des points de vue exprimés par les promoteurs de cette libéralisation et ses opposants supposés. Elle considère, à juste titre croyons-nous, que les militants alter-mondialistes produisent un discours critique limité dans son efficacité car ils interprètent la libéralisation de l'éducation au travers des recommandations qu'en font les grandes organisations internationales comme l'OMC, l'OCDE ou le FMI, c'est-à-dire qu'ils voient dans ce processus la marque de ces « forces exogènes » sans que les moyens de le contrecarrer soient énoncés autrement qu'en s'appuyant sur des convictions ou sur d'autres valeurs comme la « démocratisation » de l'enseignement supérieur. Les courants alter-mondialistes ne peuvent du coup apercevoir ni comprendre la logique réelle sous-tendant la modernisation structurelle de l'enseignement supérieur impulsée et pilotée par l'État, et les moyens mis en œuvre pour accorder une place de plus en plus grande au marché, comme en témoigne la réforme dite LMD, invitant les étudiants à

élaborer une demande face à une offre de crédits d'enseignements, quand ce n'est pas à revendiquer une évaluation des professeurs entraînant l'avènement de la logique de la rentabilité et de la performance dans les facultés.

La globalisation est ensuite analysée sous l'angle de ses répercussions sur le marché du travail chinois et l'urbanisation par l'investigation menée par Laurence Roulleau-Berger et Lu Shi. L'article est particulièrement intéressant en ce sens qu'il met en exergue le rôle des politiques économiques structurelles qui ont été menées par l'État chinois après Mao, dans la perspective d'une intégration de l'économie chinoise dans le capitalisme mondial. C'est donc moins la globalisation en elle-même qui a restructuré les pratiques migratoires et donc le marché du travail que les politiques économiques de l'État chinois. D'où l'erreur d'interprétation que commettent souvent et naïvement les alter-mondialistes qui font des institutions internationales les responsables des dégâts sociaux et humains occasionnés par la globalisation alors qu'ils sont la traduction de l'étroite imbrication des États et du capital mondialisé. Concernant la Chine, l'ouverture de l'économie à la globalisation a engendré une vaste recomposition du marché du travail débouchant sur des mouvements de populations entre les campagnes et les villes avec leur lot de précarité.

L'article de Gaëtan Flocco mérite une lecture attentive dans la mesure où il décortique le travail d'inculcation des catégories de la pensée libérale chez les cadres et les ingénieurs dans les entreprises. Fondé sur des entretiens, il rappelle que, malgré la diversité des points de vue, imputable à la grande hétérogénéité de cette classe sociale que sont les cadres (la référence aux travaux de Paul Bouffartigue est alors justifiée, même si l'on peut s'étonner de l'absence de ceux de Luc Boltanski), « la diffusion et la prégnance de la légitimation de la globalisation financière » ont constitué un véritable travail idéologique de formatage de l'esprit des cadres. Mais, dans le même temps, l'auteur estime que ce travail idéologique, véritable propagande économique exercée auprès des cadres et ingénieurs, traduit l'état de soumission dans lequel ils se trouvent, du fait notamment de la pauvreté de leur culture économique.

On ne peut qu'inciter à la lecture de ce numéro qui aborde bien d'autres aspects de la globalisation et du travail, comme les transformations structurelles en Algérie, le lent mais inexorable désastre argentin, ou encore l'émergence d'une domesticité au cœur même de Paris, au travers des recrutements de domestiques en provenance des Philippines.

*Actes de la recherche en Sciences Sociales*, Éditions du Seuil, n° 154, septembre 2004, « Représentations du monde social. Textes, images, cortèges ».

Cette livraison des *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n'est pas intégralement consacrée au travail, mais on y trouve tout de même un article sur le processus de délégitimation du chômeur, dû à la plume de Serge Ebersold (« L'insertion ou la délégitimation du chômeur »). On sait comment la rhétorique libérale a su retourner, et ce dès la fin du dix-neuvième siècle, la responsabilité du chômage sur le salarié, agent économique n'acceptant pas la diminution de son salaire, pourtant seule variable en mesure d'équilibrer l'offre et la demande de travail. En découlait le concept de « chômage volontaire ». Cette rhétorique se retrouve jusque dans les recommandations faites au chômeur lorsqu'il se met en situation de rechercher un nouvel emploi. Serge Ebersold montre bien comment ces recommandations incitent le chômeur à adopter la posture de l'entrepreneur actif, inventif, courant des risques, notamment dans sa présentation physique et ses courriers accompagnés de C.V. Il s'agit de faire du chômeur « l'entrepreneur de son devenir ». C'est à lui que revient la charge de prouver ses compétences et son « employabilité » auprès des recruteurs. En découle, selon l'auteur, que les politiques publiques d'insertion ou de réinsertion des sans-emploi, s'assimilent davantage à des opérations de déconstruction de la figure du chômeur, pourtant socialement déclassé, en rupture d'équilibres professionnels et familiaux, en la réduisant à des difficultés individuelles et relationnelles, bref à des obstacles personnels que s'imposerait le chômeur pour ne pas obtenir un nouveau poste, plutôt qu'à des entreprises de véritables reclassements ou reconversions professionnels. Ces politiques publiques d'insertion dans l'emploi confèrent par conséquent aux pratiques des entreprises en matière de recrutement et de gestion de la force de travail, un caractère normatif que doivent intérioriser les chômeurs.

### Sommaire

- Antoine Mahé** La dépigmentation cosmétique à Dakar  
**Fatimata Ly** (Sénégal) : facteurs socio-économiques  
**Ari Gounongbé** et motivations individuelles
- Véronique Nahoum-Grappe** Souffrir pour être belle.  
Une invitation à l'ethnologie  
de la mondialisation esthétique (*Commentaire*)
- Anne-Cécile Bégot** La gestion spirituelle du VIH/sida :  
parcours biographique  
et construction identitaire
- Laurent Vidal** Salut et sida (*Commentaire*)
- Sanda Samitca** Les « secondes victimes » : vivre  
au quotidien auprès des personnes  
atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Alain Grand** Des « secondes victimes » aux managers  
du dispositif de prise en charge :  
deux points de vue professionnels  
sur l'aide informelle (*Commentaire*)

### Note de lecture

### La rédaction a reçu

#### Tarifs d'abonnement 2004 (4 numéros par an)

|              | FRANCE | UE ET SUISSE | AUTRES PAYS |
|--------------|--------|--------------|-------------|
| Étudiants    | 60 €   | 70 €         | 75 €        |
| Particuliers | 90 €   | 100 €        | 110 €       |
| Institutions | 160 €  | 170 €        | 180 €       |

Les abonnements sont annuels et partent du premier numéro de l'année en cours.  
Le paiement est à effectuer à l'ordre de John Libbey Eurotext et doit être adressé à :

John Libbey Eurotext, 127, avenue de la République, 92120 Montrouge, France  
Tél. (33) 01.46.73.06.60

### Sciences Sociales et Santé

publié par l'Association pour le Développement des Sciences Sociales de la Santé (ADESSS)  
avec l'aide du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

## *Abstracts*

Claude DIDRY, Laurence ROULLEAU-BERGER, Laurent BAZIN and Monique SELIM, *Uncertain Collectivity : Reflections on the Economic Incisions of Globalization*

The juridical and social institutions related to the composition of the salariat are and remain determinate in productive relationships <in developed capitalist countries. At the same time, in these same countries, globalization is accompanied by the formation of « intermediate spaces » coming in part from the collapse of certain economic sectors and in part from more flexible policies relative to immigration. In addition, far from resulting in more rights, the expansion of capitalism favors the political domination exercised by the Communist parties in Vietnam and China. Moreover, the adoption of free-market policies in countries like the Ivory Coast has led to economic collapse leaving only a facade covering a return to a parallel, informal economy. Such diversity relativizes any attempt to generalize about this phenomenon and calls for empirical approaches. At the same time, it calls attention to different degrees of responsibility with regard to those contributing to these conditions.

Yves SCHWARTZ, *The Conceptualization of Work : The Visible and the Invisible*

Can work be understood as one, clearly relevant parameter in historical studies ? If so, it would be necessary to provide a sufficiently unambiguous definition in order to measure its role in historical processes. However, there is a decidedly obscure element which enters into all uses of the word « work ». This is clearly suggested in three « significant dead ends » : the attempt to date the « birth of work » ; the search for its « impossible meaning » ; the ambiguities in the uses of the concept of the « division of labor ». These dead ends are the result of an insufficient taking into consideration of the « invisible » dimension of work that the ergonomists help us to situate. There is, consequently, an « ergonomical » approach consisting in an attempt to consistently consider the « activity of work » when using the abstract concept of work.

*L'Homme et la Société*, n° 152-153, avril-septembre 2004

Simon DEAKIN et John ARMOUR, *The Saving of Rover : An Alternative to the Power of Stockholders ?*

In the British institutional environment, which is clearly favorable to stockholder interests, the acquisition of Rover by a consortium of former wage earners owes much to the juridical work of trade unions. The threat of damage suits and substantial settlements to be paid to workers and their representatives for absence of consultation during the crucial period discouraged investors who wished to dismantle the company. In contrast, the project of maintaining operations allowed the company to benefit from a new source of capital. Today, however, there is a danger of the reassertion of a classic form of stockholder action in the form of business liquidation. In this context, it appears that the European model of informing and consulting salaried workers can nevertheless change the relations between stockholders and workers in British companies.

Gilles GUIHEUX, *The New « Transformation » of Bodies and Minds in China : The Self Employment of Fired Public Service Workers*

Interviews with formerly salaried workers in the Public sector who have established their own businesses reveal a great diversity of situations, whether it involves the nature of the activity (services or manufacturing), organizational forms (independent enterprise or entrepreneurial network), or even the markets concerned (local, national or international). In this phase of transition, the institutions characteristic of the market economy (previously existing work units or official unions) continue to exercise a primary influence.

Patrick DIEUAIDE, *On the Question of Work – Three Theses on Cognitive Capitalism*

In the context of a profound mutation of the forms taken by the division of labor, more and more dominated by the issues of quality and the times of innovation, knowledge is given greater priority in the definition and the preparation of the economic performance of businesses. This development can be investigated by evaluating organization levels and work processes at production sites. Particular attention should be given to the notion of « free activity » and to friction points resulting from new labor practices in light of the subordination of accompanying salary levels. In this context, the financialization of economies is seen as prefiguring changes in capitalization. On these bases, the notion of « cognitive capitalism » recapitulates the integrity of the overall system.

**Thierry POUCH, Towards the Brave New World, or the Promise of Cognitive Capitalism**

Has the emergence of « cognitive capitalism » solved the crisis of capitalism bedeviling economists for the past twenty years ? In the past, reflections based on foreign experiences with regard to the organization of work and production heralded the advent of a post-fordism. Have these embryonic solutions to capitalist crisis found their realization in the emergence of « cognitive capitalism » ? The historical conditions of production connected to this new productive logic centered on knowledge and information show that cognitive capitalism has its origins in economic policies aimed at avoiding the social agreements concluded in the 1950s. One of the important issues that the « cognitivists » should confront is whether capitalism has really called into question the theory of labor value and the profit motive. Equally, the fears occasioned by the emergence of cognitive capitalism concern the dehumanization of societies. Control over knowledge, science and information involves the danger of a profound separation between theory and the lived world that Edmund Husserl discussed beginning in 1936.

**Pierre ROLLE, Salaried Knowledges**

Ways of producing, the objects of everyday use, and the competence of workers — all these things are changing today. Everywhere, symbolic operations dominate material manipulations, and the exercise of formal technical training is taking the place of routine operations. Neither neoclassical economic theories nor regulation, it appears, can make convincing sense of these changes. The theses of cognitive capitalism, claiming that the laws governing the functioning of capitalism are also being transformed and will disappear, are based on an erroneous understanding of productive relations and a mechanical conception of economic value. The very real changes confronted by this theory are certainly one part of a complex crisis of capitalism heralding the progressive dissolution of work in different programmed collectivities rather than the resurrection of the independent worker.

**Danilo MARTUCELLI, The Imagery of Power: From Rationalization to Reactivity**

Domination is often represented by « mystified » forms of power. In capitalist societies, such mystification is particularly characteristic, finding its analytical core in the realities of work itself. There is a transition between earlier images of

power, based on the idea of the rationalization and control of social experience, and another type of imagery based on the idea of a universally necessary reactivity. This transition requires a critical reassessment.

Philippe ZARIFIAN, *Work, Modulation and the Power of Action*

Social discipline has experienced a profound crisis, that Michel Foucault has theorized. In the area of salaried work, this crisis indicates an important change in how control is achieved by modulation, reintroducing constraint and domination through « objectives and results », but it also liberates initiative. The progressive generalization of this type of control depends on the tendencies it is designed to contain. At the heart of the trend towards modulation are new developments relative to individual action that we can evoke in the expression « to work is to accomplish. » It is in a context of the social relations of service, implied by the ethic of « rendering service, that this orientation is most strongly revealed.

Laurence TAIN, *Gender and Reproduction Techniques : Facts, Alliances and Turbulence*

A feeling of obviousness, but also of malaise, is elicited by simply mentioning reproduction techniques. Analyzing the four key figures of the researcher, the doctor, the man and the woman on the basis of around a thousand medical files from the procreation assistance service of a hospital reveals how such feelings can be understood as the effect of factors such as medical power and gender domination as well as medicalization and calls to maternity. In opposition to this structure of authority, turbulences emerge that destabilize established conceptions of parenthood and the approved limits placed on research or on procreative time-frames, and which lead to new types of questions in this field.



## Travail globalisé Travail singulier

Avec une exigence croissante de rentabilité financière et une exacerbation de la concurrence sur les coûts du travail, la globalisation des activités économiques se traduit par une pression renforcée des employeurs sur tous les aspects du travail salarié.

Mais contre un économisme démoralisant pour les forces de gauche, les contributions de ce numéro mettent en évidence, chacune à sa manière, la dimension potentiellement émancipatrice du travail telle qu'elle s'éprouve au cœur même de l'exploitation capitaliste. Tant sur le terrain de la réflexion théorique, que sur celui de l'observation des pratiques empiriques, ces enquêtes conduisent à remettre en cause le postulat selon lequel le salariat conduirait à une forme unifiée de travail, et donc de domination, s'élargissant actuellement des États-nations à l'espace prétendument homogène d'un capitalisme mondialisé. Elles font au contraire apparaître la singularité des situations économiques dans un processus d'extension du capitalisme à des espaces socio-politiques nouveaux. Simultanément, la montée de l'innovation et de l'immatériel confère à la production de connaissance une dimension centrale dans les dynamiques économiques actuelles. Ce processus alimente des formes nouvelles de conflictualité, s'appuyant sur la mobilisation du droit en particulier en cas de restructuration.

Alimenté par des contributions de philosophes, de sociologues, d'économistes et d'anthropologues, ce numéro propose de dépasser la vision homogénéisante et fataliste du travail longtemps entretenue par des sciences sociales se développant dans l'ombre du déterminisme économique.



9 782747 575904

ISSN 2-7075-7500-4  
78 c